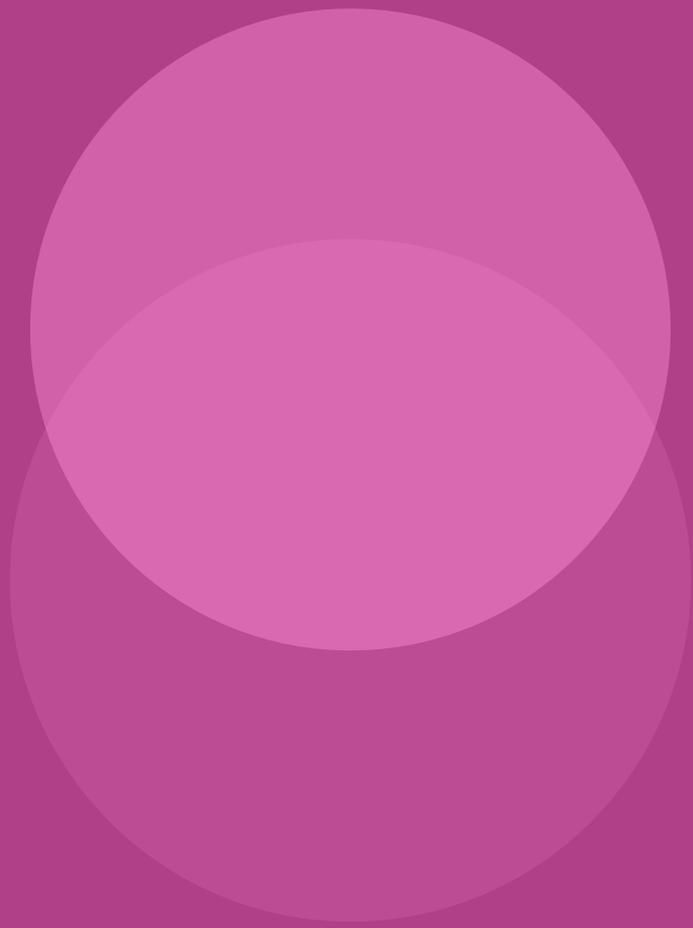


—
**Où s'inventent
les solidarités
de demain ?**
—



#07 / MARS 2015

Métropole de Lyon

**Direction de la prospective et du dialogue public
et Direction de l'habitat
et du développement social urbain**

Coordination générale

Emmanuelle Gueugneau

Jean-Loup Molin

Frédéric Reynouard

Responsable éditoriale

Pascale Fougère

Rédaction

Catherine Foret

Conception graphique

Maquette : @unitémobile

Images ©Shutterstock

Réalisation et mise en page

Nathalie Joly

Photos

©Grand Lyon / Laurent Cipriani / DR

GRANDLYON

VISION SOLIDAIRE

La solidarité était au fondement des deux collectivités qui ont fusionné pour fonder la Métropole de Lyon :

- **solidarité territoriale** pour la Communauté urbaine qui se manifeste notamment par la mise en place de services, équipements et réseaux techniques à l'échelle de l'agglomération, par des péréquations tarifaires, par une fiscalité d'agglomération, et bien sûr par la mise en œuvre de « politiques dédiées » à l'instar des politiques de la ville et de l'habitat ;
- **solidarités humaines** pour le Conseil général, dans le cadre des politiques sociales au travers desquelles est mise en œuvre une assistance aux personnes âgées et aux personnes handicapées, aux publics précaires, ou encore à l'enfance en danger.

Aujourd'hui, diverses évolutions dans la société incitent à réinterroger la pratique de la solidarité développée par les deux collectivités, séparément jusqu'en janvier 2015, et désormais de façon unifiée dans le cadre de la Métropole.

- La cohésion sociale est mise à rude épreuve : insécurité économique croissante, développement de l'assistance, émergence de la précarité énergétique, tendances à l'entre-soi, affirmations identitaires, etc. ;
- Le défi environnemental, dont ont découlé les concepts de développement durable puis de transition énergétique, pose fondamentalement la question, plus actuelle que jamais, de la solidarité entre les générations, mais aussi celle de la solidarité avec la nature si l'on se place dans la perspective du contrat naturel de Michel Serres ;
- La notion d'innovation sociale et d'entrepreneuriat social fait son apparition et pose, sous une forme renouvelée, la question de la répartition des rôles entre le secteur public, le secteur privé et le monde associatif pour la mise en œuvre de la solidarité.

La collection des cahiers Grand Lyon Vision Solidaire a été initialisée en 2012 (c'est-à-dire avant que le projet de création de la Métropole ne soit connu) par Maurice Charrier, alors Vice-président responsable de la politique de la ville, avec le double objectif suivant : prendre la mesure des évolutions tant économiques et sociales que doctrinales qui doivent nous conduire à réinterroger le projet solidaire de l'intercommunalité ; inciter l'ensemble des politiques publiques du Grand Lyon à prendre pleinement part à ce projet.

La création de la Métropole de Lyon renforce encore l'enjeu d'une réflexion en profondeur sur ce thème de la solidarité, du vivre ensemble et de la cohésion sociale et territoriale. Le potentiel de croisement des politiques publiques et des cultures professionnelles des deux collectivités ouvre en effet un espace de réflexion immense et laisse entrevoir de nouveaux possibles.

Comme les précédentes livraisons de la collection Vision Solidaire, ce nouveau cahier met à votre disposition un ensemble de ressources pour questionner la solidarité et en faire un vecteur de sens renouvelé de l'action publique.

Bonne lecture

SOMMAIRE

06 - Contributeurs

10 - Introduction

13 - PARTIE 1

APRÈS L'ÉTAT PROVIDENCE : LES MÉTAMORPHOSES DE L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

14 - L'essentiel

16 - **Vitalité de l'engagement associatif et du bénévolat en France** : quelques données statistiques, *Catherine Foret*.

19 - **Le bénévolat**, approche sociologique, *Dan Ferrand-Bechmann*.

23 - **Altruisme particulariste ou généralisé** : les raisons de l'engagement associatif de jeunes issus de l'immigration, *Camille Hamidi*.

32 - **Le syndicalisme familial** à l'épreuve du « zapping » citoyen. Au-delà de l'activisme : agir sur la loi, *entretien avec Aminata Koné*.

36 - **La solidarité « par nous-mêmes »** : une tendance, pour faire face à la précarité et au recul de la protection sociale, *Catherine Foret*.

40 - **Penser la solidarité** entre individus autonomes, *Jacques Ion*.

45 - PARTIE 2

COMMENT LE NUMÉRIQUE RENOUVELLE LA FABRIQUE DES LIENS SOCIAUX : VERS UNE SOCIÉTÉ « CONTRIBUTIVE »

46 - L'essentiel

48 - **Les échanges de pair à pair et la production collaborative** : un mouvement de fond, que l'on n'arrêtera pas, *entretien avec Flore Berlingen*.

53 - **Le troc au XXI^e siècle**, faire plus avec moins, *entretien avec Vincent de Montalivet*.

55 - **Dix propriétés** de la force des coopérations faibles, *Dominique Cardon, Maxime Crepel, Bertil Hatt, Nicolas Pissard, Christophe Prieur*.

59 - **Réseaux sociaux contre hiérarchie** : les liens faibles peuvent-ils produire du changement social ? *Hubert Guillaud*.

63 - **Les ressources numériques au service d'une métropole solidaire ?** La controverse de l'*empowerment*, *Daniel Kaplan*.

66 - **Les collectifs numériques**, sources d'imaginaire politique, *Valérie Peugeot*.

73 - PARTIE 3

QUAND LE MARCHÉ S'INTÉRESSE À LA SOLIDARITÉ. VICTOIRE DU CAPITALISME NÉOLIBÉRAL OU PRÉMICES D'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE ALTERNATIF ?

74 - L'essentiel

77 - «L'innovation sociale» : de quoi parle-t-on ?, *Aurélien Boutaud.*

84 - Les défis des innovateurs. Se faire récupérer par les politiques publiques... et par le marché, *Philippe Chibani-Jacquot.*

87 - L'impact investing. Un nouvel outil de financement de l'économie sociale et solidaire ?, *Camille Guézennec et Guillaume Malochet.*

92 - La finance solidaire, au service des projets dépourvus de financement bancaire, *Amélie Artis.*

96 - Les relations entreprises-société au prisme de la RSE, *Michel Capron.*

102 - Les grandes entreprises et la base de la pyramide : les promesses à l'épreuve des faits, *Laurent Guérin et Yves Le Yaouanq.*

107 - Comment préparer la transition vers une économie des communs ?, *Michel Bauwens.*

113 - PARTIE 4

ARTICULER ACTION PUBLIQUE ET INITIATIVES PRIVÉES DE SOLIDARITÉ : DÉFIS À RELEVER, PISTES À EXPÉRIMENTER

114 - L'essentiel

117 - Changer de concepts, pour repenser la solidarité de la société à l'égard de chacun, *Alain Ehrenberg.*

122 - De quoi le «pouvoir d'agir» est-il le nom ? La confiance mutuelle, clef de la solidarité, *Manu Bodinier.*

128 - Le don, générateur de lien social et pièce manquante de l'économie, *entretien avec Jean-Michel Cornu.*

132 - Le revenu de base inconditionnel : un outil pour encourager les initiatives citoyennes ?, *Barbara Garbarczyk.*

138 - Pour un statut de volontariat. Du rôle de l'association dans l'économie de demain, *entretien avec Roger Sue.*

142 - Santé et solidarité, une conjonction préventive, *Valérie Buthion.*

148 - Réinventer l'économie en s'appuyant sur les citoyens : les monnaies locales, outils de territoires solidaires, *Anne-Cécile Ragot.*

154 - Service public «2.0» : de l'utopie à la mise en œuvre, *Elisabeth Grosdhomme Lulin.*

ILS ONT CONTRIBUÉ À CE CAHIER



AMÉLIE ARTIS

maître de conférences à Sciences Po Grenoble. Économiste de formation, elle est spécialisée en économie sociale et solidaire, en finance solidaire et microfinance. Elle dirige la formation « Développement et expertise de l'Économie Sociale » à Sciences Po Grenoble. Ses travaux actuels portent sur la place de l'économie sociale et solidaire dans le système économique et s'attachent à mieux comprendre le rôle des coopératives.



MICHEL BAUWENS

fondateur en 2005 de la *Foundation for Peer-to-Peer Alternatives*, il participe à divers réseaux de recherche internationaux sur la production pair-à-pair, l'économie des communs et la gouvernance participative. En 2014 il a notamment dirigé un groupe de recherche floksociety.org pour produire le premier Plan de Transition vers les Communs, pour le gouvernement de l'Équateur. Michel Bauwens a commencé sa carrière dans l'industrie pour British Petroleum et Belgacom, avant d'enseigner l'anthropologie numérique à ICHEC/St. Louis (Bruxelles), puis à Payap University et Dhurakij Pandit University's International College, en Thaïlande, et à IBICT (Rio de Janeiro).



MANU BODINIER

artisan de justice sociale au sein de l'association Aequitaz (www.aequitaz.org), il a été auparavant Délégué régional à l'Union Rhône-Alpes des Centres Sociaux (2001-2011) et organisateur des Marches pour la dignité et contre la pauvreté (2009-2011). Il a également présidé l'association ECHO, autour du *community organizing*, qui a donné naissance en 2012 à l'Alliance Citoyenne de Grenoble.



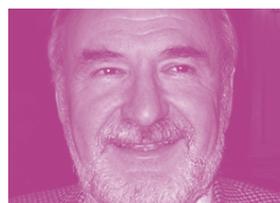
AURÉLIEN BOUTAUD

environnementaliste, aujourd'hui consultant et chercheur indépendant, spécialisé dans la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques liées à l'environnement et à la transition écologique. Co-auteur avec Natacha Gondran d'un ouvrage sur *L'empreinte écologique* (La Découverte, 2009), il a également publié pour le Grand Lyon, avec Philippe Jury, un rapport sur le mouvement des initiatives de transition (www.millenaire3.com, 2012).



VALÉRIE BUTHION

maître de conférences en sciences de gestion à l'Université Lumière Lyon 2, chercheur au laboratoire Coactis. Elle travaille notamment sur l'organisation des soins et l'économie de la santé. Elle est également vice-présidente de la Commission « évaluation Stratégie Prospective » du Haut Conseil de la Santé Publique, instance d'expertise qui a pour mission de contribuer à la définition et l'Évaluation des politiques de santé publique en France.



MICHEL CAPRON

professeur émérite des universités en sciences de gestion et chercheur à l'Institut de Recherche en Gestion de l'Université Paris Est. Spécialiste de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), il est président du Forum citoyen pour la RSE et est vice-président de la Plateforme nationale d'actions globales pour la RSE.



CATHERINE FORET

géographe et sociologue, co-fondatrice de l'agence de sciences humaines appliquées FRV100. Elle travaille depuis plus de 30 ans sur la question urbaine. Auteur d'études et de recherches sur la requalification des quartiers populaires, la participation des habitants aux politiques publiques, ou les questions relatives aux mémoires et aux patrimoines urbains, elle se consacre aujourd'hui plus particulièrement à la valorisation des travaux de recherches en sciences humaines et sociales auprès des acteurs de la ville. À la demande de ministères, collectivités locales, associations, musées..., elle poursuit par ailleurs un travail d'auteure, en prêtant sa plume à divers collectifs désireux de faire partager leurs idées au plus grand nombre.



ANNE-CÉCILE RAGOT

consultante, spécialiste des monnaies sociales et de l'économie collaborative, elle est directrice associée de l'agence de conseil en innovation sociétale Alternatives et Alliances et présidente de TAOA (*There are other alternatives*, <http://www.taoaproject.org/>), association parrainée par Patrick Viveret, qui s'emploie à soutenir et promouvoir le développement des monnaies sociales et complémentaires en France et à l'étranger.



GUILLAUME MALOCHET

chargé de mission au département « Questions sociales » du Commissariat général à la stratégie et à la prospective. Ancien élève de l'École Normale Supérieure de Cachan, il est agrégé de sciences économiques et sociales et docteur en sociologie. Il a récemment participé à l'élaboration de la loi d'orientation et de programmation sur l'adaptation de la société au vieillissement, ainsi que sur l'évaluation du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.



CAMILLE GUÉZENNEC

chargée de mission au département "Travail & Emploi" du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, elle est en charge de l'analyse et de l'évaluation des politiques de l'emploi. Dans le champ de l'économie sociale et solidaire, elle a récemment travaillé sur le microcrédit professionnel en France. Elle enseigne également les questions sociales au sein du Master "Affaires Publiques" de Sciences-Po Paris, dont elle est diplômée.



VALÉRIE PEUGEOT

après une formation initiale en droit et sciences politiques, elle a travaillé successivement au Parlement européen puis dans différents think tanks autour des enjeux de politique européenne, de mondialisation et de société de l'information. Elle est chercheuse au sein du laboratoire de sciences humaines et sociales d'*Orange Labs*, en charge des études prospectives. Vice-présidente du Conseil National du Numérique depuis 2013, elle préside également l'association *Vecam* (Réflexion et action pour l'internet citoyen, <http://vecam.org/>).

**DOMINIQUE CARDON,
MAXIME CREPEL,
BERTIL HATT,
NICOLAS PISSARD,
CHRISTOPHE PRIEUR**

sociologues, statisticien, chercheurs en sciences de l'informatique..., en poste dans différents établissements de recherche français, ils ont notamment associé leur compétences au sein du laboratoire SeNSE d'Orange Labs pour penser les usages sociaux des technologies de communication numérique, leurs effets sur l'espace public et les relations interindividuelles.

PHILIPPE CHIBANI-JACQUOT

journaliste en presse écrite depuis 1998, il assure une veille sur la transition écologique, les alternatives économiques et l'innovation sociale et réalise des articles, enquêtes, reportages pour divers journaux et revues, dont *Politis* et *Alternatives économiques*. Prix Jacques Moreau 2010 du meilleur reportage en économie sociale, il est co-auteur du *Guide de l'entrepreneur social*, paru en 2013 aux Éditions Rue de l'Ecliquier.

ALAIN EHRENBURG

sociologue, directeur de recherche au CNRS, il s'est fait connaître d'un large public avec la parution de ses livres *La fatigue d'être soi. Dépression et société* (1998) et *La Société du malaise* (2010), aux Éditions Odile Jacob. Ses travaux portent sur les transformations de la liberté et de l'égalité par les valeurs et les normes de l'autonomie, à travers le vaste domaine de la « santé mentale ». Ils visent à mettre en lumière les nouvelles articulations entre le commun et le chacun dans une forme de vie imprégnée par les représentations collectives de l'autonomie.

DAN FERRAND-BECHMANN

professeur émérite des universités et responsable des recherches au CESOL (Centre d'études des solidarités sociales, <http://cesol.free.fr/>). Présidente de l'Association Française de Sociologie de 2006 à 2009, auteure de nombreux travaux de recherche sur la vie associative, elle a notamment publié en janvier 2014

Le bénévolat. Au bénévole inconnu !, en collaboration avec Côme Ferrand-Cooper et la rédaction de la revue *Juris associations* (Editions Dalloz).

BARBARA GARBARCZYK

bénévole au sein du réseau belge pour le revenu de base, elle écrit régulièrement des articles sur le sujet et organise différents types d'activités de vulgarisation pour faire connaître celui-ci au plus grand nombre. Récemment, elle a coordonné la parution de *L'Inconditionnel*, journal francophone entièrement consacré au revenu de base. Par ailleurs, elle est chargée de projets d'éducation permanente à SAW-B, fédération d'entreprises d'économie sociale et mouvement pour une alternative économique.

HUBERT GUILLAUD

éditorialiste et journaliste pour *InternetActu.net*, le média de la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING). Il s'intéresse à notre rapport aux technologies en cherchant toujours à interroger les idées reçues : comment elles impactent les transformations sociales, économiques et politiques, et comment celles-ci sont remises en cause par le numérique. Il est l'auteur de très nombreux articles et de livres sur les sujets de l'innovation sociale, de l'innovation, des médias sociaux, de l'internet des objets.

**ÉLISABETH
GROSDHOMME LULIN**

directrice générale de *Paradigmes et caetera*, société d'études et de conseil qu'elle a fondée en 1998, consacrée à la prospective et à l'innovation. Après une carrière commencée à l'Inspection générale des finances, poursuivie au cabinet du Premier Ministre et à l'INSEE, elle est aujourd'hui administratrice de plusieurs sociétés cotées et contribue à divers *think tanks* en France et à l'étranger. Elle préside également le conseil d'administration de l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle.

LAURENT GUÉRIN

ingénieur des Mines, actuellement en poste à la Direction générale du Trésor. Coauteur avec Stéphane Calpena et Yves Le Yaouanq de l'ouvrage *Les Grandes Entreprises et la Base de la Pyramide. Cinq histoires françaises* (Presses des Mines, 2012).

CAMILLE HAMIDI

maître de conférences de science politique à l'Université Lumière Lyon 2, Camille Hamidi est membre du laboratoire Triangle UMR 5206, où elle développe des recherches sur les associations, l'action collective, la politisation des populations issues de l'immigration, les rapports entre ethnicité et politique. Elle a notamment publié en 2010 *La société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier* (Éditions Economica).

JACQUES ION

sociologue, directeur de recherches au CNRS. Il a écrit de nombreux ouvrages sur le militantisme contemporain et les rapports entre travail social et bénévolat. Il a notamment publié *La fin des militants ?* en 1997, *L'engagement au pluriel* (ouvrage collectif, 2001), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilités citoyennes dans la ville* (en co-direction avec Marion Carrel et Catherine Neveu, 2009) et plus récemment *S'engager dans une société d'individus* (Armand Colin, 2012).

DANIEL KAPLAN

co-fondateur et Délégué général de la Fondation pour l'Internet Nouvelle Génération (FING). Il est membre du Conseil national du numérique. Il a écrit ou dirigé de nombreux ouvrages et rapports à l'intersection de l'innovation technologique, des mutations économiques et des transformations sociales. Parmi ses récentes publications, figure notamment l'ouvrage collectif du Forum d'Action Modernités qu'il a co-dirigé avec Philippe Aigrain : *Internet peut-il casser des briques ? Un territoire politique en jachère*. (Descartes & Cie, 2013).

FLORE BERLINGEN

diplômée de Sciences Po Paris en 2008, elle a travaillé au Cniid (Centre national d'information indépendante sur les déchets) pendant 4 ans, avant d'être nommée directrice de cette association, fin 2013. Parallèlement, elle a co-fondé *OuiShare*, communauté ouverte internationale composée de plusieurs centaines d'acteurs de l'économie collaborative (entrepreneurs, designers, chercheurs, ingénieurs, décideurs publics, citoyens...).

JEAN-MICHEL CORNU

consultant international dans le domaine des stratégies de l'innovation, de la coopération et de l'intelligence collective, directeur scientifique auprès de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération) et cofondateur de *Imagination for People*. Il est notamment l'auteur de *La coopération, nouvelles approches* (<http://www.cornu.eu.org/texts/cooperation>, 2001) et plus récemment d'un ouvrage consacré à la question du don *Tirer bénéfice du don : pour soi, pour la société, pour l'économie* (FYP éditions, 2013).

AMINATA KONÉ

secrétaire générale de la Confédération Syndicale des Familles, organisation de défense des consommateurs et des locataires qui regroupe 35 000 adhérents en France, Aminata Koné est également administratrice de la Fondation Abbé Pierre et membre du Conseil Économique Social et Environnemental, où elle a été désignée par l'Union nationale des associations familiales (UNAF).

VINCENT DE MONTALIVET

ingénieur de formation en gestion des flux, entrepreneur et consultant, spécialisé dans les nouvelles économies circulaire et collaborative. Il a créé *Myrecyclestuff.com*, *cobusiness.fr* et *Socialtech*, une entreprise apportant des solutions digitales et technologiques pour des problématiques sociales. Il est également co-fondateur de l'association *rcube.org*, qui regroupe de nombreux acteurs de la réduction, du réemploi et de la réutilisation. Il travaille avec des collectivités territoriales dans tous ces domaines.

ROGER SUE

professeur à la faculté des sciences humaines et sociales de l'Université Paris Descartes-Sorbonne et chercheur au Cerlis (Centre d'études et de recherche sur les liens sociaux). Il est auteur ou co-auteur de nombreux ouvrages, dont : *La Société civile face au pouvoir* (Presses de Sciences Po, 2003) ; *La société contre elle-même* (Fayard, 2005) ; *Sommes-nous vraiment prêts à changer ? Le social au cœur de l'économie* (Les liens qui libèrent, 2011).

OU S'INVENTENT LES SOLIDARITÉS DE DEMAIN ?

DE NOUVELLES VOIES se cherchent pour faire face aux enjeux de solidarité, dans nos pays occidentaux marqués par le renforcement des inégalités et la remise en cause des systèmes institués de protection sociale. Alors que l'État providence recule, les dynamiques à l'œuvre du côté de la société civile peuvent-elles représenter des solutions ? Ou du moins des sources d'inspiration pour penser l'action publique de demain ? Tel était le questionnement à l'origine de ce cahier.

Dès lors que l'on se penche sur la question de la solidarité dans notre pays, un paradoxe saute aux yeux : d'un côté, analystes et responsables politiques s'alertent de « *la montée de l'individualisme* », qui serait à l'origine d'une « *société de la défiance* », de la « *déliation* » et du « *repli sur soi* » ; les situations d'isolement se multiplient, les gens à la rue sont de plus en plus nombreux, la ségrégation urbaine s'accroît... Bref, le lien social se délite. D'un autre côté, diverses données statistiques et reportages de terrain témoignent de la puissance du mouvement associatif et de la vitalité du bénévolat ; de la multiplication des mobilisations collectives au service de telle ou telle cause ; de la force des liens communautaires dans certains quartiers ; ou encore de la bonne santé de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). À quoi il faut ajouter l'exceptionnel développement des réseaux sociaux en ligne et l'émergence d'une myriade d'expériences qui, dans les jeunes générations notamment, se revendiquent de modes de vie « *collaboratifs* » ou de la défense de nouveaux « *biens communs* ».

Parle-t-on bien de la même société française ? Et comment mettre en rapport tous ces signes d'appétence pour le « *faire ensemble* » avec l'idée de solidarité telle qu'elle s'est instaurée depuis le milieu du XIX^e siècle au fondement de notre cohésion nationale ? Une solidarité qui se confondait avec le principe de redistribution des richesses — du riche au pauvre, ou du nanti au moins nanti —, grâce à l'arbitrage ou à la médiation de l'État. Au moment où nous passons de nos sociétés industrielles hiérarchisées à des sociétés de la connaissance fondées sur une horizontalisation du rapport aux autres, on peut se demander si l'on n'est pas en train de changer radicalement de paradigme, à propos de cette notion de

solidarité. Tout serait alors à réinventer. De même que les Saint-Simoniens, puis les solidaristes emmenés par Léon Bourgeois, ont su en leur temps refonder des valeurs permettant de maintenir le lien social dans un contexte économique et politique bouleversé par la révolution industrielle, de même se cherchent aujourd'hui en France, et plus largement en Europe, les modalités d'un nouveau contrat social pour nos vieilles nations : un contrat qui reposerait sur l'autonomie individuelle comme condition ou, pour le dire autrement, sur l'aspiration de tout un chacun à nouer « *des liens sociaux émancipateurs* »¹.

À la suite d'autres cahiers thématiques consacrés au sujet de la solidarité, cette nouvelle publication du Grand Lyon cherche à comprendre ce qui naît, en même temps que se défait une partie des liens qui ont jusqu'ici fait tenir ensemble les individus et les différents segments de la population de notre pays. Pour ce faire, le projecteur a été délibérément braqué sur la « *société civile* » — notion critiquable et critiquée, mais qui demeure néanmoins bien pratique pour désigner tout ce qui ne relève pas de l'État ou de la puissance publique. Elle a été prise ici dans son sens large, incluant l'ensemble des personnes qui décident par elles-mêmes de s'organiser et d'agir, à différentes échelles, en dehors de responsabilités publiques ou politiques. Ainsi défini, le terme recouvre aussi bien des collectifs informels d'habitants, d'usagers ou de citoyens que le milieu associatif et le monde économique. Dans ces différents univers, des acteurs invoquent l'idée de solidarité ou des notions proches (« *responsabilité sociale* », « *coopération* », « *mutualisation* »...) pour qualifier certaines de leurs initiatives. Nous avons prêté attention à cette diversité polysémique, parce qu'elle éclaire, nous semble-t-il, les changements en cours, dans nos manières de faire société. Ainsi le fait de refuser le terme de solidarité pour lui préférer ceux d'« *entraide* », de « *collaboration* » ou de « *contribution* », comme le font les promoteurs des expériences *peer-to-peer* (de pair à pair), n'est évidemment pas anodin : derrière cet autre vocabulaire, se dessine une nouvelle conception du rapport entre les individus et le corps social qu'ils forment ou pourraient former.

Il s'agissait donc ici de saisir ce qui émerge et se transforme dans le champ de ce que certains ont appelé

¹ Pour reprendre un terme de Patrick Viveret in : *Revenir aux fondements de la solidarité*, <http://www.millenaire3.com/Revenir-aux-fondements-de-la-solidarite.122+M5fea2eb2e64.0.html>

les solidarités « *chaudes* »² ou « *non institutionnelles* » — par opposition aux « *solidarités froides* » ou « *obligées* » qui résultent de la redistribution nationale. Il s'agissait aussi de pointer ce que ces évolutions posent comme questions à l'action publique, dans le contexte de post-croissance qui s'impose désormais à l'État et aux collectivités territoriales françaises.

Quelles valeurs sont à l'œuvre, chez tous ceux qui agissent de leur propre chef au nom du « *vivre ensemble* », de la « *lutte contre l'exclusion* » ou de la revendication d'égalité, dans nos sociétés de la connaissance ? Quel sentiment d'interdépendance se fait jour à travers ces actions ? (interdépendance entre semblables, ou avec ceux qui ne font pas partie des siens ?) À quel ensemble social, à quelle conception de la Cité renvoient ces engagements personnels, collectifs, entrepreneuriaux ? Quelles limites rencontrent ces initiatives ? Et comment les institutions publiques doivent-elles repositionner leur mode de fonctionnement et de financement pour accueillir, soutenir ou démultiplier toutes ces énergies issues de la société civile ? Comment, autrement dit, penser des politiques inclusives « 2.0 », sans renoncer aux objectifs d'universalité et de continuité territoriale qui garantissent à tous la solidarité de la Nation ?

Le présent cahier ne prétend pas couvrir la totalité des questions soulevées par ce vaste champ thématique. Mais il tente, avec de nombreux contributeurs, d'ouvrir très largement la focale, pour saisir « par le bas » le renouvellement en cours et fournir des éléments de débat à tous ceux qui sont en charge de penser le service public de demain.

² On reprend ici la distinction proposée par Jacques Le Goff dans un entretien accordé à la revue *Projet* le 22 juin 2012 et paru dans le cahier Grand Lyon Vision Solidaire n°1 sous le titre : « *Le droit à la fraternité n'existe pas* ».

PARTIE 1

Où s'inventent
les solidarités de demain ?

•

**APRÈS L'ÉTAT PROVIDENCE,
LES MÉTAMORPHOSES DE
L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE**

L'ESSENTIEL

La fin de la prospérité économique liée à l'ère industrielle, le développement du capitalisme financier, le transfert de la richesse et du pouvoir des États vers les multinationales privées : tous ces éléments ont contribué, depuis déjà au moins deux décennies, à l'affaiblissement des ressources publiques, en France comme dans la plupart des autres pays européens. Ainsi démonétisé, l'État providence semble menacé de disparaître — et avec lui les systèmes de redistribution ou de compensation mis en place après guerre pour pallier les inégalités entre les familles et pour assurer la protection des plus faibles d'entre nous. Ces facteurs économiques et politiques se conjuguent avec des évolutions sociétales de longue durée (l'aspiration à l'autonomie individuelle, la revendication d'égalité...) et avec des phénomènes plus récents (la diffusion des technologies de communication numérique, la transformation du rapport au savoir et à l'autorité, la défiance des citoyens vis-à-vis du personnel politique...) pour renforcer l'idée que la société civile pourrait pallier le recul de la puissance publique en matière de solidarité. Ce mouvement est d'ailleurs déjà à l'œuvre : il traverse en profondeur tous les milieux sociaux, depuis les plus aisés jusqu'aux mondes populaires : partout, l'idée qu'il faut désormais « s'aider soi-même » gagne du terrain. Serait-on en passe de revenir à des logiques communautaires ou corporatistes d'un autre temps, avec les risques de détricotage du tissu national qui résultent des initiatives dispersées des uns et des autres ? Ou bien faut-il voir dans l'évolution des formes d'engagement des individus contemporains une opportunité pour repenser radicalement nos mécanismes de protection sociale ? Aller dans ce sens suppose d'abord de bien saisir ce qui change, dans la manière dont chacun d'entre nous se sent désormais relié aux autres.

S'ENGAGER AU SERVICE DES AUTRES : UNE VALEUR EN HAUSSE

Hors des modèles de concurrence ou de compétition, le bénévolat, un autre genre de « travail » ?

Les données statistiques le montrent : la crise économique et politique que traverse le pays n'affaiblit pas les capacités d'engagement des Français pour des causes collectives, que ce soit à l'échelle locale ou, beaucoup plus largement, à l'international. L'élan bénévole se développe aussi bien dans le monde associatif qu'en dehors de celui-ci, et il augmente en particulier chez les jeunes générations, en parallèle aux difficultés d'accès au travail. Il fait apparaître une société active, dans laquelle le besoin d'être relié aux autres demeure fort, tout en prenant des formes plus « directes », moins constantes qu'autrefois, souvent rebelles à l'autorité, et parfois à la légalité.

- ➔ **Catherine Foret**, Vitalité de l'engagement associatif et du bénévolat en France : quelques données statistiques **p.16**
- ➔ **Dan Ferrand-Bechmann**, Le bénévolat, approche sociologique **p.19**

Entre engagements identitaires, action caritative et éducation populaire : chocs de cultures

Si le désir de donner du sens à sa vie en s'impliquant dans une action collective ou en se portant au secours des plus démunis est relativement bien réparti dans la société française, les ressorts de l'engagement solidaire et la manière dont on conçoit l'efficacité de celui-ci ne sont pas les mêmes d'un milieu et d'une génération à l'autre. Ce sont alors des cultures différentes qui se heurtent, entre ceux qui préfèrent agir au sein d'une communauté ou d'un territoire de proximité en visant des bénéfices immédiats, ceux qui se réfèrent à des valeurs religieuses, et ceux qui veulent peser sur les orientations à long terme des pouvoirs publics.

- ➔ **Camille Hamidi**, Altruisme particulariste ou généralisé : les raisons de l'engagement associatif de jeunes issus de l'immigration **p.23**
- ➔ **Aminata Koné**, Le syndicalisme familial à l'épreuve du « zapping » citoyen. Au-delà de l'activisme : agir sur la loi **p.32**

S'ENTRAIDER, POUR NE PLUS « MENDIER » AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION

Contre les discriminations et l'exclusion : faire sécession ?

Dans les milieux populaires, à mesure que s'accroît la pauvreté et que monte le sentiment d'abandon ou d'injustice, certains désespèrent du service public. Ils optent alors pour une solidarité « combattante ». Pour lutter contre leur propre exclusion de la ville ou du travail, hommes et femmes inventent les services collectifs qui leur manquent, dans une logique de débrouille pragmatique. Les ressources issues de l'aide sociale, celles des fondations philanthropiques et parfois celles de l'économie parallèle se retrouvent mariées pour faire face aux situations les plus difficiles. On peut le déplorer..., ou voir là des formes d'innovation sociale appelant les pouvoirs publics à faire évoluer leur mode de fonctionnement.

- ➔ **Catherine Foret**, La solidarité « *par nous-mêmes* » : une tendance pour faire face à la précarité et au recul de la protection sociale **p.36**

INVENTER DE NOUVEAUX MÉCANISMES DE PROTECTION SOCIALE

Prendre en compte l'évolution de la société pour refonder la solidarité nationale

¹ Voir l'entretien en ligne : <http://www.millenaire3.com/Revenir-aux-fondements-de-la-solidarite.122+M5fea2eb2e64.0.html>

Individuation ne veut pas dire individualisme. Si nous nous inscrivons moins aujourd'hui, en tant que personnes, dans des collectifs hérités, nous en composons d'autres, qui construisent une solidarité plus respectueuse de l'altérité et de la liberté de chacun : « *un lien social émancipateur* », comme dit Patrick Viveret¹. Pour assurer la production et la redistribution de richesses à partir de ces attachements et engagements contemporains, il faut imaginer des mécanismes de protection sociale reposant moins sur le statut (familial, professionnel) et intégrant davantage la diversité des carrières et des mobilités individuelles.

- ➔ **Jacques Ion**, Penser la solidarité entre individus autonomes **p.40**

Contrairement à certaines idées reçues, le bénévolat est une valeur en hausse dans notre pays. C'est aussi un bon indicateur pour mesurer le rapport des Français aux notions d'engagement et de solidarité. Du latin *benevolus*, « bienveillant » — issu de *bene*, « bien », et *volo*, « je veux » — le terme exprime en effet l'aspiration qui conduit certains d'entre nous à exercer de manière librement choisie une activité non

rétribuée, orientée vers le bien commun. Les données statistiques dont on dispose sur le sujet montrent que cette aspiration n'est pas affaiblie par la crise économique et politique que traverse le pays. L'engagement bénévole augmente même plus fortement chez les jeunes générations, tout en prenant des formes nouvelles (plus « directes » et ponctuelles) — ce qui ne va pas sans interpeller le secteur associatif traditionnel.

Vitalité de l'engagement associatif et du bénévolat en France : quelques données statistiques

— Catherine Foret

Selon les enquêtes les plus récentes, les Français seraient entre 15 et 18 millions à donner de leur temps au service des autres, ou plus généralement pour des activités collectives. Ce sont les associations qui accueillent la grande majorité de ces bénévoles, sans qu'elles n'aient pour autant le monopole de cette forme d'engagement. Le bénévolat s'exerce aussi en effet au sein d'autres institutions sans but lucratif, comme les ONG ou les syndicats. Sans compter toutes les personnes qui apportent leur aide, de manière plus ou moins régulière, à leur voisinage ou à leur famille.

Le bénévolat, en progression constante au cours de la dernière décennie

En 2008, l'INSEE dénombrait 15,8 millions de personnes de 16 ans et plus membres d'au moins une association. En prenant en compte les adhésions multiples, les associations totalisaient alors environ 21 millions d'adhérents¹ dont plus de la moitié participaient bénévolement aux activités de l'association.

En 2010, une enquête commandée à l'Institut BVA par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) des ministères sanitaires et sociaux, permettaient d'estimer à un peu plus de 16 millions le nombre de bénévoles en France². Selon Lionel Prouteau, du Laboratoire d'Économie et de Management de l'Université de Nantes, 32 % des personnes enquêtées de plus de 18 ans déclaraient alors avoir exercé des activités bénévoles dans des associations ou d'autres types d'organismes. Rapprochant ces résultats de ceux obtenus à partir de l'enquête *Vie associative* conduite par l'Insee en 2002³, Lionel Prouteau concluait alors à une progression de +4 % du bénévolat chez les plus de 18 ans.

¹ Frédéric Luczak et Fella Nabli, division Conditions de vie des ménages, Insee. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1327

² Source : Ministères chargés des affaires sociales et de la santé, Drees – BVA. Enquête sur la vie associative en France en 2010. <http://www.associations.gouv.fr/1121-le-benevolat-en-france-en-2011.html>

³ Cf. « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, *Economie et Statistiques* n°372, 2004, pp. 3-39.

4 La France bénévole 2013, [http://www.francebenevolat.org/documents/recherche?rdoc\[theme_document\]=1](http://www.francebenevolat.org/documents/recherche?rdoc[theme_document]=1)

La participation au bénévolat était plus élevée dans les zones rurales et les petites villes (36 à 37 %) que dans les villes moyennes et les grandes agglomérations (29 et 28 %). Elle était croissante avec le niveau de diplôme (16 % pour les sans diplôme, plus de 40 % chez les Bac+2) et avec le revenu domestique, et influencée par l'appartenance à une religion et le degré de pratique religieuse (29 % dans le cas des personnes sans appartenance religieuse déclarée, 38 % dans le cas d'une appartenance religieuse avec pratique régulière). L'enquête permettait aussi de ventiler les participations bénévoles des membres d'associations selon les domaines d'activités : plus de la moitié des participations intervenaient soit dans le domaine sportif (23 %), soit dans celui de la culture ou celui des loisirs (15 %), les participations étant déclarées comme « régulières » dans environ 40 % des cas.

Des modes d'engagement qui se transforment

Des investigations plus récentes ont confirmé la tendance à la hausse de ces engagements non rémunérés. Selon l'enquête annuelle réalisée par l'IFOP pour France Bénévolat⁴, le nombre de bénévoles en France a augmenté de 14 % entre 2010 et 2013, cette progression étant particulièrement forte dans la tranche d'âge des 15-35 ans : +32 % (contre seulement +10 % chez les 35-65 ans). Il faut dire que l'enquête comptabilisait pour la première fois en 2013 l'ensemble des engagements bénévoles (plus largement que dans le seul champ associatif). Ainsi, il apparaît désormais que 40 % des Français donnent de leur temps gratuitement pour les autres ou pour contribuer à une cause, en dehors de l'aide apportée au sein de leur famille.

L'enquête met aussi en évidence les transformations de l'élan bénévole. C'est en effet le « bénévolat direct » (vers des engagements de proximité, hors associations) qui augmente le plus fortement (+31 %). De même, le bénévolat régulier perd du terrain au profit du bénévolat ponctuel : 73 % des bénévoles sont aujourd'hui impliqués régulièrement dans leur action, alors qu'ils étaient 80 % en 2010. Une bonne partie des enquêtés n'utilisent d'ailleurs pas le terme de bénévoles pour se caractériser, relève l'étude : « *D'une manière modeste, ceux qui donnent de leur temps se considèrent surtout comme "des personnes ayant le souci d'être utiles" (54 %), (...) ou encore comme "des citoyens engagés" (38 %) ou "se voulant acteurs" (35 %). Mais très peu comme "des militants" (13 % en moyenne et 9 % chez les moins de 25 ans), et absolument pas comme "des amateurs", par opposition aux professionnels (5 %).* »

Les ressorts d'engagement varient assez fortement selon le secteur dans lequel on agit : le « *souhait d'être utile à la société* » vient en tête (71 % en moyenne, variant de plus de 80 % dans le secteur social et l'éducation populaire, à 60 % environ dans les loisirs et le sport) ; l'épanouissement personnel vient ensuite, assez loin (49 % en moyenne, motivation d'autant plus partagée que l'on est jeune). Sont également cités le souhait d'appartenir à une équipe (35 % en moyenne, depuis 46 % dans le sport ou chez les parents d'élèves, jusqu'à 29 % dans le secteur social) et la cause défendue (34 % en moyenne, variant logiquement du simple au double entre les loisirs et le secteur social, l'environnement ou encore la solidarité internationale). L'acquisition d'une compétence est un ressort décisif pour 19 % des bénévoles, mais bien plus dans le secteur de la santé (35 %) et chez les plus jeunes. Le désir d'exercer une responsabilité est partagé par 22 % des bénévoles en moyenne, davantage dans le sport (29 %) et moins chez les 25-55 ans, pour des raisons de disponibilité. Quant aux satisfactions déclarées, l'étude montre qu'elle mettent d'abord en avant « *le contact et les échanges avec l'autre* » (72 %), « *le plaisir d'être utile et efficace* » (68 %), et « *la convivialité* » (63 %).

Le secteur associatif, lieu de résistance et d'innovation en temps de crise

« Nous ne pouvons que nous féliciter de voir que si la crise a un effet sur le bénévolat, c'est dans le sens d'une plus grande solidarité », écrit Dominique Thierry, Président de France Bénévolat, dans la préface de l'enquête de 2013 — tout en soulignant le défi posé aux responsables associatifs par la transformation des profils et des modes d'engagement des personnes : « Il sera dorénavant important, pour les associations, de s'adapter à ces nouveaux bénévoles, plus jeunes, moins constants, dont on remarque grâce à cette étude la forte motivation à aider. »

Valérie Fourneyron, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, se réjouissait elle aussi en 2013 des conclusions de cette étude, estimant que « la crise que nous traversons n'entraîne pas un repli sur soi, une "désaffiliation", une atomisation des individus. (...) Contredisant les visions pessimistes sur la société, cette enquête inédite souligne en effet que les Français, loin de se replier sur eux-mêmes, sont généreux et solidaires. [Elle] met en évidence une réalité souvent occultée par les discours catastrophistes. Oui, dans les périodes difficiles, les Français font preuve de fraternité et d'entraide. Oui, ils s'investissent dans des causes d'intérêt général. »⁵

Un point de vue partagé par Nadia Bellaoui, Présidente du Mouvement associatif, qui se félicitait dans l'édition 2014 de *La France associative en mouvement*⁶, du « sursaut de la création d'associations » au cours de l'année écoulée (+5,8 %) et de l'importance de l'emploi assuré par ce secteur (1 813 000 salariés dans 165 000 associations employeurs, soit 9,7 % des emplois privés du pays en 2013) : « Dans un contexte économique et politique troublé, (...) lorsque les chiffres du chômage en France sont en progression constante, ceux de l'emploi associatif résistent et apportent, là encore, un témoignage de la vitalité du secteur. La société civile est plus que jamais le lieu des sursauts citoyens et des rébellions face aux maux que connaît notre société. Elle est aussi celui où s'élaborent et s'expérimentent collectivement des solutions innovantes pour y faire face. »

⁵ <http://www.associations.gouv.fr/1502-les-francais-de-plus-en-plus.html>

⁶ <http://www.recherches-solidarites.org/>

Auteure de nombreuses recherches sur la vie associative, Dan Ferrand-Bechmann analyse depuis trente ans les fonctions sociales de ce « travail » que représente le bénévolat, ainsi que ses futurs possibles dans la société française. Dans l'article qui suit, paru dans la revue *Juris Association*.384 (Juillet 2008), elle souligne la diversité des motivations des bénévoles et l'évolution de leurs modes d'engagement. Enfanté par les solidarités nationales obligatoires, enraciné à la fois dans les traditions historiques charitables et dans celles du mouvement ouvrier, le bénévolat prend aujourd'hui en charge des

besoins sociaux émergents ou insuffisamment reconnus par la puissance publique. Il s'adosse aussi à de nouvelles conceptions du rapport entre individus et collectif. La multiplicité et la flexibilité des affiliations sociales, en particulier, explique que les bénévoles passent facilement, désormais, d'une association ou d'une cause à une autre : « zapping » et « picorage » deviennent la règle. À travers ces évolutions, trop souvent perçues négativement, se dessine néanmoins la figure de citoyens actifs, qui expérimentent une manière contemporaine d'être parties prenantes de la société.

Le bénévolat, approche sociologique

— Dan Ferrand-Bechmann

¹ La sociologie du bénévolat se développe en France depuis vingt ans, à côté de la sociologie de l'économie sociale et de celle des associations. La question du militantisme et de l'engagement est revenue en première ligne. L'association française de sociologie abrite un réseau de recherche sur ces thèmes. Dans d'autres associations européennes et internationales, la question est transversale à des groupes de recherches.

² Expression de Vincent de Gaulejac, conférence AISLF Istanbul.

Plusieurs approches théoriques et divers concepts sociologiques permettent de poser la question du bénévolat : Emile Durkheim, Robert Putnam, Richard Titmuss. Principalement ceux sur les affiliations et les identités multiples, le don, la solidarité, le lien social, les institutions, la question du genre et celle des générations, les modèles sociaux et l'*habitus*, l'appartenance communautaire mais aussi le travail¹. Nous avons choisi de présenter l'évolution du bénévolat comme un révélateur d'une société où les solidarités traditionnelles ont changé de manière fondamentale. Les acteurs ne sont plus seulement liés par des liens familiaux ou de voisinage, de travail, de religion commune ou d'obligations, comme par exemple celles de l'armée, mais « bondissent » d'une association à une autre². La disparition de systèmes sociaux d'entraide représente certainement par bien des facettes un déficit considérable en laissant des groupes sociaux et des individus en « lisière » de la société.

Les changements dans les modes d'affiliation sont importants. On s'engage et on participe à la vie associative comme autrefois on faisait de la politique ou de l'action syndicale. La démocratie s'en nourrit. Tout se passe comme si le libre choix des lieux d'engagement, de sa durée, de son intensité, des destinataires ou des bénéficiaires de l'altruisme et du don était une caractéristique de l'action bénévole. En fait, la liberté est relative car les choix dépendent des statuts sociaux, du capital et de l'héritage sociale. L'inégalité dans les choix de l'action bénévole reste assez importante : on propose des postes de dirigeants à ceux qui ont des savoirs et des métiers spécifiques valorisés dans une société donnée. Le bénévolat ne redresse pas facilement les destins de ceux que la vie a relégués dans des postes peu prestigieux et des métiers dévalorisés ou même dans l'exclusion. Les enjeux identitaires

et les motivations des bénévoles sont variés : ils sont souvent de l'ordre du plaisir, de la recherche de l'éthique et du sens mais aussi du lien social, de quêtes de nouvelles sociabilités et de reconnaissance ainsi que de pouvoirs. Selon le type de bénévolat exercé : gestion, production de services, médiation et revendication, les motivations et les enjeux sont différents.

Des citoyens actifs

La multiplicité et la flexibilité des affiliations sont très grandes. Affiliations identitaires liées à une origine géographique, affiliation à une église ou à un parti, engagement dû à un intérêt pour une question ou un problème comme l'environnement ou la protection des animaux, entraide motivée par un handicap physique ou social... On peut à travers le million d'associations françaises et les quatorze millions de bénévoles présenter des exemples multiples. Chaque acteur social est un cas différent et aurait un profil sociologique qui s'apparente à un groupe peu important. L'affiliation et l'engagement bénévole, c'est-à-dire sans rémunération, dans une association plutôt qu'un comportement de consommation d'objets ou d'activités de loisirs, dessinent une figure particulière des bénévoles : des citoyens actifs. Surtout des citoyens plus actifs que les autres et plus altruistes, au sens où ils rendent des services à autrui.

Le bénévole se caractérise essentiellement et existentiellement par ses objectifs non matériels, par une action qui peut être traditionnelle ou innovatrice et même souvent dissidente et hors la loi mais qui est surtout choisie et qui correspond en général à des capacités et à des appétences.

Le salaire moral ou symbolique des bénévoles est le fait de trouver un sens à son action et parfois une identité et des valorisations personnelles. Le bénévole chercherait à prouver une image de lui-même qui correspond à l'idéal de ce qu'il veut être ou paraître. Les impacts de son action sont tout autant pour lui que pour la société. Il est égoïste dans la mesure où il trouve une reconnaissance dans ce qu'il fait et altruiste parce qu'il sert autrui, une idée, une personne ou un groupe. C'est dire que le bénévolat a un effet sur les personnes qui l'exercent et sur les personnes qui bénéficient de cette action.

Mais il faut souligner que l'impact n'est pas toujours positif en termes d'égalité sociale ou de bien-être social. Il faut admettre qu'un militant fasciste ou qu'un membre d'une association sectaire est aussi un bénévole : il œuvre ou plutôt agit sans rémunération, sans contrainte et pour les autres. Faire du bénévolat un acte bon est un contresens conceptuel. La volonté bonne peut s'exercer à l'intérieur d'un groupe de manière solidaire mais pas toujours positive pour un autre groupe. L'agressivité, l'hostilité et la souffrance existent aussi dans l'univers associatif d'autant plus qu'elles peuvent être niées et masquées.

Hors des modèles de concurrence et de compétition

Mais la logique de marché, la logique capitaliste et la logique de la gratuité ne sont pas toujours en adéquation. Les bénévoles font souvent partie d'une autre réalité sociale, d'une autre culture qui serait plutôt hors des normes et des modèles de concurrence et de compétition. Les associations font partie du domaine de la solidarité. Le même individu peut avoir plusieurs modèles d'action concomitants ou

3 Dan Ferrand-Bechmann (dir.), *Les Bénévoles et leurs associations, autre réalité, autre sociologie*. Paris, L'Harmattan 2004.

non, comme gérer un service selon des modèles classiques d'efficacité, de gestion et même d'exploitation pendant la semaine, puis agir dans une association avec des interactions égalitaires le week-end et des impératifs moins gestionnaires et moins tournés vers l'efficacité.

Vivre dans un autre monde, jouer un autre rôle et avoir de nouvelles relations que dans la vie de travail ou dans la vie familiale ou de loisir est parfois la motivation du bénévole, acteur de soi et des autres³. L'association est une scène sociale avec des normes spécifiques, qui sont façonnées par ses membres et ses élus et dont la distribution des rôles et des fonctions a des règles propres. Le façonnement des règles et des modes d'actions fabrique peu à peu des modèles copiés d'une association à l'autre. Le changement et l'évolution des associations imposent des changements et des transformations parallèles. Soit que des bénévoles passent d'une association à l'autre, d'autant plus que le « zapping » et le picorage sont des phénomènes nouveaux, et emmènent avec eux des modes d'actions. Soir les fédérations et les regroupements associatifs, comme ceux de l'éducation populaire ou ceux des associations familiales ou de lutte pour l'environnement, diffusent des pratiques communes. Elles le font lors des assemblées générales, des colloques et séminaires ou dans des journaux internes. Des modèles de gestion ou de relations avec les salariés et les membres adhérents changent par ondes successives et mimétismes.

De nouveaux rôles à assumer

(...) Le bénévolat apparaît comme un mode complémentaire enfanté par les solidarités nationales obligatoires - comme la sécurité sociale, les retraites - qui ont planté des germes de solidarités. Le bénévolat est la fois enraciné dans les traditions historiques charitables mais aussi dans celles du mouvement ouvrier, des coopératives, du syndicalisme et des mutuelles. Une culture du partage des ressources et des responsabilités s'est développée face aux risques de la vie : chômage, vieillesse, maladie, handicaps. Elle est devenue obligatoire et fait partie des règles de nos vies en société. Mais une partie des problèmes sociaux et humanitaires ne sont pas couverts par ces politiques et ces dispositifs sociaux. Le bénévolat y répond et peu à peu prend en charge les problèmes nouveaux et émergents qui ne sont pas encore suffisamment reconnus pour trouver des réponses dans les institutions publiques et des bureaucraties trop peu flexibles : sida en un temps, par exemple, ou catastrophes humanitaires soudaines. De nouvelles catégories de victimes de marginalisation, de stigmatisation ou d'exclusion sont prises en charge : personnes sans papier, sans domicile fixe, etc. Les bénévoles trouvent ainsi sans cesse de nouvelles tâches à effectuer, de nouveaux rôles à assumer.

Le sport, qui entraîne une grande partie des bénévoles : clubs de boules, de tennis, manèges équestres, ski... ainsi que les activités de tourisme et de loisir, se sont développés dans les dernières décennies de manière importante. C'est la conséquence d'exigences en matière de santé et d'esthétique, de la diminution du temps de travail dans le cycle de vie, de motivations ostentatoires ou statutaires, de besoins de liens sociaux. Les pratiques sportives et de loisir touristique ont un attrait pour des bénévoles, pour qui la recherche d'un sens éthique dans leur action, n'est pas la première motivation.

On assiste donc à des évolutions très profondes et des transformations des pratiques, mais il y a une permanence de modèles. Les répartitions sexuées et générationnelles n'ont pas de caractéristiques propres dans les cultures associatives. Les femmes ont une place prépondérante dans les postes de petites mains et ont moins de responsabilités de gestion que les hommes. Les personnes à la retraite ont des positions de responsabilités et ne laissent pas la clé des coffres aux jeunes qui pourtant aimeraient jouer leurs rôles. Les coupures générationnelles sont fortes sauf dans quelques associations fortement engagées dans des dynamiques militantes. Les classes sociales et les groupes sociaux ont des engagements différents dans des secteurs et des sphères associatives distinctes. L'inégalité dans l'accession aux postes de responsabilités reste forte et les statuts sociaux de la vie « réelle » ont un impact sur le bénévolat. Notons aussi la permanence des pratiques religieuses parmi une partie des bénévoles et l'affiliation de grandes associations à des idéologies religieuses et des églises. Mais la question laïque et la fidélité à l'idéologie laïque gardent une empreinte très forte dans les structures de l'éducation populaires : Peuple et Culture, Léo Lagrange, UCPA, Ligue de l'enseignement, etc.

⁴ Et les salariés ont bien des caractéristiques des bénévoles !

Un autre genre de « travail » ?

Le bénévolat a enfin les caractères du travail. Les bénévoles ont des carrières à côté d'un *ethos* du travail bénévole. Les activités productives de sens ont bien des traits communs avec celles du travail salarié⁴. Dans le désarroi de l'arrêt de la vie professionnelle et l'anomie que procure la perspective de longues années de retraite ou de mois de chômage pour les plus jeunes, le bénévolat comble un manque scandé par les habitudes acquises dans le travail salarié. Pour les jeunes et les nouveaux entrants dans la vie de travail, l'engagement bénévole apporte souvent des capacités et des savoirs par l'apprentissage de rôles dans les associations ou dans l'interaction avec d'autres personnes bénévoles ou salariées.

Si les pratiques du bénévolat diffèrent selon les modèles sociétaux, conserver des dynamiques communautaires reste une des caractéristiques paradoxales de nos cultures. Être à la fois partie prenante d'une société mais développer des appartenances et des affiliations spécifiques est un des défis de beaucoup de citoyens. L'évolution du bénévolat participe à des mouvements contradictoires vers une société à la fois ouverte et fermée où le lien social se noue dans des alliances choisies.

Régulièrement appelée à la rescousse pour «*renouer le lien social*» là où il est mis à mal par la crise économique et celle de la représentation politique, la société civile est aujourd'hui parée de bien des vertus. Elle s'impose comme l'élément clef de l'État minimum néolibéral, autant que comme pilier du développement alternatif et contributif prôné par certains militants de gauche. Les associations, qui en constituent le cœur, sont souvent considérées comme des lieux de formation citoyenne. Certaines sont pourtant critiquées, en tant qu'expressions de solidarités «*instinctives*» ou «*communautaires*» : c'est

notamment le cas de celles qui naissent dans les quartiers populaires. Mais que sait-on réellement de ce qui se joue dans ces collectifs, en termes de trajectoires individuelles, de socialisation et de rapport à la Cité ? Camille Hamidi a mené l'enquête pendant plus de deux ans dans trois associations locales de jeunes issus de l'immigration implantées à Saint-Denis et à Nantes : *Nongo*, *les Gazelles insoumises* et *Attitude Cachemire*. Elle a notamment sondé le rapport de leurs membres à l'idée de solidarité et à la notion d'emploi. Extraits¹.

Altruisme particulariste ou généralisé : les raisons de l'engagement associatif de jeunes issus de l'immigration

— Camille Hamidi

¹ Extraits de l'ouvrage *La société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Economica, 2010 pp72-96.

Pour comprendre les raisons de l'engagement, on distingue souvent trois niveaux d'analyse : un niveau macro qui définit le champ des engagements possibles d'un individu dans un contexte socio-politique donné ; un niveau intermédiaire, celui de l'appartenance à des réseaux ; et un niveau micro, qui renvoie aux caractéristiques socio-démographiques des individus et à leurs motivations à s'engager effectivement. On s'intéressera ici au dernier élément.

Pourquoi entrer dans une association ? Des conceptions de la solidarité et des modalités concrètes d'engagement variables

Un premier axe explicatif est celui du rapport [que les individus] entretiennent avec le public aidé, et notamment de la dialectique proximité/distanciation qui se noue dans cette relation : ils partagent une même origine nationale, des expériences sociales proches, mais se distinguent souvent par un niveau de diplôme plus élevé et une origine sociale plus aisée. Ce premier axe se combine à un second, caractérisé par des conceptions de la solidarité et des modalités concrètes d'engagement variables selon le degré de proximité avec les bénéficiaires de l'action. À une extrémité de l'axe de la solidarité se trouvent les individus qui pensent leur engagement sur le mode de la proximité, qui développent une relation affective d'empathie avec le public et sont dans une relation que l'on qualifiera d'altruisme particulariste. À l'opposé se situent ceux pour qui le ressort de la solidarité est l'appartenance à une commune humanité, et non pas l'expérience affective de la proximité avec

les membres d'une catégorie donnée, et qui conçoivent leur engagement sur le mode de l'altruisme généralisé². Le premier type concerne des individus qui sont dans une situation de proximité objective et assumée avec le public aidé, et qui relie sans états d'âme leur engagement à cette proximité. C'est (...) le cas de Malika, une jeune femme de nationalité algérienne, qui s'est d'abord adressée aux *Gazelles Insoumises* en tant que bénéficiaire, pour faire un dossier de demande de naturalisation. Elle est ensuite devenue bénévole, puis salariée. Les extraits d'entretien en témoignent, elle relie son engagement à la proximité ressentie vis-à-vis du public de l'association et à la communauté d'expériences vécues [et] définit la solidarité qu'elle ressent à l'égard des bénéficiaires sur le mode de l'empathie. (...)

² Voir Monroe K. R., *The heart of altruism. Perceptions of a common humanity*, Princeton, Princeton University Press, 1998 ; Moscovici S. (dir.), *Psychologie sociale des relations à autrui*, Paris, Nathan, 1994.

Le ressort de la proximité ressentie avec le public peut aussi être d'ordre analogique, comme c'est le cas pour Samia, une jeune bénévole des *Gazelles Insoumises* sensibilisée au sort des SDF lorsqu'elle les côtoie brièvement dans des foyers lors de ses fugues. En entretien, elle explique qu'elle aurait pu facilement basculer dans cette situation si elle n'avait pas eu ses parents vers qui se tourner. (...) Sa sensibilité au problème date de cette période, durant laquelle elle a été amenée à se projeter dans l'expérience des sans-abri et à craindre cette situation pour elle-même plus qu'elle ne l'a véritablement expérimentée directement. Dans cette première conception de la solidarité, l'engagement est relié à l'émotion suscitée par l'identification (directe ou analogique) au bénéficiaire, qui suscite le désir d'aider cet autre soi-même. Ce rapport à l'engagement mobilise une forte dimension affective ; parlant de ses interventions en public, Nora (...) explique son engagement ainsi : « *C'est pas quelque chose qui s'apprend, qui s'acquiert, c'est vraiment un élan du cœur. [...] J'aime les gens, j'aime vraiment fondamentalement les gens. [...] C'est vraiment une considération positive pour l'autre que j'ai a priori* ». (...)

À l'opposé de ceux qui conçoivent leur engagement sur le mode de l'altruisme particulariste, de la proximité et de l'empathie, on peut identifier sur l'axe de la solidarité un pôle de l'altruisme généralisé, dans lequel les individus récusent les catégorisations restreintes pour ne raisonner qu'en termes de commune humanité. Cette forme d'engagement est associée de façon privilégiée à un rapport plus intellectuel et souvent plus politique au monde, qui cherche à dépasser ces catégories pour instituer un horizon plus large, celui de l'humanité. (...) Cette conception de l'engagement est aussi associée à une valorisation des satisfactions intellectuelles que l'on peut en retirer : l'engagement associatif est vu comme un moyen de mieux connaître la société et son fonctionnement, de compléter des connaissances qui resteraient sinon purement livresques. Hocine dit à cet égard : « *Je connais mieux la société, je deviens un homme moins inintelligent, moins bête, quand je connais les réalités de la société. Ça m'apporte une satisfaction spirituelle infiniment plus importante qu'on l'imagine [...] et d'autre part, ça me cultive* ».

Un des éléments permettant d'expliquer pourquoi certains individus développent cette conception de l'altruisme semble être leur appartenance religieuse, les grandes religions monothéistes proposant des discours à portée universaliste, même s'ils ne sont pas dépourvus d'ambiguïtés à l'égard des non-croyants. Dans l'islam, une sourate du Coran développe l'idée que lorsque l'on attend à la vie d'un individu, on attend à toutes les vies, et que quand on aide une personne on aide l'humanité toute entière. Cette tradition a visiblement inspiré Hocine, musulman pratiquant, (...) (qui) relie son engagement à la « *satisfaction spirituelle* » qu'il lui procure. La même logique est à l'œuvre chez des personnes de religion catholique,

comme Juliette (qui) raisonne en termes de « *gens* » et « *d'être humains* », indépendamment des sous-catégories (...) et (qui) relie son engagement à sa foi. (...) La présentation de ces deux pôles sur l'axe de la solidarité, et des individus qui s'y rattachent, peut donner l'impression que ceux-ci relèvent entièrement de l'un ou l'autre pôle. En réalité, même si les individus ont des dispositions inégales à ces deux conceptions de l'altruisme et de l'engagement, une même personne peut activer des dispositions différentes selon les contextes, empruntant tantôt au registre de l'altruisme généralisé, tantôt à celui des catégorisations et de l'altruisme particulariste. (...)

Rendre ce que l'on a reçu, et donner un sens à sa vie

Ces deux axes, le rapport de proximité au public et la conception de la solidarité, structurent le plan des raisons de l'engagement des individus. Ils n'épuisent cependant pas l'ensemble des raisons avancées par les acteurs. On peut en particulier discerner derrière les motifs récurrents invoqués la place importante que joue l'engagement dans le travail de construction identitaire des individus. Le premier d'entre eux est la volonté de « *rendre ce que l'on a reçu* ». Les encadrants évoquent une ou plus rarement plusieurs personnes, professeur, voisin, ami, etc. qui les a aidés, parfois des années auparavant, et ils inscrivent leur propre engagement comme la suite logique de ce cycle du don entamé alors. (...) Un autre motif fréquemment invoqué est le sentiment d'être « *voué à aider* » autrui, chez des personnes qui pensent avoir une mission à accomplir sur cette terre au nom de principes religieux ou mystiques. (...) Enfin, un dernier motif avancé, en des termes plus ou moins explicites, est le fait de parvenir à justifier sa vie à ses propres yeux, en œuvrant à l'amélioration de la société, après un épisode douloureux comme la mort d'un proche. C'est d'autant plus flagrant lorsque le deuil en question renvoie directement à l'état et au fonctionnement de la société, comme dans le cas de Nora, dont le frère a été tué par des policiers en exercice, qui n'ont finalement été condamnés qu'à des peines minimales au terme de leur procès. (...) En comparant son cas à celui d'autres personnes engagées dans l'association à ses débuts, elle poursuit : « *la motivation que j'avais était beaucoup plus forte que la leur. Il fallait que je donne un sens à mon existence. Je ne pouvais pas rentrer dans un système... je ne pouvais pas m'intégrer dans un boulot... je ne pouvais pas m'intégrer dans la société, c'était fini, j'avais été profondément déçue* ». (...)

Les raisons de rester : la recherche de liens de sociabilité

S'il est intéressant de comprendre pourquoi les individus s'engagent dans une association, il est essentiel de saisir également pourquoi ils y restent. Trois ordres de raisons peuvent être identifiés ici : le premier a trait aux relations de sociabilité qui se nouent dans les organisations, le second aux gratifications matérielles que l'engagement procure aux adhérents, le dernier, d'ordre identitaire, renvoie au travail de construction de soi des individus. Ces trois dimensions sont mêlées en pratique chez les individus selon diverses modalités d'articulation.

Les liens de sociabilité noués au sein des associations sont l'un des motifs les plus fréquemment avancés par les adhérents pour justifier leur choix d'y rester. Ce résultat est d'ailleurs concordant avec les données quantitatives disponibles sur la question : François-Charles Wolff et Lionel Prouteau, qui étudient les motivations de l'engagement associatif déclarées par les bénévoles à partir d'une liste d'items

qui leur est proposée, constatent que 6 personnes sur 10 invoquent le « *souhait [de] rencontrer des personnes ayant les mêmes préoccupations et se faire des amis* »³. Dans le cas des associations étudiées ici, les liens en question renvoient plus particulièrement à deux types de sociabilité bien différents.

Dans le premier cas, les individus évoquent des formes de sociabilité légère : ils apprécient de trouver à l'association une ambiance agréable et détendue, de pouvoir discuter avec d'autres personnes de sujets plaisants et relativement anodins. (...) L'enjeu ici n'est pas de nouer des liens étroits et durables avec les personnes rencontrées à l'association et de se revoir en dehors mais au contraire de créer une petite bulle hors du monde, une « *soupape* » selon l'expression de Delphine. (...) Cette conception des relations de sociabilité est évidemment préférentiellement associée aux organisations de loisirs. (...) On observe cependant des variations interindividuelles importantes dans chaque association, et un certain nombre d'adhérents de *Nongo* et *Attitude Cachemire* recherchent des liens d'une autre nature, de type plus communautaire. Dans ce cas, un enjeu de l'engagement associatif est de nouer des liens étroits et solides avec d'autres personnes, sur un modèle quasiment familial. Cela concerne des personnes en situation de désaffiliation, qui ont fait l'expérience d'une rupture (exil, arrivée dans une ville inconnue, rupture familiale) qui porte atteinte aux réseaux sociaux dans lesquels elles étaient inscrites et qui inaugure pour elles une « *phase interstitielle* », pour reprendre l'expression d'Agrikoliansky⁴. Elles cherchent alors à (re)trouver dans l'association une place clairement définie et des relations interindividuelles fortes et stables. Ce cas de figure se rencontre notamment chez des individus en situation de solitude forcée du fait de l'émigration. (...) La cause de la rupture peut aussi être familiale, comme dans le cas de Sara, qui se trouve dans une situation d'isolement subjectif important malgré une relative intégration sociale apparente : elle est mariée et mère de deux enfants, mais elle a rompu avec ses parents et ses frères et sœurs à l'occasion de son mariage avec un homme d'origine maghrébine. De plus, elle a emménagé récemment à Nantes, où elle ne connaît personne, et elle n'a que quelques heures d'activité salariée par mois, dans une autre ville, ce qui rend difficile d'y établir ou d'y conserver des liens. (...)

La désaffiliation peut enfin renvoyer à des mécanismes plus diffus. Les jeunes adhérents des *Gazelles Insoumises*, qui connaissent à des degrés divers des processus de décrochage par rapport au monde du travail, à l'école et à la famille, relèvent de cette catégorie. Aziz, Pierre et Jérôme ont arrêté tôt leurs études ou alterné des phases d'arrêt et de reprise ; les périodes d'emploi précaire et de chômage se succèdent dans leur vie professionnelle. Ils ont tous les trois des relations distantes avec leur famille, marquées par l'incompréhension, la défiance et parfois l'hostilité ouverte, même s'ils sont par ailleurs fortement inscrits dans des réseaux d'amitié. Enfin, ils ont souvent perdu des proches. Tous cherchent à recréer dans les associations les liens sociaux dont ils se sentent désormais dépourvus. Plusieurs parlent de l'association comme d'une seconde famille, et parfois même comme de la seule qu'ils se reconnaissent. (...) L'assimilation de l'association à une nouvelle famille s'inscrit dans un discours plus général qui valorise les modes de vie communautaires, par opposition aux mœurs individualistes des sociétés occidentales. L'association est alors conçue comme un refuge, un espace restreint fonctionnant selon des règles dont ces adhérents déplorent la disparition dans l'ensemble de la société. (...) Ce discours construit un système très structuré d'oppositions entre d'un côté la tradition, la stabilité, le maintien de l'unité familiale, la préservation

³ Cf. Prouteau L., Wolff F.C., « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Économie et Statistique*, n°372, 2004.

⁴ Agrikoliansky E., « Militants de la Ligue des Droits de l'Homme », *Revue Française de Science Politique*, 51 (1-2), 2001.

5 Wuthnow R., *Sharing the journey. Support Groups and America's New Quest for Community*, New York, The Free Press, 1996.

6 Vermeersch S., « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue Française de Sociologie*, 2004, n°45, 4, pp. 681-710, p. 686.

d'un système de relations communautaires, le tout assurant le respect de la place de chacun, et de l'autre une société individualiste, sans cesse changeante, où rien n'est sûr, où les familles ne constituent plus nécessairement un refuge et où la place des individus et le sens de leur existence ne sont plus garantis. (...)

Aux yeux de ces adhérents, dont certains appartiennent à des organisations de loisirs, les associations permettent donc de constituer des microsociétés régies par des valeurs moins individualistes et utilitaristes. (...) La plupart des adhérents qui évoquent cet aspect de l'engagement associatif ont un lien biographique avec des sociétés où les logiques holistes sont encore fortes : plusieurs personnes sont originaires d'Afrique du Nord, une autre vient des Comores. D'autres connaissent ces sociétés par l'intermédiaire de leurs parents. D'autres enfin, de parents français, ont vécu plus ou moins longtemps dans ces pays (...). Pourtant cette volonté de recréer dans les associations des espaces de sociabilité communautaire n'est pas propre aux organisations comptant une forte population d'origine maghrébine. Robert Wuthnow, travaillant sur des petites associations de *self-help* aux États-Unis, souligne lui aussi l'impact de la remise en cause des structures traditionnelles d'encadrement sur l'adhésion à ces organisations⁵. En ce sens, même si ces aspirations se déclinent sous des modalités particulières dans les associations étudiées ici, autour de la référence aux sociétés méditerranéennes, elles sont partagées plus largement et ne sont en rien spécifiques aux associations issues de l'immigration.

L'engagement associatif comme outil de construction identitaire : la volonté de devenir un acteur

L'importance que revêtent pour certains adhérents les liens de sociabilité communautaires tissés dans les associations incite à envisager une explication identitaire de l'engagement. Celui-ci permet en effet à ces individus de se forger un espace fonctionnant selon des valeurs plus en adéquation avec celles qu'ils souhaitent voir promues, espace qui saura les contraindre à adopter un certain type de comportement.

L'engagement associatif peut en effet être un moyen pour les individus de retravailler leur identité, en modifiant la façon dont ils se définissent et se sentent définis par le reste de la société. Le désir des individus de « *devenir quelqu'un* », d'être considérés comme les acteurs de leur propre vie et non plus comme les membres de catégories défavorisées en faveur de qui agir, semble en effet un moteur puissant de la stabilisation de l'engagement. En leur permettant de mener des projets à bien, de (se) montrer qu'ils en sont capables, en leur offrant l'occasion d'aider autrui, preuve ultime du fait qu'ils sont « *passés de l'autre côté de la barrière* » dans la relation avec les bénéficiaires, et enfin en les stabilisant dans des réseaux de relations qui les contraignent à des comportements qu'ils valorisent, l'engagement associatif permet à ces individus de retravailler leur identité sociale. Nous rejoignons ici l'analyse du bénévolat que propose Stéphanie Vermeersch, qui caractérise « *le travail identitaire mené au moyen de l'engagement bénévole comme un "étayage" dans la mesure où le bénévolat vient véritablement soutenir un processus identitaire jugé défaillant dans le cadre d'une sphère classique d'affiliation* »⁶.

« Devenir quelqu'un » en étant capable de mener un projet à bien

L'engagement associatif permet aux individus de se sentir devenir des acteurs à part entière en leur offrant tout d'abord l'occasion de mener un projet jusqu'à son

terme, de réussir quelque chose, quand les autres sphères d'existence ne fournissent pas toujours d'occasions comparables. En entretien, de nombreux adhérents mettent en avant la satisfaction ressentie en constatant qu'ils sont capables de créer un projet à partir de rien et de le faire aboutir, en parvenant à lever des financements parfois importants, à mobiliser bon nombre de personnes sur une assez longue période, au point que cela peut avoir une valeur en soi indépendamment des objectifs affichés du projet. (...) La création de l'association peut aussi être interprétée comme une forme de revanche sur des représentations négatives des personnes issues de l'immigration, prêtées aux pouvoirs publics (...). Les interactions avec les pouvoirs publics sont en effet très souvent perçues comme une mise à l'épreuve, au cours de laquelle elles doivent faire la preuve de leur légitimité. (...) Cette légitimité est finalement conquise de haute lutte, comme l'indiquent les termes choisis par Linda, Fatima et Miriam, responsables de l'association de couture, pour décrire l'évolution de celle-ci, de la création d'un simple projet associatif rattaché à une association mère à la fondation d'une association indépendante, puis à l'obtention de leurs propres locaux : toutes trois évoquent les « batailles » remportées à chaque étape. (...) Et ce n'est qu'au terme de ces luttes qu'elles ont eu le sentiment d'accéder à une forme de reconnaissance sociale. (...)

⁷ Pizzorno A., « Sur la rationalité du choix démocratique », in : Birnbaum P., Leca J., dir., *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.

Aider autrui pour devenir quelqu'un

Le travail de construction de soi des individus dans l'engagement passe également par le fait de se retrouver en position d'aider autrui : au lieu d'être les bénéficiaires de l'action, comme le sont les jeunes dans le contexte des centres socioculturels, les adhérents deviennent à leur tour des « aidants » grâce aux projets mis en œuvre par l'association. Dans une approche de l'engagement en termes de choix rationnel, le fait de donner aux autres serait vu comme un coût pour l'individu, tandis que ce qu'il reçoit en retour serait considéré comme le bénéfice attendu. Pourtant, ici, le bénéfice escompté de l'engagement est précisément l'occasion de donner que celui-ci procure. L'engagement est ici sa propre fin, dans la mesure où il permet à l'individu de se construire une identité d'« aidant » plus valorisante et satisfaisante, selon une logique bien mise en évidence par Alessandro Pizzorno⁷. Tout comme le fait de parvenir à mener un projet à bien, le fait de se définir comme « aidant » dans une relation semble constituer un but en soi, indépendamment des objectifs affichés d'un projet. (...)

Passer de l'autre côté de la barrière

Devenir celui qui aide est essentiel dans l'entreprise de redéfinition de soi qui se joue dans l'engagement. Alors que les individus concernés ont le sentiment qu'une identité stigmatisante leur est quotidiennement assignée, (...) le fait de venir en aide à autrui leur permet de s'émanciper de ces représentations en « passant de l'autre côté de la barrière », selon l'expression de plusieurs d'entre eux. (...) Les jeunes participants qui relèvent de cette problématique tiennent à être définis comme bénévoles, ils récusent tous fermement la position de bénéficiaires de l'association, et se révèlent très chatouilleux à l'égard de tout ce qu'ils interprètent comme de la condescendance à leur égard. (...) Cette problématique se décline au niveau biographique individuel, les acteurs concernés mettant fréquemment en relation le fait d'avoir été aidés par le passé avec leur désir d'aider à leur tour (...). On peut y voir le désir des individus de rendre ce qu'ils ont reçu pour s'acquitter de la dette ouverte par ce premier don, et ne pas rester assignés à la position de bénéficiaire. C'est ainsi que l'on peut interpréter les propos suivants de Hocine, quelque peu sibyllins au premier abord : « grâce aux autres, j'ai pu trouver un travail,

j'ai pu faire des études [...]. C'est un feed-back que je fais. Pour ça, personne ne me doit rien, je dois le faire... ». Lorsqu'il dit « personne ne me doit rien », on peut entendre aussi « je ne dois rien à personne », son engagement étant alors un moyen d'apurer la dette qu'il a le sentiment d'avoir contractée. (...)

La recherche de gratifications matérielles individuelles

Enfin, un dernier ordre de motivations, apparemment plus stratégiques, a trait aux rétributions matérielles de l'engagement.

Les gratifications matérielles que l'engagement est susceptible de procurer, directement ou indirectement, aux adhérents les plus actifs, sont ici pour l'essentiel d'ordre professionnel : il s'agit d'emplois associatifs ou d'un tremplin pour accéder à des emplois dans l'animation, ou encore de l'acquisition de compétences susceptibles d'être réinvesties professionnellement. (...)

Les associations fournissent des débouchés professionnels valorisants aux salariés

Les associations offrent tout d'abord un emploi salarié à un nombre non négligeable de personnes qui étaient au chômage ou en fin de contrat à l'époque de leur recrutement (...), ou qui avaient un emploi qu'elles jugeaient peu intéressant et qu'elles étaient prêtes à abandonner si une occasion se présentait. (...) Cependant, pour la plupart des individus, cette gratification professionnelle est découverte dans l'action et elle n'explique pas l'engagement mais seulement sa stabilisation, d'autant que les salariées sont souvent ici les fondatrices des associations. Elles n'avaient donc aucune certitude au départ sur l'issue de cette entreprise, et l'emploi salarié n'arrive qu'après un temps assez long d'activité bénévole (...). Rien ne permet donc d'affirmer qu'elles se sont engagées pour obtenir cette rétribution matérielle. (...) Par ailleurs, les associations offrent des emplois plus gratifiants, plus valorisants socialement, impliquant davantage de responsabilités que ceux auxquels les salariées pouvaient prétendre dans le secteur privé. Toutes font la comparaison avec le poste qu'elles occupaient précédemment, qui tourne à l'avantage de l'emploi associatif. (...) Dans les trois associations, malgré des activités très diverses, les mêmes oppositions fondamentales structurent le discours des salariés : « être derrière un bureau », « faire du secrétariat », « faire les comptes », « s'embêter », pour désigner les emplois occupés auparavant, versus « aimer ce qu'on fait », « être son propre patron », « adapté à nous », « être dynamique », « courir », « tension », « ne jamais se reposer », etc. pour caractériser le travail associatif. Alors qu'il s'agit d'emplois du tiers-secteur, c'est paradoxalement le vocabulaire de l'entreprise et du secteur privé qui est mobilisé, et l'image des patrons et des cadres dynamiques qui sert de référence. Ces propos soulignent combien les rétributions matérielles sont aussi des rétributions symboliques, ces emplois permettant aux salariées de ne plus être en position de simples exécutantes, mais de prendre elles-mêmes les décisions les concernant. (...)

L'hypothèse de l'engagement associatif comme substitut professionnel

Dans certains cas, l'engagement associatif peut être interprété comme la réponse à une frustration relative d'ordre professionnel attestée au niveau individuel, en permettant aux acteurs - salariés ou responsables associatifs bénévoles - d'occuper une position ou une activité plus en adéquation avec leurs ambitions originelles. Il peut alors être vu comme un substitut professionnel, permettant de réaliser dans le champ associatif ce qui était inaccessible dans un autre champ d'activité.. (...)

L'association peut servir plus efficacement de substitut professionnel lorsque son domaine d'activité coïncide davantage avec celui que visaient les individus. C'est notamment le cas de certains des responsables (bénévoles) de *Nongo*, à qui l'association offre l'occasion d'une reconnaissance artistique qui n'a pas été obtenue dans le champ professionnel. (...) L'engagement associatif peut également fonctionner comme substitut homologique, pour des individus à qui l'émigration a fait perdre une position sociale bien assise et pour qui l'association peut être le moyen de retrouver en partie leur statut, grâce à la relation qui s'instaure avec les bénéficiaires. C'est ainsi que l'on peut comprendre l'investissement de Soraya dans des activités bien particulières aux *Gazelles Insoumises* : elle rédige certains courriers, elle en corrige d'autres, elle s'est proposée pour relire les mémoires écrits par de jeunes étudiantes étrangères en stage à l'association, etc. Elle retrouve là des pratiques et un type de rapport à l'autre proches de ceux du professeur de français qu'elle était en Algérie. (...)

L'association, tremplin professionnel pour les adhérents les plus actifs

Au-delà du cercle des salariés et des responsables, les associations fournissent également aux adhérents les plus actifs les conditions d'acquisition de compétences nouvelles, directement utilisables professionnellement. C'est particulièrement visible dans le domaine de l'animation. (...) Les associations contribuent à la formation dans les métiers de l'animation, soit en assurant directement le financement, soit en aidant les candidats à trouver des financeurs (...). Outre une participation au financement, elles contribuent parfois directement à la formation, et offrent des possibilités de mise en pratique des compétences acquises, en insérant les individus dans des réseaux. (...) Pour ces adhérents, l'engagement procure des bénéfices matériels objectivables : un soutien financier parfois, qui facilite l'obtention d'un diplôme de l'animation et, plus encore, des possibilités de formation pratique et d'accès à des réseaux réservés aux membres de l'association. (...)

L'engagement associatif permet d'acquérir des compétences susceptibles d'être réinvesties au plan professionnel

L'engagement associatif permet enfin aux adhérents actifs d'acquérir des compétences qu'ils sont susceptibles de réinvestir dans leur vie professionnelle. Par les activités qu'il implique le fonctionnement associatif, ceux-ci sont amenés à se former en comptabilité, en informatique, à apprendre à rédiger un projet ou un budget prévisionnel, à gérer des fonds, à savoir quels sont les interlocuteurs à contacter et comment s'adresser à eux, etc. ; ils développent également des compétences techniques dans le domaine d'intervention de l'association, ici les questions juridiques et sociales, la couture ou la danse. Ils peuvent ensuite mobiliser ces compétences nouvelles dans leur vie professionnelle. (...) Exceptionnellement, la volonté d'acquérir des compétences nouvelles peut être une raison de l'engagement des acteurs, et pas seulement un élément contribuant à sa pérennisation. C'est le cas d'Aline et Rachida, qui rejoignent les *Gazelles Insoumises* pour participer au projet de solidarité avec Madagascar, afin de tester leurs motivations à travailler dans l'humanitaire, d'acquérir une première expérience dans ce domaine, et de renforcer la crédibilité de leur candidature éventuelle dans des ONG. Mais pour la plupart des participants, qui faisaient déjà partie de l'association, cet élément vient s'ajouter à d'autres, sans qu'il permette à lui seul d'expliquer leur engagement ou le fait qu'ils restent à l'association. (...) Enfin, il faut préciser que les compétences acquises dans l'expérience associative ne sont pas nécessairement réinvesties professionnellement. (...) Dès lors que la rétribution de l'engagement que constitue

l'acquisition de compétences professionnelles nouvelles n'est pas actualisée par les individus et transformée en capital sur le marché du travail, l'emploi du terme même de rétribution, avec ce qu'il suppose d'intentionnalisme et de part stratégique, pose problème.

Ainsi, les trois associations fournissent des gratifications matérielles effectives d'ordre professionnel à leurs membres les plus actifs, par le biais de positions et d'emplois offerts dans les associations ou de facilités d'accès à des postes dans l'animation. Sauf exception, ces éléments ne constituent pas des causes de l'engagement, mais des facteurs de stabilisation de celui-ci, essentiellement en instaurant une convergence des différentes sphères de la vie des individus, et en particulier des sphères associative et professionnelle. En cela, ils sont inextricablement liés à une logique identitaire : il serait donc erroné d'opposer approche identitaire et approche stratégique de l'engagement.

Le syndicalisme familial à l'épreuve du « zapping » citoyen. Au-delà de l'activisme : agir sur la loi.



ENTRETIEN avec Aminata Koné (extrait)

Depuis plus de 60 ans, la CSF (Confédération Syndicale des Familles) encourage les familles populaires à unir leurs forces pour améliorer leurs conditions de vie. Elle se veut au sein des quartiers ou des localités l'équivalent de ce que les syndicats professionnels sont pour l'entreprise : se regrouper autour d'idées communes pour mieux les faire avancer, tel est son credo. Présente sur 500 sites en France, elle agit en tant qu'organisation nationale auprès des pouvoirs publics dans les domaines du logement et de l'habitat, de la consommation et de la santé, de l'éducation et de la culture... Dans l'entretien qu'elle nous a accordé en décembre 2013, Aminata Koné, Secrétaire générale du mouvement, réfléchit aux évolutions des modes de solidarité à l'œuvre dans les quartiers urbains et aux défis que représente pour une organisation comme la sienne le changement des formes de militance. Comment travailler sur l'intérêt général, construire un point de vue collectif à partir des élans de solidarité ponctuels déclenchés souvent sous le coup d'une émotion ? Quel doit être le rôle des bénévoles et quel soutien peuvent leur apporter les pouvoirs publics et le monde de l'entreprise ?

La société française a beaucoup évolué ces dernières décennies. Quels changements constatez-vous dans la manière dont les solidarités s'organisent entre individus, au sein des familles, des quartiers ou à l'échelle des villes ?

(...) Au moment où la CSF s'est créée, dans les années 1946-1950, à partir des Associations Familiales Ouvrières, c'était l'après-guerre, les gens se reconstituaient, après des drames. Et donc naturellement, les regroupements de collectifs se faisaient plus facilement. Aujourd'hui, nous sommes dans une société où la vie collective est difficile à organiser. L'engagement militant dans les quartiers a longtemps été facilité par le fait que les femmes travaillaient moins, elles étaient souvent à la maison. Ce sont elles qui étaient le plus mobilisées dans des organisations comme la CSF et tant d'autres. Même si les hommes militaient, ce n'était pas de même nature. Ces hommes étaient plus souvent dirigeants des organisations, tandis que les femmes étaient les « petites mains »... Mais elles faisaient bouger énormément de choses, elles étaient mobilisables sur tous les fronts, et en particulier au niveau des familles. Elles ont inventé des modes de solidarité, comme la création d'associa-

tions d'aide à domicile, pour aider les mamans quand elles étaient malades, quand elles avaient besoin de relais, pour les accompagner dans leur fonction parentale et les responsabilités qui leur incombaient au domicile. Il y avait aussi des femmes chefs de famille, qui avaient été victimes de la guerre, et les filles-mères, qui n'étaient pas très acceptées dans la société. Il fallait une mobilisation, une solidarité autour de ces problématiques pour essayer d'obliger les pouvoirs publics à regarder les conditions d'existence de ces catégories de personnes. Donc, les solidarités ont toujours existé. Mais elles s'exercent, selon les contextes, avec plus ou moins d'élan de la population en vue d'acquiescer de nouveaux droits. Dès l'instant où la vie devient difficile, insupportable, on arrive plus facilement à mobiliser les gens. Et la mobilisation, la revendication, est un facteur d'évolution.

Mais aujourd'hui aussi la vie est dure...

C'est vrai. Il y a beaucoup de gens sur le carreau... Si la vie collective s'organise moins spontanément aujourd'hui, c'est aussi parce qu'à un moment donné, l'État a organisé les choses comme s'il pouvait tout faire. L'évolution liée aux « Trente Glorieuses » a conduit à

un développement de l'action sociale de la part de la puissance publique, ce qui a mis les gens dans une situation d'attente vis-à-vis de l'État : l'État fait, les droits sont ouverts, donc : « *J'ai droit* ». Cela fausse la vision de la solidarité, de mon point de vue. Non pas que trop de social tue la solidarité ; mais cela met les gens dans une situation où ils n'ont pas besoin de trop bouger, d'agir par eux-mêmes, pour avoir les choses. À tel point que les bénéficiaires confondent l'action militante qu'incarnent des associations comme les nôtres et cette solidarité portée par les travailleurs sociaux. Il y a une confusion, dans la mesure où les deux acteurs que nous sommes opèrent dans les quartiers auprès des familles : celles-ci ne comprennent pas la différence entre nos modes d'approche. Quand les gens viennent chez nous, nous leur disons : « *On veut bien faire, mais avec vous. On fait ensemble.* » Il faut mettre la main à la pâte, travailler avec nos militants. Cela peut repousser certains, mais il y a aussi des personnes qui disent : « *Cela me redonne de la dignité, je ne demande rien à personne, je fais avec les associations.* »

L'affaiblissement actuel de l'État providence ne pousse-t-il pas à un renouveau de cette volonté d'être acteur, de faire par soi-même, ou en groupe ?

Cela dépend. Quand les gens sont complètement ratinés par les problèmes, quand il faut vivre avec moins d'un euro par jour et par personne, ils ne sont pas acteurs. Ils sont dans une démarche de survie. Il faut en permanence aller chercher des bouts d'aide à droite et à gauche, ce qui est très chronophage. Cela empêche de réfléchir, cela empêche de se reposer, de regarder ce qui se passe autour de soi, d'avoir ne serait-ce qu'une petite vision partagée avec son voisinage. La recherche de survie est très néfaste pour une vie collective dans les quartiers. [Ceci dit], la CSF ne touche pas l'ensemble des familles. Heureusement, il y en a qui arrivent à joindre les deux bouts et qui se mobilisent encore pour les autres, qui organisent des solidarités de proximité. Dans les quartiers populaires, il y a beaucoup de solidarité. C'est évident au sein des familles. On ne le dit jamais assez, mais les familles sont extrêmement solidaires ; surtout les familles populaires. Elles partagent leur misère, leurs espoirs. Vous ne verrez pas — c'est très rare — un jeune de milieu populaire se faire éjecter de sa famille. Il sera soutenu. Parce qu'il n'y a rien à perdre dans ces familles, pas de patrimoine..., il n'y a qu'à partager. Dans les familles populaires, il y a tout à gagner à rester en bloc. Entre voisins, c'est vrai aussi : je connais mon voisin, s'il a un problème, je ne le laisse pas tomber, on s'entraide.

Constatez-vous, dans les quartiers sur lesquels la CSF est présente, une montée en puissance des mobilisations collectives à visée solidaire ?

Dans les quartiers populaires, c'est faible. Ce genre de choses se développe quand des groupes ont un intérêt commun et veulent le défendre. C'est facile quand il y a un intérêt économique en jeu, comme dans le mouvement des « bonnets rouges » par exemple. Mais quand vous demandez à une famille d'aller dans la rue, c'est compliqué... Le plus souvent, la population agit par émotion. (...) Sous le coup de l'émotion, un élan de solidarité peut se déclencher, qui peut aller jusqu'au règlement du problème. Mais dans l'ensemble, ce qui domine, ce sont des solidarités de voisinage, plus discrètes (aider des personnes âgées à faire leurs courses, récupérer les jeunes enfants des voisins à la sortie de l'école...). On partage des repas, on se passe quelques paniers de fruits. Mais cela ne va pas plus loin, en partie parce que les gens ont une vision faussée de leurs droits. Ils pensent que réclamer, par exemple, davantage d'entretien au bailleur ou à la ville, peut leur causer un tort. Parce qu'ils ne se rendent plus compte du coût de leur logement. Ils ont l'impression de peu payer, parce qu'ils bénéficient de l'APL. Donc : on se fait tout petit, on se dit « *qu'il ne faut pas exagérer* »...

Votre action repose beaucoup sur une minorité de militants actifs. Est-ce que vous avez plus de mal à les trouver qu'auparavant ?

Oui. Comme toutes les organisations proches des nôtres. Nous avons beaucoup de mal à trouver cette race de militants en voie de disparition, qui était tout le temps mobilisée, qui faisait du militantisme comme s'ils allaient travailler à l'usine, qui était vouée à la cause commune, à la cause publique. Nous avons un problème d'adaptation aux nouveaux modes de militer. [Aujourd'hui], les engagements sont différents. Ils relèvent du *zapping*. Ce sont des mobilisations ponctuelles, sur un sujet précis ; ça va très vite, et il faut un résultat. Or, nos actions se conçoivent dans la durée, elles demandent à construire ensemble et impliquent un ancrage territorial. La CSF n'est pas en dehors de la population, elle est composée, sur le terrain, de la population locale et s'appuie sur les revendications des habitants. Partir des « colères » des gens, comme le proposent certains, je ne suis pas sûre que ce soit le bon moyen. Nous souhaitons que les gens soient acteurs de leur vie, qu'ils se bougent, qu'ils partent avec nous. Il y a donc un problème de « calage » avec ceux qui veulent tout de suite avoir un résultat. Parce que les réponses demandent à être construites par la collectivité, par les personnes que nous interpellons... Aujourd'hui, les gens n'ont pas suffisamment de patience pour travailler sur l'intérêt général. (...) Il faut aider les individualités à construire un point de vue collectif. Nous

jouons parfois un rôle de facilitateur, pour un groupe qui demande à se faire entendre ; ou un rôle d'animateur ; ou d'intermédiaire, pour rapprocher les points de vue des politiques et des habitants, pour qu'ils se parlent, s'entendent, se mettent d'accord. (...) Notre objectif n'est pas de mettre les gens dans la rue. C'est plutôt qu'ils s'approprient leur problème, qu'ils construisent l'action entre eux et qu'ils obtiennent une reconnaissance de la part des pouvoirs publics. D'où notre souci avec les formes de militance actuelles. Le *zapping* est un mal être : personne ne se construit de manière hachée, sans avoir la possibilité d'élaborer sa pensée dans la durée. Tout être humain est riche d'une richesse inouïe, qu'il n'exploire pas forcément, qu'il n'utilise pas toujours à bon escient. Nous essayons de faire ressortir ou de canaliser cette richesse pour l'action collective, ou pour la personne elle-même, pour qu'elle puisse relever la tête, s'affirmer, investir son rôle de père, ou de mère, de compagnon, de citoyen... C'est à la base de l'éducation populaire : l'idée que chaque personne a une valeur propre, qu'il faut explorer. [C'est pourquoi] la CSF forme ses militants à travers son institut de formation. (...) La formation donne confiance en soi et permet de prendre conscience que l'on est soi-même une ressource, que l'on vaut quelque chose, que l'on peut partager avec l'Autre.

Donc, les modes de militance ont tendance à changer, et vous défendez tout de même la nécessité de cette pédagogie de l'intérêt général, qui demande du temps, des bénévoles disponibles et relativement formés... Comment résoudre ce paradoxe ?

Ce que nous disons, c'est qu'il faut qu'il y ait une meilleure reconnaissance des personnes qui s'engagent dans la cité. Comment peut-on militer si les réunions ont lieu aux heures de travail ? Cette reconnaissance doit s'organiser par la voie législative, et par l'octroi de congés représentation, qui permettent d'être reconnu au niveau de l'entreprise, d'avoir le droit de s'engager, avec une indemnisation possible. Idem pour les congés formation : car se concentrer sur des sujets compliqués implique de la formation partagée, pour connaître le langage utilisé, les objectifs, les enjeux... Les congés représentation existent déjà : quand on est membre du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), nos employeurs sont indemnisés. Idem dans les CAF. Il y a des autorisations d'absence, avec maintien ou remboursement du salaire. Il faudrait que cette possibilité soit élargie à tous les enjeux de société qui nécessitent l'avis ou l'implication de la population, comme par exemple l'aménagement d'un quartier. Les entreprises n'en veulent pas, parce qu'elles ne connaissent pas le dispositif. Elles connaissent le dialogue social, mais pas le dialogue civil, c'est-à-dire tout ce qui se joue en dehors de l'entreprise, la démocratie

participative... Or, l'exercice ou le réapprentissage de la citoyenneté, c'est essentiel. Chacun doit être porteur d'un message au niveau de la Cité, doit être en capacité de donner son point de vue, car chacun paye ses impôts. Face à la montée de l'intolérance de la population vis-à-vis des responsables politiques, on a besoin de lieux où s'éclairer, débattre, construire des choses ensemble. Si l'on veut lutter contre le communautarisme et contre l'individualisme, il faut créer ces lieux-là. Des lieux pluriels où l'ensemble de la population, y compris immigrée, pourrait trouver sa place. Ce pourrait être des mini-CESE municipaux, où l'ensemble des acteurs de la ville se retrouveraient. Cela existe, à Rézé, à Dijon, à Belfort... (...) Aujourd'hui, les femmes sont dans l'entreprise, les jeunes pères également. Il faut donc dégager du temps pour eux, un temps décalé, et adopter d'autres manières de faire. C'est un passage obligé. On peut dire qu'il y a de l'individualisme, mais il faut être réaliste : même si les gens n'étaient pas individualistes, même s'ils avaient le souci du collectif, ils ne pourraient pas laisser leur travail. Les pouvoirs publics doivent s'adapter aux disponibilités de la population en donnant aux personnes les moyens de se mobiliser.

Il semble pourtant que bien des personnes, aujourd'hui, ne croient plus à ce genre de participation institutionnelle et préfèrent agir plus « concrètement » en faveur du bien commun...

Il faut distinguer la représentation qui s'inscrit dans une démarche institutionnelle, d'un mouvement réactif dans un quartier et de l'action militante au quotidien. Les trois sont importants, pour répondre à la complexité de l'action publique. À la CSF, outre les activités d'intermédiation dont j'ai parlé, nous pouvons avoir une fonction de représentation, liée à un mandat qui nous est confié. Dans ce cas, nous savons précisément ce que nous voulons défendre. Comme d'autres associations, nous avons un discours construit, qui n'est pas le même que celui de l'habitant lambda. Nous pensons important d'articuler ces différentes fonctions, dans une démarche dite des 3R : représentation (syndicale) ; réalisation (nous créons des services pour répondre aux besoins des familles) ; revendication (nous construisons des points de vue collectifs et nous les portons devant les pouvoirs publics.) On ne peut pas faire de la revendication sans aller porter la cause en question auprès des pouvoirs publics, sinon on fait de l'activisme... Lorsque nous avons identifié des besoins non couverts, nous créons des services, et nous nous battons ensuite pour que la collectivité les prenne en charge. C'est ainsi que nous avons été les premiers à mettre en place du soutien scolaire. Nous avons créé des coopératives d'achat, mis en place l'aide à domicile, contribué à la création de l'Allocation de Rentrée Sco-

laire, etc. Le congé paternité, on l'a imaginé ici, avec Ségolène Royal, dans nos murs. Aujourd'hui nous nous battons pour qu'il passe à 3 semaines : on va y arriver !

Vous travaillez donc en partenariat avec les pouvoirs publics ?

Oui, c'est essentiel, pour avancer sur les droits, de la famille, des enfants. Nous sommes sur le terrain, dans une logique d'éducation populaire. Mais au niveau national, nous menons également un travail de fond auprès des pouvoirs publics, à travers des auditions, avec les ministères, différents groupes de travail... Nous intervenons beaucoup sur le législatif : la loi sur la famille, sur les enfants, l'adoption, la filiation..., tout cela au nom de la solidarité. En ce moment, nous travaillons sur la loi consommation, la loi sur la politique de la ville, la réforme fiscale ; nous participons à la préparation de la loi sur la dépendance, le vieillissement, en réfléchissant notamment au statut des aidants familiaux. On ne peut pas laisser ceux-ci se débrouiller tout seuls, même si la solidarité familiale ou de proximité joue. Il faut la solidarité de l'État, de la collectivité, avec les personnes. Dans la tête de nos militants, c'est très clair : on pense que l'État a toujours les moyens, que la répartition est une question de choix, et que certains choix politiques ne nous conviennent pas. Pour agir sur ces choix, il faut tenir aussi les choses par le haut. C'est notre rôle de représentation. Nous sommes là pour aider les pouvoirs publics à évoluer. Pas pour les contraindre à faire ce qu'on a envie qu'ils fassent, mais leur dire ce qu'il serait utile de faire. Pour leur démontrer que des gens sont prêts à donner de leur temps, à condition que les choses soient mieux organisées. Cela implique une relation de confiance, que la CSF construit sur ses territoires d'intervention.

Avez-vous déjà pensé à travailler avec des partenaires privés ?

Nous avons beaucoup discuté à ce sujet. Pour l'instant nous sommes bloqués par des questions éthiques : responsabilité des entreprises, respect des droits des personnes, qualité de leurs produits, relation aux consommateurs, placements financiers, solidarité internationale, etc. Nous pourrions envisager de travailler avec des entreprises qui gèrent des missions d'intérêt général..., mais même dans ce cas, nous nous interrogeons. Si La CSF travaillait avec des grands groupes comme Veolia, Suez..., la base nous poserait des questions. « *Veolia coupe l'eau à des familles populaires..., Total pollue, pille le pétrole des pays pauvres, et vous prenez leur argent ?* » Nous souhaitons que ces entreprises soient irréprochables. Nous pourrions plutôt envisager de travailler avec des fondations : la Fondation Orange pour la lutte contre la fracture numérique, les fondations des Caisses

d'épargne, des mutualistes. Mais nous n'avons pas encore franchi le pas. Nous sommes plus en phase avec des fondations indépendantes, qui ont des actions de solidarité : Fondation de France, Fondation Abbé Pierre... Cela restreint nos possibilités, mais c'est notre choix.

À partir de citations recueillies lors de journées d'échanges organisées en 2013 par la Fondation Abbé Pierre, entre groupes d'habitants venus de diverses villes françaises, le texte ci-dessous laisse entrevoir ce qui pourrait devenir une tendance forte dans certains milieux : l'auto-organisation des citoyens pour s'entraider face aux difficultés de la vie, à l'inadéquation ou à la

baisse de la protection sociale engendrée par le recul de l'État providence. Une fiction, pas si fictionnelle..., produite dans le cadre d'un exercice de prospective organisé par le Grand Lyon pour penser le futur proche de la métropole lyonnaise.

La solidarité « par nous-mêmes » : une tendance pour faire face à la précarité et au recul de la protection sociale

— Catherine Foret

Fatima a presque 40 ans, mais sa pétulance et son look « branché » ne laissent soupçonner ni son âge ni les épreuves qu'elle a déjà traversées. Militante à *ACLagalère*, titulaire d'une licence en communication obtenue à l'université de Lyon 2, elle vit depuis sa jeunesse à G..., commune du sud de la métropole lyonnaise où ses parents, Algériens, s'étaient installés dans les années 1960. Elle a emménagé voilà 5 ans, avec sa fille, dans un petit appartement de l'OPAC du Rhône, dans la cité des Bleuets, après son divorce. Et depuis, elle est sur tous les fronts au sein de ce collectif créé en 2005, après les émeutes qui avaient embrasé les banlieues françaises — elle-même préfère parler de « *révolte sociale* ».

« Liberté, Égalité, Fraternité »

Avec d'autres femmes, presque toutes musulmanes et portant le foulard, elle a trouvé sa place au sein de ce qu'elle présente comme « *un mouvement apolitique de lutte contre les discriminations et de promotion de la citoyenneté* », aux côtés des jeunes fondateurs du collectif ; des garçons et des filles qui ont aujourd'hui entre 20 et 30 ans, issus des diverses vagues migratoires qui ont contribué au peuplement de G..., souvent diplômés et pour la plupart abonnés aux emplois précaires. Le collectif, qui s'est transformé en association en 2007 tout en adhérant à un réseau national de lutte contre les discriminations, met en avant sur son site internet la devise *Liberté, Égalité, Fraternité*. Il est pourtant critiqué par certains défenseurs de la laïcité républicaine, pour son caractère « *communautariste* » et trop « *radical* ». Il faut dire que ces femmes et ces jeunes (les pères sont quasi absents de l'association) ont le verbe haut. Ils n'hésitent pas à interpeller le Grand Lyon, la CAF, le Conseil Général ou la Préfecture ; à débouler sans prévenir dans le bureau

du maire ; à faire venir des journalistes dans leurs cités ou à publier des tribunes dans la presse locale pour dénoncer « *l'injustice criante* » qui est faite aux habitants des quartiers populaires en matière d'accès à l'emploi, au logement ou au service public en général.

Soutenues pour certaines par leur mari, esseulées pour d'autres, Fatima et ses compagnes de galère dénoncent « *ceux qui utilisent la misère comme fonds de commerce : la misère, on la maintient, parce que ça crée de l'emploi !* ». Désabusées, mais pas découragées, elles estiment qu'il « *n'y a plus rien à attendre de ceux qui nous gouvernent* », que leurs enfants n'ont aucune perspective d'avenir ; et que dans ces conditions « *il faut agir, ne plus subir.* »

Faire par nous-mêmes

« *À G..., il n'y a pas de cinéma, pas de piscine, pas de place pour nos enfants en crèche... ; la MJC est menacée de fermeture, et après 19 h, il n'y a presque plus de bus pour Lyon. On est gouverné par des gens qui ne savent pas ce qu'on vit..., alors qu'on les paye avec nos impôts !* » « *Mais aujourd'hui, les gens n'attendent plus de l'État, ils agissent !* ». On sent chez ces femmes et ces jeunes une énergie rageuse, une combativité et une confiance dans le groupe, qui les aident sans doute chacun à faire face à leur situation personnelle difficile. « *Comme on est livré à nous-mêmes, on fait par nous-mêmes* ». « *À G... on n'a pas beaucoup de moyens, mais on a beaucoup d'idées ! Il y a beaucoup de précarité, mais il y a le cœur. Beaucoup de solidarité, beaucoup de bénévoles : c'est ce qui fait notre force !* »

Ainsi sont nés de nombreux projets « *citoyens et solidaires* » — ouverts, il faut le souligner, à des habitants des communes voisines rencontrés par le biais des réseaux familiaux, et qui se heurtent tous aux mêmes problèmes de chômage, de racisme, de violence familiale ou d'échec scolaire de leurs enfants. « *On fait partir chaque année des familles défavorisées en vacances. Des parents en difficulté, des familles monoparentales... On loue un bus et on va leur faire découvrir la mer. On prépare ça toute l'année ; on organise des ateliers de cuisine, des sorties pour les enfants, des activités avec les parents, pour que les familles sachent bien utiliser leurs vacances. On fait tout pour que les habitants sortent d'ici, voient d'autres cultures, des musées, des monuments, de beaux endroits de la France...* »

« *On a aussi fait le passeport citoyen, pour faire prendre conscience aux ados de la vie politique, du fait qu'il faut participer, soit en votant, soit autrement. L'idée, c'était de comprendre comment ce pays est géré. Pour aller voter, on doit comprendre. On a laissé les jeunes imaginer leur propre projet, c'est très important. Ce sont eux qui font, ils sont auteurs et acteurs, comme ça le projet devient leur bébé. Ils ont fait quasiment le tour du monde ! Ils sont allés au siège de la Région, dans les Ministères, au Parlement européen, à la Cour Internationale de Justice à la Haye... L'an dernier, 12 jeunes sont partis à New York, pour visiter l'ONU. Ils sont allés à la Banque mondiale, au FMI...* ».

Moustafa, 30 ans, célibataire, qui est commerçant et gagne plutôt bien sa vie, s'est investi pour sa part dans le soutien scolaire : « *Nous faisons de l'aide aux devoirs pour des enfants en voie de déscolarisation. Des étudiants viennent donner des cours aux enfants. Tous les dimanches, on organise des échanges parents/profes-*

seurs, autour d'un barbecue. Les familles font la cuisine..., ça contribue à changer l'image de l'école. Moi, j'aide les enfants, je raconte des contes. Quand je vois les jeunes dans la rue, ensuite, je peux intervenir, je joue un peu un rôle de grand frère. Je suis bien connu dans le secteur, j'ai créé la BAF, la Brigade Anti-Faim, je livre des sandwiches dans toutes les cités du coin. J'ai toujours été très social... »

Et pour que les femmes qui ont des enfants puissent sortir de chez elles, participer aux réunions où l'on prépare toutes ces actions, pour qu'elles puissent apprendre le français, aller chez le médecin, chercher du travail..., ACLagalère a imaginé L'arbre à mamans : *« Elles l'ont toutes sur leur frigo. Un gros arbre, avec une "mère supérieure" en haut et le nom de toutes les mamans sur les branches, avec leurs coordonnées. Si l'une part chercher du travail, elles s'appellent, et se confient leurs enfants les unes aux autres. Sans qu'aucun argent ne circule. »*

Le Revenu de Solidarité Active comme levier

Avec quels moyens l'association met-elle en œuvre tous ces projets ? Outre le troc, qui permet de faire face à la paupérisation de nombre de familles, une bonne partie de cette activité solidaire repose sur le bénévolat. Fatima, l'avoue, elle a fait de son engagement dans l'association, et plus largement dans ses activités citoyennes, *« le sacerdoce de sa vie »*. Bénéficiaire du RSA, elle a choisi de ne pas travailler pendant quelques années, autrement dit de vivre de très peu, pour se consacrer à fond à l'association — en accord avec sa fille, précise-t-elle. Le temps dégagé par ce revenu "de solidarité active", mis au service de l'association, sert de levier pour décrocher les financements nécessaires à l'action collective. Maîtrisant parfaitement les arcanes des demandes de subventions, Fatima va frapper à la porte des organisations caritatives (Fondation Abbé Pierre, Fondation de France...), monte des dossiers dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) métropolitain, plaide la cause de tel ou tel projet auprès des élus locaux. Et n'hésite pas à solliciter les entreprises du territoire pour qu'elles mettent la main à la poche : *« Il y a quand même des mécènes qui sont à l'écoute... À la tête des entreprises, il y a des hommes et des femmes sensibles. »*

C'est aussi le temps de son non travail qui lui permet d'être si présente sur le terrain. Car tous les membres de l'association le disent : *« Il faut être là tous les jours, en permanence ; être disponible, écouter, parler..., sans vendre du rêve, et sans mentir. C'est la condition pour qu'il y ait de la confiance ; entre nous et les jeunes, entre nous et les partenaires... »*. Du temps, il en faut aussi pour *« repérer les ressources dans la population »*, ainsi que pour *« comprendre les dossiers »* et devenir, comme Fatima une quasi-professionnelle de l'action sociale : *« On a appris en faisant. Tout l'administratif, la compta, décrocher des appels d'offres... Tout ça repose sur des bénévoles qui n'en sont plus vraiment. »* Et qui risquent eux-mêmes de s'oublier dans l'enthousiasme de leur cause. À l'issue de notre entretien, Fatima doit se rendre à la Préfecture pour s'occuper de son propre cas. Elle est menacée d'expulsion de son logement, pour cause de retard de paiement de loyer. *« Le Préfet me connaît bien, sa secrétaire m'a dit que s'il avait vu mon nom dans la liste, il serait intervenu plus tôt. Il sait bien tout ce qu'on fait pour les autres... Mais je ne vais pas pouvoir continuer comme ça bien longtemps non plus. Il faudrait que je trouve un travail, qui me permette de poursuivre mes activités. Comment faire ? »*

Militants pragmatiques

« Ce qui nous aiderait ? Qu'on repense le statut des bénévoles. Pourquoi ne pas imaginer un revenu minimum pour les volontaires de la solidarité, du genre de ce dont bénéficient les pompiers volontaires ? Avec des formations... Ça nous permettrait ensuite de trouver plus facilement du boulot. » La demande est forte, aussi, pour tout ce qui pourrait aider à faire bouger les jeunes et les familles, à les extraire de « l'entre-soi », à leur permettre de découvrir le monde, non pas dans une logique de consommation de loisirs, mais bien « d'ouverture d'esprit » et d'apprentissage de l'autonomie : *« Ça permet de faire tomber les a priori qu'on a sur les autres et que les autres ont sur nous. »* *« Quand on part à l'étranger, on se sent français, on devient un peu chauvins ! »* *« À force de sortir, on s'aguerit. »*

L'idée d'une aide à la mise en réseau, à la mutualisation des compétences « avec d'autres groupes comme nous partout dans la région et en France », est aussi avancée ; grâce aux outils numériques, « une plateforme commune » pourrait être mise en place, à partir de laquelle les collectifs d'ici et d'ailleurs pourraient se connaître, s'entraider... Et puis, on aurait besoin d'être outillés en matière de communication, « pour faire connaître nos projets, faire entendre nos paroles, convaincre du bien fondé de nos actions, dans tout le Grand Lyon, et même au-delà. »

Ce que l'on ne veut plus, surtout, c'est « aller mendier » auprès de l'administration et « être coupés en morceaux », renvoyés d'un guichet à un autre, d'un service à un autre, selon que l'on fait partie du Grand Lyon ou pas, que l'on est logé par tel office HLM ou tel autre... ; on ne veut plus non plus dépendre du bon vouloir du maire, être « méprisés » ou « humiliés » par ceux auxquels on va présenter ses projets ; et être mis en concurrence avec d'autres associations du territoire, qui elles aussi ont besoin d'argent. *« Il faut sortir de la logique des appels à projets. On a souvent des projets qui ne collent en rien avec les cases administratives, ça manque de flexibilité. Il faudrait que nos projets soient examinés par une commission ouverte, sans préjugés de territoire, d'âge, de culture... »*

Et puisque dans ce pays, par tradition républicaine, la puissance publique préfère s'adresser aux individus plutôt que de prendre langue avec des collectifs de citoyens (toujours soupçonnés de défendre des intérêts trop particuliers), c'est vers le secteur privé que ces militants pragmatiques ont tendance à se tourner. Vers les fondations philanthropiques, le mécénat d'entreprise, les banques solidaires ou les organismes de micro-crédit..., fussent-ils financés par des fonds de pension américains ou qataris. Au risque de ne plus bien savoir, finalement, à quoi sert l'impôt, censé financer la solidarité nationale et fonder le sentiment d'appartenance à un « monde commun » dont on se sentirait véritablement partie prenante.

C'est le sociologue allemand Norbert Elias qui le premier, en 1939, évoqua l'idée de «*société des individus*» pour qualifier le type d'interdépendances caractéristiques des sociétés modernes occidentales. Il s'agissait d'expliquer que l'aspiration croissante, au fil des siècles, à la liberté individuelle et à une identité propre de chaque citoyen n'avait pas supprimé toute forme de liens aux Autres : elle entraînait une autre forme de société, qui a trouvé un certain équilibre avec les régulations collectives inventées au temps du capitalisme industriel. Le passage au capitalisme financier nous fait entrer dans une nouvelle époque d'incertitude, dont des

auteurs comme Robert Castel ont bien décrit les risques, en termes d'exclusion des plus faibles d'entre nous¹. Dans le texte qui suit, extrait de son dernier ouvrage [*S'engager dans une société d'individus*, ©ARMAND COLIN 2012, pp. 174-8], Jacques Ion insiste pour sa part sur ce qui s'invente dans le temps actuel. Refusant de ne considérer que la face négative de l'individuation, prêtant attention aux expériences par lesquelles les citoyens d'aujourd'hui cherchent à articuler souci de soi et altruisme, il propose des pistes pour réinventer des mécanismes de solidarité collective congruents avec l'idéal d'autonomie personnelle.

Penser la solidarité entre individus autonomes

— Jacques Ion

Robert Castel a popularisé la notion de désaffiliation, laquelle, à l'inverse de la notion, statique, d'exclusion, permet une lecture dynamique des processus sociaux. Elle est au cœur de ses analyses sur la métamorphose de la condition ouvrière et du développement de l'«*insécurité sociale*». On a tendance à oublier (même si l'article a été repris dans son ouvrage récent) que le premier usage de cette notion apparaît dans un article bien antérieur, intitulé *Le roman de la désaffiliation : à propos de Tristan et Iseut*². Dans son analyse du mythe, est alors retenu le versant positif de la notion, celui qui, en permettant d'échapper aux contraintes de la naissance, conduit à l'union des deux amants, et qui n'est pas loin de rimer avec émancipation. Pour ma part, j'ai opposé, sous forme d'idéaux-types, l'engagement affilié à l'engagement affranchi. D'une part, le qualificatif d'affilié renvoie à l'idée d'un engagement inscrit biographiquement dans des appartenances, notamment familiales et socio-professionnelles ; d'autre part, il indique que cet engagement s'inscrit, aussi localisé soit-il, à la façon d'une poupée russe, dans une série d'appartenances idéo-politiques intégrant le sujet dans la sphère politique nationale. Le terme d'affranchi signifie au contraire, d'une part, la sortie de ces deux systèmes d'appartenance, d'autre part (en renvoyant à l'usage populaire du terme : «*Je sais bien, on ne me la fait pas !*»), à la forte dimension de réflexivité qui tend à marquer l'engagement militant contemporain.

Nous vivons dans une société d'individus. C'est un fait. Et ce n'est pas sombrer dans l'évolutionnisme que de dire que le processus ne fait que s'accroître, qui fait de nous des êtres de moins en moins insérés dans des collectifs hérités. Cette

¹ Voir notamment l'entretien que le philosophe et sociologue a accordé au Grand Lyon en 2012 : www.millenaire3.com/Robert-CASTEL-Je-constate-qu'il-y-a-des-gens-qui.122+M56034025235.0.html

² Paru in : *Le Débat*, septembre-octobre 1990, n°61. Repris dans *La montée des incertitudes*, Paris, Le Seuil, 2009.

émancipation par rapport aux appartenances, gage d'une certaine liberté de pensée et d'action, appelée de leurs vœux par les Lumières, revendiquée par l'Éducation populaire, est irréversible. Ce processus est certes ambivalent : il peut fragiliser les plus démunis, qui se trouvent privés de l'étayage des groupements primaires. Robert Castel, encore lui, résume assez bien cette complexité, en exposant les deux variantes de l'individu contemporain : l'« *individu par défaut* » et l'« *individu par excès* ». On ne doit pas l'oublier. Mais on a souvent trop tendance à ne considérer que la face négative de l'individuation. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes qui crient à la montée des communautarismes qui dénoncent la montée des égoïsmes. Arrêtons donc les simplifications abusives. Le processus d'individuation autorise une plus grande autonomie des individus, en même temps qu'il oblige à repenser les liens que cet individu – pas moins social qu'avant – noue avec d'autres individus. Moins lié à un groupe donné, il appartient à de multiples réseaux (famille, travail, loisirs, etc.) connectés ou non les uns aux autres. Ses liens se transforment et tissent, parfois à côté des ensembles déjà existants, de nouvelles modalités de groupements, de nouvelles formes de collectifs. Et de nouveaux rapports aux autres, et à coup sûr, d'autres façons d'être citoyen.

Autonomes ET solidaires

Contraint de constamment se définir lui-même, l'individu singulier, pour cette raison même, ne peut vivre dans la seule contemplation de soi. Il ne peut être qu'avec les autres, qu'à travers les relations qu'il noue avec d'autres individus, proches ou lointains. Que cette obligation soit parfois difficile à vivre, c'est certain, mais elle est constitutive de sa propre existence. Elle est d'autant importante que la demande de reconnaissance se fait plus pressante, imposant en quelque sorte une réciprocité des perspectives, qui n'avait pas forcément lieu d'être dans un monde structuré par les appartenances primaires et la prégnance de grandes identités collectives. Moins dépendant des solidarités obligées (celles de la famille, du quartier, etc.), l'individu est peut-être davantage en mesure de composer ses systèmes d'attachements parmi la variété des contacts, physiques ou à distance, réels ou virtuels, souvent changeants, qui l'entourent. Nous ne pouvons être nous-même qu'en multipliant nos rapports aux gens qui nous entourent. Il y a longtemps déjà, Proudhon affirmait que l'individu est d'autant plus libre qu'il a davantage de relations sociales.

On peut même avancer l'hypothèse suivante : plus l'individu est nécessairement autonome, plus il est nécessairement conduit à composer du collectif, que ce soit dans des formes traditionnelles, ou que ce soit dans des formes nouvelles. Plus l'individuation s'approfondit, plus le souci du collectif (au sens d'être pris dans un ensemble) devient impérieux. Le souci de soi n'est pas contradictoire avec aller vers autrui. La multiplication des réseaux de toutes sortes indique nous ne sommes absolument pas condamnés à un monde de coexistence d'ego ! Certaines initiatives récentes pourraient même laisser entendre que des alternatives peuvent marier autonomie et solidarité y compris dans le monde de l'économie. De nombreuses tentatives conduites par des jeunes dans le milieu artistique et culturel attestent de ces possibilités de travail en réseaux préservant l'indépendance de chacun.

L'expérience récente, mais en très fort développement, des coopératives d'activités et d'emploi, pour être particulière, peut illustrer notre propos. Alors que les deux dernières décennies ont été marquées par un très fort mouvement d'atomisation du rapport au travail, souligné par le discours managérial sur la responsabilité

individuelle et par l'essor de l'évaluation tout autant individuelle, et relayé par le mythe de l'auto-entrepreneuriat organisant la précarité et le *dumping* social, les coopératives d'activités et d'emploi³ visent au contraire, tout en s'appuyant sur le désir d'autonomie des professionnels (qui peuvent exercer dans des secteurs très divers : stylistes, consultants, menuisiers, coiffeurs, etc.), à inventer une sorte de mutuelle de travail, c'est-à-dire concrètement une coopérative de co-salariat dans laquelle chacun jouit de la plus grande autonomie, tout en étant protégé par les autres grâce à la reconstitution, au sein de cette entité, de cadres collectifs de solidarité (formation, protections sociales, services communs, financement, etc.), reconstituant ainsi ces « supports » évoqués par Robert Castel et qui constituent l'étayage indispensable à l'individu singulier.

Ce qui nous conduit à revenir sur les conditions actuelles de la citoyenneté sociale évoquées à propos de l'État providence. Nous avons (...) noté que, depuis des décennies, les principaux piliers de la redistribution pour une plus grande égalité avaient été et restent les statuts (principalement statut dans la famille et statut dans l'emploi), et qu'ils continuaient à garantir l'accès aux principaux droits-créance : à la retraite, à la formation, à la sécurité, à la santé, etc. Alors que depuis longtemps éclatent de toute part aussi bien la condition salariale que l'institution familiale, on peut se demander s'il ne conviendrait pas, comme d'ailleurs le demandent depuis plusieurs années la plupart des organisations syndicales, de trouver d'autres assises à l'ensemble de ces mécanismes de protection sociale ; par exemple les fonder, toujours collectivement, c'est-à-dire dans le cadre de la Nation, sur les carrières individuelles de formation et d'emploi⁴. Ce qui serait une façon de relier autonomie des parcours personnels et solidarité nationale. Le compromis social-démocrate qui a assuré des décennies durant l'État social a perdu ses principaux acteurs collectifs (les syndicats) et les bases (les statuts) de son existence. Sans doute faut-il imaginer de nouveaux mécanismes collectifs de solidarité congruents avec le développement de l'individualisation des carrières personnelles. Ce qui ne veut pas dire évidemment s'en remettre aux relations interindividuelles ; il faut au contraire se battre contre la tendance actuelle à imputer aux individus la responsabilité de leurs échecs. Ni non plus, ce qui est aujourd'hui également une tendance, multiplier les traitements selon les catégories de publics. C'est au droit commun, c'est-à-dire à la loi, qu'il revient de penser la solidarité entre individus autonomes.

³ Cf. Bost Elisabeth (2011), *Aux entrepreneurs associés. Les coopératives d'activités et d'emploi*, Valence, Ed. Repas. Cf. notamment la postface de Jean-François Draperi.

⁴ Cf. les débats sur la flexisécurité. Voir également : Sécurisation des parcours et sécurité sociale professionnelle, document de travail IRES, novembre 2006. Cf. aussi les travaux précurseurs d'Alain Supiot ou encore les analyses de Bernard Friot, menés dans le cadre de l'Institut européen du salariat.

PARTIE 2

—

Où s'inventent
les solidarités de demain ?

:

**COMMENT LE NUMÉRIQUE
RENOUVELLE LA FABRIQUE DES
LIENS SOCIAUX : VERS UNE SOCIÉTÉ
« CONTRIBUTIVE »**

—

L'ESSENTIEL

La question que se posait déjà Emile Durkheim au XIX^e siècle (comment s'unissent les hommes dans une société qui s'individualise de plus en plus ?) est plus que jamais d'actualité, eu égard aux relations qui se développent aujourd'hui grâce aux outils numériques. En 1973, le sociologue américain Mark Granovetter donnait un début de réponse à l'interrogation de Durkheim, avec sa théorie de « *la force des liens faibles* ». Distincts des relations soutenues que l'on entretient avec sa famille et ses amis proches, les liens faibles permettraient de jeter des ponts entre des individus qui, autrement, resteraient isolés. Ils constitueraient ainsi une source de cohésion sociale et de possibles mobilisations collectives¹. Cette théorie semble validée par l'observation des relations et des initiatives qui naissent actuellement grâce à internet et aux plateformes relationnelles en ligne. Ces outils ne servent pas seulement, en effet, à mieux communiquer : ils structurent de nouvelles manières d'être ensemble. Ils bouleversent aussi notre conception centralisée de la solidarité (des riches et des puissants envers les plus faibles, grâce à l'État), pour lui substituer une vision horizontale, fondée sur des groupes de « *pairs* » tous capables de s'entraider, de coopérer et de contribuer à la production de « *biens communs* ». Face à l'ampleur de ce mouvement et aux changements de valeurs qu'il impulse, la puissance publique et l'éthique républicaine sur laquelle elle se fonde se trouvent souvent en porte-à-faux. Comment faire équitablement avec une multiplicité de communautés actives et de réseaux à la fois locaux et mondiaux, là où l'on avait l'habitude de parler à des « *ayant-droits* » ? Et quid des personnes qui semblent n'avoir rien à donner, dans cette société « *contributive* » en gestation ? C'est à un véritable changement de posture des acteurs publics que ces questions invitent. Et tout indique que les collectivités territoriales sont d'ores et déjà en première ligne pour inventer des réponses adaptées à ces nouvelles aspirations sociétales.

¹ Voir à ce sujet : *La révolution relationnelle. Liens faibles, liens forts : le paradoxe de la relation sociale*, <http://www.lesiteducontenu.com/www/liens-faibles-liens-forts-le-paradoxe-de-la-relation-sociale/>

² *La crise sans fin. Essai sur l'expérience moderne du temps*, Éditions du Seuil, 2012.

« L'INNOVATION FRUGALE », SOURCE DE SOCIABILITÉ... OU DE SOLIDARITÉ ?

Quand le désir d'égalité rejoint le souci écologique

Les plateformes d'échanges sur le web qui naissent autour d'enjeux de partage ou de mutualisation de biens ou de services se multiplient. Elles sont à la fois sources d'innovation et de lien social, et mettent souvent en avant des valeurs différentes de celles qu'impose le modèle productiviste et consumériste actuel : sobriété, gratuité, accessibilité, transparence, confiance... Parce que chaque participant est à la fois consommateur et producteur, donateur et bénéficiaire, elles attirent tous ceux qui ne veulent plus dépendre d'un pouvoir quelconque et qui remettent en cause l'échange marchand. En ce sens, on peut les voir comme une manière de répondre à « *la crise sans fin* », que Myriam Revault d'Allonnes qualifie de « *d'expérience moderne du temps* »². Mais la question de leur régulation est complexe. Et il n'est pas sûr que sociabilité soit synonyme de solidarité...

- ➔ Flore Berlingen, Les échanges de pair à pair et l'économie collaborative : un mouvement de fond, que l'on n'arrêtera pas p.48
- ➔ Vincent de Montalivet, Le troc au XXI^e siècle : faire plus avec moins p.53

RÉSEAUX SOCIAUX *VERSUS* COMMUNAUTÉS

Tous contributeurs, mais pas tous à la même hauteur

Le terme de « *communauté* », souvent employé dans l'univers du web 2.0, n'est pas forcément pertinent. Le fonctionnement social en vigueur au sein des plateformes en ligne est en effet plus proche de celui des réseaux : ce sont des mondes relationnels plats et ouverts, qui tolèrent une diversité de formes de participation et une hétérogénéité des niveaux d'engagement. S'ils peuvent incontestablement favoriser des dynamiques collectives ponctuelles, parfois de grande ampleur, on peut cependant s'interroger sur leur capacité à assurer la prise en charge durable des plus faibles face à l'adversité, à l'injustice ou à la violence.

- ➔ **Dominique Cardon, Maxime Crepel, Bertil Hatt, Nicolas Pissard, Christophe Prieur,**
Dix propriétés de la force des coopérations faibles **p.55**
- ➔ **Hubert Guillaud,** Réseaux sociaux contre hiérarchie : les liens faibles peuvent-ils
produire du changement social ? **p.59**

MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE À PARTIR DES INITIATIVES CITOYENNES ?

Ou comment transformer des alternatives isolées en politique structurante

La tentation est grande, pour les collectivités locales soumises aux restrictions budgétaires, de déléguer une partie de leurs missions de service public à des collectifs de citoyens. La société civile elle-même pousse à cette logique d'*empowerment*, en témoignant chaque jour de son exigence participative et de son potentiel de créativité, tous deux confortés par la démocratisation des outils numériques. Même si les limites d'une telle philosophie politique apparaissent dans les pays anglo-saxons qui s'y sont essayés, les acteurs publics ne peuvent rester inertes devant la puissance du mouvement en cours. Certaines collectivités s'essayent à des expérimentations visant à repenser leurs politiques à partir de toutes les dynamiques qui montent de la base. Elles cherchent notamment à faciliter le « *passage à l'échelle* » des initiatives citoyennes et à mettre en avant la notion de « *droits d'usage* » de certaines ressources.

- ➔ **Daniel Kaplan,** Les ressources numériques au service d'une métropole solidaire ?
La contreverse de l'*empowerment* **p.63**
- ➔ **Valérie Peugeot,** Les collectifs numériques, sources d'imaginaire politique **p.66**

Les échanges de pair à pair et l'économie collaborative : un mouvement de fond, que l'on n'arrêtera pas.



ENTRETIEN avec Flore Berlingen

Co-fondatrice de *OuiShare*, communauté internationale en ligne qui promeut les acteurs et les valeurs de l'économie collaborative, Flore Berlingen explique dans l'entretien qui suit comment les échanges « de pair à pair » (co-voiturage, *couchsurfing*, *crowdfunding*, troc d'objets entre particuliers...) contribuent à recréer des liens entre individus, à la fois au niveau local et au niveau global ; des systèmes de relations qui reposent sur la notion d'entraide et sur le « faire ensemble », plutôt que sur celle de solidarité, au sens classique du terme. Elle évoque également le rôle que la puissance publique, et en particulier les collectivités locales, peuvent jouer pour encourager le fonctionnement « en bien commun » de ces modèles d'échange, qui reposent fondamentalement sur les outils numériques.

Comment définissez-vous l'économie collaborative ?

Au sein de *OuiShare*, nous en proposons une définition assez large et ouverte, qui recouvre en gros tous les systèmes basés sur des échanges en *peer to peer*, de pair à pair, c'est-à-dire de personne à personne au sein de communautés souvent « connectées » via des plateformes d'échange sur le web. Ce qui nous intéresse, ce sont les initiatives qui remettent en lien direct des particuliers — des pairs — pour produire, financer, échanger, mutualiser ou partager des biens ou des services. Dans l'économie collaborative, il y a une partie très visible, la consommation collaborative, mais il y a aussi d'autres aspects moins connus, qui portent sur le financement d'une part (le *crowdfunding*, financement participatif sous ses différentes formes) et sur la production contributive d'autre part : tout ce qui se développe depuis plusieurs années dans le monde du logiciel libre, de la coproduction dématérialisée, en logique *open*, où on libère la connaissance pour construire du bien commun. *Wikipédia* est un bon exemple de ces modes de production de biens communs immatériels. Mais ces méthodes de travail s'appliquent de plus en plus au monde matériel, à la conception et à la production manufacturière de biens. (...) Le milieu qu'on appelle des *makers* fait ainsi partie du mouvement plus large de la production contributive, dont le principe

est de concevoir et produire de manière décentralisée, avec un échange de connaissances et des outils de production plus distribués. Un projet emblématique en la matière, par exemple, est celui de *Wikispeed*, une voiture conçue en *opensource* par plusieurs groupes de contributeurs dispersés à travers le monde. L'ensemble de ces groupes forment la « communauté *Wikispeed* ». Le prototype ainsi développé est fonctionnel, il a passé des tests de sécurité aux États-Unis, il peut être commercialisé, etc. ; mais il est libre, c'est-à-dire que n'importe qui peut reprendre les plans et le construire chez lui, ou monter un groupe pour cela. C'est une production en réseau, dans laquelle, de plus en plus, on ne produit pas seulement du code logiciel, mais aussi des plans d'objets manufacturables, à fabriquer dans le monde matériel. Ces aspects de financement, production et partage de connaissances dépassent de beaucoup la consommation. Et ils ne concernent pas seulement la production de gadgets technologiques. En fait, il s'agit de se réapproprier les savoirs de production, mais aussi de réparation, des objets de notre quotidien.

La valeur « solidarité » fait-elle partie de votre référentiel, de votre vocabulaire ?

Non. Pour être tout à fait objectif, au sein de *OuiShare*,

ce n'est pas un mot qu'on utilise. On parle de lien, d'entraide..., éventuellement de la construction de biens communs. Nous sommes vraiment dans un mouvement collectif, mais pas forcément dans une relation du type : « *J'aide quelqu'un* ». Il s'agit plutôt de s'entraider mutuellement. On n'emploie pas le terme, parce que dans un réseau de pairs, justement, il n'y a pas des aidants et des aidés. Tout le monde s'entraide. Ce sont des gens qui parlent d'égal à égal. Il n'y a pas un producteur ou un fournisseur de services et un client. Nous sommes tous producteurs, tous consommateurs, tout ça à la fois, en fait. Dans ces systèmes-là, je suis à la fois consommatrice d'un contenu qui est produit collectivement et productrice de ce contenu, parce que j'y contribue aussi. Chacun a plusieurs statuts à la fois, on est pair dans ce sens-là.

Ces systèmes reposent donc sur l'hypothèse que tout le monde est « capable », tout le monde a quelque chose à apporter. Vous pensez que c'est valable pour tous les groupes sociaux ?

Personnellement, je vois des potentialités énormes dans ces systèmes, mais le problème, c'est que pour l'instant, ils ne sont pas assez démocratisés. Le plus connu, c'est peut-être le co-voiturage, dans le domaine de la consommation collaborative, donc. C'est à présent bien entré dans les mœurs ; je pense qu'on touche à peu près toutes les catégories sociales, à peu près tous les âges (même si les jeunes sont sur-représentés), des gens de milieux urbains comme de milieux ruraux. Le service s'est répandu au-delà de la sphère initiale des étudiants. Mais c'est loin d'être le cas de toutes les autres facettes de l'économie collaborative... Ce qui se démocratise bien actuellement, c'est tout ce qui concerne le don et la location d'objets entre particuliers. Parce qu'il existe dans ce domaine des acteurs « historiques », comme *Recupe.net*, ou *Donnons.org*, dont la fréquentation est vraiment très mixée. On peut repérer la diversité des origines sociales des utilisateurs à la manière, par exemple, dont les gens rédigent leurs annonces ou répondent aux messages : on voit s'ils respectent ou non tous les codes implicites qui fonctionnent comme barrières à l'entrée sur certains de ces réseaux d'échange, de partage, de mutualisation..., et qui permettent de se faire une place, d'obtenir la confiance des autres utilisateurs. (...) Il faut comprendre que ce qui permet à ces systèmes de fonctionner, c'est la réputation, la confiance. Tous ces sites, toutes ces plateformes ont organisé des systèmes de réputation à base de commentaires, de notes, de profils enrichis avec plein de détails. Et donc, la manière dont on se construit son profil, son image, sur ces réseaux-là, est très importante. Si on a un mauvais profil de co-voiturage, personne ne va vous prendre dans sa voiture.

En quoi le fait de favoriser l'échange de biens ou services entre particuliers, par Internet, contribue-t-il à créer du lien social ?

En fait, quand on propose comme nous l'avons fait une définition large de l'économie collaborative, on intègre toute une diversité de modèles. On intègre des modèles qui se résument juste à ces échanges en *peer to peer*, qui ne sont pas forcément créateurs de bien commun, au sens d'un bien qui appartient à tous. C'est le cas par exemple de sites comme *Leboncoin.fr* : c'est du *peer to peer*, mais c'est la base, il n'y a pas d'âme ; c'est juste un système de petites annonces. Est-ce que cela crée du lien ? Parfois, les gens se rencontrent de manière physique, mais pas forcément. La manière dont le site est designé, animé..., entraîne ou non la création de relations entre les gens. Sur *Leboncoin*, on n'a même pas besoin de se créer un profil, tout est fait pour que ce soit rapide, fonctionnel, il n'y a rien de personnel. Mais ce qui est sûr, c'est que ça marche : *Leboncoin.fr* est le second site visité en France après *Facebook*. Les sites qui nous intéressent, avec lesquels nous travaillons, sont ceux qui sont basés sur la création d'une communauté d'utilisateurs, qui vont notamment se rencontrer, et créer un lien, qui peut être éphémère ou plus durable. *Recupe.net*, par exemple, c'est du don d'objets très simplifié, on pose juste une annonce, on n'a pas besoin de se créer un profil non plus. Pourtant, il y a souvent un échange, un dialogue entre les personnes. Parce que généralement, il y a beaucoup plus de demandes que d'offres. Et puisqu'il n'y a pas de notion d'échange monétaire, quel va être le critère pour choisir la personne à qui l'on donne ? On va se fier au *feeling*, autrement dit à quelque chose d'humain, au fait que la personne va vous dire que c'est pour faire telle ou telle chose... Bref, il y a souvent un dialogue en amont. Et quand on se rencontre physiquement pour le don, il y a à nouveau un petit échange social intéressant. La plupart du temps, ce sont des échanges très fugaces, sauf s'il y a un intérêt particulier et que du coup, les deux personnes décident de se revoir. Il peut ainsi arriver que l'échange social prenne le pas sur l'échange d'objets. Mais même si on ne se rencontre qu'une fois, on est content d'avoir eu ce contact humain avec quelqu'un du quartier, qui va réutiliser un objet dont on n'a plus besoin.

La dimension locale est donc importante dans ces systèmes ?

Oui. Quand on donne un objet, c'est souvent en main propre. On ne va pas faire faire deux heures de trajet à la personne qui vient chercher l'objet. On se donne rendez-vous dans son quartier. Cela recrée des liens de proximité, notamment dans les grandes villes où, concrètement, si l'on n'a pas des enfants qui fréquentent la même école, on n'a aucun lien avec le quartier. Pour des gens de ma génération, qui ont complètement perdu l'habitude

d'adresser la parole à leurs voisins, c'est une manière détournée de re-renter en contact. (...). On rejoint là la question des motivations des utilisateurs de ces services. Il y en a plusieurs, et elles sont souvent combinées. La plupart du temps, le déclencheur est d'ordre économique. Mais ensuite — ce n'est pas prouvé, on n'a pas encore d'études pour le montrer —, je pense que ce qui fait que l'on continue à utiliser ces systèmes, c'est que l'on apprécie le processus : parce que c'est plus sympa que d'aller dans un grand magasin, par exemple. Et il y a aussi, de plus en plus, une motivation pratique. Très souvent, logistiquement parlant, en termes d'organisation, il est plus pratique de faire appel à quelqu'un de son quartier que d'aller chez un professionnel. C'est typique pour la location d'objets : vous avez besoin d'une perceuse, d'un appareil à raclette, d'une tente de camping, ou même de louer une voiture pour le week-end..., c'est à la fois moins cher et beaucoup plus simple de vous adresser à un particulier qui habite à deux rues de chez vous.

Pour que cela marche, il faut beaucoup d'utilisateurs dans le même espace local...

Oui, pour que le service devienne vraiment intéressant, il faut atteindre une masse critique d'utilisateurs. Parce qu'alors l'offre et la demande vont se rencontrer, vous allez trouver des gens près de chez vous. *Covoiturage.fr* — devenu aujourd'hui *Blablacar.fr* — a ainsi atteint une masse critique d'utilisateurs qui lui permet d'être extrêmement performant et beaucoup plus pratique que la SNCF ; parce qu'on peut prévoir son voyage au dernier moment, parce qu'on trouve toujours un trajet... C'est à la fois souvent moins cher que le train, mais aussi beaucoup plus adapté en termes de trajet. Donc ce n'est pas juste une question économique, c'est aussi une question logistique, d'organisation. *Sharewizz*, par exemple, est une plateforme de prêts d'objets entre particuliers, qui a justement adopté une stratégie de développement local au départ. Les fondateurs, dont les bureaux étaient dans le XVII^e arrondissement de Paris, ont d'abord cherché à avoir le maximum d'utilisateurs dans cet arrondissement, pour que le service fonctionne déjà à l'échelle locale. Et petit à petit, ils ont essaimé. Donc, la proximité géographique est un facteur important dans certains de ces systèmes. Mais il existe aussi des communautés, cette fois plutôt dans le dématérialisé, qui permettent *a contrario* d'entrer en contact avec des gens à l'autre bout du monde ; des gens qui s'intéressent à une question très précise, très pointue, qui vous intéresse aussi. C'est le cas du projet *Wikispeed*, qui combine ces deux échelles de liens : une dimension locale — parce qu'à chaque fois, ce sont des équipes locales qui fabriquent la voiture, c'est rarement une personne seule dans son garage —, et une dimension planétaire, les équipes locales étant connectées les unes avec les

autres. Cela a démarré du côté de Seattle, aux États-Unis et maintenant, il y a des équipes en Asie, en Europe, partout..., qui enrichissent ensemble le prototype général.

Dans certains articles parus sur le site de *OuiShare*, il est fait référence à l'idée de « faire société » ; dans d'autres, on évoque l'idée de communauté...

Faire société, je ne sais pas, mais on peut se sentir appartenir à une communauté. Tout dépend de l'effort d'animation qui est fait par la plateforme. Je sais que ce terme de « communauté » est très critiqué en France, mais il n'a pour nous aucune connotation négative. Nous l'utilisons beaucoup, pas du tout au sens de communauté fermée, mais plutôt au sens de communauté ouverte, de communauté en ligne. On n'utiliserait pas le terme pour parler des clients de *Nike*, par exemple, parce qu'ils n'ont aucun lien entre eux. Par contre, on va parler de communauté des utilisateurs de *Blablacar*, parce qu'ils échan-gent entre eux. Et de communauté des contributeurs à *Wikipédia*, parce qu'ils construisent un objet commun.

Vous avez employé l'expression « mouvement citoyen » à propos de *OuiShare*. Vous vous pensez comme ça ?

Oui, je pense que nous sommes à la fois un réseau et un mouvement, qui partage des valeurs. Nous en avons listé dix, elles figurent sur notre site. Parmi celles-ci, il y a notamment « l'impact ». On se dit souvent en rigolant qu'on veut quand même changer le monde ! Nous pensons que toutes les facettes de l'économie collaborative (consommation, production, financement etc.) représentent une alternative au modèle économique dominant, qui ne nous satisfait pas, pour diverses raisons. (...) *OuiShare* essaye à la fois de pousser l'économie collaborative en général, parce qu'on pense que c'est bien que ces systèmes se développent ; et d'un autre côté, nous ne sommes pas que les porte-parole des *start-up*, ou de ces plateformes fermées dont les utilisateurs, d'une certaine manière, sont captifs. (...) Nous critiquons aussi ces systèmes, pour les inciter à davantage s'ouvrir. Dans l'idéal, il faudrait que les plateformes soient inter-opérables, que les personnes qui le souhaitent puissent partir avec leurs données. Et là, on rejoint les problématiques d'*open data*, de données privées, etc. Parce que la nouvelle valeur, sur ces plateformes, c'est vraiment votre réputation, ce sont tous les commentaires, c'est tout l'historique des échanges. Je ne parle pas au sens de valeur morale. C'est une valeur économique, un capital, parce que c'est ce qui va vous permettre de réaliser des échanges. Le problème, c'est que pour l'instant ce sont les plateformes qui sont propriétaires de ces données. Les utilisateurs sont captifs. (...) Surtout

quand il y a un acteur dominant, comme *Blablacar* pour le co-voiturage en France (...) : ils n'ont pas vraiment le choix de partir, d'une part parce qu'il n'y a pas d'autre plateforme qui regroupe autant d'utilisateurs, donc qui soit aussi efficace ; et d'autre part, parce que, s'ils veulent changer de plateforme, ils perdent tout leur historique, et donc ils repartent de zéro. (...) C'est là que *OuiShare* a un rôle à jouer : nous devons poser les questions qui fâchent, parfois, et porter aussi la voix des utilisateurs. Cela dit, ce n'est pas simple... C'est bien gentil en effet de promouvoir un modèle où tout serait ouvert, où l'on pourrait emporter ses données partout ; mais ce que nous répondent les entrepreneurs, et on les comprend bien, et on essaye aussi de travailler là-dessus, c'est : « *Quel modèle économique viable pour ces plateformes ?* ». Parce que tout ça, ce sont des entreprises, des gens qui travaillent, et c'est très bien. Là, on rejoint d'autres débats, sur la gratuité sur le web, etc., etc.

Vous êtes intervenue au Conseil de l'Europe, en novembre 2013, dans le cadre d'une conférence sur « l'engagement des citoyens pour réduire la pauvreté et les inégalités ». Faites-vous un lien entre la montée en puissance de toutes ces initiatives collaboratives et la situation de crise économique que traversent les pays occidentaux ?

On nous pose très souvent la question. C'est une interprétation facile : pour faire face à la crise, les gens s'organisent, c'est le « système D ». Oui, c'est un peu le système D. Mais pour nous, ce mouvement est beaucoup plus profond, il n'est pas que conjoncturel. Les difficultés économiques du moment sont peut-être un déclencheur... Mais, d'un point de vue micro, à partir du moment où l'on a trouvé un moyen plus pratique et plus économique de consommer, pourquoi l'abandonnerait-on le jour où ce n'est plus la crise ? Je ne pense pas, par exemple, que les gens vont s'arrêter de faire du co-voiturage ; parce que c'est entré dans les mœurs, dans la culture, dans les habitudes des gens ; et parce que c'est juste idiot de faire 500 kilomètres quand on est tout seul dans sa voiture. Et d'un point de vue plus macro, tout ce mouvement est porté par des évolutions de long terme, qui ne sont pas directement liées à la crise économique : le développement du numérique, celui des applications mobiles, le besoin de recréer du lien, etc. Jeremy Rifkin, qui a écrit « *L'âge de l'accès. La nouvelle culture du capitalisme* » il y a presque dix ans, prédisait déjà ce passage de la propriété à l'usage, qui caractérise quand même beaucoup tous ces nouveaux systèmes, en tout cas en ce qui concerne les biens matériels. Il s'agit d'un mouvement de fond.

La puissance publique a-t-elle un rôle à jouer auprès de vous ? Qu'attendez-vous, en particulier des collectivités territoriales, ou que pensez-vous pouvoir leur apporter ?

Nous sommes de plus en plus sollicités par des acteurs publics sur ces questions sociales, mais c'est très récent. Il faut dire que les acteurs publics qui se sont intéressés à l'économie collaborative en premier lieu ne sont pas ceux de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire). Ce sont plutôt les acteurs du numérique, ce qui est assez significatif, d'ailleurs... Nous ne sommes pas du tout dans la revendication vis-à-vis des collectivités locales, mais disons qu'il y aurait plein de choses à faire pour que la ville soit plus adaptée aux échanges. Nous avons travaillé par exemple avec la Communauté urbaine de Bordeaux et avec des acteurs de ce territoire pour savoir comment favoriser la mobilité partagée, les échanges d'objets, etc. Cela dit, on ne peut pas fournir des recettes applicables partout, il faut que les solutions soient adaptées à la réalité de chaque territoire. Mais on trouve intéressant qu'à l'échelon local, les acteurs publics se demandent comment ils peuvent encourager ces échanges. Ce peut être en mettant à disposition des espaces, des « tiers lieux » par exemple, ou en favorisant la création de *fablabs* ou d'espaces d'ateliers partagés... Il y a plein de choses envisageables. La collectivité publique peut jouer un rôle de garant, elle n'a pas forcément besoin de mettre en œuvre elle-même, de proposer un service. Elle doit être garante de la protection du bien commun, ce qui implique de veiller à plusieurs choses : elle peut agir sur le niveau de confiance ; ou prévenir les risques d'appropriation du bien commun, ou de fermeture des systèmes ; elle peut garantir l'ouverture et l'inclusivité des modèles..., soit en proposant une sorte de filet de sécurité, en aval, soit en se plaçant dans une position d'aide directe, en amont ; par exemple en agissant sur la fracture numérique. La puissance publique pourrait aussi encourager le fonctionnement en bien commun (...), ce qui n'exclut pas forcément l'activité économique. Par exemple, il existe plein d'entreprises qui produisent du logiciel libre. Ces développeurs de l'*open source* gagnent leur vie en se faisant rémunérer sur des adaptations du logiciel. Mais tout est repartagé derrière. En fait, le modèle économique s'appuie sur le service rendu, sur une production intellectuelle, et pas sur la rente. De même, les plateformes d'échange de biens ou services sont légitimes à se faire rémunérer, parce qu'elles font un travail d'animation, d'assistance des utilisateurs, etc. Il faudrait juste que la totalité du modèle économique soit basé sur la rémunération du travail quotidien qui est réalisé, et non pas sur l'exploitation, la capitalisation d'un outil qui a été créé et que l'on vend...

Pensez-vous que ce l'on partage ou ce que l'on construit ensemble dans ces systèmes collaboratifs répond à des besoins nouveaux, émergents ? Ou bien que ces services prennent la place de ceux que la puissance publique abandonne, faute de moyens ?

On dit la même chose des associations en général... Personnellement, je pense que le fait que les citoyens se réapproprient pas mal de choses qui correspondent à leurs besoins est un mouvement de fond, que l'on n'arrêtera pas. Par contre, il faut veiller à ce que l'État, les acteurs publics, ne disparaissent pas totalement, face à ce mouvement. Parce qu'eux seuls peuvent assurer que personne ne soit laissé de côté. Si on n'a que les citoyens et les acteurs privés dans ces systèmes d'échanges, je ne sais pas où cela nous conduira... Je veux dire que ce n'est pas forcément la solution à un certain nombre de problèmes sociaux. C'est positif, dans le sens où les gens sont de nouveau davantage acteurs, où le processus va dans ce sens-là : une fois que l'on est adepte de la consommation collaborative, on va s'intéresser aux systèmes plus contributifs. C'est une évolution logique. Parce que l'on est davantage impliqué quand on est en relation directe avec un pair, en face-à-face, que lorsqu'on est simple client d'un magasin ou usager d'un service. La logique d'assistance n'est plus tellement dans l'air du temps. Je pense au *jobbing*, par exemple : la mise en relation de particuliers pour accomplir des petits boulots ponctuels du quotidien. Cela s'est développé très rapidement aux USA, et commence à apparaître en France, où c'est forcément très freiné par la législation sociale. Ce qui est à la fois une bonne chose et une mauvaise chose... Parce que de toute façon c'est un mouvement qui va avancer. Plutôt que de réfléchir à comment le stopper, il faudrait se demander comment faire pour que ces échanges de services entre particuliers ne se fassent pas selon la loi de la jungle. Autrement dit, comment assure-t-on une protection sociale aux personnes qui tirent la majorité de leurs revenus de ces échanges de services ? Comment organise-t-on ou sécurise-t-on la relation entre l'offreur et le demandeur ? Etc. Comment faire en sorte qu'il n'y ait pas des forts et des faibles dans cette relation ? Parce que le code du travail est là, *a priori*, pour protéger la personne en situation de faiblesse. Il y a ainsi, à un niveau global, de nombreuses questions de réglementation qui se posent. C'est un chantier de réflexion énorme.

Toutes ces nouvelles activités posent en effet la question du statut de ceux qui les initient, et plus généralement, des contributeurs. On voit que le bénévolat ne peut suffire, et que la récupération par le marché va très vite. Que faudrait-il imaginer pour répondre à ce défi ?

En France, la réponse, pour entrer à peu près dans le cadre légal, c'est le statut d'auto-entrepreneur. Personnellement, je pense que ce n'est pas la solution vraiment adaptée. Parce que c'est théoriquement un statut temporaire ; c'est censé être un tremplin vers le développement de l'emploi. Alors qu'avec ces systèmes d'échanges, on n'est pas du tout là-dedans. Il faudrait trouver un système adapté à une situation qui n'est pas juste temporaire. La puissance publique peut se dire : « *Non, il ne faut pas que toutes ces micro-activités se développent, parce que c'est la précarisation, etc.* ». Mais elles vont se développer dans tous les cas ! Je le vois au sein de *OuiShare* : nous sommes tous multi-casquettes, on a tous plein d'activités différentes, on multiplie les sources de revenus. Je pense que c'est le rôle des acteurs publics de se demander comment accompagner ce mouvement-là. Et comment faire en sorte qu'existe un système de solidarité adapté à cette nouvelle donne.

Le troc au XXI^e siècle : faire plus avec moins.

ENTRETIEN avec Vincent de Montalivet (extrait)

Après une période de consommation effrénée au cours de laquelle le rapport marchand semblait avoir pris le dessus, dans nombre de nos sociétés modernes, sur les relations sociales de proximité, le troc revient au goût du jour. L'idée n'est pourtant pas toujours facile à mettre en œuvre. Vincent de Montalivet, co-fondateur de la plateforme d'échanges entre particuliers *MyRecycleStuff*, détaille les solutions mises en œuvre pour faire fonctionner ce réseau de « troc circulaire » en ligne. Tout en fournissant une réponse à des besoins individuels dans un contexte de faibles ressources financières, le système répond au désir de ceux qui veulent retrouver le sens de l'entraide et de la coopération. Plus fondamentalement, il permet d'expérimenter de nouveaux modes de vie, dans un esprit « *d'innovation frugale* ».

Pouvez-vous nous présenter *MyRecycleStuff*, en quelques mots ?

Si nous observons la vie quotidienne des personnes, des entreprises, des villes et même des États, nous voyons clairement que la monnaie, bien que dominante, n'est pas (et n'a jamais été) la seule ressource utilisée dans les échanges, bien qu'elle soit très souvent la seule façon d'exprimer les richesses et de mesurer la croissance. La puissance des calculateurs actuels conjuguée à celle des réseaux 2.0 permettent l'émergence de nouvelles expériences de vie, qui explorent de nouveaux modes d'échanges, plus coopératifs et collaboratifs. C'est fort de ce constat que *MyRecycleStuff* propose une plateforme d'échange pour les particuliers sous la forme d'un réseau social. Ce réseau de « troc circulaire » est un mouvement ouvert pour rassembler autour d'un style de vie aussi bien les étudiants que les parents, les retraités, les entrepreneurs et les salariés, les modeurs, les urbains, les *greens* et les *geeks*¹. Tous ceux qui veulent gaspiller moins tout en vivant mieux, ceux qui veulent agir en retrouvant le goût de l'entraide, transmettre/recycler pour sortir du modèle linéaire acheter/jeter. Tous ceux, finalement, qui veulent créer de nouveaux usages et expérimenter d'autres manières de vivre plus adaptées à notre époque.

Pourquoi le troc finalement ?

Le troc est plus économique. Si Jean achète un blouson neuf à 500 euros, il ne peut le revendre que 300 euros après l'avoir utilisé. Alors qu'avec le système de troc, il pourrait récupérer en échange un autre article d'une valeur égale, un ordinateur ou une planche de surf par exemple. Dès lors, dans notre monde aux ressources finies, refaire circuler des ressources dans un réseau sous la forme d'échanges équitables nous semble une solution évidente, simple à mettre en place au niveau local comme au niveau global, et rapidement efficace. Souvent considéré comme utopique, idéaliste, voire archaïque, le troc reste en réalité une pratique très répandue, historiquement bien ancrée dans l'économie réelle. Ce système d'échanges représente près de 20 % des transactions mondiales ! L'échange marchand (achat/vente) n'est en fait qu'un troc où l'on donne/reçoit une ressource monnaie en échange d'une autre ressource (biens, services ou temps). Le troc permet de faire plus avec moins, dans l'esprit « *Jugaad* »² nécessaire à nos sociétés.

Le troc traditionnel a un gros défaut : la nécessité d'une coïncidence simultanée des besoins. Pour le contourner, vous développez le concept de troc circulaire. De quoi s'agit-il ?

En effet, nous avons créé un premier outil en 2009 qui permettait de négocier en ligne un troc entre particuliers.

Le concept de consommation collaborative était à l'époque pratiquement inconnu. Nous nous sommes rendus compte assez rapidement que les particuliers qui mettaient en ligne moins de 10 objets n'arrivaient pas à finaliser un troc. Il nous a fallu 2 ans de R&D pour aboutir à une nouvelle technologie : avec un système d'échanges faisant intervenir non pas deux personnes mais trois, quatre, cinq..., autant que nécessaire pour trouver une correspondance entre tous ses membres, à la fois sur ce qu'ils recherchent et sur ce qu'ils proposent. Cet outil de troc circulaire, soutenu par Oséo³ en tant qu'innovation technologique (...) rend possible un *matching* jusqu'à 64 personnes, impossible à imaginer sans ce calculateur. C'est ce que nous appelons les « *Super-troc* ».

Concrètement, ça marche comment une phase de super-troc ?

Chaque vendredi matin, nous exécutons ce programme qui calcule les meilleures correspondances entre offres et demandes. Ces « *Super-troc* » sont alors proposés aux membres du réseau connectés sur www.myrecyclestuff.com. Le troqueur (qui a préalablement enregistré ce qu'il propose et ce qu'il demande) reçoit une alerte dans son espace personnel, d'où il suit l'activité de son réseau. Si un Super-troc apparaît, il visualise l'ensemble du cycle proposé. C'est assez spectaculaire ! Voici par exemple un cycle à 4 : Guillaume qui donne un *Ipod* à Maia, qui donne un *stepper* à Nine, qui donne un cours de préparation à la fonction publique à Peggy, qui donne à son tour des lampes design en carton à Guillaume pour fermer la boucle du Super-troc. Guillaume a le choix d'accepter ou non l'offre proposée par le moteur. Il voit si les autres membres l'acceptent aussi, puis si l'ensemble des troqueurs du cycle sont d'accord, chacun est invité à procéder à l'envoi de sa « ressource ». Nous avons voulu que tout soit simple, transparent et sécurisé. La gestion de l'ensemble s'effectue directement sur la plateforme : choix de colis, impression de l'étiquette d'expédition suivi de l'acheminement du colis, déclaration de bonne réception.

Quels sont les types d'objets les plus représentés sur la plateforme ?

(...) Nous avons construit 12 univers de trocs qui couvrent l'ensemble des besoins que nous avons au quotidien. (...) Évidemment les produits pour enfants – qui grandissent vite ! – sont très représentés, de même que les jeux vidéo qui, une fois terminés, se retrouvent sur la plateforme. De nombreux vêtements de mode, mais aussi des produits pour cuisiner ou créer son chez soi. Il y a aussi beaucoup d'articles de collection ou insolites à chiner, des livres, des CD ou DVD, des produits pour cultiver son bien-être et faire du sport... Bref, il y en a

vraiment pour tous les goûts et largement de quoi vivre heureux ! Généraliste, nous encourageons la navigation d'un univers à un autre. Ainsi Martine qui propose des habits pour enfants aura envie de trouver en échange un objet de déco ou un cours de guitare. Chacun suit son désir du moment.

La plateforme est conçue comme un réseau social plutôt que comme une simple place de marché. Pourquoi ce parti pris ?

Afin de sécuriser les échanges, il est essentiel que la confiance soit au cœur du réseau. Nous avons très vite décidé du mode d'organisation de l'information par profil de membre, de ressource ou de groupe en offrant la possibilité d'interagir très largement. Nous sommes au-delà de la petite annonce, dans un véritable espace de confiance et de partage, avec des rencontres facilitées par un service de géolocalisation. Ici, les internautes sont encouragés à se comporter de façon loyale et nouent des liens grâce à un profil complet, relié à ses autres comptes de réseaux sociaux. L'avantage, c'est aussi que cela dissuade les arnaqueurs ! Toutes les ressources proposées à troquer sont modérées. Enfin, le réseau social permet à nos utilisateurs connectés de voir directement dans leur flux d'informations les ressources ajoutées par leur réseau ainsi que les commentaires à propos de leurs offres, les groupes créés et bien sûr les échanges en cours. Une vitrine vivante, qui se renouvelle constamment : c'est de cette façon que nous animons le réseau. (...)

¹ Fan d'informatique, de science-fiction, de jeux vidéo, etc., toujours à l'affût des nouveautés et des améliorations à apporter aux technologies numériques. Source : <http://www.larousse.fr/>.

² Mot venant de l'hindi, signifiant « savoir se débrouiller et trouver des solutions dans des conditions hostiles ». Cf. : *L'innovation jugaad. Redevenons ingénieurs !*, de Navi Radjou, Jaideep Prabhu et Simone Ahuja, Éditions Diateino, 2013. Source : http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/04/15/l-innovation-jugaad-redevenons-ingenieurs-editions-diateino_3159891_3234.html.

³ Entreprise privée avec délégation de service public, qui finance les PME françaises pour l'emploi et la croissance. En juin 2013, elle a été fusionnée avec CDC Entreprises, le FSI (Fonds stratégique d'investissement) et FSI Régions pour créer la Banque publique d'investissement ou bpifrance.

Les liens qui se nouent via les plateformes relationnelles du web 2.0¹, sur lesquelles chaque utilisateur parle de lui-même, écrit ou commente de l'information, mixe, partage ou échange des photos, vidéos, tags, etc., sont généralement réputés « *communautaires* ». C'est un contresens, affirment les auteurs de l'article ci-dessous, paru en 2008 sur www.interneactu.net. <http://www.internetactu.net/2008/02/08/10-proprietes-de-la-force-des-cooperations-faible/>.

Sociologues, statisticien, chercheurs en sciences de l'informatique, ils ont distingué dix principes de fonctionnement de ces plateformes et affirment qu'à travers les « *coopérations faibles* » qu'elles exploitent ou encouragent, peut se construire une dynamique de bien commun. Ainsi se dessinerait « *une articulation originale entre individualisme et solidarité* » répondant à l'état de nos sociétés modernes.

Dix propriétés de la force des coopérations faibles

— Dominique Cardon,
Maxime Crepel,
Bertil Hatt,
Nicolas Pissard,
Christophe Prieur

¹ Terme désignant le deuxième âge d'internet et du Web et son tournant « *expressiviste* ». Source : Laurence Allard, Revue *MediaMorphoses* n°21, septembre 2007, Armand Colin/NA.

² « The Strength of Weak Ties », in : *American Journal of Sociology*, Vol. 78, May 1973, 1360-1980.

³ Aguiton Christophe, Cardon Dominique, *The Strength of Weak Cooperation : An attempt to Understand the Meaning of Web 2.0, Communications & Strategies*, n°65, 1st quarter 2007, p.51-65.

Les nouveaux usages des plateformes relationnelles du web 2.0 (blogs, Flickr, Wikipédia, MySpace, Facebook, Twitter, etc.) font apparaître des modes de collaboration inédits entre utilisateurs. En écho au célèbre article de Mark Granovetter sur la force des liens faibles², on propose de qualifier ce modèle de *coopérations faibles*³. À la différence des coopérations « fortes » qui se fondent sur une communauté préexistante de valeurs et d'intentions, les coopérations faibles se caractérisent par la formation « opportuniste » de liens et de collectifs qui ne présupposent pas, préalablement, d'intentionnalité collective ou d'appartenance « communautaire ».

En invitant à rendre publiques informations et productions personnelles et en développant des fonctionnalités de communication et de mise en partage, ces plateformes proposent une articulation originale entre individualisme et solidarité. Elles favorisent une dynamique de bien commun à partir de logiques d'intérêt personnel. C'est ce mécanisme qu'il nous semble nécessaire d'interroger. À partir des travaux de sociologie des réseaux sociaux et des études des grands graphes d'interactions, nous proposons une caractérisation succincte de 10 principes de fonctionnement essentiels sur lesquels repose la réussite des plateformes relationnelles du web 2.0.

1. L'individualisme démonstratif.

À l'origine de leur engagement sur une plateforme relationnelle, les personnes sont d'abord motivées par une raison personnelle : parler d'elles, montrer leurs photos, leurs goûts ou leurs connaissances. Le web 2.0 prend appui sur le développement croissant d'un individualisme démonstratif qui prescrit à chacun de se singulariser des autres en affichant ses petites différences. Aussi paradoxal soit-il, c'est donc l'exacerbation de l'individualisme dans un contexte qui valorise la reconnaissance symbolique des singularités de chacun qui est au principe de la coopération numérique.

2. La visibilité comme opportunité de coopération.

En rendant publiques des productions individuelles autrefois réservées au cercle des proches, les participants aux sites du web 2.0 offrent un ensemble de prises qui rend possible une mise en relation, un échange ou une coopération avec d'autres. La coopération est donc une conséquence émergente de l'engagement individuel des personnes. Elle est souvent opportuniste, peu intentionnelle, fragile et temporaire. Les participants découvrent chemin faisant de nouvelles raisons de faire des choses ensemble. Mais la condition essentielle pour que ces coopérations potentielles se réalisent est que les individus choisissent préalablement de rendre publiques des productions, des informations, des données, explicites ou implicites, qui les concernent.

3. Les « amis » ne sont pas forcément des amis.

Parmi les différents signes identitaires qu'affichent les participants sur les sites du web 2.0, la liste de leurs relations (contacts, amis, etc.) constitue l'un des principaux vecteurs du développement viral des usages. Cependant, le carnet de contacts affiché sur ces sites est extrêmement divers, multiple et proliférant. Tous les « amis » ne sont pas des amis et il importe pour comprendre les différents usages de ces plateformes d'être attentif à la diversité des formes de capital relationnel qu'accumulent les individus. Par exemple, sur *Skyblogs* ou *Facebook*, les participants affichent de petits réseaux de contacts qui sont principalement constitués de personnes connues dans la vie réelle, alors que sur *MySpace* ou *Flickr*, les participants exhibent parfois des listes extrêmement longues de contacts qui, la plupart du temps, ne sont que des « connaissances numériques ».

4. Les communautés ne sont que des réseaux solidifiés.

Il est souvent abusif de parler de « communautés » dans l'univers du web 2.0. De fait, la toile des réseaux de contacts et d'échanges qui lient les personnes les unes aux autres se densifie parfois autour de pratiques, de goûts ou d'activités partagés. Lorsque se forme un « paquet » de nœuds fortement liés entre eux, les participants s'identifient, s'organisent et se structurent en un groupe qui peut prendre une forme communautaire. Mais il existe une très grande variété de formes collectives sur les plateformes du web 2.0 qui ont des architectures, des modes de gouvernance et des trajectoires très différentes. En deçà de la forme « forte » de la communauté, ce sont souvent des « coopérations faibles » organisées en collectif provisoire, imparfait et labile qui, par leur souplesse, leur multiplicité et leur sens du mouvement, sont à l'origine des usages les plus innovants du web 2.0.

5. La circulation horizontale.

La recherche d'informations et la navigation sur les plateformes du web 2.0 se font rarement sous la forme d'un moteur catégoriel. Elles sont surtout horizontales, les personnes cheminant à travers leur réseau étendu d'amis et, par extension, via les contenus et les traces mis en partage par ce cercle social élargi. Avec le développement des *folksonomies*, qui sont à la fois des systèmes de catégorisation et d'exploration pris en charge par les utilisateurs eux-mêmes, les plateformes du web 2.0 se présentent comme un monde relativement plat, offrant des modes de navigation transversaux variés et des outils collectifs d'évaluation. L'univers peu hiérarchisé de ces plateformes favorise le principe de *sérendipité*, amenant les utilisateurs à faire des découvertes inattendues.

6. La distribution d'engagements hétérogènes.

Alors que les « communautés fortes » de la vie réelle supportent mal la diversité des pratiques et la distribution inégale des engagements, les collectifs du web 2.0 se caractérisent par une très grande hétérogénéité des formes de participation. Les usages y sont d'abord extraordinairement diversifiés, multiples, contradictoires et foisonnants. L'intensité de l'engagement dans les plateformes se répartit ensuite systématiquement selon une loi de puissance (parfois appelée 1/10/100) qui voit une minorité de participants être très actifs, une portion non négligeable participer régulièrement et une grande masse de personnes avoir des usages extrêmement réduits ou quasi nuls. Les collectifs en ligne ont comme caractéristique d'être très tolérants à l'égard des personnes inactives ou peu engagées.

7. Les « petits » sont nécessaires aux « grands ».

La distribution hétérogène des engagements est aussi un principe de l'économie particulière de ces plateformes dans lesquelles les « petits » sont nécessaires aux « grands ». Les petits engagements, comme la correction de fautes d'orthographe sur *Wikipédia*, sont indispensables au travail collectif de mise en relation, de catégorisation et de production de savoir des plus actifs. De même, le dépôt de quelques photos de vacances sur *Flickr*, lorsque celles-ci seront taguées et identifiées dans des groupes par d'autres, permettra d'enrichir le bien collectif constitué par l'ensemble de la plateforme.

8. La qualité par le nombre.

Dans un univers d'abondance, de redondance, de multiplicité et d'ouverture, la qualité des contributions est une conséquence du nombre de participants. Sur *Wikipédia*, les articles les plus « sûrs » sont généralement ceux qui ont été rédigés par le plus grand nombre. Les univers massivement relationnels ont pour caractéristique de ne pas sélectionner *a priori* les contributeurs et les contributions, mais de les qualifier *a posteriori* en fonction de la réputation et de la fréquentation des contenus. En conséquence, la qualité est le résultat de la capacité d'une contribution ou d'un contributeur à attirer vers lui un nombre toujours plus important d'utilisateurs, de lecteurs ou de commentateurs.

9. Les hiérarchies produites par le comportement des autres.

Le monde des plateformes relationnelles n'est pas organisé par des hiérarchies préétablies fondées sur le statut social des personnes, leur qualification, leur prestige ou leur diplôme. Il s'agit d'un monde profondément méritocratique qui récompense ceux des participants qui sont parvenus à intéresser les autres. C'est donc par leurs activités, par la mise en œuvre de leur compétence, par la visibilité qu'ils ont su donner à leurs actions que se dessinent des hiérarchies entre utilisateurs. Les collectifs du web 2.0 ne sont cependant pas des démocraties plates, auto-organisées et rigoureusement égalitaires. Elles font même apparaître des hiérarchies très fortes, des comportements stratégiques et des appariements sélectifs, mais ces hiérarchies, souvent changeantes et mobiles, sont le produit collectif du comportement individuel des autres.

10. Toujours rebondir !

Enfin, s'il est une règle de comportement essentielle dans l'univers des plateformes relationnelles, c'est bien celle d'être toujours actif, en mouvement, prêt à s'investir dans un nouveau projet. La variabilité des engagements, dans le temps

comme dans leur objet, est une caractéristique récurrente des usages. Les participants multiplient leurs identités, participent à plusieurs communautés et rebondissent incessamment d'une plateforme à l'autre. L'instabilité n'est sans doute pas seulement une conséquence de la jeunesse et de la nouveauté de ce type de services, mais une propriété plus fondamentale de l'attrait pour ces engagements relationnels.

Ces 10 propriétés commandent une forme particulière d'organisation des systèmes relationnels que nous appelons *la force des coopérations faibles*. Cette formule, qui n'est pas sans défaut, permet cependant d'insister sur le fait que la réussite du web 2.0 ne tient pas tellement à un « esprit communautaire », mais plutôt au fait que, dans les sociétés individualistes, les personnes produisent entre elles des liens et des relations en exprimant ce par quoi elles cherchent à se singulariser et à s'affirmer comme sujets.

Depuis les révolutions du « printemps arabe », l'importance des médias sociaux dans la réorganisation des sociétés est apparue au grand jour. Des outils comme *Facebook* et *Twitter* permettraient aux impuissants de collaborer, de se coordonner et de créer ainsi des formes de solidarité active. Avec des limites, soulignait cependant Malcolm Gladwell, journaliste et écrivain au *New Yorker*, en octobre 2010, juste avant le déclenchement de ces événements. Revenant sur le mouvement de défense des

droits des Noirs aux États-Unis dans les années 1960, il mettait en lumière les faiblesses des organisations en réseaux, comparées aux structures hiérarchiques classiques. D'autres auteurs pensent cependant que les liens construits grâce aux médias sociaux peuvent renforcer l'activisme traditionnel, et donc contribuer au changement social. Hubert Guillaud, éditorialiste et journaliste pour *InternetActu.net*, met en perspective ces différents points de vue.¹

Réseaux sociaux contre hiérarchie : les liens faibles peuvent-ils produire du changement social ?

— Hubert Guillaud

¹ Extraits d'un article paru le 11/10/10 sur : <http://www.internetactu.net/2010/10/11/reseaux-contre-hierarchies-liens-faibles-contre-liens-forts/>

« (...) *Twitter* permet de suivre (ou d'être suivi) par des personnes que vous n'avez jamais rencontrées. *Facebook* est un outil pour gérer efficacement vos connaissances, pour garder le contact avec des gens avec qui vous ne seriez pas resté en contact. C'est pourquoi vous pouvez avoir mille « amis » sur *Facebook*, plus que vous n'en avez jamais eu dans la vie réelle. C'est à bien des égards une chose merveilleuse. Ils dessinent la force des liens faibles, comme l'a observé le sociologue Mark Granovetter. Nos connaissances – et non pas nos amis – sont notre plus grande source d'idées nouvelles et d'information. L'internet nous permet d'exploiter la puissance de ces types de connexions distantes avec une efficacité merveilleuse. » Mais, souligne Malcolm Gladwell, « les liens faibles conduisent rarement à l'activisme à haut risque... »

De l'écart entre motivation, participation et engagement

Dans leur livre, *L'effet Dragonfly : des moyens rapides, efficaces et puissants pour utiliser les médias sociaux pour conduire le changement social*, le consultant Andy Smith et le professeur de la *Business School de Stanford*, Jennifer Aaker, racontent l'histoire de Sameer Bhatia, un jeune entrepreneur de la Silicon Valley atteint d'une leucémie aiguë, qui a merveilleusement réussi à utiliser les réseaux sociaux pour trouver un donneur compatible. Mais si la campagne a fonctionné, a réussi

à mobiliser plus de 25 000 personnes, c'est parce qu'on ne demandait pas trop à beaucoup d'entre eux. « *C'est le genre d'engagement qui n'apportera que de la reconnaissance sociale et des louanges* », estime Gladwell. Et cela n'a rien à voir avec le fait d'être pourchassé par des hommes armés dans des camionnettes... Les évangélistes des médias sociaux ne semblent pas comprendre cette distinction : ils semblent croire qu'un ami Facebook est comme un véritable ami et qu'apporter sa signature sur un registre de donateurs de moelle osseuse de la Silicon Valley est le même activisme que celui qui a rassemblé 4 étudiants à une table de restaurant à Greensboro en 1960, estime Gladwell.

« "Les réseaux sociaux sont particulièrement efficaces pour accroître la motivation", écrivent ainsi Aaker et Smith. Mais ce n'est pas vrai. Les réseaux sociaux sont efficaces pour accroître la participation par la diminution du niveau de motivation que la participation requiert. La page Facebook pour sauver la coalition du Darfour a rassemblé 1,2 million de membres qui ont donné en moyenne 9 cents chacun pour la cause. Un autre organisme pour le Darfour a rassemblé 22 000 membres qui ont donné en moyenne 35 cents. (...) Une porte-parole de la Coalition Save Darfur a déclaré à Newsweek : "Il ne s'agit pas d'évaluer la valeur de quelqu'un pour le mouvement de défense en nous basant sur ce qu'il a donné. Il s'agit d'un mécanisme puissant pour engager la population dans la voie de la critique. (...)" En d'autres termes, l'activisme Facebook ne réussit pas en motivant les gens à faire un véritable sacrifice, mais en les incitant à faire les choses que font les gens quand ils ne sont pas assez motivés pour faire un vrai sacrifice. »

Face aux règles, processus et hiérarchies, les réseaux ne savent pas tout faire

(...) Le mouvement des droits civils était un activisme à haut risque, il a également été un activisme stratégique, organisé avec précision et discipline, rappelle Malcolm Gladwell. (...) C'est la deuxième distinction cruciale entre le militantisme traditionnel et sa variante en ligne, estime Malcolm Gladwell : les médias sociaux ne sont pas organisés sur ce type de hiérarchie.

« Facebook et autres sont des outils pour la construction de réseaux, qui sont à l'opposé des hiérarchies, dans la structure et le caractère. Contrairement aux hiérarchies, avec leurs règles et procédures, les réseaux ne sont pas contrôlés par une autorité centrale unique. Les décisions sont prises par consensus, et les liens qui unissent les gens du groupe sont lâches. Cette structure rend les réseaux extrêmement résistants et adaptables pour des situations à faibles risques. Wikipédia en est un parfait exemple. Il n'y a pas de rédacteur en chef, assis à New York, qui dirige et corrige chaque entrée. L'effort de rassembler chaque entrée est auto-organisé. Si chaque entrée dans Wikipédia devait être effacée demain, le contenu serait rapidement restauré, parce que c'est ce qui arrive quand un réseau de milliers de personnes consacre spontanément du temps à une tâche. »

« Il y a beaucoup de choses, cependant, que les réseaux ne font pas bien ». Si les entreprises peuvent utiliser un réseau pour organiser leurs centaines de fournisseurs, elles ont du mal à l'utiliser pour concevoir des voitures par exemple. « Personne ne croit que l'articulation d'une stratégie cohérente et une philosophie de conception est mieux gérée par un système d'organisation tentaculaire et sans chef. Parce que les réseaux n'ont pas un système centralisé, une structure de direction et des lignes d'autorité claires, ils ont une réelle difficulté à atteindre un

consensus et à se fixer des objectifs. Ils ne peuvent pas penser stratégiquement, ils sont chroniquement sujets aux conflits et erreurs. Comment faire des choix difficiles sur la tactique ou la stratégie, lorsque chacun a une chance égale de s'exprimer ? »

(...) Les inconvénients des réseaux n'ont guère d'importance, si la structure n'est pas intéressée par le changement systémique ou si elle n'a pas besoin de penser stratégiquement. Mais si vous souhaitez être un établissement puissant et organisé, vous devez être une hiérarchie, estime Gladwell. Le boycott des autobus de Montgomery exigeait la participation de dizaines de milliers de personnes qui dépendaient de ce transport en commun pour se rendre au travail chaque jour. Il a duré un an. Afin de persuader les gens de rester fidèles à la cause, les organisateurs du boycott avaient chargé chaque église locale noire de maintenir le moral et mis sur pied un service alternatif de covoiturage pensé de manière militaire.

Les boycotts, les *sit-in* et les mouvements non violents ont été des armes de choix pour le mouvement des droits civiques. Mais c'était des stratégies à haut risque, qui laissaient peu de place pour le conflit ou l'erreur. Si un manifestant s'écarte du script, répond à la provocation, la légitimité de la protestation tout entière est compromise.

Les réseaux sont chaotiques : pensez à la tendance incessante de correction, de révision, de modification et de débat, qui caractérise *Wikipédia*. Si Martin Luther King Jr., avait essayé de faire un *wiki-boycott* à Montgomery, il aurait été écrasé par la structure du pouvoir blanc, ironise Gladwell. L'outil de communication était la réunion de la communauté noire à l'église, sa discipline et sa stratégie. Autant de choses que les médias sociaux ne savent pas fournir. (...)

L'activisme numérique est-il de l'activisme ?

Bien sûr, depuis la publication de la tribune de Gladwell (...), les réponses des défenseurs des médias sociaux n'ont pas manqué. (...)

Pour Jillian C. York, du *Berkman Center for Internet & Society*, l'activisme numérique ne s'oppose pas, mais est plutôt complémentaire de l'activisme traditionnel. En traçant une ligne de démarcation entre l'activisme en ligne et hors ligne, Gladwell rend « *un mauvais service à la fois à l'utilité des outils numériques et à la résilience de l'action sociale traditionnelle* ».

Si Gladwell a raison de pointer du doigt les excès des prosélytes des médias sociaux, Jillian C. York rappelle que le militantisme traditionnel est parfois fortement amélioré par les outils numériques, tandis que les activités exclusivement numériques peuvent être entravées par les liens faibles. Les campagnes de mobilisation en ligne servent deux objectifs principaux, rappelle-t-elle : attirer l'attention sur une cause et mobiliser les gens à faire un effort. La participation numérique enfin, peut présenter les mêmes risques dans certaines sociétés que la participation physique. Le problème avec l'article de Gladwell n'est pas tant son pessimisme sur l'utilité de l'activisme en ligne que son ignorance volontaire de leur rôle pour l'activisme réel. En d'autres termes, « *l'activisme numérique seul est assez inutile, mais l'utilisation des outils numériques peut rendre l'activisme traditionnel infiniment plus fort.* »

(...) Pour Andrew P. Wilson, si les liens faibles peuvent avoir une action limitée, ils sont plus importants que pas de liens du tout. Le fait que ces liens existent crée un plus grand potentiel d'action.

Pour David Weinberger, Gladwell a raison de démystifier la croyance que l'internet, par sa seule force, va balayer toutes les institutions traditionnelles qui se dressent sur le chemin de la grande révolte populiste qu'incarnerait le réseau. Oui, le Net ne remplacera pas toutes les formes traditionnelles de gouvernance et d'organisation. Oui, le *Slacktivism*, ces internautes qui signent des pétitions et les relaient en passant rarement à des actions plus concrètes, est bien présent. ...)

Pour David Weinberger cependant, les sites sociaux facilitent aussi les liens forts, car les liens forts proviennent des liens faibles et parce que les interactions informelles entre les personnes ayant des liens faibles peuvent les transformer en liens forts. Dans les réseaux de liens faibles, les idées, les informations, l'enthousiasme, le courage, se répandent plus rapidement et efficacement qu'ailleurs. À partir des réseaux de liens faibles viennent les nouveaux militants, les nouveaux partisans, les citoyens engagés...

Gladwell se trompe en traitant les réseaux et les hiérarchies comme s'ils étaient mutuellement exclusifs. Les réseaux peuvent être de puissants outils pour les hiérarchies... alors que les réseaux eux-mêmes ne sont jamais entièrement plats. Ils peuvent avoir des noeuds qui prennent des décisions, organisent des actions... (...)

Reste que dans la critique de Gladwell, il y a quelque chose qui marque, qui rappelle que dans nos sociétés structurées, hiérarchiques, les structures auto-organisées en réseau ne font pas tout. Comme le conclut **Ethan Zuckermann** : « *Nous devons continuer à nous attaquer aux limitations des médias existants, tant que leur audience restera forte* ». C'est-à-dire qu'on ne peut pas penser changer la société si le rapport de force n'évolue pas également. On peut continuer à décaler le regard, à porter notre attention sur de nouvelles formes d'activisme, à décaler l'activisme sur de nouveaux supports, c'est important, mais assurément, cela ne fait pas tout. Comme le disait **Dominique Cardon**², la démocratie internet n'actionne pas les mêmes leviers que la démocratie représentative, tout comme l'activisme physique n'actionne pas les mêmes leviers que l'activisme électronique. Ils jouent des rôles différents, certainement complémentaires. (...)

² <http://www.internetactu.net/2010/10/07/dominique-cardon-pourquoi-linternet-na-t-il-pas-change-la-politique/>

Dans un texte de fiction rédigé en 2013, Daniel Kaplan, délégué général de la Fondation pour l'Internet Nouvelle Génération (Fing) et membre du Conseil National du Numérique, imagine l'avenir de la Métropole de Lyon. Que se passerait-il si l'on poussait à l'extrême la logique de redistribution de l'information et du « pouvoir d'agir » des citoyens que permettent

les ressources numériques ? La dévolution de missions de services publics à des associations, le soutien accordé aux acteurs engagés dans des projets collectifs, l'encouragement des pratiques de consommation et de production collaboratives ne risquent-ils pas de renforcer la balkanisation de la société locale et de masquer l'abandon des populations pauvres par la puissance publique ?¹

Les ressources numériques au service d'une métropole solidaire ? La controverse de *l'empowerment*

— Daniel Kaplan

¹ Texte paru sur : www.millenaire3.com/La-future-metropole-vue-par-50-contributeurs.122+M5b42d576efd.0.html

Depuis qu'elle habite Saint-Jean Bonnefonds, Jeanne a paradoxalement retrouvé goût à son travail, alors même qu'en vivant au centre de Lyon elle pouvait s'y rendre en vélo. Elle n'y va désormais que deux à trois fois par semaine, selon la disponibilité des covoitureurs. Le reste du temps, elle travaille chez elle ou dans l'un des deux lieux partagés de la commune, l'un associatif et soutenu par la Métropole, l'autre privé, en bisbille permanente avec le précédent. De cette manière, elle peut plus facilement exercer les responsabilités qu'elle a acceptées localement : le jardin partagé et le dispositif « très grande dépendance ». Si Jeanne a déménagé, c'est en effet, aussi, pour se rapprocher de sa maman qui devient de moins en moins autonome. Mais un événement vient de bouleverser son organisation : la décision du quartier Confluence d'instaurer un péage pour les véhicules « non résidents », en même temps qu'une taxe frappant les produits alimentaires « importés », c'est-à-dire produits à l'extérieur du quartier. Toute la Métropole est choquée de cette sorte de sécession, venant qui plus est du quartier emblématique de l'entrée de Lyon dans le 3^e Millénaire. Mais qu'y faire ? Plus grand-chose, tant l'autonomisation des quartiers (comme celle des rues, des pâtés de maison, des résidences et des immeubles) est avancée.

Créer un sentiment d'appartenance

En créant la Métropole lyonnaise en 2014, les élus ont dû répondre à deux questions : comment répondre à la complexité croissante des défis urbains avec des

moyens en baisse ? Comment créer un sentiment d'appartenance à la métropole sans casser les liens et les identités de proximité ? Leur réponse : accompagner la « métropolisation » d'un mouvement sans précédent de redistribution de l'information et du « pouvoir d'agir » (*empowerment*) au plus près du vécu des habitants. Comptable surdiplômée d'une PME, Jeanne a épousé le mouvement avec enthousiasme. Elle ne compte plus les projets qu'elle a *crowdfundés*², ni les *cartofêtes* auxquelles elle a participé pour enrichir les cartes de l'accessibilité des lieux publics. Pour participer à la conception de la maison de retraite ouverte de Saint-Jean, elle a même appris la modélisation en 3D et imprimé des maquettes du futur bâtiment dans le *FabLab*³ voisin. Tout en rognant sur les idées les plus coûteuses, les élus ont globalement suivi ce qui est sorti du travail collectif et le résultat est magnifique.

2 Collecte participative de fonds au bénéfice d'un projet, généralement via le web

3 Un FabLab (contraction de l'anglais *fabrication laboratory*, pouvant se traduire par laboratoire de fabrication) désigne un lieu ouvert à tous, où il est mis à disposition du public toutes sortes d'outils pour la conception et la réalisation d'objets, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur.

Les ressources numériques se prêtaient particulièrement bien au lien entre la petite et la grande échelle territoriale : la quasi-totalité des données et même des applications informatiques des collectivités locales se sont progressivement « ouvertes », de manière à permettre à d'autres d'en tirer parti pour créer de nouveaux services, de nouvelles représentations du territoire ou pour interroger les choix des élus. Moins numérique et plus local, des « espaces partagés » ont fleuri dans tout le territoire, ouverts à ceux qui veulent y travailler, y monter une réunion ou un événement, y tenir une permanence, y assurer un service, etc.

Des missions de service public « dévolues » aux associations locales

Dès le départ, cependant, la mise en œuvre du choix des élus s'est avérée plus compliquée que prévu. La relocalisation de la production d'énergie et de l'épuration d'eau n'a pu s'achever qu'après des années de recours de la part des grandes entreprises du secteur qui considéraient (à juste titre) cette décision comme un précédent. L'encouragement des pratiques de consommation et même de production « collaboratives » s'est heurté à l'opposition parfois violente des taxis (contre le co-voiturage), hôteliers (contre l'hébergement à domicile), restaurateurs, agriculteurs, etc. Jeanne garde encore le souvenir cuisant des dégâts causés à son modeste jardin partagé par les « faucheurs volontaires », maraîchers des environs en colère contre la concurrence des urbains.

Il a aussi fallu investir beaucoup de temps et même d'argent pour faire en sorte que les acteurs du territoire sachent que faire des ressources numériques (données ouvertes, plates-formes, interfaces de programmation...) mises à leur disposition. Les premières applications réellement utiles pour les citoyens provenaient en effet, soit de groupes militants (le plus souvent pour protester contre les actions des élus), soit de grands acteurs de l'internet (américains pour la plupart). Il a plusieurs fois fallu remotiver des élus qui se demandaient pourquoi faire tant d'efforts pour si peu de résultats positifs.

Petit à petit, cependant, le « pouvoir d'agir » s'est transformé en action. Un nombre croissant de décisions locales passe par des processus participatifs dûment appuyés par des outils, des méthodes et des experts. La responsabilité du Système d'information géographique de la Métropole est même officiellement partagée avec le service de cartographie coopérative *Open Street Maps*. Des missions de service public (aide sociale, emploi, interfaces de premier niveau avec les administrations...) sont « dévolues » à des associations locales – non sans débat quand, par

exemple, certaines de ces associations ont une dimension ouvertement confessionnelle, mais que faire lorsqu'elles sont les dernières à agir dans certains quartiers ? Et *quid* lorsque ce sont des entreprises ou des médias qui se proposent comme interfaces des services publics, parfois en concurrence avec les guichets existants ?

Pour Jeanne, pragmatique revendiquée, ces débats appartiennent au passé : si ça marche c'est bien, si ça ne marche pas il faut faire autrement. Et globalement, selon elle, ça marche. Pris en mains par les habitants, les programmes d'aide sociale ou d'accompagnement scolaire fonctionnent bien mieux qu'avant. De véritables « écrivains publics » ont pris le relais des guichets des services publics qui ont progressivement disparu des quartiers, et les usagers ne s'en plaignent plus. La collecte sélective des déchets a vraiment commencé à fonctionner quand elle a été prise en charge par des groupes d'habitants, dont certains en font une ressource économique complémentaire – et pourquoi pas ?

Empowerment et risques de ghettoïsation

Comme ceux de ses amis qui ont assumé plusieurs responsabilités collectives ces dernières années, Jeanne est cependant sensible à un autre problème : ce sont toujours les mêmes qui se bougent ! D'un côté, ils fatiguent. De l'autre, le reste de la population commence à les traiter comme il traite les « élites », c'est-à-dire avec réserve, voire méfiance, ce que Jeanne et les autres trouvent particulièrement injuste – et qui ajoute à leur fatigue. Avec le collège local et une association d'éducation populaire, elle réfléchit aux manières de faire émerger de nouvelles générations de citoyens actifs et d'inviter un plus grand nombre d'habitants à prendre des responsabilités, même toutes petites. Et si on habitait les enfants, puis les ados, à prendre en charge une partie du fonctionnement de leur établissement ? À se former les uns les autres dans certains domaines ? À gérer un espace collectif (le CDI, le gymnase...) ouvert aux habitants après le temps scolaire ? Et si on les invitait à responsabiliser leurs parents sur d'autres choses, le covoiturage vers les lycées éloignés, les sorties, les événements... ?

Avec un recul d'une dizaine d'années, l'*empowerment* a produit de beaux fruits, mais certains d'entre eux, en revanche, ont un goût un peu amer. Les élus et les agents municipaux ont regagné des marges de manœuvre et peuvent se concentrer sur l'essentiel – mais l'essentiel, c'est quoi au juste ? Les quartiers, les gens, ont repris en mains une partie significative de leur production d'énergie, de la gestion de leurs déchets, de l'assistance aux personnes âgées vivant à domicile... Ce faisant, chaque communauté s'est aussi un peu éloignée des autres. La manière dont les quartiers populaires prennent leurs affaires en mains diffère de celle des quartiers aisés. Quelle différence entre une ville d'*empowerment* et la bonne vieille ghettoïsation qu'illustre jusqu'à l'absurde la recréation de l'octroi par les bobos du quartier Confluence ? Ceux qui accusent cette politique de masquer l'abandon des populations pauvres par les services publics ont-ils raison ? Faut-il plutôt se réjouir de l'émergence d'une nouvelle génération de *community organisers* et d'innovateurs sociaux tels que Jeanne, de l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services, ou encore du bilan écologique de la Métropole qui enfonce celui des autres zones urbaines françaises ? Le bilan de la politique d'*empowerment* est, et restera longtemps, un beau sujet de controverse.

«*Les humains ne sont pas soudainement devenus plus partageux, moins hiérarchiques ou plus participatifs. Mais ils ont créé des outils dont ils peuvent, s'ils le veulent, s'emparer pour remodeler leurs manières de faire société*», note Valérie Peugeot dans l'article qui suit. La rencontre entre l'innovation sociale et le numérique permet en effet à une multiplicité d'expériences de voir le jour, face à des États occidentaux défaillants. Cette inventivité, qui dessine les contours d'une «*société contributive*», invite à concevoir

de nouveaux partenariats entre collectivités territoriales et collectifs citoyens. Reconnaître le statut de ceux qui participent à la construction de biens communs ; protéger les droits d'usage de certaines ressources matérielles et immatérielles ; former aux pratiques coopératives ; participer à la mutualisation des initiatives issues de la société civile afin de leur permettre de «*passer à l'échelle*» : tels sont quelques-uns des défis que les pouvoirs publics vont devoir relever dans les années à venir.

Les collectifs numériques, sources d'imaginaire politique

— Valérie Peugeot

Le contraste est saisissant : les médias nous tendent un miroir où se reflète un pays morose, voire dépressif, où l'offre politique semble atone, voire paralysée. Pourtant quand on se penche sur ce qui se passe dans les territoires de France et d'ailleurs, on observe un foisonnement d'individus et de collectifs qui cherchent, inventent, construisent pour répondre aux besoins que ni la puissance publique, ni les acteurs traditionnels du marché ne semblent en capacité de satisfaire. Partage de savoirs, monnaies alternatives, réhabilitation urbaine, solidarités intergénérationnelles ou de quartier, énergies alternatives, financements participatifs, gestion de conflits, troc de semences, circuits courts de consommation, recyclage, *do-it-yourself*, carte contributive... Les énergies créatives ne manquent pas en matière d'innovation sociale citoyenne.

1 "ReFaire" Détroit, Véronique Routin, InternetActu : <http://www.internetactu.net/2012/10/18/refaire-detroit/>

Un imaginaire politique distribué dans les territoires

Détroit est probablement l'archétype de ce contraste¹ : d'un côté, une ville qui fut florissante à l'ère industrielle, aujourd'hui sinistrée, une population en déclin, un chômage qui touche près d'une personne sur quatre, des quartiers désertés, une municipalité en faillite financière. De l'autre, des communautés auto-organisées qui tentent de reprendre la ville en main, font fleurir les jardins partagés et fermes communautaires pour réagir à la pénurie alimentaire liée à la désertion des grandes enseignes, qui multiplient les espaces de «*makers*» ou l'on peut venir réparer un objet, en prototyper un autre sur une imprimante 3D, prendre un cours de couture ou apprendre à se servir d'une fraiseuse..., bref apprendre et inventer pour entreprendre et créer des emplois.

2 Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

3 *Changement climatique: un accord adopté in extremis à Varsovie*, Libération, 25 novembre 2013 http://www.liberation.fr/terre/2013/11/23/accord-in-extremis-a-la-conference-sur-le-climat-de-varsovie_961560

4 Camille Landais, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, *Pour une révolution fiscale, Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle*, La République des idées, Seuil, 2011.

5 *Rapport sur la fiscalité de l'économie numérique*, Pierre Collin et Nicolas Colin, Janvier 2013 : http://www.redressement-productif.gouv.fr/files/rapport-fiscalite-du-numerique_2013.pdf

On ne peut qu'être frappés par la conjonction temporelle de deux ruptures. D'une part l'économie industrielle doit se réinventer à l'ère informationnelle, une mutation qui se fait dans la douleur, car les acteurs historiques sont confrontés à des systèmes d'innovation et d'organisation diffus, distribués, qui bouleversent leur management, leur R&D, leurs relations à leurs clients comme à leurs fournisseurs. D'autre part des politiques qui se pensent et se disent tellement contraintes qu'ils n'osent plus les réformes dont le monde a besoin. L'imaginaire politique semble avoir durablement changé de camp. À titre d'exemple, après la Seconde guerre mondiale, les États se dotaient de nouveaux outils de l'action publique – la comptabilité nationale, la sécurité sociale, un nouvel appareil statistique outil de la redistribution –, ils inventaient la CECA² qui deviendra les Communautés européennes, puis l'Union. Ils mettaient en place l'Organisation des Nations Unies. L'audace et la créativité étaient portées par les États. Qui concevrait une hardiesse politique équivalente aujourd'hui ? Une volonté politique capable par exemple d'apporter une réponse au défi du changement climatique global ? Les piètres résultats du sommet sur le climat de Varsovie en novembre 2013³, qui ne fait que succéder à d'autres sommets-impasses, montrent que cette époque est bel et bien révolue. Comme dans l'économie, l'inventivité politique semble plus distribuée, l'expertise moins confisquée, la créativité « sur les bords », entre les mains d'acteurs de la société civile. Cet éclatement permet dans le même temps à cette inventivité de se déplacer vers les territoires, le local. Plus les États peinent à trouver des solutions globales, plus les réponses se construisent en proximité.

Affaiblissement du pouvoir central, émergence d'une société contributive

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette reterritorialisation des imaginaires politiques, au-delà de la crise/mutation de nos sociétés, dont deux nous apparaissent déterminants.

Le premier est idéologique : trente ans de politique néolibérale ont non seulement contribué au démantèlement de l'État providence, mais surtout intoxiqué les acteurs politiques de tous bords sur l'inefficacité de l'action publique comparée à l'intervention du marché. Prédiction parfaitement auto-réalisante, car au fur et à mesure que l'État se privait de la ressource de l'impôt, il se privait dans un même temps de l'instrument régalien par excellence. Rappelons qu'après avoir rapidement augmenté pendant les années 1950-70, le niveau d'imposition des particuliers en Europe s'est stabilisé autour de 40 % du PIB depuis 30 ans⁴ et que l'assiette d'imposition des entreprises n'a fait que décroître avec la dématérialisation d'une part croissante de l'économie⁵ et l'usage massif des paradis fiscaux.

Le second facteur est lié à l'irruption du numérique et à la manière dont nos sociétés s'en emparent, bien au-delà de l'économie. Trois caractéristiques du numérique sont le vecteur de ces changements : les informations et les œuvres de l'esprit, en se détachant de leur support matériel (le disque pour la musique, le livre pour les savoirs, etc.) grâce à leur numérisation, peuvent circuler via les réseaux pour un coût marginal infime. Ce faisant, en même temps qu'ils s'échangent, se diffusent, les informations, les documents et les données véhiculent une culture du partage et de l'abondance inédites dans une humanité jusqu'ici régie par la rareté. Les réseaux numériques et les outils en ligne, en redistribuant les savoirs et permettant à chacun de contribuer, même de façon infime, à produire de l'information, à inscrire sa marque sur le web, ouvrent un espace

profondément participatif. La nature réticulaire et participative des réseaux induit des relations plus horizontales, moins hiérarchiques, dont découle une culture méritocratique où la production et l'évaluation se font entre communautés de pairs. Entendons-nous, il ne s'agit pas d'une révolution anthropologique, les humains ne sont pas soudainement devenus plus partageux, moins hiérarchiques ou plus participatifs. Mais ils ont créé des outils dont ils veulent, s'ils le veulent, s'emparer pour remodeler leurs manières de faire société. De fait, toutes nos activités humaines peuvent participer de cette reconfiguration, au fur et à mesure que le numérique se diffuse dans nos façons de produire, créer, nous déplacer, construire nos identités, bâtir la confiance, nous organiser, nous relier les uns aux autres, enseigner et apprendre, habiter la ville ou la campagne... Et l'innovation sociale citoyenne n'échappe pas à la rencontre avec le numérique.

⁶ *Association pour le maintien d'une agriculture paysanne*, qui permet de construire des circuits courts entre les producteurs et les consommateurs.

⁷ Les quatre principes de l'économie sociale et solidaire selon la définition belge sont : finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit ; autonomie de gestion ; gestion démocratique et participative ; primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. Source : http://fr.Wikipédia.org/wiki/%C3%89conomie_sociale_et_solidaire

Rencontre entre le numérique et l'innovation sociale et citoyenne : un paysage complexe

La rencontre entre numérique et société civile, dans ses différentes formes d'organisation – associative bien entendu, mais aussi sous ses autres statuts d'économie sociale et solidaire (ESS), ou même de réseaux informels – peut paraître naturelle. Ces acteurs ne sont-ils pas là justement pour promouvoir une société plus inclusive, plus solidaire, plus créative aussi ? De la crèche parentale à la pépinière artistique, de l'AMAP⁶ à la Banque de temps, du réseau de solidarité de migrants aux réseaux d'échanges de savoirs, en passant par une imprimerie en coopérative, une mutuelle de santé ou une ville en transition, le projet commun est bien une société plus redistributive, plus durable, répondant aux besoins de développement personnel de tous, y compris des plus fragiles, des moins dotés économiquement et culturellement, et d'une gouvernance en phase avec les besoins collectifs. Le partage, la dé-hiérarchisation et la participation sont en quelque sorte dans les gènes de ces acteurs⁷.

Pour autant, la rencontre avec le numérique n'est pas si simple et laisse apparaître un paysage de l'appropriation du numérique par l'innovation sociale citoyenne relativement complexe, qui peut être grossièrement catégorisé en quatre ensembles.

Un premier groupe considère encore en 2013 le numérique comme un outil de communication et de simplification des organisations, mais résiste à la profondeur des changements possibles. De ce point de vue, ces structures, souvent de grosse taille, qui fonctionnent sur un mode délégué, ne sont pas différentes des grandes entreprises ou des grands corps administratifs, qui résistent à de nouvelles formes de distribution du pouvoir.

À l'opposé un second groupe d'innovateur sociaux et citoyens est né dans le numérique et l'a placé au cœur de son activité. Partage de savoirs avec *Wikipédia*, échanges de semences avec *Graines de troc*, construction de cartographie participative avec *Open Street Map*, mise à disposition de ressources vidéo libres sur *RemixTheCommons*, réseau social local pour la mise en relation d'habitants et de collectifs comme *La Ruche* à Rennes ou *ChangeByUs* à New York, plateforme permettant au citoyen de se former une opinion sur le travail de ses députés comme *NosDéputés* en France ou *TheyWorkForYou* au Royaume-Uni... toutes ces initiatives n'auraient pu exister sans internet et sans le web. Dans un autre genre, les *Fablabs*, lieux ouverts au public mettant à disposition des outils dans

8 *Aux sources de l'utopie numérique : De la contre-culture à la cyberculture*, Stewart Brand, un homme d'influence, Fred Turner, C&F éditions, 2013.

9 Numérique à la conception.

10 Contribution d'ATD Quart Monde aux « vendredis contributifs » du Conseil National du Numérique. <http://www.cnumerique.fr/wp-content/uploads/2013/04/Le-projet-ATDNPdeC%C2%AB-accroitre-la-democratie-participative-grace-aux-technologies1.pdf>

11 <http://emmaus-france.org/emmaus-se-mobilise-contre-la-fracture-numerique/>

12 <http://www.colibris-lemouvement.org/colibris/aux-origines-du-mouvement/une-gouvernance-novatrice>

une logique de démocratisation de l'innovation, sont le fruit d'une culture du *do-it-yourself* venue des communautés informatiques⁸. La très large majorité de ces collectifs participent de la construction de biens communs, c'est-à-dire de ressources cognitives, de lieux virtuels, de contenus (données cartographiques ou vidéos dans nos exemples), de sociabilités, qui ne font pas l'objet d'une appropriation privée mais sont gérées par une communauté qui veille à les protéger et à les faire croître.

Le troisième groupe a en commun avec le précédent sa dimension « *digital by design* »⁹, mais son identité est radicalement différente puisqu'il s'agit des acteurs de l'économie collaborative, qui se revendiquent également des valeurs du partage et de l'innovation sociale, tout en faisant le choix du statut d'entreprise. Ils ne relèvent pas de l'économie sociale et solidaire, mais constituent la branche numérique de l'entrepreneuriat social. Ils proposent des services basés sur le partage de logement (*AirBnB*, *TrocMaison*), d'espaces de travail (le *coworking*), de voitures (*Blablacar*, *Buzzcar*), de repas (*Voulez-vous dîner*, *SuperMarmite*), de matériel de bricolage, de hightech, de loisirs (*Zilok*), d'espaces de stockage (*costockage*) ou encore sur l'échange, de logements (*Couchsurfing*, *Echangedéfinitif*), d'objets (*Yerdle*, *MyRecycleStuff*) et proposent des modèles de financement participatif (*KissKissBank-Bank*, *Ulule*). Pour la plupart, leurs discours promeuvent les valeurs du partage et de la participation, et promettent une consommation plus durable, des sociabilités inédites, et en période de crise, une augmentation du revenu.

Le quatrième groupe, encore trop ténu nous semble-t-il, est constitué d'acteurs venus cette fois-ci de l'économie sociale et solidaire traditionnelle. Ayant saisi à la fois les opportunités et les risques liés à l'introduction du numérique dans la société, ils ont su s'en emparer soit pour transformer, amplifier leur objectif initial, soit pour répondre à de nouveaux besoins sociétaux, soit pour repenser leur gouvernance. Quand l'association *ATD Quart Monde*, en partenariat avec la Région Nord-Pas-de-Calais, forme ses membres aux TIC pour que leur parole puisse être rendue publique, elle prolonge sa démarche de participation des plus pauvres à la démocratie¹⁰. Quand *Emmaüs* lance successivement ses actions « téléphonie solidaire » et « connexions solidaires », permettant aux plus pauvres de téléphoner et de se connecter, l'organisation intègre le numérique dans sa politique de lutte contre l'exclusion¹¹. Dans un autre ordre d'idée, le mouvement *Colibris*¹², créé en 2007, soutient des initiatives de développement écologique et civique dans les champs de l'agro-écologie, l'habitat, l'éducation, la coopération, la solidarité internationale et l'énergie. Son mode de gouvernance, avec une prise de décisions par consentement, des élections sans candidats, un fonctionnement en cercles, est ouvertement inspiré de la sociocratie, dont les fondements modernes sont issus des théories systémiques, et de l'holocratie, dont les mécanismes de prise de décisions sont répartis dans une organisation fractale d'équipes auto-organisées. Bref une gouvernance complètement inspirée et en phase avec une société de l'immatériel.

Propriété immatérielle contre bouquets de droits d'usage

Ces trois derniers ensembles – communautés de biens communs nées dans le numérique, entreprises numériques à finalité sociale et acteurs de l'ESS ayant incorporé le numérique – contribuent à l'évidence à une innovation sociale enrichie par le numérique. Certains évangélistes d'une société en *peer to peer*, considèrent qu'ils participent d'une même dynamique sociétale¹³. Pour autant, on

voit apparaître plusieurs lignes de tension entre ces différents collectifs. Nous en identifions deux principales. Contrairement à une idée courante, la tension première n'est pas entre le marchand et le non marchand – l'ESS a toujours eu un pied dans le marché, à travers ses coopératives et ses mutuelles notamment –, mais entre les régimes de propriété. Si la grande querelle politique de la fin du XIX^e et du XX^e siècles a porté sur la propriété des moyens de production, opposant un modèle capitaliste à un modèle monopolistique d'État, la controverse actuelle s'est doublement déportée. Les régimes de propriété de l'immatériel – patrimoine génétique d'une plante, code d'un logiciel, protocole d'un réseau, molécule d'un médicament ou plus généralement les savoirs, connaissances, œuvres de l'esprit –, ressource essentielle d'une économie numérique, en sont désormais l'objet. Et elle oppose d'une part les acteurs appelant à un renforcement des droits de propriété intellectuelle – brevets, droit d'auteurs, droit des marques – et de l'autre des acteurs qui promeuvent un rééquilibrage entre régimes de propriété et régimes de biens communs. Pour ces derniers, cet équilibre entre les intérêts des inventeurs/créateurs et ceux du public, qui est historiquement au fondement du droit de propriété intellectuelle, mais qui a été rompu par des législations successives, notamment dans le champ des semences, est indispensable au renouvellement de la créativité humaine¹⁴. Ils promeuvent comme alternative des bouquets de droits d'usage, dans lesquels le régime de gouvernance de ces droits, de leur attribution et de leur répartition, varie d'une ressource et d'une communauté à l'autre, selon les principes élaborés par la prix Nobel d'économie 2009, Elinor Ostrom¹⁵.

Vers des PCC – Partenariats Collectivités territoriales / Communautés citoyennes

La seconde ligne de tension tient à la relation que ces innovateurs entretiennent avec les acteurs publics, État comme collectivités territoriales. Une polarisation émerge entre ceux qui considèrent que cette innovation sociale non seulement peut mais doit se substituer à une puissance publique défaillante. C'est la philosophie politique qui sous-tend le projet de « *Big society* » de David Cameron, et qui a consisté à déporter vers la société civile des pans entiers de l'action publique, y compris dans des domaines aussi essentiels que l'éducation, sans leur adjoindre les ressources financières nécessaires¹⁶. À l'opposé, d'autres considèrent que cette innovation sociale enrichie du numérique peut participer de nouvelles formes de partenariat, dans une logique gagnant/gagnant. Pour les acteurs publics, il s'agit de se repositionner dans une posture de plateforme dont l'objectif est moins de « faire » que de faciliter, soutenir, accompagner ce que la société civile peut porter. Là encore, inspirée et outillée du numérique, la puissance publique peut d'une part mettre à disposition des acteurs de l'innovation sociale des ressources immatérielles – des données, des archives, des contenus numérisés –, des lieux, des soutiens financiers... ; d'autre part participer à la mutualisation et la mise en réseau de ces initiatives afin de leur permettre de partager leurs expériences et de « passer à l'échelle », c'est-à-dire de transformer une expérimentation isolée en une réponse structurante susceptible de diffuser en s'adaptant selon les contextes. La puissance publique devient ainsi un catalyseur de l'innovation sociale. Inversement les acteurs de l'innovation sociale, en apportant aux acteurs publics la puissance de leurs imaginaires et leur capacité à nouer de nouvelles solidarités, participe de la modernisation voire de la refondation de l'action publique. Aujourd'hui, ce sont certainement les collectivités territoriales qui sont les mieux placées pour embrasser ce changement de posture et nouer ces partenariats inédits. La ville de Brest¹⁷ l'a

¹³ Voir par exemple *Synthetic Overview of the Collaborative Economy*, Michel Bauwens, Nicolas Mendoza, <http://orange.com/fr/actualites/2012/septembre/quand-l-economie-devient-collaborative>

¹⁴ *Libres Savoirs : Les biens communs de la connaissance - produire collectivement, partager et diffuser les connaissances au XXI^e siècle*, ouvrage collectif, coordonné par l'association Vecam, C&F éditions, 2011.

¹⁵ *Understanding knowledge as a Commons*, Charlotte Hess et Elinor Ostrom, 2006, MIT Presse.

¹⁶ Pour une vision critique, voir par exemple, la position de David Robinson, leader du secteur associatif britannique et initialement soutien de la Big Society : <http://www.theguardian.com/society/patrick-butler-cuts-blog/2012/jul/12/big-society-as-much-use-as-ashtray-on-motorbike-david-robinson>

17 *Libres, durables et solidaires dans l'appropriation du numérique à Brest*, Michel Briand, Multitudes, 2013/1 - n°52

18 Tous ces exemples et bien d'autres sont mentionnés dans le rapport *Citoyens d'une société numérique - Accès, littératie, médiations, pouvoir d'agir : pour une nouvelle politique d'inclusion* du Conseil National du Numérique - novembre 2013 : <http://www.cnumerique.fr/inclusion/>

19 *Ibid.* à noter : l'auteur a participé à la rédaction du rapport.

compris depuis longtemps, en soutenant les associations qui forment ses habitants à l'écriture numérique en ligne ; en ouvrant des espaces numériques de proximité qui maillent le territoire et où chacun peut venir se former ; en accompagnant des formations à internet intergénérationnelles entre élèves décrocheurs et anciens d'une maison de retraite ; en ouvrant des carnets du Pays de Brest en ligne à l'écriture participative de ses habitants ; en distribuant des suites de logiciels libres ; en formant aux pratiques coopératives ; en partageant sous forme de « recettes libres » le mode d'emploi de ces innovations... Brest n'est pas seule ; on pourrait citer ANIS (Association Nord Internet Solidaire), basée à Roubaix, qui bénéficie de différents soutiens publics, locaux et nationaux ; ARSENIC en région PACA, qui fédère les 150 espaces régionaux internet citoyen ; le programme « patrimoine et multimédia » porté conjointement par le Conseil général du Lot et une association de personnes âgées ; « la 27ème région », qui se positionne comme « *laboratoire de design des nouvelles politiques publiques s'appropriant le numérique* » ; l'appel à projet e-inclusion/ innovation sociale numérique de la Fonderie, l'agence numérique d'Ile de France ; l'association *Les petits débrouillards*, qui initie les enfants à l'open data et à la cartographie libre, etc.¹⁸

Mais, comme le préconise le Conseil National du Numérique dans son rapport pour une nouvelle politique d'inclusion dans une société numérique¹⁹, ces coopérations entre acteurs locaux et tissu d'innovateurs sociaux appuyés sur le numérique doivent aujourd'hui essaimer et mailler nos territoires. Elles doivent quitter le statut de belles histoires éparses, pour que s'organise dans tout le pays de nouvelles formes de solidarité, dans lesquelles le numérique constituera un levier pour gagner en « pouvoir d'agir » individuel et collectif.

PARTIE 3

—

Où s'inventent
les solidarités de demain ?

:

**QUAND LE MARCHÉ S'INTÉRESSE
À LA SOLIDARITÉ.**

**VICTOIRE DU CAPITALISME
NÉOLIBÉRAL OU PRÉMICES D'UN
MODÈLE ÉCONOMIQUE ALTERNATIF ?**

—

L'ESSENTIEL

Le concept « *d'économie positive* », mis en avant au milieu des années 2000 par l'association belge Poseco et repris par le groupe *PlaNet Finance* pour lancer le forum mondial du même nom en 2012, mobilise désormais de nombreux acteurs de tous bords. Soutenu par des figures comme Jacques Attali, Jeremy Rifkin ou Joseph Stiglitz, attirant aussi bien des chefs d'entreprise que des chercheurs ou des citoyens désireux de « *réorienter le capitalisme vers la prise en compte des enjeux du long terme* », le mouvement recouvre toute une série d'approches qui vont du commerce équitable à la finance éthique, du tourisme responsable à l'éco-construction, en passant par « *l'innovation sociale* » et les « *initiatives de transition* ». Autant de briques d'une économie d'un nouveau genre, « *où les richesses créées ne sont pas une fin en soi, mais un moyen pour servir des valeurs supérieures* »¹, parmi lesquelles l'altruisme et la solidarité figurent en bonne place. Utopie ou changement en marche ? Est-il vraiment possible, comme le pensent certains, de lutter contre l'exclusion et la pauvreté grâce à l'entreprise ? Ce qui est sûr, c'est que nombre d'initiatives solidaires lancées à l'origine par des citoyens bénévoles se transforment en activités économiques : innovantes dans leur conception ou leur organisation, elles comblent des besoins jusqu'alors non satisfaits, tout en créant des emplois ; inversement, de grandes entreprises capitalistiques s'intéressent aux diverses « niches » qu'offre le champ de la solidarité : les personnes pauvres, malades, en besoin de formation... représentent un marché d'autant plus vaste qu'elles ne sont pas (ou plus) prises en charge par la puissance publique. Pour mieux saisir les enjeux de ce double mouvement, nous avons sollicité des contributeurs qui sont allés voir de près comment fonctionne ce « *marché de la solidarité* » et ce qu'il produit, derrière les discours généreux ou pleins d'espoir.

¹ Cf. : *Pour une économie positive*, Groupe de réflexion présidé par Jacques Attali, La Documentation Française / Fayard, 2013.

² *Le marché. Histoire et usages d'une conquête sociale*, Éditions Gallimard, 2014.

À LA RECHERCHE D'UNE ÉCONOMIE PLUS « INCLUSIVE »

Les défricheurs de l'entrepreneuriat social

Utilisée dès le XIX^e siècle dans nos pays industrialisés, la notion d'innovation sociale fait l'objet d'un engouement renouvelé depuis quelques années. Elle permet de décrire la diversité des initiatives portées par des individus ou des collectifs qui, entre la sphère publique et la sphère marchande, contribuent à l'invention d'un nouveau modèle économique et social. Au moment où le secteur associatif traditionnel tend à être « lâché » financièrement par la puissance publique, et où bien des grandes entreprises font figure de prédateurs des richesses collectives, ces initiatives bénéficient d'un regard positif, car elles sont perçues comme le moyen d'améliorer le bien-être de tous à moindre coût. Considérées par certains comme « *laboratoires R&D de l'action publique* », elles peinent pourtant à trouver leur équilibre, entre utilité sociale et efficacité économique. Et elles ont besoin de soutien, pour ne pas être récupérées par des acteurs visant la seule rentabilité capitalistique.

- ➔ **Aurélien Boutaud**, L'innovation sociale : de quoi parle-t-on ? **p.77**
- ➔ **Philippe Chibani-Jacquot**, Les défis des innovateurs. Se faire récupérer par les politiques publiques... et par le marché. **p.84**

L'ÉMERGENCE D'INSTRUMENTS FINANCIERS SOLIDAIRES

La «*lucrativité limitée*», une idée d'avenir ?

L'Économie Sociale et Solidaire est en plein essor dans notre pays et crée de plus en plus d'emplois, ce qui représente une participation fondamentale à la solidarité nationale. Mais dans ce domaine comme dans d'autres, l'argent reste le nerf de la guerre. Et les créateurs d'activité concernés se heurtent à bien des difficultés pour accéder aux financements dont ils ont besoin. À côté du micro-crédit, pas toujours adapté, de nouveaux instruments financiers se mettent en place pour pallier ces difficultés. D'origine purement bancaire, alternatifs (comme le *crowdfunding*) ou hybrides (lorsqu'ils reposent sur des alliances entre partenaires publics et privés), ils peuvent contribuer, en «*resocialisant*» l'activité financière, au développement de tissus économiques locaux intégrant les publics les plus fragiles.

- ➔ **Camille Guézennec et Guillaume Malochet**, *L'impact investing*.
Un nouvel outil de financement de l'économie sociale et solidaire ? **p.87**
- ➔ **Amélie Artis**, La finance solidaire, au service des projets dépourvus
de financement bancaire **p.92**

SOCIAL BUSINESS ET RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

² *Le marché. Histoire et usages d'une conquête sociale*, Éditions Gallimard, 2014.

Entre innovation, communication et impératif de rentabilité

La marchandisation de services d'utilité sociale (desserte en eau, aides à la personne, santé, éducation...) ouvre de nouvelles opportunités d'activité pour les grandes entreprises privées. Certaines s'investissent dans ce domaine en se préoccupant des populations pauvres ou en difficulté : l'accroissement de la précarité peut en effet à terme représenter un manque à gagner pour elles. Mais s'adresser à ces «*clients*» sans perdre de l'argent et sans négocier sur la qualité reste un vrai challenge. Et les bénéfices pour les plus démunis sont difficiles à évaluer. Si l'accès au marché, lorsqu'il représente un facteur d'émancipation et d'autonomie, peut contribuer à faire reculer l'exclusion, comme l'a appelé récemment l'historienne Laurence Fontaine², on peut se demander si les grandes entreprises sont les mieux placées pour être les acteurs d'un tel mouvement.

- ➔ **Michel Capron**, Les relations entreprises-société au prisme de la RSE **p.96**
- ➔ **Laurent Guérin et Yves Le Yaouanq**, Les grandes entreprises et la base de la pyramide :
les promesses à l'épreuve des faits. **p.102**

OÙ SE CRÉERA LA VALEUR DEMAIN ET COMMENT LA REDISTRIBUER ?

Les savoirs produits en commun, une nouvelle source de richesse à partager

Si ce n'est « par le haut », à travers l'intervention de l'État ou des grands acteurs du capitalisme financier, que peut s'imaginer le modèle économique et social de l'avenir, peut-être est-ce « par le bas » ? C'est l'hypothèse avancée par les promoteurs des systèmes productifs P2P (« de pair à pair ») qui se développent au cœur de nos sociétés numériques : la valeur sera demain de plus en plus créée par des communautés de contributeurs individuels organisés en réseau, mutualisant des connaissances et des espaces physiques et s'attachant à produire des ressources immatérielles non rivales. Ce serait donc à partir de ces « *communs* » qu'il faudrait réinventer des systèmes de redistribution bénéficiant à tous : à ceux qui contribuent à créer autrement de la valeur — et qui sont encore trop souvent non rémunérés ; mais aussi à tous ceux qui, malades, âgés, handicapés ou trop jeunes, ne peuvent momentanément participer à cette dynamique de production de richesses.

➔ **Michel Bauwens**, Comment préparer la transition vers une économie des communs ? **p.107**

Le concept d'innovation sociale est à la mode. C'est en particulier sous ce vocable que s'est structuré, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, le mouvement de transfert de la solidarité nationale vers les collectivités locales, le secteur privé et la société civile. Mais qu'entend-on par là exactement ? Dans un rapport produit pour la Direction de la prospective et du dialogue public du Grand Lyon¹, Aurélien Boutaud fait le point sur l'origine et les différentes acceptions du terme.

En France, celui-ci désigne une multitude de pratiques à la frontière entre sphère publique et sphère marchande. Amorces pour les uns d'une société plus soutenable et plus solidaire, ces expériences ne seraient pour les autres que « la manifestation d'une forme d'économie parallèle, supposée prendre en charge tous ceux qui sont exclus de l'économie dominante » : une manière, autrement dit, de consolider à terme le système productiviste. Extraits.

L'innovation sociale : de quoi parle-t-on ?

— Aurélien Boutaud

¹ *Quelle solidarité au 21ème siècle ? Perspectives pour l'État providence dans une économie sans croissance.* Avril 2013. En ligne sur www.millenaire3.com

Au cours des trois dernières décennies, la question de la prise en charge de la solidarité « post-État » s'est posée de manière particulièrement aiguë au sein des économies développées dans lesquelles l'État providence a le plus reculé. En Grande-Bretagne et aux États-Unis, les politiques libérales initiées dans les années 1980 ont par exemple obligé les acteurs publics à imaginer des formes de délégation de pouvoir dans différents domaines touchant à la solidarité. Ces alternatives sont d'abord passées par des partenariats publics-privés, avant que n'émergent des solutions issues des communautés locales, marquant l'acte de naissance du mouvement de l'entrepreneuriat social, puis celui de l'innovation sociale. Prometteuse par bien des aspects, cette prise en charge de la solidarité par la société civile a donné lieu dans les années 2000 à un engouement grandissant de la part des acteurs publics, qui n'ont pas hésité à débloquer des fonds pour accompagner l'émergence de ce secteur. Mais la volonté de prise en main de ce mouvement par l'État et les collectivités commence à poser question. Car l'idée de reléguer la prise en charge de la solidarité au secteur semi-privé enthousiasme également les plus libéraux, qui voient aujourd'hui dans l'innovation sociale une manière habile de consacrer définitivement le recul de l'État sur ces questions... au risque évident d'un démantèlement de la solidarité nationale. (...)

L'innovation sociale : une idée pas si neuve... mais bien difficile à définir

Les définitions de l'innovation sociale varient grandement selon les auteurs, les disciplines mobilisées ou encore les époques. Benoît Godin montre par exemple

que le concept d'innovation sociale est beaucoup plus ancien qu'on ne le pense en général : si la plupart des écrits sur le sujet font remonter la notion d'innovation sociale au début des années 1970, dans une optique qui consiste alors à compléter (ou à contrecarrer) le concept d'innovation technologique, le terme était en fait déjà utilisé bien avant – notamment au XIX^e siècle où toute une littérature sur le sujet s'était déjà développée (Godin, 2012). L'auteur montre également que la notion même d'innovation n'a pas toujours eu le caractère positif qu'elle peut avoir aujourd'hui. Si toutefois on se concentre sur la réémergence contemporaine de l'innovation sociale, il est encore difficile de fixer une définition précise de celle-ci tant les avis varient selon les disciplines et les auteurs. Julie Cloutier (2003) a par exemple opéré une vaste étude des textes portant sur l'innovation sociale, d'où il ressort que les approches de cette thématique diffèrent selon leur objet : certaines sont centrées sur les individus (l'innovation sociale source d'émancipation, d'autonomie), d'autres sur le milieu et les territoires (source de développement local) et enfin certaines sur les entreprises (source de nouvelles formes de management). Il est donc particulièrement difficile de donner une définition globale susceptible de satisfaire tous les points de vue. On retiendra de manière très globale que l'innovation sociale regroupe en général un ensemble de pratiques qui ont pour particularité :

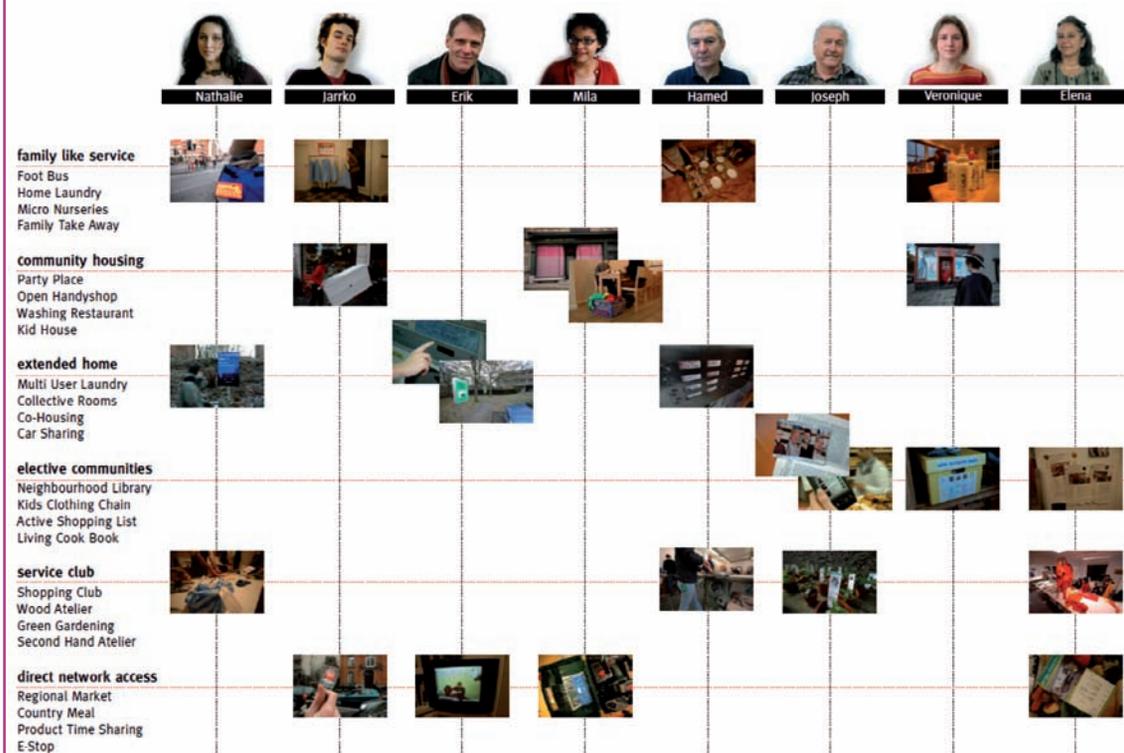
- **d'être innovantes** : ce qui ne signifie pas nécessairement que ces pratiques sont inédites (ce que suggérerait davantage l'innovation dans le domaine technologique) mais plutôt qu'elles rompent avec les solutions ou pratiques habituelles (Chambon et coll., 1982, cités par Cloutier, 2003) ;
- **de mettre en œuvre des changements d'organisation ou de comportement** : par opposition en général aux innovations purement techniques ou technologiques, les innovations sociales mobilisent des aspects organisationnels ou comportementaux ;
- **d'être générées au plus près des acteurs concernés et des usagers** : c'est à dire que les solutions proposées sont issues des individus, groupes d'individus ou communautés concernés par le service ou le bien considéré, dans une logique remontante (*bottom-up*). La notion d'autonomie ou d'*empowerment* est également très souvent présente dans la littérature sur l'innovation sociale, une multitude d'exemples relevant par exemple de l'autoproduction ou de la personnalisation des biens et services non standardisés (Jégou & Manzini, 2008) ;
- **d'être situées en dehors des secteurs purement marchand ou public** : cela signifie que les organismes porteurs de ces démarches sont aussi bien des acteurs associatifs que privés, à cheval entre les logiques de profit et de non-profit, et mobilisant selon les cas des financements issus des acteurs publics ou privés, mais aussi du bénévolat ; cette hybridité est parfaitement représentée par la figure de l'entrepreneur social, héros récurrent de la littérature sur l'innovation sociale (Paris-Tech Review, 2011) ;
- **de s'appliquer à une multitude de domaines** : on trouve en effet mention d'actions relevant de l'innovation sociale dans des domaines aussi variés que la production de biens (logement, agroalimentaire, mobilier), la finance (micro-crédit, finance solidaire, monnaies alternatives), le commerce (ressourceries, recycleries), la culture ou encore les services aux personnes.

(...)

ZOOM SUR... / Quelques exemples de pratiques relevant de l'innovation sociale

L'innovation sociale peut couvrir à peu près tous « les secteurs traditionnels de la société civile : la santé, l'éducation, l'urbanisme, l'animation culturelle, l'action sociale, l'économie, l'aménagement des loisirs, l'aménagement du temps, etc. Elle y prend toutes les formes : nouveaux lieux d'accueil (...), nouvelles formes de services (...), nouvelle conception de la formation permanente (...), nouveau partage des responsabilités (...), reconquête par l'individu et le groupe de tous les "territoires imposés de l'extérieur" (...), reconquête de son pouvoir sur le temps (...), apparition de la notion de dualité du savoir. (...)» (Chambon et coll., 1982, cités par Cloutier, 2003).

L'innovation sociale a connu ses lettres de noblesse dans les pays du Sud, avec notamment quelques cas spectaculaires d'innovation qui ont profondément bouleversé le fonctionnement des sociétés traditionnelles, comme ce fut par exemple le cas en Inde ou au Bangladesh avec le microcrédit, dont l'un des inventeurs, Muhammad Yunus, a reçu le prix Nobel de la paix en 2006. Dans les pays du Nord, les acteurs du *design* se sont beaucoup intéressés dans les années 2000 à ce mouvement de l'innovation sociale, voyant en lui l'émergence d'une forme de démocratisation du *design* et de l'autoproduction de biens et de services : une manière de penser la forme des biens et services à partir de l'expérience concrète des usagers. Dans un ouvrage publié en 2008, François Jégou et Ezio Manzini proposent ainsi une liste non exhaustive de ces formes émergentes d'innovation, qui montre bien l'ampleur du champ considéré : services produits par les familles (pédibus, laveries familiales, micro nurseries, services de petite restauration familiale), mise en commun de services ou de lieux de vie (laveries partagées, salles de fêtes ou chambres d'amis partagées, colocation, auto-partage privé), mise en commun de biens ou de connaissances (bibliothèque de voisinage, chaîne de vêtements d'enfants, partage de recettes ou d'outils, covoiturage), clubs d'autoproduction et d'apprentissage (ateliers coopératifs de menuiserie ou de couture, jardins partagés, bricothèques), circuits courts (marchés de producteurs et d'artisans ou de PME locaux, AMAP, restauration à base de produits locaux, systèmes d'échanges locaux, monnaies locales), etc.



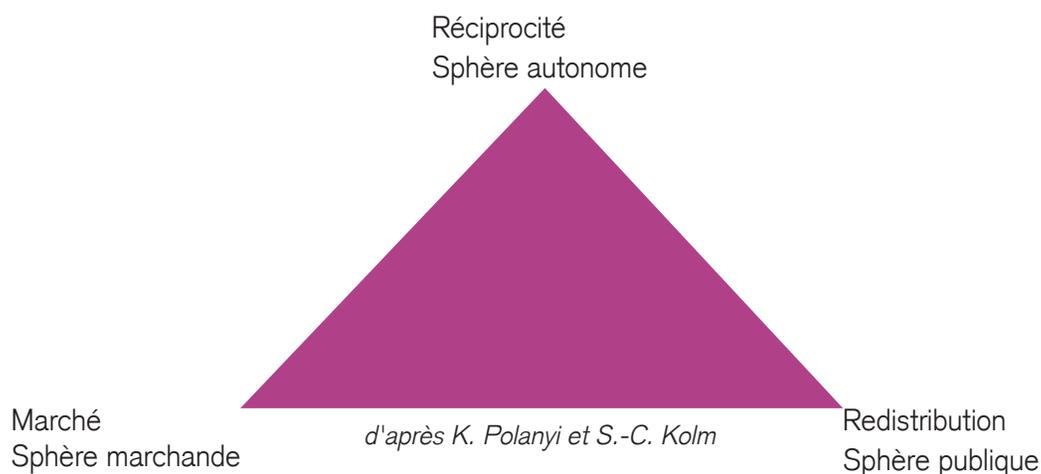
L'innovation sociale et la solidarité : penser le changement... ou changer le pansement ?

Le lien entre innovation sociale et solidarité est, à première vue, relativement diffus. Et surtout, son rôle en matière de solidarité est très ambigu, puisqu'on peut l'interpréter de deux manières très différentes.

Penser le changement : construire l'économie solidaire de demain.

D'un côté, l'innovation sociale est présentée par de nombreux auteurs dans une perspective très optimiste comme le lieu par excellence où se construit l'économie de demain. Ainsi, les membres de la rédaction de ParisTech Review (2011) voient se dessiner à travers le mouvement de l'innovation sociale les prémices d'un nouveau cycle d'innovation tels que ceux décrits par l'économiste Joseph Schumpeter : « *L'invention, aux marges du modèle central, de l'économie de demain* ». Dépassant le cadre traditionnel de l'opposition public vs privé, ou profit vs non profit, ces nouvelles formes « *d'entreprenariat social (...) pourraient bien préfigurer certains aspects de l'économie de demain* », à l'instar par exemple des « *caisses mutuelles de solidarité fondées par les ouvriers du dix-neuvième siècle [qui] furent les matrices des systèmes de sécurité sociale* » (ParisTech Review, 2011). On retrouve ce genre d'arguments du côté des militants de l'innovation sociale, comme Hubert Guillaud pour qui cet ensemble de démarches doit être vu comme « un moyen de refaire société et de redynamiser la relation entre pouvoirs publics et citoyens » (Guillaud, 2011) ; ou encore au Canada, du côté du très productif *Waterloo Institute for Social Innovation and Resilience*, qui mobilise également des concepts issus de la dynamique des systèmes ou encore de la transition des systèmes sociotechniques pour présenter l'innovation sociale comme une niche de transformation profonde de la société (Westley et coll., 2011). On se rapproche ici du mouvement des initiatives de transition, qui insiste de son côté sur la nécessité d'enclencher la transformation des sociétés « par le bas », en renforçant la résilience des territoires, ce qui suppose notamment une relocalisation des activités de production et un renforcement des liens et de la solidarité locales (Hopkins, 2010). Pour reprendre une métaphore que nous avons pu utiliser par ailleurs, la caractéristique commune de ces auteurs est qu'ils considèrent les multiples expériences issues de l'innovation sociale comme autant de briques de bases permettant d'imaginer la construction d'un autre édifice social et économique : une société à la fois plus soutenable et plus solidaire (Boutaud, 2012).

ZOOM SUR... / Le « triangle de Kolm » : la solidarité, à la recherche d'un équilibre entre sphère marchande, sphère publique et sphère autonome



L'innovation sociale telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui se trouve en tension entre deux pôles : celui de la sphère publique, représentée par le modèle de solidarité de l'État providence ; et celui de la sphère marchande, représenté par le modèle libéral. L'innovation sociale tente de retrouver un équilibre entre ces deux pôles en proposant une troisième voie, plus orientée vers les communautés locales et la réciprocité entre individus. Ce schéma rappelle fortement la thèse proposée par Serge-Christophe Kolm à partir des travaux de Karl Polanyi. Nicolas Buclet en résume le principe en ces termes : « À partir de travaux d'anthropologie historique et économique, Karl Polanyi a pu mettre en évidence que la prédominance du marché en tant qu'institution propre à l'échange n'est pas une constante dans le temps de sociétés non primitives. Dans *La Grande Transformation de 1944*, (...) Karl Polanyi parvient à décrire un certain nombre de sociétés au sein desquelles coexistent, à des degrés divers, l'échange marchand, la redistribution étatique et la réciprocité entre individus. Serge-Christophe Kolm (1984), à son tour, parle de la force de l'échange et du don pour caractériser les trois modes d'échanges entre humains décrits par Karl Polanyi. Selon Serge-Christophe Kolm, toute société humaine peut être caractérisée en mesurant (...) l'importance relative de chacun de ces trois systèmes en son sein. (...). On obtient le triangle dénommé par Philippe Van Parijs, le « triangle de Kolm », un triangle équilatéral dont les sommets pourraient aujourd'hui être désignés : Réciprocité, Marché et Redistribution. Selon les observations de Karl Polanyi tout comme de Serge-Christophe Kolm, la polarisation actuelle de la société, véritable société de marché visant à progressivement éliminer tout autre mécanisme institutionnel d'échange entre acteurs, loin d'être la norme, est au contraire la spécificité historique de la société issue de la révolution industrielle, telle que décrite également par Anthony Giddens. » (Buclet, 2010)

Cette grille de lecture nous permet d'interpréter le mouvement de l'innovation sociale comme une tentative de réorganisation de la solidarité, marquée par un recul de la sphère publique et une montée en puissance de la sphère de l'autonomie et de la réciprocité. Pour les plus critiques, nous l'avons vu, cette tendance pourrait en fait cacher un glissement vers davantage de place laissée à la sphère marchande, tout en consacrant le recul définitif de l'État providence. Pour d'autres, c'est au contraire l'occasion de sortir du règne du marché en inventant un modèle économique et social plus équilibré entre les trois sphères.

En France, Michel Martin illustre une possibilité (parmi d'autres) d'un tel rééquilibrage, à travers la notion d'« État providence participatif ». Désirant « revisiter la philosophie politique de Solidarité de Léon Bourgeois », Michel Martin annonce que « le but poursuivi par cette proposition d'État providence Participatif [consiste à] réduire à la fois le chômage et l'isolement en offrant un cadre favorable à la redistribution d'activité, en particulier grâce à une structuration du domaine social en prenant au sérieux la place du "faible". L'article fondateur qui résume cette proposition est mis sous la forme d'un contrat mixte », c'est-à-dire un contrat de travail à la fois productif et social, permettant à chaque citoyen de participer durant sa vie professionnelle à chacun de ces secteurs : c'est à dire en contribuant concrètement (par du « travail ») et financièrement (par l'impôt) au fonctionnement du système de solidarité national (Martin, non daté).

Changer le pansement : limiter la casse sociale.

D'un autre côté, les multiples « briques » de l'innovation sociale sont identifiées par d'autres comme autant d'opportunités pour boucher les trous d'un édifice social de plus en plus fissuré, sans pour autant remettre en cause son architecture. Car force est de constater pour l'instant que la plupart des actions menées au nom de l'innovation sociale comportent une dimension que l'on peut rattacher à un enjeu de solidarité « par défaut » : il s'agit bien souvent de mettre en œuvre, à l'échelle de communautés ou de quartiers, des processus qui relèvent à la fois de la création d'activités nouvelles et de la mise en œuvre de processus d'insertion (les travailleurs du secteur de l'innovation sociale étant souvent exclus du marché du travail traditionnel). L'innovation sociale émerge donc le plus souvent dans un contexte d'exclusion ou de marginalité, pour répondre à des besoins que les secteurs privés ou publics ne couvrent pas... ou ne couvrent plus. Ce qui au passage ne manque pas de faire dire à certains que l'innovation sociale est plus dynamique et inventive là où la prise en charge de la solidarité par l'État est plus faible. L'innovation sociale apparaît alors comme une forme de reconstruction de la solidarité « par le bas » mais aussi « par défaut » : c'est à dire directement par les « entrepreneurs sociaux » issus de la société civile et des communautés locales, là où l'État providence ne permet plus de répondre à ces attentes. À ce propos, Charles Leadbeater, l'un des pionniers de ce mouvement en Grande-Bretagne, illustre bien la fascination que les entrepreneurs sociaux ont pu exercer sur les penseurs de la nouvelle gauche britannique dans les années 1990 : *« ils formaient un groupe de marginaux et de mavericks, de figures héroïques qui sans l'aide de quiconque semblaient pouvoir créer des emplois, des services de santé et des programmes éducatifs qu'ils apportaient dans les quartiers défavorisés. (...) Ils appliquaient volontairement des méthodes managériales pour résoudre les problèmes sociaux. »* (cité par Chabal, 2012) Comme le note *The Economist* (2010) en s'appuyant sur les écrits de Steven Goldsmith aux États-Unis, *« la croyance sous-jacente est que des idées neuves et orientées business amèneront un miracle de productivité dans le "secteur social" (services publics et caritatifs) similaire à celui qui a eu lieu dans le secteur privé dans les années 90. »* Avec cette option, *« loin de venir se substituer à l'économie de marché classique, le nouveau modèle d'économie sociale ainsi promu est certainement en passe de constituer une forme d'économie parallèle. »* (Chantiers Politiques, 2012) La solution consiste alors à développer un secteur d'activité en marge du système économique purement marchand, dont la vocation sera de prendre en charge une partie de la solidarité qui incombait autrefois à l'État.

On distingue donc clairement dans la littérature deux façons de voir les choses : une vision inspirée de l'altermondialisme qui décrit l'innovation sociale comme le lieu de la construction d'une économie alternative, résiliente, solidaire et coopérative, capable de remplacer à terme l'économie existante... ou au contraire la construction d'une forme d'économie parallèle, supposée prendre en charge les pauvres et plus généralement ceux qui, de plus en plus nombreux, sont exclus de l'économie dominante. Comme nous l'avons noté par ailleurs, *« il est bien difficile de savoir aujourd'hui si ces "briques de base" que sont les innovations sociales serviront à consolider le système productiviste (boucher les trous dans le mur) ou si elles permettront l'émergence d'un autre monde (construire un nouvel édifice). »* (Boutaud, 2012) Ce qui est certain, en revanche, c'est que l'approche privilégiée par les gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis penche clairement en faveur de l'option qui consiste à « changer le pansement... »

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Boutaud A., 2012. « Les innovations sociales : briques de base pour un monde soutenable ? » pp. 113-132, in Bourg D., Roch P., (dir.), *Sobriété volontaire : en quête de nouveaux modes de vie*, Labor et Fides, Genève.
- Buclet N., 2010. « L'économie de fonctionnalité : un moyen de repenser la relation entre satisfaction des besoins et modes d'échanges ? » pp. 179-193, in Conseil d'Analyse Économique, 2012. *Créativité et innovation dans les territoires*, CAE, Paris.
- Chabal E., 2012. « L'innovation sociale à l'anglaise : de la "New Britain" à la "Big Society" » in *Chantiers Politiques* n°9, pp. 61-71.
- Chantiers Politiques – La rédaction, 2012. « Peut-on croire à l'innovation sociale ? De l'économie solidaire à l'initiative citoyenne » in *Chantiers Politiques*, n°9, p. 3.
- Cloutier J., 2003. *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?* Coll. Études théoriques, Cahiers du CRISES, Bibliothèque nationale du Québec, Montréal.
- Godin B., 2012. « Social Innovation : Utopias of innovation from c.1830 to the present », extrait de *Project on the Intellectual History of Innovation, Working Paper* n° 11, 2012.
- Guillaud H., 2011. *Comprendre l'innovation sociale*. Publie.net, Paris.
URL : <http://lien-social.blogspot.fr/2011/11/comprendre-linnovation-sociale-par.html>
- Hopkins R., 2010. *Manuel de la Transition : de la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Ed. Ecosociété, Montréal.
- Jégou F., Manzini E., 2008. *Collaborative services . Social innovation and services for sustainability*, Ed. PoliDesign, Milan.
- Martin, non daté. « Historique de l'État providence participatif », publié sur www.solidariteliberale.hautetfort.com
URL : <http://solidariteliberale.hautetfort.com/historique-de-l-Etat-providence-participatif.html>
- ParisTech Review - Rédaction, 2011. « Innovation sociale : l'économie de demain ? », in *ParisTech Review*, revue en ligne, article mis en ligne le 16 décembre 2011.
URL : <http://www.paristechreview.com/2011/12/16/innovation-sociale-economie-demain/>
- The Economist – Redaction, 2010. « Social Innovation : Let's hear those ideas » in *The Economist*, 12 août 2010.
URL : http://www.economist.com/node/16789766?story_id=16789766&fsrc=scn/tw/te/rss/pe Version traduite en français par T. Lescuyer, publiée sur [InternetActu.net](http://www.internetactu.net) le 21/09/10 :
URL : <http://www.internetactu.net/2010/09/21/innovation-sociale-ecoutons-ces-idees/>
- Westley F., Olsson P., Folke C., Homer-Dixon T., Vredenburg H., Loorbach D., Thompson J., Nilsson M., Lambin E., Sendzimir J., Banerjee B., Galaz V., Van der Leeuw S., 2011. « Tipping Toward Sustainability : Emerging Pathways of Transformation », in *AMBIO*, Vol. 40, Issue 7.

Nombreux sont aujourd'hui les citoyens et les entreprises qui cherchent des façons alternatives de faire de l'économie, à la fois plus inclusives, plus soutenables et plus coopératives. Certains médias vantent avec bonheur l'action de ces « défricheurs », acteurs d'un « mouvement social invisible » qui préparerait la « transition »¹ vers le monde de demain. Mais l'équilibre à trouver entre les différents objectifs poursuivis — pérennité économique, efficacité sociale et environnementale — n'est pas évident. À partir du

cas d'entreprises récompensées par la Fondation Crédit Coopératif, Philippe Chibani-Jacquot met en lumière dans le texte qui suit les challenges auxquels les innovateurs sont confrontés : trouver des financeurs qui reconnaissent l'expérimentation à sa juste valeur ; maîtriser le développement de l'entreprise en restant fidèle à son projet ; contrôler la duplication, voire la récupération du concept, que celle-ci soit le fait des pouvoirs publics ou des acteurs du marché concurrentiel.²

Les défis des innovateurs. Se faire récupérer par les politiques publiques... et par le marché.

— Philippe Chibani-Jacquot

Faire mieux pour moins cher. L'argument est régulièrement utilisé, notamment par les promoteurs de l'entrepreneuriat social. Une large part des innovations sociales consiste en effet à proposer des services qui s'inscrivent dans le cadre des missions d'intérêt général soutenues par les pouvoirs publics, dans un contexte de rigueur budgétaire à tous les niveaux. Qu'il s'agisse de la gestion et du traitement des déchets, de l'efficacité énergétique du bâti ou du système de soins, l'argument du "mieux avec moins" réduit le rôle de l'innovation sociale à son éventuelle efficacité économique. Or celle-ci consiste aussi, voire surtout, à proposer des dispositifs qui améliorent le bien-être des publics bénéficiaires, sans nécessairement coûter moins. L'efficacité est sociale, voire sociétale, avant d'être économique, et justifie l'accès à un financement spécifique. Ce qui n'est pas toujours le cas, tant s'en faut.

« Il est clair qu'au regard des retombées pour le territoire, notre activité à du mal à être reconnue à sa juste valeur », estime Thomas Paysant-Le Roux, cogérant des 7 Vents³, une Scic de conseil sur l'énergie et le développement durable. Si la coopérative a pu professionnaliser son équipe grâce à son agrément en tant qu'Espace info énergie, son activité de conseil auprès des collectivités dans le cadre de l'Agenda 21 ou du Plan climat peine à trouver des financements suffisants. « Notre activité repose sur un apport en connaissance et en méthodologie de concertation, ce qui revient, pour la collectivité, à financer notre fonctionnement. Mais la crise détourne les partenaires publics de l'environnement pour concentrer leurs efforts sur des investissements en faveur de la production. C'est oublier un peu vite des activités qui portent des solutions globales à la crise », explique-t-il. En l'occurrence,

¹ On reprend ici les termes de l'ouvrage d'Eric Dupin paru en 2014 aux Éditions La Découverte : *Les défricheurs. Voyage dans la France qui innove vraiment*. Voir par exemple à ce sujet l'article : <http://www.slate.fr/story/92163/defricheurs>.

² Extraits d'un article paru dans *La fabrique de l'innovation sociale*, Alternatives Économiques Poche n°062 - juin 2013.

³ <http://www.7vents.fr/>

5 <http://www.panierdelamer.fr/>

6 Institut de l'écologie en milieu urbain, <http://www.idemu.org/>

7 <http://www.envie.org/>

L'équipe des *7 Vents* souhaiterait une plus grande implication des collectivités dans le capital de la Scic, mais celles-ci restent frileuses en la matière (seules 40 % des Scic ont une collectivité locale dans leur tour de table).

D'autres parviennent toutefois à convaincre de leur singularité. La *Fédération des Paniers de la mer*⁵, qui collecte du poisson frais invendu sur les ports pour le redistribuer aux associations d'aide alimentaire, a obtenu de facturer le coût de transformation du poisson auprès des associations (2 euros/kg) alors que la réglementation impose la gratuité du poisson de retrait lorsqu'il est réorienté dans un circuit de distribution. Justifiée par l'utilité sociale de la filière, cette dérogation a été possible parce que l'administration a estimé que les 2 euros/kg pouvaient être assimilés à une prestation de services (le poisson est coupé et surgelé avant distribution) et non à une commercialisation de la matière première.

Se faire récupérer par les politiques publiques...

La question du juste financement passe aussi par la création de dispositifs adaptés et donc spécifiques. Marie-Nöelle Besançon, qui a fondé *Les Invités au festin* pour promouvoir une psychiatrie citoyenne, relève l'attitude paradoxale des pouvoirs publics : « *Le gouvernement nous cite en exemple, mais personne n'est prêt à financer le concept de psychiatrie citoyenne. [Les pouvoirs publics] nous font rentrer dans des boîtes préexistantes, comme les Maisons relais, mais notre singularité n'est pas financée* ».

Cette volonté d'être financé « pour ce que l'on fait » correspond à la vocation de nombreux innovateurs sociaux. « *Notre expérimentation a été reconnue lorsque le Conseil régional d'Ile-de-France a conçu le système de financement des chantiers d'insertion "Emploi, insertion, environnement"* », raconte Eric Decavel, responsable formation et insertion chez Idemu⁶. Au milieu des années 1990, la Région Ile-de-France, a ainsi soutenu la mise en oeuvre de chantiers d'insertion sur des activités alors naissantes comme la gestion différenciée des espaces verts, l'entretien des berges de rivière...

Au fond, les innovateurs sociaux jouent souvent un rôle de laboratoire de R&D de l'action publique en apportant la preuve, dans la pratique, de la pertinence d'un changement de méthode qui vient améliorer tel ou tel service, à charge à l'État ou aux collectivités, garant de l'intérêt général, de s'emparer de l'innovation afin de la généraliser. Ainsi, près de vingt ans après les premières expériences associatives et le plaidoyer qui s'en est suivi, le gouvernement s'est résolu à mettre en place des salles d'injection destinées à réduire les risques sanitaires des usagers de drogue. Une victoire pour les associations comme *Médecins du Monde* ou le *Groupe SOS* qui conduisent l'expérimentation respectivement à Paris et à Marseille.

Et par le marché

Régulièrement en position de défricheurs, les entreprises de l'économie sociale et solidaire doivent cependant défendre leur spécificité, lorsqu'une activité conçue pour être pérenne économiquement et efficace socialement, est récupérée par des sociétés de capitaux qui visent avant tout la rentabilité. Le cas du recyclage et du traitement des déchets électriques et électroniques (D3E) est particulièrement éclairant : lorsque la première association *Envie*⁷ apparaît en 1984 à Strasbourg, son projet est de réinsérer des individus en inventant une filière de récupération, de réparation et de vente sous garantie d'électroménager d'occasion. *Envie* continuera d'innover en concevant des méthodes de tri des déchets informatiques et en privilégiant le réemploi comme solution prioritaire, avant même que l'Union européenne

impose le recyclage des déchets électriques et électroniques et que le débat sur le cycle de vie des produits se développe. Aujourd'hui la directive européenne sur les déchets (2008), transcrite en 2012 en droit français, fait du réemploi l'un des axes stratégiques de la lutte contre les déchets à côté de la prévention.

Au-delà de l'utilité sociale d'entreprises d'insertion comme *Envie*, c'est sa capacité à satisfaire des exigences sociales, économiques et environnementales qui a été reconstruite. Le réemploi - dans le textile, l'électroménager ou l'informatique - est aujourd'hui porté par des réseaux de l'ESS⁸ parmi les mieux structurés comme *Envie*, *Le Relais*⁹ ou les *Ressourceries*¹⁰.

Affronter la concurrence : essayer pour grandir, grandir pour exister

« *Ce qui nous intéresse chez Envie, c'est le projet social. Dès lors, il nous faut l'adapter en permanence au contexte économique pour atteindre notre objectif* », explique Marie-Hélène Bailly, déléguée générale de la Fédération Envie. Cette adaptation consiste en premier lieu à se préparer à la concurrence industrielle qui jouit de moyens de financements conséquents pour s'installer sur ce marché sans avoir à satisfaire la moindre exigence sociale, au-delà des règles du droit du travail. « *Il faut être aussi performant que les autres en terme de service et préserver le temps d'avance que l'on a sur les secteurs d'opportunité de demain* », poursuit Mathieu Grosset, responsable développement chez Juratri¹¹. Par exemple, Juratri est parvenu avant d'autres à travailler sur le démantèlement des écrans plats afin d'accroître le taux de valorisation des matériaux. En résumé : s'obliger à être deux fois meilleur pour assumer deux fois plus de contraintes que les concurrents.

Face à cette concurrence, il faut souvent gagner en taille. L'essaimage, la croissance interne ou encore la duplication des structures sont autant de modèles possibles. Mais qu'il faut souvent adapter pour concilier fidélité au projet et efficacité. Ainsi Jean-Guy Henkel explique que, au moment de s'engager dans la duplication, « *soit on livrait les éléments clés en laissant libres de faire ceux qui voulaient reproduire à leur manière, soit on imitait le modèle de la franchise qui verrouille tout. Nous avons mis le curseur au milieu en créant le réseau* ». Différents modèles émergent : fédération d'acteurs regroupés autour d'une charte au sein de laquelle les nouveaux membres sont cooptés ; groupe associatif qui relie toutes les entités à un organe de gouvernance central, comme c'est le cas dans le *Groupe SOS*¹² où ce sont les trois associations mère qui chapeautent l'ensemble des entités du groupe ; ou le groupe *Siel bleu*¹³ qui a ouvert des antennes sur tout le territoire qui sont des établissements d'une seule et même association.

Le dernier modèle en date est celui de la joint-venture sociale qui associe une entreprise privée classique à une entité de l'ESS. C'est le choix assumé depuis la fin 2012 par *La Petite Reine*¹⁴. Cette société, née en 2001 et adossée depuis 2009 à l'*Ares*¹⁵, est une association de réinsertion à Paris. C'est aujourd'hui le leader de la logistique écologique dite du dernier kilomètre. Afin d'engager le développement industriel et social de *La Petite Reine*, l'*Ares* a associé au capital de la société *Star's service*, un des leaders du marché de la logistique urbaine. Cette alliance entre une association de l'ESS et un acteur économique classique n'est valable que si chacun des partenaires y trouve un moyen supplémentaire de consolider la position de l'entreprise. En l'occurrence, la mission sociale et d'insertion de l'*Ares* était attractive pour une société commerciale qui, malgré son budget formation, ne parvenait pas à fidéliser certains de ses salariés au-delà de six mois. Et l'*Ares* trouve dans *Star's service* un partenaire financier qui garantit une perspective à long terme de la mission d'insertion qui reste son premier objectif.

⁸ Économie Sociale et Solidaire

⁹ <http://www.lerelais.org/>

¹⁰ <http://www.ressourcerie.fr/>

¹¹ Société coopérative et participative facilitant l'accès à l'emploi de personnes en difficultés, grâce à ses activités dans le domaine de la récupération, la collecte, le tri et le conditionnement de déchets recyclables. Avec plus de 130 salariés, Juratri est devenue l'un des principaux employeurs de Lons-le-Saunier et la principale entreprise d'insertion de la région Franche Comté. <http://juratri.fr/>

¹² Entreprise sociale construite sur des activités de lutte contre les exclusions, qui répond aux besoins fondamentaux de la société à travers ses 5 grands cœurs de métier : la jeunesse, l'emploi, les solidarités, la santé, les seniors. <http://www.groupe-sos.org/>

¹³ Groupe associatif dont l'objectif est de prévenir les effets néfastes de la sédentarité et du vieillissement chez les personnes âgées, malades et/ou handicapées grâce à des programmes d'Activités Physiques Adaptées (APA). <http://www.sielbleu.org/>

¹⁴ <http://www.lapetitereine.com/>

¹⁵ Groupe d'entreprises d'insertion <http://www.ares-association.fr/>

Le projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire adopté par l'Assemblée nationale en mai 2014 intègre la notion d'innovation sociale. Celle-ci y est définie comme «le projet d'une entreprise dont les produits ou services répondent à des besoins sociaux non ou mal satisfaits» ou répondent «à des besoins sociaux par une forme innovante». Ces activités peuvent bénéficier de financements publics, dit la loi, si elles engendrent pour l'entreprise «des difficultés à en assurer le financement intégral aux conditions normales

de marché»¹. De fait, nombre d'acteurs de ce domaine ont du mal à se développer durablement, faute d'accès à des capitaux privés. L'apparition récente de l'*impact investing* offre semble-t-il de nouvelles possibilités. Pour mieux comprendre les principes, les opportunités et les risques que soulève cet outil, nous avons sollicité la contribution de Camille Guézennec et Guillaume Malochet, chargés de mission au Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

L'impact investing.

Un nouvel outil de financement de l'économie sociale et solidaire ?

— Camille Guézennec
et Guillaume Malochet

¹ Pour le texte de loi complet, voir : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0338.asp>

² Cette «Déclaration» est la synthèse que les différentes parties prenantes de l'ESS ont rédigée à l'issue de deux journées de réflexion organisées par la Commission européenne et le Conseil économique et social européen.

³ Allemagne, Chine, Corée, Etats-Unis, Hong Kong, Luxembourg, Inde, Japon, Pays-Bas, Royaume Uni, Singapour, Suède, Suisse. Les éléments présentés ici reposent sur un travail de comparaison internationale mené dans le cadre d'un document de travail du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, avec la collaboration de la Direction générale du Trésor. Voir : C. Guézennec, G. Malochet (2013), *L'impact investing pour financer l'économie sociale et solidaire ? Une comparaison internationale*, Document de travail n°2013/2, CGSP. <http://www.strategie.gouv.fr/content/dt-impact-investing-financer-economie>

La «déclaration de Strasbourg sur l'entrepreneuriat social», publiée le 17 janvier 2014 à l'issue d'une rencontre internationale des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), affirme que «les acteurs publics et privés doivent mettre en place une gamme complète d'instruments financiers appropriés et d'intermédiaires, qui soutiennent les entreprises sociales tout au long de leur vie»². Cette prise de position fait écho au nombre croissant d'entreprises sociales qui, au côté des structures traditionnelles à but non lucratif, s'ouvrent progressivement aux financements privés, conduisant ainsi à la diversification des sources de financement de l'ESS.

S'appuyant sur une analyse comparative dans 13 pays³, cet article s'intéresse à un outil de financement original et relativement récent de l'ESS : l'*impact investing*. Le terme désigne des investissements cherchant à conjuguer rendement financier et impact social, tant dans les pays de l'OCDE que dans le cadre de projets d'aide au développement.

Selon certaines évaluations, le secteur de l'*impact investing* pourrait représenter plus de 500 Mds \$ de capitalisation dans les prochaines années (*Monitor Institute*, 2009). Selon KPMG Luxembourg, en Europe, l'ensemble des 1 775 fonds d'investissements responsables (y compris les investissements d'impact) représenteraient un total investi de 238 Mds €. Selon Eurosif, le montant total des fonds d'impact investis en Europe serait de 8,75 Mds €. Si ces différentes évaluations révèlent qu'aucune définition de l'*impact investing* n'est encore stabilisée, on peut néanmoins dégager quatre caractéristiques communes :

- c'est un investissement dans l'économie réelle opéré pour soutenir une activité ayant une dimension sociale explicite (en règle générale dans les secteurs de

l'inclusion sociale, du développement durable, du logement / de l'habitat et de l'aide au développement) ;

- il intervient généralement en complément d'autres sources de financement, publiques ou privées (financement dit « hybride ») ;
- il a une perspective de « rentabilité » à la fois sociale (impact social et environnemental) et financière ;
- il s'inscrit dans une logique de moyen ou long terme, la rentabilité attendue s'échelonnant sur plusieurs années (capital dit « patient »).

Si la recherche combinée d'un impact social et d'une rentabilité financière constitue la marque distinctive de l'*impact investing*, deux modèles semblent coexister. En Europe continentale, l'accent est mis d'abord sur l'impact social, la contrainte financière venant ensuite. En revanche, dans les pays anglo-saxons, l'*impact investing* est d'abord une activité de financement, soumise à une contrainte d'impact social. Cet article propose un état des lieux des opportunités, des risques et des freins qui existent à l'égard de ce type de financement en France et à l'étranger.

Une réponse potentielle au défaut de financement des entreprises sociales

Les principales sources de financement de l'ESS, dans l'ensemble des pays étudiés, restent les subventions publiques, la philanthropie et le soutien de particuliers aisés agissant en tant que *business angels*. Mais au regard de la croissance de ce secteur dans un contexte de contraintes accrues pesant sur les finances publiques dans l'OCDE, l'accès aux capitaux privés sera sans doute de plus en plus nécessaire pour permettre aux structures de poursuivre leur développement et, pour celles qui le souhaitent, de « changer d'échelle » de façon pérenne.

Pour se financer via du capital privé, les structures de l'ESS peuvent recourir soit au financement par la dette (emprunt bancaire), soit à l'augmentation de leurs fonds propres (notamment par l'ouverture du capital aux investisseurs).

Les structures de l'ESS ont toutefois des difficultés à obtenir des financements privés. L'accès aux financements institutionnels de type fonds de pension est marginal et l'accès aux banques privées et au capital-risque reste très limité.

- La perception d'un risque élevé associé aux projets sociaux est le premier frein mis en avant par les investisseurs.
- Les structures sociales étant le plus souvent petites ou moyennes, leur taille et le coût de gestion de l'investissement sont le deuxième facteur expliquant la difficulté d'accès aux financements privés.
- Enfin, le statut juridique des structures de l'ESS peut également limiter l'accès aux investissements privés, lorsqu'il exclut la possibilité de rémunérer les investisseurs.

Les difficultés énoncées ne sont bien sûr pas toutes propres à l'ESS. Elles relèvent souvent de la difficulté des entreprises à se financer en période d'amorçage, en raison notamment de la perception d'un risque élevé et de la petite taille des projets. Toutefois, une difficulté spécifique à l'ESS tient sans doute au fait que, alors que les investisseurs financiers vivent traditionnellement dans un monde en deux dimensions — le risque et la rentabilité —, l'*impact investing* en ajoute une troisième, celle de l'impact social⁴.

⁴ Intervention d'E. de Lutzel, vice-président Social Business, BNP Paribas, colloque annuel « Épargne sans frontière », 16 avril 2013, Paris.

⁵ Au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires total des cent principales entreprises sociales référencées à l'index SE 100 était de 319,4 M€ en 2012, après 172,7 M€ en 2011, soit une croissance de 85%.

⁶ Citons les méthodes « IRIS », Impact reporting and investment strategy, « GIIIRS », *Global Impact investing Rating System* et, plus marginalement, « SROI », *Social Return On Investment*, et les critères ESG.

En dépit de ces obstacles, la croissance rapide⁵ du nombre d'entreprises sociales représente un marché potentiel attractif pour les investisseurs. Il est notable, de ce point de vue, que les places financières interrogées dans le cadre de l'étude (le Luxembourg, le Royaume-Uni, Hong-Kong et la Suisse) soulignent toutes qu'au-delà de la réponse à un besoin grandissant, le soutien à l'*impact investing* est aussi perçu comme un vecteur d'attractivité. Cet outil de financement représente ainsi, pour un certain nombre de structures comme d'investisseurs, une réponse potentiellement attractive au défaut de financement chronique de l'ESS.

Les défis du développement de l'*impact investing*

Une intermédiation insuffisante entre l'offre (investisseurs) et la demande (porteurs de projets) de capitaux

En France, il n'existe pas de consensus clair parmi les acteurs de l'ESS pour déterminer si les problèmes de financement viennent plutôt de l'insuffisance du nombre de projets soutenables ou, au contraire, de la difficulté pour les investisseurs à identifier des projets crédibles dans ce secteur.

Ce désaccord témoigne de la méconnaissance et, dans une certaine mesure, de la défiance mutuelle que les acteurs doivent encore surmonter pour faciliter la rencontre entre offre et besoins de financement.

Des outils d'évaluation en manque de reconnaissance

En dépit de l'existence d'outils largement utilisés dans les pays étudiés⁶, l'absence de méthode reconnue d'évaluation de la « performance sociale » et, partant, la difficulté à mesurer des résultats « tangibles » sont le second frein le plus communément évoqué au développement de l'*impact investing*. La sélection des projets, leur suivi et la capacité à appliquer des méthodes rigoureuses du monde des affaires sont en effet des éléments clés du développement de l'*impact investing*.

Les progrès dans la mesure de l'impact social seront déterminants pour l'avenir de l'*impact investing* car ils déterminent également la capacité à fixer un équilibre satisfaisant entre exigence de rentabilité financière et impact social. Si un objectif de rentabilité doit être affiché pour les projets bénéficiant de ces financements privés, celui-ci devrait néanmoins être adapté au secteur de l'ESS ainsi qu'à ses usages, notamment le fait que les retours sur investissements sont plus lents et que tous les acteurs de l'ESS ne cherchent pas à croître. L'*impact investing* devrait par ailleurs rester soumis à la règle de « l'impact d'abord », la recherche de l'impact social étant ce qui le différencie d'un investissement classique. Dans cette perspective, le taux de retour sur investissement d'un investissement d'impact devrait s'apprécier sur une période relativement longue, et le plafonnement de la rentabilité peut également être préconisé, en privilégiant les idées de « lucrativité limitée » ou de partage équitable des résultats. La loi française relative à l'ESS a d'ailleurs fait de la lucrativité encadrée l'un des principes fondateurs du secteur.

Quel rôle pour la puissance publique ?

Une volonté partagée de soutenir le développement de l'ESS, à travers des leviers variés

La volonté des pouvoirs publics de soutenir le développement des entreprises sociales est partagée par les pays de tradition libérale, à l'instar des États-Unis, de Hong-Kong ou du Royaume-Uni, comme par les pays de tradition plus interventionniste comme l'Allemagne.

Plusieurs options existent à cette fin. La première consiste à encadrer juridiquement le secteur, en définissant ses contours et les types de financement auxquels les entreprises sont éligibles. Au Luxembourg, une initiative est actuellement menée pour créer une structure juridique appelée « société d'impact » destinée à promouvoir l'*impact investing*. Ce nouveau statut permettra aux entreprises sociales de rassembler des fonds issus de la philanthropie comme d'investisseurs institutionnels, ce qui n'est pas permis aujourd'hui par le statut des entreprises sociales luxembourgeoises (« Asbl sociales »). L'encadrement juridique de l'ESS afin de mieux fléchir vers ce secteur des financements spécifiques est également l'option retenue en France, avec la récente loi sur l'ESS.

Le Royaume-Uni, pays où le secteur de l'*impact investing* s'est le plus développé sur la période récente, présente également une gamme de dispositifs spécifiques pour soutenir le développement de l'ESS : des mécanismes incitatifs sur le plan fiscal (*Enterprise investment scheme* -EIS- et *Social impact venture capital trust* qui vise à faire bénéficier les entreprises sociales de l'EIS pour le financement des entreprises en phase d'amorçage -*Venture capital trust*-) ; la création d'une structure d'investissement ou de garantie destinée à accompagner les innovations sociales et leur développement (*Big Society Capital*⁷ -BSC-) et les *Social Impact Bonds* qui sont une forme de contrat basé sur les résultats par lequel les pouvoirs publics s'engagent à rembourser les investisseurs des entreprises sociales prestataires de services publics lorsqu'il y a eu une amélioration significative des résultats sociaux (amenant à une réduction des dépenses publiques dans le domaine).

Les perspectives en France

La tradition française en matière d'économie sociale et solidaire alimente le développement des financements innovants dits sociaux et/ou responsables. L'*impact investing* n'est donc pas un phénomène nouveau. Les pouvoirs publics font preuve de volontarisme s'agissant du financement de l'ESS, non seulement avec l'épargne salariale solidaire rendue obligatoire en 2008, qui apparaît comme un outil pionnier d'*impact investing* avec un encours de financements de plus d'un milliard d'euros, et le programme *Investissements d'Avenir* en 2010, mais aussi sur la période récente avec le vote de la loi relative à l'ESS en 2013 et l'affectation de 500 M€ de crédits de bpifrance pour soutenir la création et le développement des structures de l'ESS.

La France bénéficie d'un écosystème riche et favorable en matière d'*impact investing*. Dès lors, il faut veiller à ce que les efforts de définition et de mesure de ce concept, né aux États-Unis, reconnaissent la richesse du secteur de l'ESS, dont la structuration ancienne en Europe est parfois négligée⁸. Le développement de l'*impact investing* doit par ailleurs s'inscrire dans des efforts globaux pour répondre à l'éventail des besoins des acteurs, traditionnels comme émergents.

Côté offre de financement, il s'agit d'accompagner le souhait des investisseurs et des particuliers d'investir dans des projets ayant un impact social. Cela passe par une diversification des produits financiers existants (prêts solidaires pour les entreprises de petite taille, création d'un produit bancaire solidaire pour les particuliers, etc.), et des garanties spécifiques adaptées à l'innovation sociale. C'est largement le sens des outils développés par bpifrance, qui ont été présentés dans un rapport d'étape sur le financement de l'ESS remis au ministre Benoît Hamon le 31 mai 2013⁹.

Toutefois, les spécificités des structures de l'ESS doivent être reconnues et, côté demande, il faut tenir compte de la diversité des statuts, des modèles économiques

⁷ Dotée d'un capital de 600 millions de livres sterling, la BSC n'investit pas directement dans les entreprises sociales mais distribue des financements à des intermédiaires financiers sociaux qui investissent dans des entreprises sociales. Indépendante du gouvernement, fonctionnant comme une banque marchande, elle est devenue opérationnelle le 4 avril 2012.

⁸ Ainsi, le dernier rapport de la Fondation Rockefeller sur l'*impact investing* dans le monde (Rockefeller Foundation, 2012) ne recensait que 49 millions de dollars investis en Europe, ce qui représente une sous-estimation manifeste.

⁹ Cf. <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/15091.pdf>

et des besoins en garantissant l'accès à une variété de financements, aussi bien publics que privés. Cette préoccupation est au cœur de la loi relative à l'ESS.

Conclusion

Dans les pays de tradition libérale comme dans les pays davantage interventionnistes, la comparaison internationale montre l'existence d'un intérêt partagé des États pour soutenir de nouvelles formes de financement de l'ESS. Une variété de stratégies publiques sont déployées à cette fin, dans l'ensemble encore à leurs balbutiements, oscillant entre interventionnisme (encadrement juridique, financements publics directs) et accompagnement (incitations fiscales, intermédiation).

Dans ce paysage, l'exemple français offre un certain nombre de bonnes pratiques, et souligne l'importance de conserver l'implication d'une variété d'acteurs et de types de financements. C'est à cette condition, accompagnée par l'affirmation de la primauté de l'impact social, que le secteur de l'ESS évitera la constitution d'une bulle financière autour de l'*impact investing*, à l'instar de ce qu'a connu le secteur de la microfinance, victime de son propre succès au début des années 2010.

Les pratiques financières privées alternatives qui constituent ce que les économistes dénomment « la finance solidaire » favorisent l'initiative des citoyens et peuvent participer au développement des territoires, explique Amélie Artis. À travers les relations de proximité qu'elle encourage, la finance solidaire contribue en effet à « soutenir des activités productives locales en vue d'améliorer le bien-être collectif et individuel » ; elle peut « amortir les effets de la crise sur les publics les

plus fragiles » et jouer « un rôle de levier dans les dynamiques locales ». Mais l'analyse montre qu'elle irrigue peu les territoires les plus en déclin ou les zones en difficultés. Du chemin reste à faire, donc, pour qu'elle soit véritablement vectrice, comme l'espère l'auteur, d'une « nouvelle forme de régulation entre le libéralisme absolu et l'intervention étatique reposant sur l'économie sociale et solidaire. »

La finance solidaire, au service des projets dépourvus de financement bancaire

— Amélie Artis

Aujourd'hui, la conjoncture économique et politique, marquée par des crises financières et bancaires, réactualise les craintes d'un « *credit crunch* » et encourage les réflexions autour d'une nouvelle régulation des activités financières. D'un point de vue structurel, les mutations actuelles, en termes de régime de croissance, de place de l'État et des collectivités territoriales, et de marché du travail incitent les acteurs économiques privés comme publics à repenser leurs formes d'action. Dans ce contexte, des pratiques financières privées alternatives – la finance solidaire – répondant aux besoins de financements des entrepreneurs sont réactivées. D'une part ces financements sont des maillons du financement de l'économie soutenant le système productif et sa dynamique, et d'autre part, ces financements favorisent l'initiative du citoyen en se réappropriant des outils économiques, lui permettant de devenir acteur.

La finance solidaire questionne les conditions d'accès au crédit bancaire. Les intermédiaires financiers, principalement les banques, ont tendance à réduire leur rôle de prêteur de l'économie réelle au profit d'un rôle spéculateur de transformateur de titres financiers ayant des impacts négatifs au niveau microéconomique et macroéconomique (Ansart et Monvoisin, 2012)¹. Face à cette situation, la finance solidaire vise à répondre aux demandes de financements productifs des personnes qui n'accèdent pas au financement bancaire ou de marché. Elle réactive aussi le lien fondamental entre la sphère productive et la sphère financière.

¹ Ansart S & V. Monvoisin, (2012), *Le métier du banquier et le risque : La dénaturation des fonctions de financement du système bancaire*, Cahiers d'Économie Politique, 62 : pp.7-35.

² Artis A (2013), *Introduction à la Finance solidaire*, collection Eco +, Presses Universitaires de Grenoble.

La finance solidaire comme système de relations

La finance solidaire se caractérise par un système de relations sociales de financement qui associe des relations monétaires et du lien social dans un ensemble cohérent (Artis, 2013)². À la différence d'une relation de financement classique, il ne s'agit pas d'une simple relation d'échange marchand anonyme. Elle s'inscrit dans un paradigme différent de la logique capitaliste selon lequel la recherche de profit n'est pas la finalité de l'activité et les valeurs de réciprocité et de solidarité sont au centre des relations entre les prêteurs et les emprunteurs. Elle finance des projets économiques viables subissant une contrainte de financement en raison de leurs spécificités (porteurs de projet, activités, mode de gouvernance, propriété du capital, règles de redistribution des gains) par rapport à l'idéal type de la société de capitaux. Ainsi, il s'agit d'un système de relations favorable à une resocialisation de l'activité financière ; son but est le soutien à l'initiative économique, avec un rôle d'acteur local.

Les formes organisationnelles de la finance solidaire se distinguent par leur niveau d'intermédiation :

- des circuits courts entre les épargnants et les emprunteurs, tels que les clubs d'investisseurs solidaires (C.I.G.A.L.E.S) ;
- des sociétés financières solidaires proposant une seule intermédiation entre les épargnants et les emprunteurs (Garrigue, La Nef, Autonomie & Solidarité, etc.) ;
- des structures associatives intermédiaires entre des emprunteurs et des bailleurs de fonds (A.D.I.E, plateformes d'initiative locale, etc.)
- des sociétés de garantie solidaire (France Active Garantie).

Les formes d'organisation de la finance solidaire contemporaine

Formes organisationnelles de finance solidaire	Destinataires	Origine des fonds	Caractéristiques de la relation de financement	Fonction de la finance solidaire
Clubs d'investisseurs solidaires	Créateurs d'activité locale, entreprises solidaires	Investisseurs, particuliers	Relation directe entre les emprunteurs et les prêteurs	Encastrement de la relation de financement
Sociétés financières solidaires	Créateurs d'activité locale, entreprises solidaires	Particuliers, investisseurs institutionnels, banques, entreprises, collectivités territoriales,	Relation médiatisée entre les emprunteurs et les prêteurs	Médiation de la relation de financement
Structures associatives	Personnes en situation d'insertion socioprofessionnelle, créateurs d'activités	État, collectivités territoriales, banques, entreprises	Pas de relation entre les emprunteurs et les prêteurs	Création d'une relation de financement
Sociétés de garantie solidaire	Entreprises solidaires	Particuliers, investisseurs, institutionnels, banques, entreprises	Pas de relation entre les protagonistes	Sécurisation de la relation de financement

Ces formes alternatives permettent une structuration de l'épargne privée, une mutualisation des risques et des ressources, apportant un réel effet levier socio-économique et financier.

La place et le rôle de ces pratiques financières alternatives dans les mutations institutionnelles

La finance solidaire puise ses racines dans des expériences qui ont vu le jour au début du XIX^e siècle, à une époque où le système financier était encore en pleine construction. À cette époque, il s'agissait de financer et de maintenir des activités productives artisanales ou collectives. Aujourd'hui l'enjeu est d'accompagner le renouvellement de l'entrepreneur individuel et de soutenir le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (coopératives et associations principalement). Cette persistance de la finance solidaire atteste de sa réelle utilité dans le financement de l'économie en lien avec la diffusion des rapports marchands et capitalistes.

L'existence d'inégalités dans l'accès aux services financiers professionnels est un fait régulier de notre système financier, aussi mature ou développé soit-il. L'analyse historique de la construction du système financier en France confirme la présence continue d'une contrainte de financement pour certains emprunteurs : celle-ci étant à la fois liée aux représentations et aux relations entre les banquiers et les emprunteurs, et à l'organisation du système financier.

Dès lors, la finance solidaire n'est pas une finance éphémère qui apparaît uniquement lors des crises du capitalisme. Dans certains cas, elle semble avoir un rôle palliatif dans l'accès au crédit professionnel et l'accès à l'entrepreneuriat, mais ces configurations ne peuvent faire oublier ses dimensions contestataires, voire transformatrices. Face aux caractéristiques du système financier conventionnel, elle est un mode de financement qui accompagne les évolutions des activités productives en créant de nouvelles sources de financement et en innovant dans les procédures d'attribution de ces financements. Elle finance des projets économiques viables en mobilisant une épargne éthique.

En d'autres termes, la finance solidaire est complémentaire au système financier : elle construit de nouvelles réponses à destination des agents productifs exclus du fait des transformations de la régulation financière, prenant ainsi en charge des espaces de financement périphériques nécessaires à la durabilité du système financier dominant.

Les apports de la finance solidaire dans le développement des territoires : circuits courts, gouvernance démocratique et hybridation des ressources

La finance solidaire s'appuie sur des structures de proximité qui constituent un capital collectif et offrent des services financiers socialisés. La mise en place de circuits courts de financement solidaire constitue un élément fondateur qui a plusieurs effets face à la contrainte de financement. D'abord, ces processus de financement sont moins coûteux que les autres circuits de financement. En effet, ils s'appuient sur des critères de sélection des projets et d'évaluation qui se distinguent des critères marchands par le fait qu'ils privilégient la confiance sociale et l'expression des besoins.

Puis, la finance solidaire repose sur la participation des épargnants privés dans les activités et la gouvernance des organisations : participation aux comités d'engagement des crédits, accompagnement des emprunteurs, représentations publiques de la structure, etc. Cette participation permet de renouveler l'implication et la responsabilité des épargnants dans les décisions financières, elle est aussi un moyen

3 Glemain P., Bioteau E. et Artis A., [2010], « Finances solidaires et territoires : analyses en Bretagne et Pays-de-la-Loire », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°2, pp. 213-233.

de réactiver les liens sociaux de proximité, favorisant la confiance et le partage d'information. La mutualisation renforce la solidarité entre les emprunteurs et les apporteurs de fonds.

Ensuite, ces initiatives reposent sur la combinaison de ressources marchandes, non marchandes et non monétaires grâce aux alliances avec les acteurs publics et privés (épargnants individuels, banques, entreprises). Ce financement hybride contribue à la prise en charge du coût total du financement (coût financier et d'accompagnement), et il constitue le socle de financement en l'absence d'épargne préalable pour les emprunteurs. La finance solidaire s'appuie ainsi sur la mutualisation des ressources et des risques

Par ailleurs, la finance solidaire contribue à sécuriser l'offre de financement en associant les relations financières à des relations sociales et en activant des proximités, en faveur d'investissements productifs locaux. Par ces mécanismes, elle permet une meilleure affectation des ressources et favorise les comportements financiers coopératifs.

À travers ces relations de proximité, la finance solidaire participe d'une part à la définition et la prise en compte des besoins locaux et sociaux, et d'autre part à l'organisation d'activités et production de ressources spécifiques. Ces éléments favorisent une certaine stabilité dans l'offre de financement de proximité et permettent de maintenir un contrôle de proximité de l'utilisation des financements solidaires. Dès lors, elle soutient des activités financières en accompagnant les mutations structurelles et en socialisant les risques et les coûts du financement d'activités économiques de proximité. Néanmoins, il ne faut pas amoindrir l'existence de limites dans la territorialisation de la finance solidaire (faible mobilisation de l'épargne directe, difficultés de pérennisation des structures) : elle irrigue peu les territoires les plus en déclin ou les zones en difficultés, se développant plutôt sur les territoires déjà dynamiques (Glemain *et al.*, 2010)³. Ainsi, la finance solidaire a un rôle de levier dans les dynamiques locales en permettant l'organisation de la société civile dans la sphère économique. Elle participe à créer de nouveaux rôles pour les acteurs privés comme publics et elle permet une ré-articulation entre les épargnants et les entreprises, entre les citoyens et l'acteur public à différents niveaux (collectivités territoriales et Union Européenne).

Conclusion

L'étude de ces pratiques conclut à repenser la dimension sociale du crédit et sa fonction dynamique au cœur des activités économiques, à relocaliser les activités financières pour le soutien d'activités productives locales en vue d'améliorer le bien-être collectif et individuel. De plus, la finance solidaire est favorable au renforcement de la coopération entre les prêteurs (banques, Etat, épargnants individuels) afin de mutualiser les ressources et les risques. Au-delà, elle peut être vectrice d'une nouvelle forme de régulation entre le libéralisme absolu et l'intervention étatique reposant sur l'économie sociale et solidaire. Elle deviendrait ainsi une forme importante de financement en raison de sa connaissance et de son expertise du secteur.

Mais, il ne s'agit pas d'attribuer à la finance solidaire des challenges qu'elle ne peut assumer. Sans être une réponse globale, elle peut d'une part amortir les effets de la crise sur les publics les plus fragiles en assurant un accès au crédit, et d'autre part développer ces pratiques solidaires en vue de les diffuser plus largement.

Certaines entreprises se caractérisent par le fait qu'elles font du principe de solidarité le point de départ et la finalité de leur activité : c'est le cas d'une large partie des organisations relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). Cependant, l'ESS n'épuise pas la question de la contribution possible des entreprises à la construction d'une société plus inclusive. Un débat plus large se poursuit aujourd'hui sur la responsabilité des entreprises « classiques » vis-à-vis de leurs

propriétaires, et plus largement de la société ou de l'intérêt général. Nous avons demandé à Michel Capron, spécialiste de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), d'apporter quelques éclairages sur ce débat. La RSE, « *social washing* » ou véritable levier de changement ?

Les relations entreprises-société au prisme de la RSE

— Michel Capron

Le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) s'est répandu il y a une vingtaine d'années en France et à travers le monde, en devenant un enjeu majeur tant pour les activités économiques que pour la société civile et les institutions publiques. L'idée s'est propagée de manière explicite, portée par un mouvement hétérogène composé d'une part, d'aspirations et d'exigences d'organisations diverses issues de la société civile et d'autre part, de réactions ou d'anticipations d'entreprises soucieuses de préserver leur image auprès de l'opinion. Ce développement s'est effectué sans véritable définition communément acceptée de la RSE et il a donné lieu à de nombreuses acceptions et interprétations, provoquant ainsi bien des confusions et des malentendus.

Différentes conceptions des relations entreprises-société en débat

On considère généralement que la notion a émergé explicitement aux États-Unis dans les années 1950. S'appuyant sur des valeurs morales et religieuses faisant appel à l'éthique personnelle du dirigeant d'entreprise, l'entreprise est considérée comme un « être moral » qui a des devoirs consistant à assurer le bien-être des travailleurs, de leurs familles et de la communauté ; elle doit promouvoir de manière volontaire des mesures et des actions sociales destinées à corriger, à réparer les dommages causés par l'activité économique, en pratiquant le mécénat, la philanthropie, des actions caritatives qui se situent donc « hors business ».

Cette conception fut progressivement supplantée, à partir des années 1970-80, par une conception utilitariste qui abandonne le caractère moralisateur pour affirmer que le comportement social de l'entreprise doit servir sa performance économique. Se développe alors l'idée, toujours très présente aujourd'hui, que les exigences

1 « *Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :*
- contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ;
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ».

de rentabilité et de compétitivité seront d'autant mieux satisfaites si l'entreprise se montre socialement responsable, en étant réactive à la demande sociale et à l'écoute de ses « parties prenantes » (*stakeholders*) afin de prendre en compte leurs aspirations. En soignant son image, sa réputation, elle est censée gagner en légitimité pour poursuivre ses activités. Les actions volontaires susceptibles de profiter à l'entreprise sont choisies en fonction d'une analyse coûts-avantages.

Ces conceptions de la RSE ont été combattues dès les années 1960 par des auteurs libéraux qui dénoncèrent son caractère subversif ; le plus connu, le Prix Nobel d'économie Milton Friedman, contesta le fait qu'on puisse attribuer aux dirigeants d'entreprise d'autres responsabilités que celles de veiller à la profitabilité de leur affaire dans l'intérêt des seuls actionnaires. Mais il ne s'opposait pas systématiquement à la RSE, si celle-ci pouvait s'avérer leur être profitable...

La conception la plus récente est apparue dans les années 1990, en particulier en Europe, dans un contexte de politisation des préoccupations environnementales et sociétales. Elle part de l'idée que l'entreprise est encadrée dans la société et qu'elle ne peut être indifférente aux grands défis de son temps. En d'autres termes, l'entreprise n'existe que par la société qui permet son existence et elle lui est donc redevable en adoptant un comportement responsable qui consiste à contribuer à la production de biens communs et/ou à éviter des impacts négatifs pour l'environnement naturel et humain.

L'institutionnalisation de "l'entreprise responsable"

Ses démarches de responsabilité, volontaires ou contraintes, sont encadrées par des normes substantielles universellement admises et doivent intégrer les préoccupations extra-économiques dans le cœur de son activité, en mettant en œuvre des politiques de prévention, d'anticipation, voire de précaution. Celles-ci sont articulées aux politiques publiques ayant pour objectif le développement soutenable (ou durable) : triple préoccupation de l'efficacité économique, de la sauvegarde de l'environnement naturel et de la cohésion sociale. C'est la raison pour laquelle nous l'avons appelée conception de « soutenabilité ».

Dans les discours et les pratiques d'entreprise, ces conceptions sont très souvent mêlées et font l'objet d'adaptations syncrétiques, voire éclectiques. La définition de la Norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations (2010), résultat d'une vaste et longue discussion mondiale, en est l'une des meilleures illustrations¹. La définition de l'Union européenne, fournie par une Communication de la Commission en 2011, est aussi le fruit de longues années de concertation et s'en inspire en consolidant quelques avancées :

« responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. Pour assumer cette responsabilité, il faut au préalable que les entreprises respectent la législation en vigueur et les conventions collectives conclues entre partenaires sociaux. Afin de s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, il convient que les entreprises aient engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base, ce processus visant :

PARTIE 3 QUAND LE MARCHÉ S'INTÉRESSE À LA SOLIDARITÉ

- à *optimiser la création d'une communauté de valeurs pour leurs propriétaires/actionnaires, ainsi que pour les autres parties prenantes et l'ensemble de la société ;*
- à *recenser, prévenir et atténuer les effets négatifs potentiels que les entreprises peuvent exercer* ».

² L'ISO 26000 en a recensé environ 130, sur lesquelles elle s'appuie.

Les références normatives internationales en matière de RSE sont nombreuses². Outre la Norme ISO 26000 (norme privée) et la Communication de la Commission européenne, les plus importantes et les plus citées sont la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'OIT, avec sa Déclaration tripartite de 1998 (faisant obligation à tout pays, même non signataire, de les respecter) et les conventions internationales de protection de l'environnement (Rio, Kyoto...). Ces dernières années, plusieurs textes émanant d'organisations inter-étatiques sont venus enrichir cet arsenal normatif :

- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (révisés en 2011) ont la particularité d'avoir été adoptés par une quarantaine d'États, parmi les plus grands, qui se sont engagés à les faire respecter par leurs entreprises en quelque endroit du monde où elles opèrent ;
- les Principes directeurs des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'Homme, adoptés par le Conseil des droits de l'Homme, mais qui supposent une transposition dans les droits nationaux ;
- Le Pacte mondial, une initiative du Secrétaire général des Nations Unies, qui énonce dix principes que devraient respecter toutes les entreprises à travers le monde.

Tous ces textes présentent la particularité de couvrir des champs très larges : respect des droits de l'Homme, de l'environnement, des consommateurs, conditions et relations de travail, concurrence, corruption, développement, ... La référence au développement durable n'exclue pas les questions sociales, au sens strict, de même que la locution « responsabilité sociale » inclue les aspects sociétaux et environnementaux.

On s'oriente vers une reconnaissance d'un certain nombre de caractères communs à la compréhension de l'acronyme RSE, à savoir :

- l'accent mis sur les impacts (ou les effets) qu'une entreprise provoque sur son environnement et la société au sens large,
- le respect de la législation comme l'une des composantes de la RSE (et même pour l'Union européenne, un préalable),
- la conception de la RSE comme une intégration des préoccupations sociales et environnementales dans les activités de l'entreprise et non comme des mesures « hors business », tels que le mécénat, la philanthropie ou les actions caritatives.

Comment les entreprises interprètent-elles ou déclinent-elles ces exigences ou ces préconisations ?

Il existe toute une panoplie de stratégies et de dispositifs, à l'examen desquels on peut tenter de graduer l'engagement des entreprises dans des démarches de RSE,

depuis le déni jusqu'à des formes très intégratives des préoccupations sociales et environnementales.

Des dirigeants voulant ignorer l'insertion de leur entreprise dans leur environnement sociétal déclarent ne pas être concernés par des objectifs autres qu'économiques et financiers. Cette position est plus difficile à tenir pour les grandes entreprises soumises à des pressions institutionnelles plus fortes et obligées de légitimer leurs actions auprès de leurs parties prenantes, voire de publier des informations environnementales ou sociales sur les impacts de leurs activités (comme c'est le cas en France, depuis 2002, avec la loi NRE, obligation étendue par la loi Grenelle 2). Les stratégies d'évitement sont alors les plus fréquentes. Elles veulent donner une image de conformité, en déguisant leur non-conformité aux attentes sociétales par des actions symboliques modifiant très peu leurs comportements : adoption d'un code de conduite sans dispositifs de vérification, divulgation ciblée d'informations pour détourner l'attention, politiques de « *greenwashing* » ou de « *fairwashing* ».

Lorsque les entreprises sont en forte visibilité médiatique, l'écart entre les pratiques et la communication ne peut être tenable longtemps et les entreprises vont être amenées à aligner, a minima, leurs pratiques sur leur discours. Elles passent alors par des stratégies de compromis ou des stratégies de manipulation. Les stratégies de « compromis » cherchent à gagner du temps, préserver au maximum les intérêts économiques en mobilisant l'argument du risque de suppression d'emplois ; elles cherchent également à retarder la réglementation.

Les entreprises qui développent des stratégies de manipulation cherchent à influencer ou à contrôler les pressions institutionnelles : pratiques de lobbying auprès des décideurs publics, présence dans les comités définissant les normes, mobilisation de contre-expertise scientifique. La rhétorique mobilisée s'appuie sur des conflits potentiels entre l'intérêt économique traduit en termes de perte de compétitivité ou de destructions d'emplois et l'intérêt sociétal en termes de santé, de pollution...

À côté de ces stratégies, on trouve des entreprises qui répondent, à des degrés divers, aux attentes sociétales. Parmi celles-ci, de nombreuses entreprises considèrent que ces actions doivent être totalement séparées de leur « business » ; elles pratiquent la philanthropie et le mécénat. Lorsque les Etats n'ont pas les moyens d'assurer la fourniture de services essentiels de santé, d'éducation..., les entreprises peuvent être conduites à les prendre en charge, comme c'est souvent le cas dans les pays en voie de développement où la philanthropie est souvent au cœur du concept de responsabilité de l'entreprise envers la société.

En fait, il existe tout un continuum d'actions qui mêlent à des degrés divers philanthropie et activités économiques de l'entreprise et la frontière n'est pas facile à tracer. À côté des actions philanthropiques pures (dons à des associations caritatives), on peut distinguer les actions non directement liées à l'activité de l'entreprise mais ayant un impact sur son image, les actions qui répondent aux attentes des parties prenantes tout en restant hors du cœur de métier de l'entreprise et enfin les actions qui touchent directement ses décisions stratégiques. La constitution de fondations pour des actions de mécénat est la forme la plus fréquente de ces stratégies séparées de l'activité ; elles cherchent à construire une image favorable tant externe qu'interne, mais elles n'ont aucun impact direct sur le métier de l'entreprise. Les actions de marketing philanthropique où la marque s'engage à reverser un pourcentage du prix pour une cause humanitaire sont des actions ponctuelles,

PARTIE 3 QUAND LE MARCHÉ S'INTÉRESSE À LA SOLIDARITÉ

relatives à une très faible part du chiffre d'affaires ; elles sont aussi des stratégies d'image, séparées des conditions de production de l'activité.

Pour être en conformité avec les normes internationales recommandées, une véritable responsabilité sociale d'entreprise suppose une intégration des objectifs du développement durable et des attentes des parties prenantes au cœur des activités de l'entreprise et de son management. Compte tenu de la diversité des champs concernés et de la complexité des changements attendus, cette prise en compte est plus ou moins globale.

La conception et la production de produits ou de services « responsables » ont pour objectifs de diminuer les externalités négatives environnementales ou sociales liées à la production ou à l'usage des produits. Dans le domaine environnemental, par exemple, elles concernent l'éco-conception ou l'ACV (Analyse du Cycle de Vie), le développement de l'économie circulaire ou de l'économie des fonctionnalités ; quelques tentatives d'ACV sociale ont également été développées. Dans le domaine social/sociétal, les actions concernent l'amélioration des conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, la non-discrimination, l'égalité hommes-femmes, etc.

Le volet relatif à la gestion de la relation fournisseur est au cœur de l'intégration de la RSE dans les chaînes d'approvisionnement. Une vision défensive consiste à mettre en place des dispositifs de protection à l'égard des risques de réputation liés aux pratiques de fournisseurs non conformes aux valeurs socialement acceptables, comme dans l'exemple emblématique de la filière textile-habillement. Une vision plus politique confie à l'entreprise la mission de diffuser les valeurs et les bonnes pratiques sociales et environnementales auprès de ses sous-traitants et fournisseurs.

Quelques rares entreprises tentent d'intégrer de manière multi-dimensionnelle tous les volets du développement durable en plaçant dans leurs systèmes d'information et leurs processus de contrôle des indicateurs non-financiers de performance destinés à créer une dynamique susceptible de faire évoluer la culture organisationnelle de l'entreprise auprès des cadres et de l'ensemble des salariés.

Enfin, les stratégies « bottom of the pyramid » (BOP) sont censées constituer de nouvelles approches de la responsabilité d'entreprise en incorporant les pauvres dans le marché mondial ; en fait, il s'agit de nouvelles opportunités de profit pour les firmes multinationales, car, si les pauvres ont individuellement un faible pouvoir d'achat, ils représentent un marché considérable à l'échelle planétaire (4 milliards d'individus). Quant au *social business* qui se distingue de la BOP, il s'est développé comme substitut à la dérégulation et au retrait de l'État des services publics et constitue également de nouvelles sources d'activité pour des entreprises privées (aide à la personne, santé...) en marchandisant des services d'utilité sociale. La situation ambiguë de certaines ONG, dans des pays du Sud, qui, faute de pouvoir trouver des partenaires publics pour des projets de développement, créent des entreprises ou s'associent avec des entreprises existantes pour répondre à des besoins non satisfaits, ne change pas la nature du phénomène.

Le mouvement contemporain de la RSE peut laisser penser que celui-ci conduirait à une ré-interrogation profonde des représentations de la nature et du rôle de l'entreprise dans la société. Il l'est en partie dans la mesure où la société civile organisée interpelle les milieux d'affaires afin de limiter les impacts négatifs des entreprises comportant des préjudices ou des risques affectant les populations et l'environnement naturel et afin de concevoir des modes opératoires de « production responsable ». Il ne l'est pas dans la mesure où le capitalisme financier continue de dominer les activités économiques en faisant fi des intérêts des parties prenantes autres que les actionnaires et des défis globaux de notre temps. Au travers de ce double constat, c'est le statut de Société Anonyme (SA), modèle aujourd'hui dominant, qui se trouve interrogé. Le primat accordé à l'actionnaire conduit en effet à privilégier la maximisation du profit, alors que sa responsabilité est limitée et qu'il peut faire courir à d'autres des risques que lui-même n'encourra pas. La société dans son ensemble joue ainsi le rôle d'assureur du risque pris par les actionnaires. Cette assurance est gratuite et l'assureur ne se voit reconnaître aucun rôle dans le contrôle du risque. Cela devrait conduire à revoir le pouvoir actionnarial et à donner à la société des moyens de se protéger contre l'irresponsabilité actionnariale.

Or, jusqu'à maintenant, le mouvement de la RSE, même s'il est, à l'origine, la résultante de l'interaction entre les pressions de la société civile et la réactivité des milieux d'affaires, a fait en grande partie l'objet d'une capture managériale qui en a détourné le sens, en l'instrumentant au profit de démarches volontaires visant à rehausser la réputation d'entreprises en perte de légitimité.

Les concepts de social business et de BOP (*Base Of the Pyramid*) ont été lancés dans les années 2000 par deux économistes bangladais et indien, Mohamed Yunus et Coimbatore Krishnarao Prahalad. L'idée paraît lumineuse : faire de la prise en charge de la solidarité à l'égard des plus pauvres un nouveau business. En concevant des produits adaptés aux millions d'individus vivant de par le monde avec quelques dollars par jour, les multinationales pourraient à la fois faire du profit et améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies. Un pari gagnant / gagnant, en somme... Cela ne semble pourtant pas si simple, comme l'expliquent les auteurs de cet article¹, qui se sont penchés sur les projets pilotes de plusieurs

grandes entreprises en la matière : Danone, qui vend à bas prix depuis 2006 au Bangladesh des yaourts enrichis en nutriments ; Veolia Water, qui propose de l'eau potable à un coût très modique aux habitants de ce même pays ; Essilor, qui complète par une activité de lunetterie l'action d'hôpitaux ambulants des zones rurales de l'Inde ; Schneider Electric, qui propose aux populations peu solvables dispersées en zones rurales des solutions d'éclairage public à base de batteries ; et le groupe Lafarge, qui intervient, suite au tsunami de 2004, dans la construction et la rénovation de logements en Indonésie. Extrait.

Les grandes entreprises et la base de la pyramide : les promesses à l'épreuve des faits.

— Laurent Guérin
Yves Le Yaouanq

L'ouvrage de Prahalad, *The Fortune at the Bottom of the Pyramid*, a été publié en 2004, et les livres de Yunus consacrés au social business ont commencé à paraître à partir de 2006. Tous deux partent du constat qu'une part importante de l'humanité n'est pas servie de façon satisfaisante par le secteur privé, y compris dans la réponse à ses besoins fondamentaux. À l'heure actuelle, 1 milliard de personnes sont en situation de sous-alimentation ; 1 milliard sont mal logées ou n'ont pas de logement du tout ; 1,1 milliard n'ont pas accès à l'eau potable ; 1,5 milliard ne disposent pas de l'électricité ; 2,5 milliards ne bénéficient pas d'un assainissement adéquat.

Au cours des vingt dernières années, les acteurs traditionnels du développement, qu'il s'agisse des ONG (Organisations non gouvernementales), des États des pays en voie de développement ou encore des agences d'aide bilatérale ou multilatérale, ont été critiqués en raison de leur impuissance apparente à réduire cette pauvreté. D'où la proposition, défendue par Yunus et Prahalad, de faire également appel aux entreprises privées pour améliorer l'accès des populations pauvres aux biens et services essentiels. D'inspiration relativement libérale, tous deux ont confiance dans l'efficacité des mécanismes de marché et soulignent qu'une relation purement marchande est bénéfique à l'un comme à l'autre des deux acteurs de la transaction et qu'elle ne nécessite que le consentement mutuel des deux parties pour se pérenniser.

¹ Paru dans *Le journal de l'école de Paris du management*, 2012/5 N°97, p.8-14. DOI : 10.3917/jepam.097.0008. Article intégral disponible en ligne à l'adresse : <http://www.cairn.info/revue-le-journal-de-l-ecole-de-paris-du-management-2012-5-page-8.htm>

Prahalad estime que, dans tous les secteurs économiques, les entreprises pourraient réaliser des profits considérables à condition d'adapter leur offre aux besoins des consommateurs situés en bas de la pyramide. La faiblesse des marges serait amplement compensée par la taille colossale du marché.

Yunus, pour sa part, ne promet pas aux entreprises d'enregistrer d'énormes profits et tendrait même à le leur interdire. Entre les ONG tournées vers l'impact social et les entreprises tournées vers le profit, il trace une troisième voie, celle du *social business*, qui a un statut hybride. Comme une entreprise « normale », le social business tire tous ses revenus de l'activité elle-même et non de fonds philanthropiques, mais, comme une ONG, il tend à la maximisation de l'impact social et non à celle du profit. Les bénéfiques sont acceptés et même recherchés, mais uniquement dans la mesure où ils sont réinvestis dans l'activité, avec pour but d'améliorer son impact social.

Les conceptions de Prahalad et de Yunus ne constituent pas à proprement parler une révolution. Un peu partout dans le monde, il existe des « Monsieur Jourdain » du BOP ou du *social business*, c'est-à-dire des entreprises de toutes tailles qui font du business avec les pauvres sans se revendiquer de ces concepts. On peut citer par exemple le secteur de la téléphonie mobile, qui est en pleine explosion en Afrique et touche de 40 à 50 % de la population, y compris dans les zones rurales. Mais Prahalad estime que les grandes entreprises sont particulièrement bien armées pour s'intéresser au BOP : elles disposent de savoirs mobilisables rapidement, d'une expérience très approfondie dans leur cœur de métier, d'une capacité financière considérable et d'une présence mondiale qui leur permet de transférer rapidement les innovations d'un pays à l'autre.(...)

Une rentabilité difficile à atteindre

Dans leurs ouvrages, Prahalad et Yunus affirment la possibilité d'une relation de type gagnant-gagnant entre les pauvres et les entreprises. Pour cela, il faut d'abord s'assurer que les projets soient rentables. C'est à cette condition qu'ils pourront être pérennisés et dupliqués. Mais quatre grands types d'obstacles compromettent la rentabilité de ces projets.

Un pouvoir d'achat très faible.

L'adaptation au pouvoir d'achat des populations pauvres passe par des réductions de coûts drastiques dans tous les domaines. Grameen Danone utilise de la mélasse plutôt que du sucre de canne et conditionne les produits en toutes petites quantités. Schneider Electric cherche les systèmes d'éclairage les plus économes. Au besoin, les entreprises recourent parfois à des péréquations : par exemple, les yaourts vendus à bas prix en zone rurale sont subventionnés par ceux qui sont vendus en ville à un prix plus élevé.

La nécessité de sensibiliser les populations.

Même lorsque les produits ou services proposés sont destinés à répondre à des besoins essentiels, les entreprises sont parfois obligées de sensibiliser la population à leur intérêt. Les personnes ayant des problèmes de vue ne sont pas forcément conscientes de l'intérêt de se procurer des lunettes. Au Bangladesh, certains habitants souffrant d'« arsenicisme » préfèrent continuer à boire l'eau polluée plutôt qu'admettre qu'ils ont contracté une maladie considérée comme honteuse. Les entreprises doivent donc prendre en charge des campagnes de sensibilisation qui pèsent sur la rentabilité de l'activité.

Les coûts logistiques.

Dans de nombreux pays, les infrastructures de transport et les moyens de distribution sont insuffisants, voire inexistant, et les entreprises ont beaucoup de mal à atteindre les clients les plus pauvres. Grameen Danone a dû créer un réseau de vendeurs en porte à porte, dont les coûts réduisent les marges.

Une optimisation sans fin. Les nombreuses difficultés rencontrées obligent à optimiser indéfiniment le modèle. Les projets pilotes s'éternisent, nécessitant en permanence de nouveaux efforts de recherche et développement et de management. Ils peinent à atteindre un stade où ils pourraient devenir raisonnablement rentables et être dupliqués.

2 Patrick Cherrier et Jayanth Bhuvaraghan, *Rendre les lunettes accessibles aux plus pauvres*, Les Annales de l'École de Paris du management, Vol. XV.

Le défi du changement d'échelle

Les projets pilotes sont de tout petits projets. Celui de Lafarge, par exemple, porte sur 400 tonnes de ciment par an, à comparer avec la quantité totale vendue par la filiale indonésienne chaque année : 1,6 million de tonnes. Ceci est normal, dans la mesure où ces projets sont des laboratoires destinés à permettre l'apprentissage des acteurs et la mise au point du modèle. Malheureusement, le défi du changement d'échelle semble encore plus difficile à relever que celui de la rentabilité. En 2008, deux cadres d'Essilor sont venus à l'École de Paris du management² présenter avec enthousiasme l'initiative BOP qui avait commencé quatre ans plus tôt : une douzaine d'opticiens sillonnaient les zones rurales indiennes dans leurs camionnettes, le seuil de rentabilité avait été atteint, le taux d'achat de lunettes était excellent et on pouvait espérer que le nombre de véhicules passerait bientôt à cent ou même à mille. Or, à l'heure actuelle, il n'y a toujours que douze camionnettes. La bonne volonté de l'entreprise n'est pas en cause, mais les obstacles au changement d'échelle se sont avérés très sérieux.

Réseaux et ressources humaines.

Pour intervenir dans des communautés locales qu'elles connaissent mal, les multinationales ont besoin de s'appuyer sur des réseaux : *Veolia*, ainsi que Danone, ont fait appel à Grameen, et Lafarge a sollicité Care. Mais il n'est pas toujours facile de trouver de tels partenaires dans toutes les régions du monde. De plus, elles doivent recruter sur place des professionnels qui pourront exercer l'activité. Schneider Electric, par exemple, doit nouer des partenariats avec des entrepreneurs suffisamment formés aux métiers de l'électricité. Essilor doit embaucher des opticiens prêts à passer plusieurs jours par semaine au volant d'un camion pour aller vendre des lunettes dans les villages. Or, dans les villes indiennes, le marché de la santé visuelle connaît une croissance de 20 % par an et les opticiens peuvent gagner beaucoup d'argent en s'installant à leur compte. Il est donc difficile de trouver des candidats.

Un traitement au cas par cas.

Les initiatives de type BOP relèvent généralement du cas par cas. Même lorsqu'on a réussi à mettre au point un modèle rentable et attractif dans un village donné, rien ne prouve qu'il fonctionnera aussi bien dans le village voisin, ni *a fortiori* dans une autre région ou dans un autre pays. Par exemple, le modèle de rechargement des batteries développé par Schneider Electric est bien adapté aux zones péri-urbaines indiennes, mais pas forcément aux villages ruraux africains, dont les habitants sont très dispersés, ce qui rend l'activité peu rentable pour l'entrepreneur. De même, la définition des besoins de logement peut varier énormément entre deux villes indonésiennes séparées de quelques centaines de kilomètres. Tout ceci oblige l'en-

entreprise à repartir pratiquement de zéro lors de chaque extension ou « réplication » d'une initiative.

Les actions de sensibilisation.

À chaque nouvelle extension, les actions de sensibilisation ou d'éducation doivent également être réitérées. La nécessité de passer par ces étapes préalables freine le développement du projet.

Le coût des nouveaux investissements.

Dans le cas d'Essilor, la rentabilité a été atteinte, mais elle reste insuffisante pour réaliser les investissements qui permettraient de développer l'activité. C'est une situation commune à la plupart des expériences de *social business* ou de BOP. Lafarge a réussi à mettre en place un petit système de microfinance en Indonésie afin de permettre aux populations pauvres de réaliser des travaux d'agrandissement ou de rénovation de leurs logements, mais le Groupe est désormais confronté à la nécessité de lever de nouveaux capitaux pour pouvoir étendre son système à d'autres régions. Si l'entreprise à l'initiative du projet doit indéfiniment continuer à investir alors que la rentabilité est faible, le coût d'opportunité non seulement financier mais humain devient très important.

Des bénéfices inchangés.

Compte tenu de la rentabilité financière de ces opérations, qui est difficile à atteindre et reste toujours assez faible, le bénéfice que les entreprises tirent des initiatives BOP ou *social business* repose essentiellement sur des externalités positives : les projets pilotes deviennent souvent des laboratoires d'innovation, que ce soit en matière de conception des produits, de système de distribution ou encore de mode de financement de ces projets ; ils offrent l'occasion de travailler avec de nouveaux partenaires (ONG, bailleurs de fonds, pouvoirs publics locaux) et, dans certains cas, peuvent faciliter ultérieurement l'obtention de marchés publics ; ils ont enfin des retombées très positives en termes d'image, que ce soit en interne, avec le renforcement de la fierté d'appartenance à l'entreprise, ou en externe avec l'accroissement de l'attractivité de l'entreprise pour de nouvelles recrues. Mais ces différentes externalités positives apparaissent pratiquement dès le lancement du projet et n'augmentent pas à proportion des efforts considérables qui sont nécessaires pour produire un changement d'échelle. Avec un soupçon de provocation, on peut y voir une incitation négative à passer du projet pilote à une activité d'une certaine ampleur.

Les bénéfices pour les populations pauvres

L'idée que les pauvres ont intérêt à ce que les entreprises se lancent dans des démarches BOP ou *social business* semble aller de soi, dans la mesure où ces démarches sont centrées sur l'apport de biens et services essentiels et sur l'impact social. Malheureusement, il est difficile de se prononcer avant de disposer d'études complètes sur la question.

Par exemple, il ne suffit pas que les produits aient un effet positif sur leurs consommateurs pour que l'impact social, au niveau global et en prenant en compte tous les effets induits, soit positif. L'impact social ne sera pas le même selon qu'un même enfant consommera un yaourt pendant trente jours ou que trente enfants consomment chacun un yaourt. Dans le deuxième cas, l'effet sur la santé sera très faible. Autre exemple, l'eau vendue par Veolia Water a parfois été utilisée comme une potion magique, à raison de quelques gouttes versées dans un jerrican pour

le « purifier », voire comme un médicament à appliquer sur les lésions provoquées par l'arsenicisme.

C'est pourquoi toutes les entreprises ont compris qu'il était indispensable de mener des études d'impact approfondies pour vérifier si les résultats étaient à la hauteur des promesses. L'étude la plus avancée est celle qui concerne Grameen Danone. Par souci de crédibilité, elle a été menée par une ONG suisse (*Global Alliance for Improved Nutrition*) en collaboration avec l'université John Hopkins, spécialiste de la nutrition. Les résultats ne sont pas encore publiés mais ils s'annoncent bons, à la fois en ce qui concerne la consommation des produits et les effets économiques induits.

Grandes entreprises : une erreur de casting ?

À la lumière de tous ces éléments, peut-on considérer, en définitive, que les grandes entreprises sont les meilleurs acteurs pour porter ce genre d'initiative ? Elles semblent, en tout cas, souffrir d'un certain nombre de handicaps dans la façon dont elles abordent ces projets.

L'obsession de l'économie d'échelle.

Le fonctionnement d'une grande entreprise est basé sur la recherche des économies d'échelle et notamment sur la centralisation des innovations. Or, les projets sociaux présentent des spécificités locales très fortes qui gênent la réplication des innovations. Par comparaison, les entrepreneurs sociaux « classiques » ont une approche beaucoup plus *bottom-up* : comme ils ne se préoccupent pas de diffuser le modèle dans le monde entier, ils se concentrent sur les spécificités de leur marché local et cherchent à s'y adapter au mieux.

Des freins structurels à l'innovation.

Le business traditionnel d'une grande entreprise constitue parfois un frein à l'innovation, comme l'a montré l'exemple de Kodak, qui a construit sa prospérité sur la photo argentique et n'a pas réussi à survivre au numérique. En particulier, il est parfois difficile pour une grande entreprise d'accepter de déplacer le conflit coût/qualité, c'est-à-dire d'accepter de sacrifier un peu de qualité dans le but de rendre le prix du produit accessible à des clients pauvres.

Le poids du cœur de métier.

Les projets sociaux nécessitent l'apprentissage de métiers complètement nouveaux, comme la microfinance pour Lafarge ou la distribution au client final pour Essilor. Ce qui est envisageable dans le cadre d'un projet pilote peut s'avérer difficile à assumer lorsqu'il s'agit de déployer ces projets à une plus grande échelle. Le cœur de métier d'une grande entreprise peut aussi la conduire à inverser le sens des priorités dans la réponse aux besoins sociaux. Les entreprises dont il a été question aujourd'hui proposent des produits ou des services que l'on peut considérer comme essentiels, mais que penser de la démarche d'Adidas, qui fabrique des chaussures de sport, et s'adresse à Grameen pour lancer un *social business* ?

La gestion des ressources humaines.

Le décalage entre l'activité traditionnelle de l'entreprise et son activité BOP pose aussi un problème de gestion de ressources humaines. Les personnes en charge des projets BOP ont une mission extraordinairement difficile et si l'entreprise ne se dote pas d'indicateurs de performance adaptés, le choix de ce genre de poste peut être considéré comme un handicap en termes de valorisation de carrière. Dans ce cas, ces postes risquent de s'avérer difficiles à pourvoir au fil du temps. (...)

Pour Michel Bauwens, penseur activiste du *peer-to-peer*, la marginalisation du modèle capitaliste dominant est amorcée. « *L'horizontalisation progressive de la communication à grande échelle permise par internet et les technologies qui lui sont liées* » conduit en effet à « *une véritable mutation du travail, de l'économie et de la société* ». Dans le système émergent, la valeur est de plus en plus créée au sein de communautés de citoyens qui produisent et gèrent ensemble « *des ressources immatérielles non-rivales* ». Permettre à ces

« *biens communs* » de se développer au profit de tous : tel est l'enjeu pour « *restaurer la boucle entre la création de la valeur et la redistribution de cette valeur* ». L'auteur propose quelques pistes pour accompagner ce mouvement, qui nécessite de « *reconstruire les organisations sociales de l'ère industrielle* » sur des bases radicalement nouvelles.

Comment préparer la transition vers une économie des communs ?

— Michel Bauwens

¹ *The Zero Marginal Cost Society : The Internet of Things, the Collaborative Commons, and the Eclipse of Capitalism*, Palgrave Macmillan, 2014.

Le nouveau livre de Jeremy Rifkin, *The Zero Marginal Cost Society*¹, qui vient de sortir dans le monde anglophone, prédit la fin du capitalisme (dans le sens où il deviendrait périphérique) qui serait progressivement remplacée par une nouvelle économie du commun. Selon Rifkin, la principale raison de ce changement réside dans la baisse du taux de profit induite par l'essor du phénomène de gratuité dans la production de la connaissance (développement du logiciel libre, du design libre et du hardware libre), mais aussi dans la production matérielle (par exemple, les imprimantes 3D). Il considère qu'il devient impossible de maintenir le même niveau de profit dans un monde où l'on peut systématiquement vendre des produits pour 1/8^e des prix pratiqués par l'industrie « propriétaire » (comme dans le cas de l'*open hardware*), ou même moins, comme le montre le domaine des énergies renouvelables où l'énergie est produite à un coût marginal, quasiment gratuit, une fois réalisé l'investissement dans l'infrastructure. Rifkin explique ainsi que la combinaison de l'internet de l'énergie et de l'internet de la production manufacturière vont permettre une généralisation de l'effondrement des coûts marginaux. Les capitalistes vont alors cesser d'investir, et de nouvelles forces économiques vont se créer autour des communs. Pour démontrer sa thèse, Rifkin ne cherche pas des preuves parmi les penseurs radicaux, mais parmi les penseurs qui sont au cœur du capitalisme eux-mêmes, comme par exemple Lawrence Summers, chantre du néolibéralisme, qui a poussé jadis le président Clinton à la dérégulation de l'économie.

Crise de la valeur

Cette approche de Jeremy Rifkin n'est pas très éloignée de l'analyse de cher-

cheurs liés à la *P2P Foundation*², tels que Adam Arvidsson et Nicolai Petersen dans leur livre *The ethical economy*³. Ensemble, nous soutenons que l'horizontalisation progressive de la communication à grande échelle, permise par internet et les technologies qui lui sont liées, conduit à une véritable mutation du travail, de l'économie et de la société. Dans ce nouveau contexte, les individus peuvent facilement former des communautés productives et créer de la valeur d'usage de manière de plus en plus efficiente et à grande échelle. Or, la monétisation de cette valeur d'usage est encore aujourd'hui monopolisée par les propriétaires des nouvelles plateformes de collaboration, tels *Facebook* ou *Google*. Ces derniers extraient donc directement leurs profits du travail des communautés et des usagers de leurs plateformes. C'est ce que nous appelons la crise de la valeur : un système où la valeur est de plus en plus créée par les citoyens dans les réseaux sociaux et dans les communs de connaissances, de code et de design ouverts, mais où ces derniers sont en fait rarement rémunérés. Or, un capitalisme qui ne rémunère plus les créateurs de valeur est de moins en moins légitime pour vendre ce qu'ils produisent et, il risque aussi d'être confronté à un effondrement de la demande. Il devient en quelque sorte un « parasite » et l'on s'engage donc nécessairement vers un changement profond de modèle.

² http://p2pfoundation.net/Main_Page

³ *The Ethical Economy : Rebuilding Value After the Crisis*, Columbia University Press, 2013.

Pour comprendre cette transition vers une économie du commun, nous ne sommes pas tout à fait démunis. En premier lieu, nous pouvons analyser les mutations des modèles productifs qui ont eu lieu par le passé, par exemple la transition du mode de production esclavagiste « romain » vers le féodalisme. En second lieu, nous pouvons observer les manifestations actuelles de l'économie du commun et nous interroger sur son institutionnalisation. En troisième lieu, nous pouvons examiner les nouvelles valeurs qui émergent des communautés productives, et de leurs premières expressions politiques. Et enfin, nous pouvons examiner comment il est possible de rendre ces nouvelles modalités productives plus indépendantes par rapport au système capitaliste qui domine actuellement.

Comment change-t-on de modèle de société ?

Pour bien comprendre les mécanismes à l'œuvre au cours d'un changement de modèle de production et de modèle sociétal, prenons comme exemple le passage du modèle romain au modèle féodal. Ce qui saute d'abord aux yeux c'est la crise structurelle du modèle dominant. À un moment donné, les bénéfices de l'expansion ne sont plus suffisants pour compenser la hausse des coûts de gestion d'un système devenu ultra-complexe. Les matières vitales que sont l'or et les esclaves commencent à manquer, et du coup le modèle esclavagiste devient économiquement insoutenable. C'est pourquoi, face aux pressions des invasions germaniques et slaves, et face aux révoltes des esclaves et des paysans appauvris, certains propriétaires (et même les empereurs) commencent à libérer leurs esclaves. Ils ouvrent ainsi la voie à l'émergence progressive d'un nouveau sous-système encore intégré dans l'ancien, appelé le « coloni » (qui est une forme embryonnaire du servage). La dynamique de transition peut être résumée ainsi : 1) crise du système dominant ; 2) exode des classes productives vers des modèles alternatifs ; 3) réorientation progressive des classes dominantes et des classes productives vers le nouveau sous-système ; 4) à un moment donné, la crise éclate, le système ancien implose, et le sous-système émergent devient le nouveau système dominant. Ce qui est essentiel de relever ici c'est que la révolution politique et sociale est précédée par l'apparition, dans l'ancien système, d'un nouveau système de production doté de

sa propre conception de la valeur. Et non l'inverse comme la tradition socialiste et marxiste le prétend.

Un autre point qu'il faut analyser, c'est la réaction d'un système économique confronté à une raréfaction de l'accès aux ressources et à l'énergie. Dans notre exemple de la transition vers le féodalisme, on peut observer des logiques de mutualisation de la connaissance et de l'infrastructure matérielle, ainsi qu'une relocalisation de la production. L'Église catholique et ses monastères ont ainsi créé une communauté de « design ouvert » autour de connaissances culturelles, techniques et scientifiques mutualisées à l'échelle de l'Europe. On parlerait aujourd'hui de « communauté mondiale de conception ouverte ». Mais, à cette époque, les moines ont également mutualisé les infrastructures physiques de production et sont devenus les ingénieurs de la première révolution industrielle médiévale !

Quels enseignements peut-on tirer de cela aujourd'hui ? Tout d'abord, on peut constater que la crise économique financière et économique systémique entraîne l'exode d'un nombre croissant de jeunes actifs du marché du travail salarié vers le travail indépendant ou la production de pairs-à-pairs, etc. On observe également le déplacement d'un pan du capital vers un modèle de capitalisme « netarchique », c'est-à-dire un capitalisme qui investit dans des plateformes et de nouveaux modes de production collaboratifs. Par ses propres investissements dans des infrastructures collaboratives, *IBM*, *Facebook*, *Amazon* et consorts rendent ainsi possible cette transformation du travail, tout en l'exploitant. De même, on retrouve aujourd'hui la mutualisation de la connaissance – l'économie *open source* et libre du logiciel, du design, du *hardware*, etc. – et de l'infrastructure physique par le biais de l'économie collaborative (*fablab*, espaces de *coworking*, etc.). Nous retrouvons également le début d'un mouvement de relocalisation de la production au travers notamment du potentiel des imprimantes 3D et des perspectives ouvertes par les microfabriques locales. Les ressemblances avec notre analyse des transitions du passé se révèlent donc profondes et assez systématiques. Les ingrédients de l'émergence d'une nouvelle logique de production et de distribution de la valeur se mettent en place et préparent le terrain pour une transformation structurelle.

Comment fonctionne une « économie des communs » ?

Fondamentalement, une économie des communs repose sur la production par les pairs, c'est-à-dire sur des communautés de contributeurs individuels, qui participent à la construction et à la gestion de ressources immatérielles mises en commun (connaissances, codes, designs...). Cette production de ressources immatérielles non-rivales, ou même anti-rivales (lorsque l'utilité de la ressource s'accroît avec le nombre de ses utilisateurs), constitue le carburant d'une économie des communs. Nous avons ainsi un vivier de connaissances abondantes, qui sont enrichies régulièrement, et qui peuvent être partagées et reproduites à un coût marginal pour créer de la valeur.

Dans cette économie des communs, les communautés productives s'organisent et s'appuient souvent sur de nouvelles formes d'institutions, comme l'*Apache Foundation* ou la *Gnome Foundation* pour le logiciel libre. Ces fondations n'ont pas pour but de commander et contrôler la production mais de rendre le travail en commun possible, en garantissant les infrastructures nécessaires, en protégeant les communs contre une appropriation par quelques-uns. Pour cela, elles ont notamment

PARTIE 3 QUAND LE MARCHÉ S'INTÉRESSE À LA SOLIDARITÉ

déployé de nouvelles licences de propriété intellectuelle (par exemple la *General Public License* (GPL) utilisée dans les communautés du logiciel libre).

Aux côtés des communautés et des institutions, la troisième composante essentielle d'une économie des communs est constituée par un écosystème d'entreprises qui s'appuient sur les communs pour créer de la valeur pour le marché, sans pour autant détruire ou s'accaparer les ressources communes. Les stratégies d'*IBM* ou de *Red Hat* autour de la communauté du logiciel *Linux* figurent parmi les exemples les plus connus. Ces entreprises contribuent au développement du logiciel libre et, à côté, vendent des services sur le marché pour déployer ces logiciels auprès de leurs clients.

Si l'on analyse les principes de ce modèle économique encore embryonnaire, on voit apparaître de manière évidente une contradiction interne majeure du modèle capitaliste dominant. En effet, ce dernier considère d'un côté les ressources naturelles comme abondantes et illimitées. Et de l'autre côté, il crée une rareté artificielle des ressources de connaissance avec le système des brevets qui soumet les dynamiques d'innovation à un cadre légal très contraignant. Et c'est là qu'apparaît le paradoxe dramatique du système actuel : il épuise rapidement les ressources rares de la planète tout en inhibant la capacité de l'humanité à trouver des solutions adéquates. Si le système des brevets constitue bien un levier de maximisation des profits à court terme, il n'existe en revanche aucune preuve empirique que celui-ci permet réellement d'accroître l'innovation et la productivité.

Dans une économie des communs, qui profite de la valeur créée ?

Aujourd'hui, on observe clairement une dynamique très positive d'enrichissement des communs, un « cycle du commun ». La production des communautés s'accumule grâce à des contributeurs de plus en plus nombreux et grâce à la protection offerte par les licences comme celles que j'ai évoquées. Les communs de connaissance, de code et de design ainsi capitalisés sont disponibles pour un nouveau cycle de production du commun, à l'infini. Cette économie des communs se trouve cependant face à un problème de plus en plus aigu : grâce à l'accumulation des communs, les contributeurs voient leur capacité de création de valeur d'usage croître de manière exponentielle, mais dans le même temps, leur capacité à monétiser ces efforts ne croît que de manière linéaire... En effet, si un contributeur peut librement s'investir dans cette dynamique des communs, ses moyens de subsistance matérielle dépendent encore forcément de la possibilité de trouver un emploi salarié ou de vendre à des clients solvables s'il est un travailleur indépendant. Or, si quelques contributeurs sont rémunérés par les entreprises pour participer à la production des communs (par exemple en étant salarié d'*IBM* pour contribuer au projet *Linux*), cela ne doit pas masquer le fait qu'en réalité les entreprises profitent aujourd'hui indirectement d'un vaste réservoir de travail gratuit et volontaire. Elles peuvent en effet puiser dans toutes les ressources communes créées par les contributeurs, tout en ne contribuant que de manière marginale à leur développement. C'est le cas des plateformes de médias sociaux qui captent presque exclusivement la valeur des échanges sociaux de leurs membres. De même, les plateformes de *crowdsourcing* qui permettent d'accéder à l'expertise (ex. plateforme *Innocentive*) ou à la force de travail (ex. plateforme *Mechanical Turk*) d'une foule de contributeurs volontaires, tend à réduire le revenu moyen de ces travailleurs. Autrement dit, le nouveau ca-

4 http://p2pfoundation.net/Peer_Production_License

pitalisme « netarchique », au sens où le capital possède et contrôle les principales plates-formes participatives du net, crée un précarat permanent qui ne permet pas la reproduction sociale d'un système de production pour le commun. La liberté offerte par les mécanismes de contribution est en contradiction avec la dépendance matérielle qu'elle induit. Cela montre bien que le système émergent des communs est encore largement soumis au système capitaliste dominant.

Cependant, comme nous l'avons vu précédemment lors de notre petit détour historique, cette soumission d'un système productif émergeant à un ancien système dominant n'est pas anormale. Mais il semble que nous assistons réellement à l'émergence d'une alternative dont l'enjeu principal sera de restaurer la boucle entre la création de la valeur et la redistribution de cette valeur. La transition ne sera pas évidente et ne se fera pas sans heurts mais voici quelques pistes pour accompagner ce mouvement.

Un programme de transition vers une économie des communs

Notre proposition comporte trois axes :

1. la création d'un nouveau type de licence basée sur la réciprocité
2. la création d'une coalition entrepreneuriale « éthique » et centrée sur les communs
3. l'adoption de la transparence dans la comptabilité et la logistique de ces entreprises

En premier lieu, nous proposons de créer un nouveau type de licence pour protéger les communs dans une logique de réciprocité. Une première version – la *Peer Production License*⁴ – a déjà été développée par Dmytri Kleiner et elle permet l'utilisation non-commerciale d'un bien commun par tout un chacun, tandis que l'utilisation commerciale est limitée aux coopératives. Selon nous, cette approche est trop restrictive et risque de limiter l'expansion du modèle. Pour l'améliorer, nous pourrions permettre aux entreprises classiques d'utiliser les communs protégés par la licence en échange de leur contribution ou du paiement d'une redevance. Cela permettrait en outre de générer des flux financiers du capital vers le commun. Mais quelles que soient ses modalités pratiques d'application, l'objectif essentiel de ce type de licence est d'introduire un principe de réciprocité dans la création de la valeur.

L'adoption de ce principe de réciprocité rend possible le deuxième axe de notre programme : la création d'une coalition entrepreneuriale « éthique » autour du commun. Le but est que les contributeurs au commun (les « producteurs entre pairs ») fondent leurs propres entreprises coopératives dont l'objet social serait de créer de la valeur ajoutée marchande afin de soutenir les communs et de subvenir aux besoins financiers des coopérateurs. Ainsi, nous restons donc dans une économie de marché, mais sortons du capitalisme. Nous ne sommes pas non plus dans une forme traditionnelle de coopérativisme, qui s'inscrit dans la compétition capitaliste mais au profit de ses membres. Il s'agit d'inventer une nouvelle forme de coopérativisme qui s'inscrit dans l'économie marchande tout en visant à maintenir la plus-value dans la sphère du commun. Dans ce modèle, ce sont les coopératives qui, par leur accumulation coopérative, assurent le financement de la production de biens communs immatériels en rémunérant et récompensant les contributeur/coopérateurs. D'un point de vue individuel, on peut ainsi être en même temps un

contributeur au commun et un coopérateur rémunéré pour la vie économique créée autour des communs.

⁵ <http://flokociety.org/>

⁶ http://en.wiki.flokociety.org/w/Research_Plan

En troisième lieu, nous faisons moins une proposition qu'une prédiction. En effet, nous pensons que cette coalition entrepreneuriale éthique autour des communs peut ouvrir la voie à de nouveaux modes de fonctionnement de ces entreprises coopératives, fondés sur un principe de transparence. Plus spécifiquement, l'adoption de pratiques telles que la comptabilité à livre ouvert ou la logistique ouverte peut permettre de décliner dans la production matérielle certains des principes de coopération distribuée (ou stigmergie : un modèle de coopération distribuée et auto-organisée inspirée du fonctionnement des insectes sociaux) que l'on observe massivement à l'œuvre aujourd'hui pour la production de biens communs immatériels comme *Wikipédia*, *Linux*, *Firefox*... On inventerait alors des modes d'allocations des ressources matérielles rares qui ne seraient ni le marché, ni la planification centralisée.

Ces trois mesures convergentes proposent une stratégie partagée entre les contributeurs et les coopérateurs, qui sont en fait les mêmes personnes. Elles rendent le nouveau modèle de l'économie des communs plus autonome face au capitalisme, puisqu'elles permettent la « reproduction sociale » des capacités de production par les pairs. Pourtant, ce nouveau modèle de contre-économie n'est pas suffisant car il faudra aussi reconstruire les organisations sociales de l'ère industrielle autour d'une pratique des communs. Mais il prépare le chemin à la révolution sociale et politique qui accompagnera cette transition fondamentale du modèle productif et civilisationnel.

Cette évolution peut paraître encore lointaine, mais le projet FLOK⁵ qui est en train de s'engager en Équateur est un bon exemple de l'intérêt de certaines élites politiques. Ce projet vise à créer des communs de la connaissance dans chaque secteur de l'économie et de la société, en l'accompagnant des conditions matérielles et immatérielles nécessaires à leur essor. Un programme de transition intégrée⁶ comprenant plus d'une dizaine de propositions de politique publique a été présenté fin mai 2014 à l'occasion d'un sommet réunissant aussi bien des organisations civiles que des instances gouvernementales et des experts internationaux.

Vers une nouvelle géographie économique

En définitive, la transition vers l'économie des communs amène à envisager une nouvelle articulation entre production immatérielle et production matérielle : un modèle fondé sur les communs pour les ressources immatérielles abondantes (ressources non rivales), un modèle fondé sur la réciprocité pour les ressources matérielles rares (ressources rivales). Ce faisant, elle dessine une nouvelle géographie de l'économie qui doit interpeller les territoires dans leurs politiques de développement. Il s'agirait pour eux de participer à la dynamique globale et collective de conception des communs de connaissance, tout en accueillant de manière décentralisée la production matérielle au plus près de la demande, au travers par exemple de réseaux de micro-fabriques qui permettraient aux communautés locales de produire les outils ou les biens dont elles ont besoin.

PARTIE 4

—

Où s'inventent
les solidarités de demain ?

:

**ARTICULER ACTION PUBLIQUE
ET INITIATIVES PRIVÉES
DE SOLIDARITÉ : DÉFIS À RELEVER,
PISTES À EXPÉRIMENTER**

—

L'ESSENTIEL

« Les Français sont pleins d'imagination, d'énergie, de créativité », expliquait le président du Conseil Économique Social et Environnemental, Jean-Paul Delevoye, à l'occasion de la sortie du rapport annuel sur l'état de la France en 2014. Mais ils sont en passe de se détacher du système politico-administratif qui gère le pays, parce que celui-ci ne leur offre plus l'espérance nécessaire pour se projeter ensemble dans l'avenir. Le diagnostic est partagé par de nombreux observateurs : c'est moins l'esprit de solidarité qui s'étirole dans la population — pas plus que l'aspiration à l'égalité ou le sens de l'initiative —, que la capacité de nos élites à se saisir des énergies à l'œuvre dans la société pour fonder un nouveau pacte national, du type de celui qui fut mis en place au moment de la création de la Sécurité sociale, en 1945. Alors que partout émergent les signes d'une société du « co », que les valeurs de coopération, de coproduction, de coresponsabilité animent de plus en plus nos concitoyens, le pays s'enfonce dans une sorte de dépression nationale, parce que la crise des « institutions invisibles » dont parle Pierre Rosanvallon — légitimité, autorité, confiance — conduit chacun à compter de moins en moins sur la puissance publique. En l'absence d'un système assurantiel qui fournirait à chaque individu les garanties nécessaires pour déployer toutes ses compétences sans craindre la chute, ni la concurrence des autres, nous mettons en œuvre des modalités d'entraide, d'activité ou de survie qui sont souvent collectives, mais non reliées entre elles, limitées géographiquement ou socialement. Que ce soit dans le domaine de la santé, dans celui du commerce et de la monnaie, de la production agricole, de l'éducation, des technologies de pointe, de la formation ou de la culture, de nombreuses expériences témoignent de ce mouvement qui conduit nos contemporains à s'unir pour produire autrement ce dont ils ont besoin. De ces initiatives naissent des richesses d'un nouveau genre (communs de la connaissance, circuits courts, services aux personnes, économie du recyclage...) que la puissance publique ne parvient pas encore à transformer en ressources mutualisables et redistribuables. Il y a pourtant urgence à capter et à orchestrer toute cette valeur ajoutée qui monte de la société civile : là résident les gisements de créativité et les sources d'économie qui devraient permettre d'imaginer un service public plus participatif, où les institutions de solidarité ne seraient plus réduites à des tiroirs-caisses ; où chacun comprendrait le sens du projet que l'on poursuit ensemble, et pourquoi nous avons personnellement intérêt à apporter notre contribution au bien-être de tous. Cela ne se fera sans doute pas au niveau de l'État central : c'est plutôt des territoires que vont émerger ces bulles d'innovation civiques, fruits d'alliances entre de simples citoyens, des agents concernés des collectivités locales et des élus visionnaires. Restera alors à les faire communiquer entre elles, pour qu'elles envahissent le « cœur du système ».

LES MOTS POUR LE DIRE

Mettre en chantier l'action publique à partir d'un renouvellement du langage

Pour parvenir à voir ce qui s'invente aujourd'hui dans la société comme de bonnes nouvelles, comme le ferment à partir duquel reconstruire notre contrat social, il faut cesser d'utiliser les références issues de l'ère industrielle, affirment de nombreux chercheurs. Et mettre en avant ou réhabiliter d'autres mots, qui disent les métamorphoses en cours et le type d'interdépendances que les individus d'aujourd'hui veulent instaurer avec leurs semblables. Déjà à l'œuvre au quotidien dans les groupes d'habitants, d'usagers, d'étudiants ou de travailleurs que nous formons, ces mots (respect, coopération, *commoning*, engagement, confiance, *opensource*, capacités, *empowerment*, pragmatisme, *care*...) disent comment se reconfigurent actuellement les questions de solidarité, de justice et de lutte contre les inégalités, les rapports entre responsabilité collective et responsabilité individuelle. Ils peuvent aussi être des clefs pour ouvrir la voie à des modes de fonctionnement renouvelés des institutions qui ont en charge l'action publique dans notre pays.

- ➔ **Alain Ehrenberg**, Changer de concepts, pour repenser la solidarité de la société à l'égard de chacun **p.117**
- ➔ **Manu Bodinier**, De quoi le « pouvoir d'agir » est-il le nom ? La confiance mutuelle, clef de la solidarité **p.122**
- ➔ **Jean-Michel Cornu**, Le don, générateur de lien social et pièce manquante de l'économie **p.128**

TOUS ARTISTES ET INTERMITTENTS ? LA FIN DU TRAVAIL-EMPLOI CLASSIQUE

Pour une « politique générative » : sécuriser les parcours de vie en donnant aux individus des moyens accrus de se prendre en charge

Trouver des ressources à redistribuer pour aider chacun à faire face aux coups durs de la vie implique d'abord de produire ensemble de la richesse : tout le monde est d'accord sur ce point. Mais dans nos sociétés de la connaissance telles qu'elles se réorganisent sous l'effet de la révolution numérique mondiale, ce n'est plus à travers le travail et l'emploi classiques que la valeur sera produite. Dans « *l'économie du lien social* » qui se dessine, un volume croissant de richesses sera produit grâce aux compétences relationnelles d'individus rendus de plus en plus autonomes, libres de « *s'employer* » selon les moments de leur vie à des tâches créatives ou à des actions bénévoles. L'engouement pour les sciences participatives, pour les fablabs ou pour les jardins urbains partagés en sont de bons exemples. Dans une telle perspective, de flexibilité choisie, la question du droit à un socle de ressources de base et celle de la formation tout au long de la vie deviennent cruciales.

- ➔ **Barbara Garbarczyk**, Le revenu de base inconditionnel : un outil pour encourager les initiatives citoyennes ? **p.132**
- ➔ **Roger Sue**, Pour un statut du volontariat. Du rôle de l'association dans l'économie de demain **p.138**

COMMENT ASSOCIER LES CITOYENS À LA PRODUCTION DU SERVICE PUBLIC ?

Aider à faire, pour enclencher des spirales vertueuses

Pour mettre un frein à l'augmentation des dépenses de santé et d'aides sociales, tout en répondant au désir d'autonomie des individus contemporains, la puissance publique devrait travailler à consolider les tissus sociaux grâce auxquels sont prévenus un certain nombre d'accidents, de maladies ou de dysfonctionnements techniques et sociétaux. En reconnaissant la qualité de certains savoirs d'usage ; en s'appuyant sur les capacités de contribution civiques de ceux qui ne veulent plus être les simples « administrés » de telle ou telle institution ; en offrant le cadre de collaboration et les outils nécessaires à une gouvernance plus ascendante, ce n'est pas seulement à la redistribution du pouvoir et des flux financiers que l'on s'attache : c'est aussi à la restauration de la confiance entre les différentes catégories de la population qu'il s'agit d'entraîner dans un projet commun de société.

- ➔ **Valérie Buthion**, Santé et solidarité, une conjonction préventive **p.142**
- ➔ **Anne-Cécile Ragot**, Réinventer l'économie en s'appuyant sur les citoyens :
les monnaies locales, outils de territoires solidaires **p.148**
- ➔ **Elisabeth Grosdhomme Lulin**, Service public « 2.0 » : de l'utopie à la mise en œuvre **p.154**

Les Français sont le peuple européen dont les citoyens ont le plus peur de basculer dans la pauvreté, la précarité ou l'exclusion, rappelle Alain Ehrenberg dans *La Société du malaise*¹, en écho à d'autres auteurs qui ont souligné ce phénomène². Si cette crainte de la déliaison, ce sentiment collectif d'une « crise de la solidarité », reposent en partie sur une réalité objective (liée aux transformations du capitalisme), ils sont aussi le fruit des ambivalences de la société française à l'égard de l'idée d'autonomie. Perçue d'un côté comme aspiration légitime de l'individu contemporain à l'émancipation, voire comme moyen de lutte contre l'exclusion et les inégalités (par les tenants d'un *empowerment* à la française), l'idée d'autonomie est par ailleurs

dénoncée en tant qu'instrument du capitalisme néolibéral : elle est alors accusée d'affaiblir le lien social. Dans la tension entre ces deux versions se niche selon l'auteur notre incapacité collective à faire face aux mutations en cours. Car « ce qui pourrait apparaître comme un bouillonnement de la société civile face au nouveau cours du monde est vu comme une action par défaut — défaut d'institution, défaut d'État. » Pour renouveler l'action publique en matière de solidarité, il faudrait dès lors nous délivrer de « la mystique des mots ». Changer de concepts, pour que puisse s'élaborer un contrat social adapté à notre culture démocratique, dans le monde tel qu'il est devenu. Extraits.

Changer de concepts pour repenser la solidarité de la société à l'égard de chacun

— Alain Ehrenberg

1 Ouvrage dont est extrait le texte ci-contre. Éditions Odile Jacob poches 2010. Rééd. 2012.

2 Cf. E. Maurin, *La Peur du déclassement. Une sociologie des récessions*, Seuil, 2009, ou encore : Y. Algan et P. Cahuc, *La Société de la défiance*, Éditions Rue d'Ulm, 2009.

3 S. Quesemond Zucca, *Je vous salue ma rue. Clinique de la désocialisation*, Stock, 2007.

L'une des grandes difficultés pour analyser et évaluer la nouvelle réalité à laquelle nous sommes confrontés réside dans les mots employés pour la décrire. Partons de ce qu'écrit Sylvie Quesemond Zucca dans son livre sur la prise en charge des personnes sans domicile fixe : « Depuis quelques années, j'observe, lors de super-visions ou de formations qu'un nouveau code de langage se met en place : "transparence", "contrat-usager", "personne-ressource", "partenaire", "bénéficiaire". Les mots du management ont envahi autant notre vie privée que le travail social. À n'être pas connus dans leur sens originel, ils prêtent à maints contresens. Ils nous donnent à penser un être humain interchangeable (la "transparence"), soumis au pouvoir gestionnaire dont les "objectifs" sont de réguler et d'adapter les "compétences" aux lois du marché³. » De très nombreux professionnels de première ligne partagent ce point de vue. Face à la misère, ces mots font montre de la plus parfaite indécence. Ils appartiennent au vocabulaire du néolibéralisme et de sa marchandisation du monde. Leur emploi est critiqué au nom de nos concepts de solidarité. Sylvie Quesemond Zucca ajoute : « Si l'idée est bel et bien de donner une valeur à l'idée d'échange, encore faut-il qu'il existe un véritable contrat social à l'échelle de la société. » Or les éléments d'un tel contrat social existent, ce contrat emploie ces mots, et ils sont même au cœur des débats européens pour un nouvel État social.

De John Rawls à Amartya Sen

La démarche de lutte contre les inégalités consistant à rendre capables de saisir des opportunités se distribue entre deux grandes options sur lesquelles existe une énorme littérature, mais dont je veux juste indiquer les principes. La première renouvelle la tradition libérale. Elle se réfère à une démocratie de propriétaires sur le modèle prôné par John Rawls. Elle consiste à activer l'individu en le dotant de capitaux ou d'actifs qu'il gère comme un chef d'entreprise : « *L'idée n'est pas seulement d'assister ceux qui sont des perdants en raison d'accidents ou de malchances (bien qu'il faille le faire), mais plutôt de mettre tous les citoyens en position de gérer leurs propres affaires et de participer à la coopération sociale sur un pied de respect mutuel dans des conditions d'égalité*⁴. » Elle relève d'un individualisme patrimonial : l'individu est envisagé sur le modèle de l'actionnaire disposant de capitaux qu'il est libre d'employer pour les investir dans son éducation, sa santé, etc. C'est par une liberté de choix, analogue à celle d'un consommateur, que l'égalité est conçue. C'est pourquoi on emploie souvent l'expression de société de marché à visage humain pour désigner cette approche.

Dans la seconde option, les références vont à Amartya Sen : doter l'individu en capitaux ne suffit pas car la pauvreté résulte d'accumulations de vulnérabilités qui réduisent drastiquement les choix de vie, les inégalités diminuant les libertés. Il faut d'abord tenir compte des possibilités réelles qu'ont les individus de mobiliser des ressources pour accomplir leurs projets. Les capacités se caractérisent par trois dimensions : les compétences de l'individu (les *skills*, qui sont la face individuelle), les opportunités qui lui sont accessibles (les *opportunities*, qui représentent la face socialisée), les droits et moyens (les *entitlements*, qui sont la face normative). La démarche de Sen ouvre un immense chantier dans lequel se voient rendues possibles la conciliation de la liberté et de l'égalité, leur intrication plutôt que le choix entre la subordination d'une catégorie à l'autre. « *L'approche par les capacités amène à reconsidérer les rapports entre efficacité économique, responsabilité individuelle et équité sociale. Tout en accordant une place centrale au principe de la responsabilité individuelle, elle n'en fait pas pour autant un substitut de la responsabilité collective, mais déplace cette dernière de la protection des personnes vers l'égalité de distribution des moyens d'agir*⁵. » Dans cette perspective, protéger n'est plus la valeur suprême. Il faut raisonner en pôles relationnels : tout ce qui relève de la protection est subordonné aux politiques permettant aux individus d'être capables.

L'approche par les capacités : un nouveau langage de l'action politique

Le concept de capacité permet de redéfinir la substance de la solidarité sociale dans le monde de mobilité et de concurrence généralisée qui s'est imposée en trente ans. La responsabilité personnelle est traditionnellement posée du côté de la liberté et est considérée comme un thème de droite. Elle est passée dans le problème des inégalités. La nature des nouvelles inégalités implique la responsabilité individuelle pour une raison que résume Gøsta Esping-Andersen : « *L'ironie est que la classe sociale est peut-être moins visible, mais son importance est indubitablement bien plus décisive. Dans des économies de la connaissance, l'égalité des chances devant la vie dépend de ses propres capacités personnelles et de sa propre accumulation du capital humain. Il est fort bien établi que l'impact de l'héritage social est aussi fort aujourd'hui qu'hier — en particulier en regard du développement cognitif et des acquisitions éducatives*⁶. »

⁴ J. Rawls, Préface à l'édition française de *Théorie de la justice*, Seuil, 1987.

⁵ B. Zimmerman, « *Capacités et enquête sociologique* », in : J. de Munck et B. Zimmerman (dir.), *La Liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Éditions de l'EHESS, 2008.

⁶ G. Esping-Andersen, « *Toward the good society once again ?* » in G. Esping-Andersen et al., *Why We Need a New Welfare State*, Oxford University Press, 2001.

L'approche par les capacités renouvelle la réflexion pratique et théorique sur le bien commun, donc sur la manière dont nous faisons société. Il y a sans doute peu de thèmes qui soient aussi décisifs pour donner un contenu dépassant les limites de la dénonciation passionnée et pour clarifier la vie en commun dans un contexte global où les concepts employés pour la société industrielle ne sont plus en prise sur les dilemmes humains engendrés par le cours du monde. Cette approche constitue un nouveau langage de l'action politique permettant de prendre acte du déclin de la volonté en politique, cette idée si essentielle à la tradition française de l'État instituteur du social. Prendre acte de ce déclin ne signifie pas dépolitisation, mais reconnaissance du fait que nous nous trouvons dans une nouvelle donne politique pour la simple raison que la société dans laquelle nous vivons n'est pas celle dont la dénonciation passionnée regrette la disparition. (...)

L'autonomie comme aspiration signifiait un contrôle accru sur sa propre vie qui s'appuyait sur un progrès économique permettant une protection sociale en expansion. L'autonomie comme condition subordonne la protection de l'individu à l'égard des inégalités à sa capacité à déployer les ressources personnelles. Nous sommes confrontés à de nouveaux parcours de vie et à de nouvelles manières de vivre affectant la famille, l'emploi, l'école, les âges de la vie en même temps que nous assistons à la fin de l'État providence tel qu'il s'est constitué au cours du XX^e siècle : nous vivons dans une socialité où il faut s'engager personnellement dans des situations sociales très nombreuses et hétérogènes. Cela implique que la personnalité devient un souci majeur, une question commune : sans une bonne structuration de soi, il est impossible de décider et d'agir par soi-même de façon appropriée — de là l'identité des critères de santé mentale et de bonne intégration sociale. Nous ne sommes plus dans un temps de dressage disciplinaire des corps qu'il s'agit de rendre dociles et utiles, selon la formule célèbre employée par Michel Foucault, mais dans un monde où il s'agit de mobiliser et d'accroître les ressources personnelles en favorisant les politiques permettant aux individus d'être les agents de leur propre changement. (...)

Il y a pourtant une nuance à apporter à cette conclusion, et de taille. En France, malgré l'importance de la littérature dédiée à ce thème, le débat politique sur les réponses à la crise de l'État providence reste dans une position marginale. La difficulté à représenter les nouveaux problèmes, au sens de se les figurer de telle sorte que l'opinion ait une idée un peu plus claire des enjeux et des choix, est la difficulté à les faire passer au centre du débat politique : compétition, capacité, opportunité, ces mots heurtent les principes français parce qu'ils semblent totalement opposés à notre idée de la solidarité, alors qu'ils sont le fonds commun de l'ensemble du spectre politique américain. Nous avons donc en France une puissante raison de nous représenter comme une société du malaise : le monde est devenu libéral. (...)

Le malaise : entre rhétorique et réalité

Dans les deux versions, réactionnaire et progressiste, du récit français de l'autonomie, c'est bien la société qui disparaît. Mais à condition de préciser que c'est dans la conceptualisation employée que la disparition a lieu, non dans la réalité. (...)

À travers le malaise sont formulées et agrégées dans un langage familier, que chaque Français reconnaît spontanément, qu'il soit d'accord ou non, des craintes résultant de la confrontation de nos arrangements institutionnels antilibéraux avec

un contexte libéral. Les changements y sont énoncés et perçus comme déclin (perte d'autorité des institutions, précarisation de la vie, perte des repères, etc.) et les cibles en sont les valeurs de choix et la compétition qui apparaissent comme les symboles d'une crise de notre vivre-ensemble. Leur prix se mesure à ces nouvelles souffrances psychiques d'origine sociale. La matière de ce discours est la pensée sociale française, qui valorise l'autonomie, mais comme indépendance, et tient à l'égalité, mais comme protection. La division française sur l'autonomie est liée à la relation de celle-ci aux valeurs et aux normes de la compétition, d'une part, et au déplacement de l'égalité de protection à celle d'opportunité, d'autre part. Ce sont nos drames de familles qui se déroulent sur cette scène, c'est notre rhétorique de groupe qui s'y développe.

Si l'on considère maintenant les deux versions en tant que mise en scène de notre psychologie collective, dans leur dénonciation des formes contemporaines de déliaison, elles inversent la hiérarchie en replaçant au premier plan les valeurs subordonnées de l'interdépendance, en rappelant justement leur valeur. La forme passionnée du discours touche à quelque chose d'essentiel de la condition démocratique, du moins en France et sans doute dans une partie de l'Europe : la nécessité de l'utopie d'une autre société, l'aspiration à d'autres rapports entre les hommes, qui soient plus justes et plus beaux, plus humains, que ceux auxquels condamne la vie ordinaire. La question se pose marginalement aux États-Unis, car ils n'ont jamais connu l'utopie révolutionnaire, mais celle de la poursuite du bonheur dans une terre d'opportunités illimitées, selon la formule consacrée. (...)

Le déclin de l'institution, l'affaiblissement du lien social, les nouvelles pathologies engendrées par les idéaux nourrissent le rappel de ces valeurs. Mais ces thèmes sont simultanément ceux du douloureux récit de la difficulté française à fournir une réponse pratique et crédible au profond renouvellement des inégalités qui résulte des transformations de nos modes de vie — c'est la part de vérité du malaise.

Cette rhétorique constitue le tissu invisible et sous-jacent sur lequel nous nous appuyons inconsciemment, le fond qui nourrit nos conceptions de la relation sociale. Ce sont ces conditions qui rendent difficilement lisibles les enjeux de la nouvelle situation parce que la solidarité de la société à l'égard de chacun passe désormais par des mots et par des concepts qui *semblent* appartenir au « libéralisme » alors que le point décisif dont il est question à travers eux est qu'ils constituent le nouveau paradigme au sein duquel les problèmes de justice, de lutte contre les inégalités, de solidarité, de rapports entre la responsabilité individuelle et la responsabilité collective s'élaborent. Cette rhétorique ne permet pas de voir qu'à travers ce vocabulaire il s'agit de questions profondes concernant les dilemmes d'aujourd'hui et la façon de s'y confronter. Elle est aveugle aux nouvelles coordonnées sociologiques des inégalités — les inégales distributions des capacités personnelles — et sur les conséquences politiques qu'il convient d'en tirer. Elle ne permet pas d'avancer d'un iota sur cette difficulté et sur les obstacles qu'elle soulève.

En rester à une telle rhétorique, c'est rester prisonnier de la « mystique du mot » dont parle Mauss : il y a ceux qui sont bons par essence (justice, égalité, solidarité, etc.) et ceux qui sont mauvais (compétence, capacité, transparence, opportunité, gouvernance, etc.). Or ce sont plutôt de nouveaux emplois de ces concepts qui sont en voie d'institution dans la société française, ceux de l'élaboration d'un renouveau de l'État providence, d'un nouvel État social ou d'un nouveau contrat

social correspondant à l'autonomie comme condition. Que l'on se réjouisse ou que l'on se désole de cette condition n'est pas le problème — le jugement politique n'est pas une question de goût. Le problème est de clarifier ce qui s'y joue. Se laisser prendre à la mystique des mots, à l'idée qu'ils contiennent en eux-mêmes leurs usages et leurs signification, rend insensible à ce que ce vocabulaire permet de fournir une substance autre que rhétorique à la solidarité de la société envers ceux que le culte de la performance semble exclure et, en conséquence, de renouveler l'action publique. Seulement, ce renouveau se heurte à cette grille de lecture du monde qu'est la « question sociale », à la puissance rituelle qu'elle conserve encore aujourd'hui et qui lui permet d'exorciser *imaginairement* le mal en célébrant un passé qui n'a pas encore accompli ses promesses. Sur le plan épistémologique, nous ne sommes donc nullement démunis pour faire la distinction entre l'homme psychologique et l'homme social, nous avons surtout besoin de changer de concepts.

Les expériences qui se développent en France au nom du « pouvoir d'agir » des citoyens contribuent-elles au détricotage des solidarités nationales ? On peut se le demander, au regard des injonctions au *self help* lancées par certaines institutions, qui voient dans ce mouvement le moyen de responsabiliser les pauvres et d'éviter « l'assistanat ». Il ne faudrait cependant pas confondre « pouvoir d'agir » et « devoir d'agir », rappelle Manu Bodinier. Soulignant les limites de ces expériences lorsqu'elles ne parviennent pas à se relier entre elles et à dépasser l'échelle

locale, ce promoteur du *community organizing* en France en distingue aussi les promesses. Et il appelle à leur reconnaissance de la part de la puissance publique, qui devrait s'attacher à repenser ses interventions sur la base d'une « chaîne de confiance » à établir à tous les niveaux de son action en direction de citoyens.

Cet article a bénéficié de la relecture vigilante et attentive de Jérôme Bar, Karim Mahoumd-Vintam et Catherine Foret. Toutes les erreurs et la responsabilité des idées avancées restent cependant de l'entière responsabilité de l'auteur.

De quoi le « pouvoir d'agir » est-il le nom ? La confiance mutuelle, clef de la solidarité

— Manu Bodinier

Depuis quelques années, un certain nombre d'initiatives sociales en France se réclament de la notion de « pouvoir d'agir »¹, traduction toujours incomplète et bancale du concept d'*empowerment*². Récemment, elles se sont même constituées en Collectif national³ et ont fait l'objet d'un rapport public auprès du Ministre de la Ville⁴.

Ce mouvement fait émerger un certain nombre de questions : avons-nous là affaire à de nouvelles formes d'actions collectives ? Est-il la conséquence de politiques économiques « néolibérales » qui tendent à responsabiliser toujours plus certains citoyens, ou bien une réhabilitation des subversions autogestionnaires ? À défaut d'être complet, cet article trace quelques pistes de réflexions à destination de celles et ceux qui s'interrogent sur ces initiatives à partir de trois questions : de quelles pratiques sociales parle-t-on ? Pourquoi émergent-elles aujourd'hui en France ? Comment s'articulent-elles ou non avec les politiques publiques de solidarité ?

De la diversité des expériences

Peut-on vraiment regrouper sous une même stratégie la création de collectifs d'habitants porteurs de nouvelles solidarités locales au sein d'un centre social lyonnais (association *Quartier Vitalité*)⁵ et l'accompagnement à la structuration de collectifs

¹ On peut citer dans le désordre la pratique d'associations aussi diverses qu'ATD Quart-Monde, la Fédération des Centres Sociaux, les Régies de Quartier ou bien des associations de prévention spécialisée.

² Cette traduction a été proposée par le chercheur franco-québécois Yann Lebossé sous la formule « *développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités* » défendu notamment dans *Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, Éditions Ardis, 2012, 327 p.

³ <http://pouvoirdagir.files.wordpress.com/2011/04/pour-mieux-vivre-ensemble-le-pouvoir-dagir-des-citoyens-mai-2011.pdf>

⁴ Marie-Hélène Bacqué, Mohamed Mechmache, *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires, rapport au Ministre de la Ville*, juillet 2013, http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport-participation-habitants_ok.pdf

⁵ Une expérience est menée en ce sens par le centre social Quartier Vitalité sur les pentes de la Croix-Rousse, autour du développement de formes d'échanges non marchands d'une part et de l'organisation collective de « parents solos » d'autre part.

6 http://www.asmae.fr/files/u1666/Rapport_Annuel_2012_VF.pdf

7 <http://www.alliancecitoyenne-38.fr/>

8 http://www.vcm.1901.org/IMG/pdf/VCM_121_cahier_entraide.pdf

9 Saul Alinsky, *Manuel de l'animateur social*, traduit de *Rules for radicals*, Éditions du Seuil, Paris, 1976, 255 p.

de femmes dans cinq quartiers du nord de Paris (association *Asmae*)⁶ ? La fondation d'une *Alliance Citoyenne*⁷ à Grenoble porteuse de combats sur les conditions d'emploi de travailleurs précaires ou l'accueil des étudiants étrangers à l'université et les universités populaires animées par *ATD Quart-Monde* ?

Ces différentes actions se distinguent les unes des autres dans leurs stratégies et dans l'identification des ressources à l'origine du pouvoir des habitants. Certaines proposent que les « habitants » apprennent à s'organiser par eux-mêmes. On pourrait ainsi citer les expériences d'auto-réhabilitation. C'est le réseau *Voisins, Citoyens Méditerranée* qui en propose la forme la plus élaborée, avec une affirmation de la nécessité de la « fraternité en actes »⁸.

D'autres prônent plutôt une stratégie de *plaidoyer* des « citoyens » qui revendiquent une reconnaissance de leurs intérêts. Cette stratégie peut consister à attiser le « feu de la colère » par la confrontation systématique avec des adversaires identifiés, dans la ligne proposée par Saul Alinsky⁹ : c'est le cas de l'*Alliance Citoyenne* à Grenoble.

Certains acteurs associatifs peuvent préférer la concertation « conciliante » avec les pouvoirs publics pour résoudre tel ou tel problème. Cette stratégie valorise les prises de parole plutôt que les prises de pouvoir. Dans ce cas, ce sont les formes du débat qui doivent permettre de formuler de nouveaux compromis plutôt que la création d'un rapport de force. Une multitude de techniques issues de la tradition de l'éducation populaire sont alors mises à profit : tours de parole, jeux de rôles, alternance entre petits et grands groupes...

Les actions collectives se rassemblent en France autour du « pouvoir d'agir » se font donc davantage autour d'une aspiration partagée que d'une méthodologie et d'une stratégie commune.

Chacune de ces expériences valorise l'action collective, en opposition à la fois à l'accompagnement strictement individuel des difficultés vécues par des populations et à la planification de programmes publics conçus par des experts. Elles sont toutes marquées par le désir d'affirmer que les problèmes sociaux doivent être affrontés en formant un ou plusieurs groupes. En cela, l'*empowerment* nord-américain rejoint une éducation populaire à la française (« voir, juger, agir »), qui ne se limiterait pas aux enfants comme c'est souvent le cas actuellement.

Ces actions collectives sont le plus souvent organisées au niveau local. Mais si c'est toujours l'échelle où les problèmes sont vécus, leur résolution dépend parfois d'autres niveaux. Ainsi, l'*Alliance Citoyenne* s'est organisée sur les communes du centre de Grenoble, mais les foyers fiscaux les plus riches de cette agglomération sont installés sur les communes des contreforts ensoleillés du Vercors. Là-bas, les impôts locaux sont bas, alors que ces ménages profitent des équipements payés par des personnes de milieu populaire ou de classe moyenne de Grenoble et des communes adjacentes. Comment agir pour modifier la solidarité fiscale entre ces communes ? Comment développer le pouvoir d'agir des personnes appauvries, dans ce cas ? Autre exemple : comment s'assurer que les moyens revendiqués par des parents pour leur école ne soient pas alloués au détriment de ceux qui se taisent ? Comment agir sur le niveau national et a fortiori sur le niveau européen, qui prédétermine de plus en plus nos règles de vie commune ? Autant de questions que les expériences visant le développement du pouvoir d'agir laissent en suspens.

Pourquoi maintenant ?

Si l'*empowerment* est une notion mobilisée depuis 40 ans par des acteurs civils aux États-Unis ou en Inde, son appropriation par des acteurs associatifs en France est

somme toute récente. Nous formulons ici quelques hypothèses quant à l'actualité de cette appropriation, à partir de nos observations personnelles (qu'il conviendrait d'étayer par des enquêtes plus précises). De notre point de vue, plusieurs lignes explicatives convergent :

1. La circulation des apports théoriques et méthodologiques autour de l'*empowerment* s'est récemment intensifiée. D'une part, les liens entre la France et le Québec ont aidé à diffuser les travaux de Yann Lebossé, sur lesquels s'appuient nombre d'initiatives. D'autre part, les travaux universitaires français sur le sujet se sont développés¹⁰. La vision des États-Unis s'est également transformée avec l'élection d'Obama, créant un environnement plus propice à la réception des méthodes du *community organizing* que lors de l'ère George Bush.
2. L'arrivée sur le marché du travail français d'une génération de jeunes adultes formés par l'université, mais également marqués politiquement par les mouvements sociaux contre la réforme Juppé (décembre 1995) et contre le CPE¹¹ (printemps 2006) joue sans doute aussi. Ceux-ci sont insatisfaits du travail social fondé sur l'individualisation des cas et se retrouvent confrontés à un marché du travail très précaire. Ils ont alors beaucoup moins à perdre à s'engager dans ce type d'initiatives, plutôt que de tenter de passer sous les fourches caudines institutionnelles en attendant une hypothétique arrivée aux fonctions de direction¹². Il faudrait alors retracer par des lignes biographiques ces engagements qui ont vu de jeunes adultes porter des initiatives plus ou moins fécondes, plus ou moins abouties, se réclamant de cette philosophie.
3. Autre facteur : l'échec relatif des dispositifs de participation qui ont complété les mécanismes de la démocratie représentative. Les représentants de celle-ci sont en manque de légitimité du fait de taux d'abstention toujours plus importants. Mais les comités de quartiers, enquêtes publiques et autres conférences de consensus n'ont pas permis de contrer la désaffection des classes précaires (même si elles ont favorisé d'autres formes d'engagement citoyen). Les responsables institutionnels peuvent donc être attirés par des initiatives valorisant des formes de participation renouvelées, portées par des « inconnus du débat public ». Cela vaut tout particulièrement pour les secteurs concernés par la politique de la ville, qui n'a pas inversé les tendances de ségrégation urbaine¹³.
4. L'impact des technologies numériques sur la pensée et la pratique des populations, appelées à se prendre en main (« *do it yourself* »), encourage également ce mouvement. Si Saul Alinsky a d'abord été traduit grossièrement par un jeune français revenu des États-Unis en 1976, sa réception s'est faite du temps de l'ORTF. Or chacun a pu depuis prendre conscience de l'impact potentiel d'une photo, d'une vidéo, d'une prise de position sur un réseau social numérique. Cela crée un environnement favorable pour la réception des initiatives dans lesquelles le rôle des institutions publiques est relativisé par rapport à celui des citoyens eux-mêmes. On pourra remarquer aussi l'homologie des termes entre ceux qui animent des réseaux sur l'Internet (*community manager*) et ceux qui organisent les citoyens (*community organizer*).

¹⁰ Cf. par exemple les ouvrages de Marie-Hélène Bacqué ou la thèse d'Hélène Balazard sur *London Citizen*.

¹¹ Contrat Première Embauche.

¹² Cet argument est inspiré par la création des résidences sociales par des femmes telles que Marie-Jeanne Bassot dans les années 1920 en France, alors qu'elles arrivaient sur un marché du travail fermé et réservé aux hommes.

¹³ Cela vaut pour la majorité des quartiers concernés même si certaines exceptions peuvent être relevées, lorsqu'ont convergé une dynamique de développement économique, un investissement public important et un fort maillage associatif.

Le « pouvoir d'agir » contre la solidarité ?

La question récurrente concernant les expériences se réclamant du pouvoir d'agir

14 Nicolas Delalande & Florent Guénard, *Le néo-libéralisme et son histoire*, La Vie des idées, 3 juillet 2012. <http://www.laviedesidees.fr/Le-neo-liberalisme-et-son-histoire.html>

15 <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTPOVERTY/EXTEMPOWERMENT/0,,contentMDK:20245753-menuPK:546167-pagePK:148956-piPK:216618-theSitePK:486411-isCURL:Y,00.html>

16 Judith Butler, *Le Pouvoir des mots. Politique du performatif*, Paris, Amsterdam, 2004.

17 L'empowerment est une stratégie formulée par des travailleuses sociales travaillant dans les communautés afro-américaines avant d'être développées par des féministes des pays du Sud. Cf. Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewiner, *L'empowerment : une pratique émancipatrice*, 2013, La Découverte, 175 p.

est celle de leur articulation avec les politiques publiques. Contribuent-elles à renforcer les dynamiques de solidarité ou au contraire à les affaiblir ? Sont-elles les conséquences de la diffusion d'une doctrine néolibérale ? Afin d'éviter de transformer ce concept complexe de « néolibéralisme »¹⁴ en un épouvantail facile à combattre, nous nous concentrerons sur deux questions plus restreintes.

- **Est-ce que la doctrine du « pouvoir d'agir » renforce une conception de l'être humain seul responsable de sa propre vie ?** C'est le procès qui est fait depuis que la Banque Mondiale, notamment, a repris le terme pour certains de ses programmes¹⁵. L'objectif serait alors de responsabiliser les pauvres et d'éviter l'assistanat, *a minima* par des mécanismes d'incitation à la reprise d'activité, *a maxima* par une mise en entrepreneuriat de soi-même. C'est le fameux message « *Prenez-vous en main !* » (*self-help*). Une telle conception devrait être nommée « devoir d'agir » plutôt que « pouvoir d'agir » puisqu'elle ne prend pas en compte les inégalités sociales générées par le contexte. C'est comme si on incitait quelqu'un à pêcher (en lui apprenant, en lui prêtant une canne à pêche...), mais qu'il n'y avait pas de poisson dans la rivière ou que celle-ci se trouvait à cent kilomètres de chez lui.

On a là une situation fréquente d'injonction paradoxale qui peut être provoquée au nom du développement du pouvoir d'agir : faire des affiches pour emmener les encombrants dans un quartier alors que les personnes n'ont pas de voiture pour les emmener à la déchetterie, proposer une réunion le soir à des personnes qui vivent seules avec des enfants en bas âge et sans moyens de garde, demander à des locataires de diminuer la température du radiateur pour faire baisser les charges locatives, alors que c'est la chaufferie du bailleur qui devrait être réglée... Dans tous ces cas, on est dans l'incitation à des comportements prétendument plus rationnels, sans prendre en compte le contexte dans lequel les personnes vivent ni la manière dont elles-mêmes le perçoivent. « L'activation », « l'incitation à l'autonomie » n'est pas fondée uniquement sur l'accès au marché du travail comme pour la doctrine prônée par la Banque Mondiale, mais elle repose sur une conception similaire de l'être humain et de ses ressorts.

Toute la difficulté consiste à envisager les personnes à la fois comme sujets capables d'une délibération, d'une action potentielle et comme assujetties à des inégalités sociales, politiques et culturelles. Acteurs potentiels de leurs vies et agents de processus qui les dépassent. Les normes sociales et institutionnelles sont produites par les individus eux-mêmes se conformant le plus souvent à des rôles sociaux bien définis (celui d'assistant social, d'allocataire du revenu minimum, de locataire d'un logement social...). Cet *habitus*, pour reprendre les mots de Pierre Bourdieu, cette *performation* si l'on adopte ceux de Judith Butler¹⁶ introduit aussi en creux la possibilité d'un décalage, d'un interstice, d'une étincelle qui nourrit le changement. Supposons qu'un jour, au lieu de s'asseoir au fond du bus comme il était prévu par les lois de certains États américains, une femme noire s'assesse à l'avant et refuse de se déplacer. Supposons que Rosa Parks soit soutenue largement par des organisations ecclésiastiques, associatives et syndicales... et vous aurez un processus politique menant à la fin de ces politiques racistes¹⁷.

- Plus précisément, **est-ce que les acteurs du « pouvoir d'agir » contribuent inconsciemment au détricotage des solidarités nationales ?** Certains ont souligné qu'un certain nombre de services publics ou de politiques publiques de solidarité se parcellisent avec le développement d'une logique marchande et de

dispositifs d'assistance ciblés en direction de tel ou tel groupe de population. On sait pourtant que ce sont les politiques publiques les plus universelles et les moins ciblées qui luttent le plus efficacement contre les inégalités sociales¹⁸. Force est de constater que les acteurs se réclamant du « développement du pouvoir d'agir » ignorent le plus souvent ces transformations. L'adage affirmant « *Qui ne dit mot consent* », n'y a-t-il pas une logique de compensation plus que de transformation dans ces démarches ?

Notre sentiment est plutôt que les acteurs du « pouvoir d'agir » s'opposent à ce mouvement, mais uniquement à titre individuel sans le relier à leur pratique collective. Nombre d'entre eux ont ainsi défilé lors du mouvement national contre la réforme des retraites du Gouvernement Fillon au printemps 2010, sans mobiliser leurs groupes d'appartenance se réclamant du « pouvoir d'agir ». Cette dichotomie questionne. Autre question : l'émancipation peut-elle être simplement locale ? Une anecdote peut être révélatrice à ce sujet. En octobre 2010, nous sommes allés à Londres rencontrer une association suivant la stratégie « conflictuelle et radicale » à la manière de Saul Alinsky. *London Citizen* organise des campagnes prônant par exemple la lutte contre l'insécurité, l'amélioration des conditions de logement ou un salaire décent. Au moment de notre visite, le gouvernement de David Cameron annonçait de grandes coupes dans le budget de l'État, mais aucune des personnes rencontrées ne faisait le lien, à part une syndicaliste qui nous a confié « *Ce qui est difficile, c'est qu'on doit parler et partir de la vie des gens. Les coupes budgétaires auront des conséquences à moyen terme. Il faut commencer par des combats au niveau local* ».

L'analyse des problèmes uniquement centrée sur le vécu des personnes concernées limite les luttes à un niveau local, plus facilement appréhendable que des transformations nationales, voire européennes ou mondiales ; ce qui n'est pas le moindre des défis posés par les actions se réclamant de cette stratégie.

La confiance mutuelle préalable

En définitive, qu'est-ce que le mouvement en faveur du pouvoir d'agir peut apporter aux politiques de solidarité ? Peut être d'abord une idée simple : il n'y a pas de solidarité véritable sans confiance¹⁹. Une institution publique devrait avoir confiance dans la capacité des personnes à faire face individuellement et collectivement aux situations-problèmes — si tant est que la puissance publique s'attache elle aussi à lutter contre les inégalités sociales qu'elles rencontrent.

Cette chaîne de confiance à établir implique qu'en interne, les personnels soient considérés comme des acteurs d'un projet collectif en constante recherche de la meilleure adéquation entre les fins recherchées et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. S'ils sont entièrement gouvernés par la chaîne hiérarchique, assujettis par des indicateurs quantitatifs, des procédures aux dénominations abstraites et des instances où ils ne siègent pas, comment pourrait-on imaginer qu'ils puissent être porteurs d'un changement et dignes de confiance pour les personnes concernées par les problèmes ?

Le temps nécessaire à l'instauration de cette confiance est gaspillé à surveiller des citoyens réduits au statut d'usager, à instaurer des procédures bureaucratiques plutôt que des principes de délibération démocratiques. La peur de perdre le contrôle génère des stratégies d'évitement et est déresponsabilisante, tandis que la confiance crée *a contrario* une dynamique où chacun assume des responsabilités

¹⁸ Walter Korpi & Joakim Palme, *The paradox of redistribution and strategies of equality : welfare institutions, inequality and poverty in : Western Countries, American Sociological Review*, 1998, vol. 63, n°5 611-687

¹⁹ « *Un organisme social quelconque, petit ou grand est ce qu'il est, parce que chaque membre accomplit son devoir avec la conviction que les autres en font autant. Partout où un résultat cherché est obtenu par la coopération de plusieurs personnes indépendantes, l'existence positive de ce résultat est la simple conséquence de la confiance mutuelle préalable des parties intéressées. Un gouvernement, une armée, une organisation commerciale, un collègue, une société athlétique n'existent qu'à cette condition, faute de laquelle non seulement on ne saurait rien accomplir, mais encore rien tenter. Un train entier de voyageurs, d'une bravoure individuelle moyenne, se laissera piller par un petit nombre de bandits, simplement parce que ces derniers peuvent compter les uns sur les autres, tandis que chaque voyageur considère la moindre résistance comme le signal d'une mort certaine qu'aucun secours ne saurait prévenir ; si chaque voyageur pouvait seulement croire que tout le wagon réagirait en même temps que lui, il résisterait individuellement, et le pillage serait impossible.* » William James, *La volonté de croire*, Les Empêcheurs de penser en rond, 2005, 319 p.

20 Ce qui contribuerait certainement à lutter significativement contre le non-recours, qui est devenu le premier objectif du Plan de lutte contre la pauvreté.
Sur le non recours : *Observatoire du non-recours aux droits et aux services*, <http://odenore.msh-alpes.fr/>. Sur le plan de lutte contre la pauvreté : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_pluriannuel_contre_la_pauvrete_et_pour_l_inclusion_sociale.pdf

et une part d'autocritique. Il n'est qu'à regarder le fonctionnement de Pôle Emploi, qui signe chaque lettre d'un rappel à l'obligation de se rendre aux rendez-vous sous peine d'être suspendu d'allocation et qui, par son logiciel informatique contraint, impose mille situations kafkaïennes tant aux agents qu'aux usagers. Pourquoi ne pas imaginer une institution qui proposerait plutôt aux chômeurs de s'organiser collectivement, de prendre conscience de leurs ressources et de faire valoir leurs droits²⁰, tandis que la puissance publique s'attacherait à lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi ?

Ce que nous apprennent les expériences visant le développement du pouvoir d'agir, c'est qu'on peut résoudre la « question sociale » en prenant en compte ceux qui vivent au quotidien avec des problèmes. Quitte à lâcher la posture du « gentil dominant » pétri de la certitude d'agir pour le bien des autres malgré eux. C'est parfois difficile, car comme le disait Prévert : « *Il suivait son idée. C'était une idée fixe et il était surpris de ne pas avancer.* »

Le don, générateur de lien social et pièce manquante de l'économie.

Propos recueillis en juin 2014 par Emile Hooge



ENTRETIEN avec Jean-Michel Cornu

Si le principe du don est depuis longtemps à l'œuvre dans les sociétés humaines, il se pratique traditionnellement au sein du cercle restreint de nos proches. Mais aujourd'hui, l'émergence des nouvelles formes de médiation que permet internet laisse entrevoir la possibilité de pratiquer le don à des échelles beaucoup plus vastes. Jean-Michel Cornu s'est penché sur la question, au sein du groupe de travail « Innovation Monétaire », qui réunit des économistes, des banquiers, des collectivités territoriales, des innovateurs et des designers. Considérant que « *le lien social, la solidarité et le bonheur générés par le don constituent les conditions de notre survie en tant que société* », il évoque dans cet entretien l'intérêt que nous aurions à faire coexister différents systèmes d'échanges, marchands et non marchands.

Pour nous aider à comprendre les principes de fonctionnement du don, pouvez-vous commencer par nous expliquer à qui l'on donne. Notamment, donne-t-on à des personnes que l'on ne connaît pas ?

Le don, tout comme l'échange, font partie des capacités naturelles de l'homme. Grâce à l'invention de la monnaie, je peux très facilement vendre ou acheter des produits. J'ai confiance dans cette monnaie et cela me suffit pour accepter de participer à des transactions avec des individus que je ne connais pas au préalable. Le cas du don est différent, car il suppose d'avoir confiance directement dans les individus auxquels je suis susceptible de donner. J'ai besoin de savoir que mon don apporte vraiment quelque chose, que le système marche. En fait, les sciences cognitives nous apprennent que les êtres humains sont capables de gérer des liens de confiance au sein d'« alliances » qui comptent au maximum douze personnes. Au sein d'une telle alliance, on est tout à fait capable de donner naturellement, sans rien attendre en retour, parce qu'on a confiance, parce qu'on est capable d'avoir une vision globale – dite holoptique – des relations au sein du groupe. Il existe un autre type de don, décrit par Marcel Mauss, avec des personnes en dehors du cercle. Mais celui-ci nécessite un contre don, justement pour développer le lien de confiance entre les deux personnes ou les deux groupes. La question que l'on peut alors se poser est de savoir comment faciliter des dons

sans réciprocité, à une échelle beaucoup plus grande que les douze personnes auxquelles on est limité par nos capacités cognitives...

Pourtant, quand on donne à des associations caritatives, on donne déjà à des personnes que l'on ne connaît pas, que l'on ne connaîtra peut être jamais, et parfois même à très grande échelle ...

Tout à fait, mais on se situe dans un certain type de don, celui qui attend une réciprocité. Bien sûr, je n'attends pas quelque chose en retour directement de la personne à laquelle je donne. Mais je peux par exemple espérer une réduction d'impôts – que beaucoup d'organismes utilisent dans leur argumentaire pour susciter des dons. Je peux également rechercher une certaine forme de reconnaissance sociale, comme l'illustre bien l'exemple des « *flag days* » en Angleterre. À cette occasion, des associations caritatives peuvent collecter des fonds dans la rue et elles distribuent des petits badges portés par les donateurs en reconnaissance de leur don. Avec le même type de motivation, si je suis très riche, je peux même monter ma propre fondation et être reconnu pour mon implication au service de la société.

Ce type de don est important car la reconnaissance est à la base des mécanismes de coopération. Mais le cas qui

m'intéresse le plus, c'est bien le don sans contrepartie, comme celui que l'on fait naturellement au sein du cercle restreint dont nous avons parlé précédemment. Et pour aller plus loin, je me demande pourquoi est-ce qu'il m'arrive de donner de manière désintéressée en dehors de mon cercle de proches, sans même qu'il existe de relation de confiance préalable ? C'est le cas du don que l'on peut faire par exemple à quelqu'un qui mendie dans la rue. Quand je donne de l'argent à cette personne, je ne le fais pas parce que je la connais, ni parce que j'en attends de la reconnaissance, qui serait une forme de contredon, mais simplement parce que cela me donne de l'estime de moi-même. Je me fais du bien à moi-même. S'il me dit merci et qu'il me fait un sourire, c'est encore mieux, mais c'est d'abord pour ce que je m'apporte à moi-même que c'est bien. On est dans une forme de récompense intrinsèque qui rend heureux.

On peut bien sûr se dire que ce type de don est *a priori* exceptionnel. S'il y a trop de gens qui mendient, je finis par ne plus donner. En tout cas, je ne donne pas davantage. Mais alors, comment pourrait-on développer ça ? Une des solutions consiste à mettre en place des intermédiaires, en qui je vais avoir suffisamment confiance. C'est le cas par exemple des associations caritatives, ou des fondations. J'ai confiance dans l'intermédiaire parce que je le connais : j'ai vu des publicités ou des documents qui expliquent son action, des reportages. Et je peux ainsi reconstituer une alliance de petite taille, qui regroupe un nombre restreint d'intermédiaires, adapté à ma capacité cognitive.

En ce qui concerne ce type de don, il y a un cas particulier qui m'interpelle, c'est celui des associations qui me sollicitent pour parrainer directement un enfant plutôt que pour collecter de l'argent au profit de leur organisation. Quand je fais le choix de ce type de don, c'est bien sûr parce que j'ai confiance dans l'association, pas dans l'enfant que je ne connais pas. Mais rapidement le lien s'établit directement avec l'enfant qui va m'envoyer un petit dessin ou une photo de lui par exemple. On assiste à une séparation des rôles entre l'intermédiaire à qui je donne parce que je lui fais confiance, et l'enfant bénéficiaire du don avec lequel je crée une relation.

Ce dernier cas est intéressant car il montre que le don permet de créer du lien avec des personnes que l'on ne connaît pas, mais on a encore besoin d'intermédiaires. Est-ce qu'il y a d'autres moyens de faciliter le don désintéressé à grande échelle ?

Pour moi, l'enjeu principal est de valoriser le plaisir que l'individu éprouve à donner, alors que c'est *a priori* contre-intuitif. Voici un exemple très concret que je cite dans mon livre et qui vient d'une conférence TED de Nipun Mehta :

c'est l'histoire d'un enfant qui se promène avec son père dans les rues de Mexico. Cela se passe après Noël et c'est un enfant qui a reçu beaucoup de cadeaux... Ils croisent alors un autre enfant venu des favelas et le père invite son fils, évidemment très réticent, à donner un de ses cadeaux à cet enfant pauvre, en l'obligeant même à choisir celui qu'il estime être le plus beau parmi ceux qu'il a reçus ! La mort dans l'âme, le fils finit par faire ce que son père lui demande... Le père se met alors à chercher des arguments pour expliquer à son fils pourquoi ce qu'il a fait était une bonne action. Et, avant même qu'il ait eu le temps de dire quoi que ce soit, le gamin lui dit qu'il veut recommencer. Tout simplement parce qu'il a constaté de lui-même que cette action lui avait fait très plaisir. La première leçon que je retiens de cet exemple, c'est que donner peut me procurer beaucoup de plaisir. C'est une belle illustration du « *flow* » (« flux ») ou de l'« expérience optimale » qui a été analysé par la science et la psychologie positive. Il se trouve que les gens sont le plus heureux lorsqu'ils vivent un moment de « *flow* », une expérience dans laquelle ils sont entièrement immergés, un sentiment de concentration énergétique, de pleine implication et de plaisir. Et la deuxième leçon de cette histoire est qu'il y a plein de situations où je pourrais éprouver du plaisir à donner, mais je ne le sais pas...

Il ne reste plus qu'à trouver le moyen de faire la démonstration du plaisir que procure le don à tous ceux qui n'en auraient pas spontanément l'intuition ! C'est totalement contraire à tout ce qu'on nous a appris depuis un siècle et demi en économie, en ne valorisant dans les échanges que la dimension égoïste de notre personnalité. Cette dimension égoïste existe bien entendu, mais il y a aussi une dimension altruiste, un peu oubliée, mais pourtant fondamentale dans l'avantage de survie de l'homme, sur laquelle on pourrait fonder un véritable système du don. Plutôt que d'essayer de faire entrer le don dans notre modèle économique classique fondé sur les principes de rareté et de rationalité des individus qui cherchent à maximiser leur intérêt, on pourrait créer un système complémentaire.

Pourtant l'échange marchand a fait ses preuves et il est particulièrement efficace pour faire fonctionner une économie. Pourquoi aurait-on besoin d'un autre système comme le don ?

L'efficacité de l'économie marchande est grande en effet. Ceux qui ont tout ce qu'il faut pour échanger (des biens ou de la monnaie) ont en effet plus de chance de satisfaire leurs besoins par l'échange que par le don. Dans ce système, le marché permet d'ajuster en permanence l'offre et la demande, grâce au prix comme indicateur de valeur. L'échange est efficace car il stimule la création de richesses par tous ceux qui veulent participer

aux transactions. Mais l'échange fonctionne uniquement si je trouve quelqu'un qui a une contrepartie à m'offrir. Qu'en est-il du cas où quelqu'un a vraiment besoin de ce que je possède mais rien à me proposer en échange, ni biens qui m'intéressent et dont il est prêt à se séparer, ni monnaie ? C'est là où le don prend tout son sens : en donnant quelque chose à quelqu'un qui en a plus besoin que moi, sans rien attendre en retour, je maximise la valeur d'usage. Dans ce cas, on peut dire que le don est plus efficace que l'échange car il permet une meilleure répartition des richesses matérielles, en fonction des besoins et non des contreparties disponibles. Et en plus, comme nous l'avons déjà vu, il crée de la richesse humaine et de la richesse de liens dans la société alors que l'échange ne génère au mieux que des transactions qui une fois réglées, soldent la dette et clôturent le lien...

Mais pour réellement améliorer la répartition des richesses comme vous le suggérez, le système du don aurait besoin de fonctionner à l'échelle globale, comme les échanges marchands.

Tout à fait. Pour que chacun puisse donner de manière efficace, il faudrait que l'on ait une vision globale de tous ceux qui ont des besoins non assouvis, mais aussi une confiance globale dans le système et donc une vision globale de tous ceux qui donnent. Concrètement, je pense que l'on a besoin de créer un nouveau mécanisme qui serait le pendant de la monnaie dans le système d'échanges marchands. Ça serait une sorte d'étalon collectif, et on pourrait l'appeler la « donnaie » par exemple !

Il y a d'ailleurs quelques propositions assez créatives faites par des élèves designers du *Strate College* autour de cette idée. Ils ont par exemple imaginé de créer un arbre au sein d'une communauté, dont les branches sont nues au départ, et sur lequel les individus qui reçoivent un don viennent accrocher une feuille... Rien n'est marqué sur la feuille, le don est anonyme pour ne pas être dans un mécanisme de contrepartie par la reconnaissance. Au fur et à mesure des dons l'arbre aura de plus en plus en plus de feuilles, et cela témoignera de la vitalité du système de dons dans la communauté. Le principal effet sera de rassurer les donateurs sur l'efficacité de leurs dons et sur le fait qu'ils pourront aussi, un jour, bénéficier de dons à leur tour.

À la différence de la monnaie, la donnaie est anonyme et n'appartient à personne. Elle doit aussi être approximative. Ainsi, si l'on prend l'exemple de l'arbre, assez rapidement on n'a pas besoin de savoir précisément combien il y a de feuilles... Ce dont on a besoin c'est d'une idée approximative de la valeur du système global, sans avoir besoin de faire de calculs. Des recherches récentes sur le fonctionnement du cerveau ont d'ailleurs montré que l'empathie et le calcul ne sont pas compatibles : un in-

dividu engagé dans des opérations de calculs fait preuve de moins d'empathie qu'un autre qui est engagé dans d'autres types d'activités. Et puisqu'on a besoin d'empathie pour le don, il vaut mieux éviter de faire trop de calculs !

Si la monnaie favorise l'échange à l'aide d'un mécanisme et d'un indicateur (de valeur d'échange), la donnaie nécessite trois mécanismes (maximiser la valeur d'usage, développer les motivations intrinsèques par exemple par le « flow » et faire vivre des petites expériences irréversibles) et trois indicateurs (un indicateur global approximatif et anonyme montrant l'ensemble des dons, un indicateur de besoins et un indicateur privé pour le donneur). Ainsi, la monnaie et la donnaie constituent tous les deux des référentiels utiles au fonctionnement de notre société, mais ils sont fondés sur des principes de confiance radicalement différents.

Alors, ces deux systèmes économiques sont-ils complémentaires ou concurrents ?

Dans les groupes de moins de 12 personnes qui forment notre cercle de proches, on observe bien que les deux systèmes coexistent de manière assez équilibrée : il y a des cas où l'on échange et d'autres où l'on donne. En revanche, à une échelle plus large le système de l'échange marchand prédomine largement. Et c'est grâce à l'invention, il y a 8000 ans, de la monnaie ! Malheureusement on n'a pas su créer l'équivalent pour le système du don... Pour moi, le don est vraiment la pièce manquante de l'économie. Il y a un enjeu majeur à développer des pratiques économiques qui articulent de manière complémentaire les transactions marchandes et le don. Et pour cela, nous avons aussi besoin d'une science économique qui prenne en compte aussi bien les échanges mesurables (les achats, ventes, location...) que le don sans compter, qui utilise des indicateurs précis (les euros, dollars...) aussi bien que des indicateurs approximatifs (les « beaucoup » ou « un peu »), qui analyse les valeurs d'échange (le prix) aussi bien que les valeurs d'usage et les valeurs humaines (l'amitié ou l'amour), etc. En fait, on a probablement besoin d'une science économique qui s'intéresse plus complètement au vivre ensemble.

À propos de complémentarité entre les systèmes, comment analysez-vous l'émergence des nouvelles pratiques de « consommation collaborative » et les plateformes internet qui facilitent les échanges de pair-à-pair ? Ne voit-on pas là se « marchandiser » des échanges qui pourraient s'inscrire dans le système du don ?

Ces plateformes de consommation collaborative apportent quelque chose de nouveau à notre système économique : elles permettent à des individus d'échanger, de

donner ou de mutualiser l'usage de biens, entre pairs et à très grande échelle. Certaines de ces plateformes fonctionnent sur la base de transactions monétaires, d'autres avec du don sans contrepartie...

Pour moi, elles témoignent d'un élargissement des modalités de fonctionnement de notre système économique et offrent à chacun une plus grande diversité d'options. Prenons l'exemple de la location de voitures. L'apport des principales plateformes de consommation collaborative en la matière (*Buzzcar*, *Drivy*, etc.) c'est d'offrir une alternative complémentaire aux modèles des loueurs traditionnels en mettant en relation des particuliers entre eux. Elles gèrent par ailleurs l'assurance des véhicules et prélèvent une commission sur le prix de la location. Ainsi, elles contribuent à ajuster de manière très efficace l'offre et la demande de voitures et génèrent une multitude de micro-transactions marchandes car « chaque peine mérite salaire ». Mais il existait aussi un système alternatif tout à fait intéressant, celui de la plateforme *CitizenCar* (aujourd'hui rachetée par *Buzzcar*). Elle mettait en relations des particuliers souhaitant se louer leurs véhicules mais se rémunérait sur une adhésion des membres plutôt que sur un pourcentage des transactions. Les particuliers pouvaient donc se louer une voiture moyennant une transaction payante ou se la prêter gratuitement, selon les circonstances, sans nuire à l'équilibre global du système. Cette plateforme reconnaissait ainsi qu'il se passe des choses autour de ces prêts/locations de voitures qui valent plus que la somme des transactions marchandes... Personnellement, je crois qu'il est important de faire coexister différents systèmes (marchand/don, intermédiaire classique/plateforme pair-à-pair...) pour que chacun puisse faire l'expérience de ce qu'ils peuvent lui apporter, pour que chacun puisse choisir selon les cas ce dont il a besoin. Il est également nécessaire de valoriser l'adaptabilité des systèmes pour éviter qu'ils restent figés sans prendre en compte l'évolution du contexte ou des besoins. J'observe que parfois des systèmes de transactions marchandes se substituent à des systèmes de dons : je loue ma tondeuse à des voisins sur une plateforme de locations entre particuliers, plutôt que la prêter car je peux toucher davantage de personnes et je suis rassuré par la garantie qui m'est offerte. Et parfois c'est l'inverse : dans certains SEL – Systèmes d'Échanges Locaux – qui permettent des échanges de services entre particuliers, le lien social s'est tellement développé entre les membres qu'ils finissent par avoir suffisamment confiance les uns envers les autres pour ne plus avoir à utiliser la monnaie complémentaire qui servait à comptabiliser les transactions ; on observe le même phénomène pour le covoiturage, après avoir utilisé la plateforme *BlaBlaCar* certains voyageurs s'organisent directement entre eux sans forcément d'échange monétaire.

Finalement, on doit ainsi pouvoir favoriser la diffusion des pratiques du don, sans pour autant chercher à remplacer complètement les transactions marchandes. Les deux sont utiles à la société.

Dans votre discours, on comprend bien tout ce que le don peut apporter à notre société.

Pensez-vous que ces pratiques de don ont une intention de solidarité ?

Je suis persuadé que le lien social, la solidarité et le bonheur générés par le don constituent les conditions de notre survie en tant que société ! Et en fait, il ne doit pas y avoir juste une intention de solidarité, mais bien une évidence de solidarité. On ne va pas donner parce qu'il faut être solidaire, mais cela devient quelque chose de *naturel*. Nous avons tous une capacité de solidarité : c'est même un des fondements de l'être humain, qui figure d'ailleurs parmi les animaux les plus altruistes. Et cela nous paraît incroyable parce que cela fait un siècle et demi qu'on nous raconte l'inverse... Pourquoi l'Homme a-t-il survécu ? Non pas uniquement parce qu'il est intelligent, ni parce qu'il court vite ou qu'il est le plus fort, mais bien parce qu'il est capable de solidarité avec ses semblables pour survivre à plusieurs. Cela me semble absolument indispensable pour notre survie de continuer à fabriquer de la solidarité. Avec Internet et les plateformes d'échange dont nous avons parlé, on est capable de générer de la confiance, et de dépasser l'expérience individuelle qui me ferait arrêter de prêter ma perceuse à mes voisins le jour où je m'aperçois que l'un d'eux l'a abimée. Grâce aux progrès des sciences cognitives, de la théorie des jeux, des neurosciences, ... on peut aujourd'hui montrer que la solidarité ne s'explique pas par une conception naïve ou généreuse de l'existence, il s'agit bien d'un enjeu de survie, que ce soit sur la planète, dans une ville ou dans un quartier. Et la solidarité n'est ni plus moins qu'une conséquence des pratiques du don et de ce qu'il implique en termes de confiance et de liens entre les gens.

Nombre de projets solidaires reposent sur le temps libre de personnes n'exerçant pas de « travail » reconnu comme tel : chômeurs, étudiant-e-s, retraité-e-s. Les allocations diverses dont disposent ces bénévoles leur permettent de se consacrer en partie au service des autres et de la société. Cette solution ne saurait devenir un modèle généralisable, note Barbara Garbarczyk. Mais elle rend très actuelle l'idée

avancée depuis longtemps par certains penseurs, dont André Gorz¹, du découplage entre revenu et travail. Que l'on parle de « revenu de base », « d'allocation universelle », de « revenu citoyen » ou de « dotation inconditionnelle d'autonomie », il est grand temps d'ouvrir le débat à ce sujet, estime l'auteur de l'article ci-dessous², qui fonde son analyse sur le cas des asbl³ en Belgique.

Le revenu de base inconditionnel : un outil pour encourager les initiatives citoyennes ?

— Barbara Garbarczyk

Pour soutenir certaines initiatives associatives existantes, l'État propose tout un tas d'aides à l'emploi dans le secteur non-marchand. Pratique, on nous paie pour faire ce qu'on faisait déjà bénévolement ! Mais ce système est-il vraiment si approprié ? Et si, de l'emploi, on n'en voulait pas forcément, pas toujours, un peu moins (voire plus du tout) ? Et si on nous donnait tout simplement les moyens, via un *revenu inconditionnel*, de nous « employer » là où bon nous semble ?

« J'aimerais bien m'investir plus, mais je dois aller bosser »

Un grand nombre d'asbl, militantes ou culturelles, commencent à fonctionner grâce au bénévolat⁴. Les personnes à l'origine du projet travaillent⁵ beaucoup pour le mettre en place. Certaines associations, notamment les plus « petites », continuent, par la suite, à très bien fonctionner de la sorte : les heures d'investissement des personnes (en dehors de leur emploi, ou grâce au temps disponible que leur procure leur statut de chômeur, d'étudiant-e ou de pensionné-e) sont suffisantes pour réaliser les activités désirées.

Cependant, dans d'autres cas, la situation est - ou finit par devenir - plus problématique. L'investissement demandé pour faire vivre le projet est lourd, et même si les bénévoles sont déterminés, ils ne disposent pas forcément de suffisamment de temps pour l'assumer (car ils ont déjà un emploi par ailleurs), ou parce que leur situation leur impose de chercher, voire de trouver un emploi. Ainsi, certains bénévoles se voient obligés, à contrecœur, d'abandonner le projet, laissant ainsi encore plus de responsabilité à ceux qui sont restés, ce qui peut provoquer des tensions.

¹ Qui expliquait en 2002 les raisons de sa proposition en faveur d'un « *revenu inconditionnel suffisant* » dans l'article ici reproduit : <http://revenuebase.info/2012/11/14/andre-gorz-revenu-inconditionnel/>

² Article paru dans BARRICADE, Cultures d'alternatives. *L'évolution des initiatives de transition*. www.barricade.be, décembre 2013.

³ Association sans but lucratif. Forme juridique en vigueur en Belgique, au Luxembourg et en République Démocratique du Congo. Elle peut employer des bénévoles, appelés dorénavant *volontaires* en Belgique (ceci assorti d'une série d'obligations dont une couverture d'assurance en responsabilité par l'association). Source : Wikipédia 17 juin 2014.

⁴ Je parle ici de « bénévolat consenti », et non « le bénévolat forcé », comme c'est le cas pour de très nombreux jeunes notamment, via des stages (alors qu'ils ont fini leurs études) qui sont souvent devenus la norme avant d'espérer obtenir un poste. Notons également que ce travail non-rémunéré est parfois présenté comme « *une chance pour les jeunes* » d'obtenir de l'expérience pour être mieux préparé au marché du travail (donc augmenter leur employabilité).

⁵ J'aimerais souligner ici que le mot travail n'est pas utilisé dans son sens le plus courant, c'est-à-dire emploi, mais bien comme un synonyme d'activité (salariée ou bénévole).

6 Et tant mieux, car cela impliquerait un contrôle encore plus accru de toutes les activités des personnes non salariées.

7 Le Nova est un cinéma associatif bruxellois qui fonctionne principalement avec des bénévoles et qui publie chaque mois un petit journal. Le numéro #69 de ce journal (en ligne) rend compte d'un tournant dans l'histoire du Nova, « la pause active », occasion de réflexions qui ont en partie inspiré cet article.

Il n'existe pas, à ma connaissance, de chiffres officiels à ce sujet⁶, mais il faut se rendre compte que l'existence des allocations de chômage ou d'autres aides (...), bien que cela ne soit pas leur finalité, aide ce genre de projets à se développer. Cette situation n'est bien sûr pas idéale, mais dans les faits, la dégressivité des allocations et la surveillance accrue des chômeurs aboutissent à freiner le développement, voire à menacer l'existence de nombreux projets culturels et/ou militants :

« Ces mesures risquent également de mettre en péril une série de projets qui reposent sur le temps libre des non-salariés. Et dont l'essence, bien entendu, n'est pas commerciale. Les allocations de chômage sont parfois devenues, de fait, un mode de subventionnement pour un secteur informel qui n'arrive pas à se voir octroyer les fonds de fonctionnement élémentaires pour survivre. Les emplois n'existant pas, ne pourrait-on revoir ce socle social et laisser travailler les gens là où ils ont trouvé à s'employer ? » (Programme #69 du Nova)⁷

La professionnalisation : chance ou cadeau empoisonné pour les asbl ?

Au vu de ce préambule, on peut donc penser que la professionnalisation du projet serait une solution à de nombreux problèmes ou difficultés. Et c'est en effet parfois le cas : elle permet de stabiliser une équipe, de lui assurer un revenu et de dégager ainsi du temps pour que celle-ci s'occupe exclusivement du projet de l'asbl. (...)

Cependant, la professionnalisation n'est pas la panacée pour toutes les associations, et cela pour deux raisons principales. La première, c'est que parfois, elle est tout simplement contre-productive, et qu'au lieu d'améliorer la situation des travailleurs, elle la détériore. Par exemple, si une personne chômeuse complète indemnisée travaillant bénévolement dans un collectif est embauchée dans ce même collectif, elle gagnera peut-être une centaine d'euros en plus par mois, mais ses horaires seront moins libres, son travail sera surveillé et évalué (selon des critères qu'elle n'a pas choisis). De plus, la professionnalisation a, dans certains cas, cette fâcheuse tendance à provoquer une perte de plaisir dans ce qu'on faisait auparavant volontiers et bénévolement.

Extrait de « Pour un revenu inconditionnel suffisant » – André Gorz

Quand l'intelligence et l'imagination (...) deviennent la principale force productive, le temps cesse d'être la mesure du travail ; de plus, il cesse d'être mesurable. La valeur d'usage produite peut n'avoir aucun rapport avec le temps consommé pour produire. Elle peut varier très fortement selon les personnes et le caractère matériel ou immatériel de leur travail. Enfin, le travail-emploi continu et payé au temps est en régression rapide.

Source : <http://www.societal.org/docs/55.htm>

Deuxièmement, certaines associations, pour différentes raisons, ne souhaitent pas fonctionner avec des emplois salariés. Certains craignent en effet que le passage d'un groupe de personnes engagées pour une cause à une équipe de salariés ne se fasse pas sans quelques changements profonds, des réflexes de professionnels prenant le pas sur l'attitude militante (...)

En plus de la peur de la perte du sens (et de l'esprit militant) de leurs actions, certaines asbl se posent également ces questions pragmatiques : à partir du moment où il est rare de recevoir des subsides permettant d'offrir un emploi à tous les travailleurs, qui deviendra salarié et qui restera bénévole ? Selon quels critères ? Comment se passera la cohabitation des deux statuts ? Sera-t-elle possible ? Si les subsides baissent, devra-t-on licencier ? Ou faire des actions plus commerciales pour augmenter les fonds propres et sauver les emplois ?

Le recours au salariat subsidié implique également d'autres contreparties qui ne sont pas compatibles avec le mode de fonctionnement de certaines asbl, ne serait-ce que l'obligation de planifier à l'avance des activités : le temps devient donc « *programmatisé et séquentiel* » alors qu'il était « *un mouvement qui s'autorégénère, qui était capable de rebondir, de bifurquer à partir de ce qui se passait, des désirs que cela faisait naître.* »⁸

⁸ Vercauteren David. *Micropolitiques des groupes. Pour une écologie des pratiques collectives*, Les Prairies Ordinaires, 2011, p. 217.

⁹ J'entends par vie digne une existence où les accès au logement, à la nourriture, aux soins, à l'éducation et à une vie sociale ne sont pas des tracas quotidiens.

¹⁰ Vu dans une annonce sur le site <http://www.id-carrieres.com/>

Extrait de « *Pour un revenu inconditionnel suffisant* » – André Gorz

Si l'on veut que l'allocation universelle d'un revenu de base soit liée à l'accomplissement d'une contre-prestation qui la justifie, il faut que cette contre-prestation soit un travail d'intérêt dans la sphère publique et que ce travail puisse avoir sa rémunération (en l'occurrence le droit à l'allocation de base) pour but sans que cela altère son sens. S'il est impossible de remplir cette condition et si l'on veut que l'allocation universelle serve au développement d'activités bénévoles, artistiques, culturelles, d'entraide, etc., il faut alors que l'allocation universelle soit garantie inconditionnellement à tous. Car seule son inconditionnalité pourra préserver l'inconditionnalité des activités qui n'ont tout leur sens que si elles sont accomplies pour elles-mêmes.

Source : <http://www.societal.org/docs/55.htm>

On l'aura compris, il ne s'agit pas de se positionner de manière dualiste pour ou contre la professionnalisation, mais simplement – au-delà de l'évidence trompeuse – de relever qu'elle n'est pas une solution adaptée à tous les types d'asbl. Cependant, le but n'est bien sûr pas de précariser les travailleurs, et se pose donc inéluctablement la question suivante : comment garantir alors une existence digne à ceux qui ne sont pas « professionnels », c'est-à-dire non salariés ? C'est ce que nous allons essayer de voir dans le point suivant.

Garantir un revenu inconditionnel à chaque personne ?

Nous l'avons vu, les différentes allocations peuvent être une première piste pour garantir une vie digne⁹ aux travailleurs non salariés. Cependant, cette solution ne saurait devenir un modèle généralisable. D'une part, il existe dans notre société une stigmatisation des chômeurs (on les appelle tantôt « demandeurs d'emploi » ou « candidats à l'opportunité professionnelle »¹⁰, tantôt « inactifs ») qui, même si certains ont appris à l'ignorer, n'est pas facile à vivre au quotidien. D'autre part, le fait que les allocations soient conditionnées à la recherche active d'un emploi transforme le parcours du travailleur bénévole en un labyrinthe complexe. Certains refusent de s'y aventurer (par méconnaissance de leurs droits, par découragement), pour les autres, cela crée une étrange schizophrénie : le travailleur bénévole doit prouver aux instances officielles qu'il cherche du travail (comprendre emploi) alors qu'il en a un (comprendre activité). Sans parler du fait que ces aides sont bien souvent insuffisantes pour garantir une vie digne et que par ailleurs, certains n'y ont

11 La Dotation Inconditionnelle d'Autonomie est la version du revenu de base démonétarisé défendue par certains Décroissants.

12 Le salaire à vie, défendu par Bernard Friot (2012), diffère du revenu de base au sens où il n'est pas cumulable à tout autre revenu, mais remplace complètement le système salarial actuel, avec des salaires allant de 1 500 à 6 000 € (1 500 € étant alors le « premier pallier », inconditionnel).

même pas accès. Enfin, ce système pose également la question éthique d'une telle surveillance par l'État de ses citoyens.

Les emplois disparaissent, mais nos sociétés n'ont jamais été aussi riches. Cherchez l'erreur. On peut s'obstiner, comme c'est le cas de la plupart de nos politiques, à vouloir à tout prix créer de l'emploi (même inutile, même nocif), mais pourrait-on imaginer un fonctionnement alternatif, plus sain, plus viable, moins urgentiste ? En ces temps de crise, d'austérité et de chasse aux chômeurs, il peut paraître indécent ou irréaliste de généraliser l'idée de découpler le revenu du travail salarié. Pourtant, il serait grand temps de l'oser enfin, ou à tout le moins d'oser le débat public.

La proposition s'articule autour de la création d'un revenu :

- **universel**, c'est-à-dire versé à tous les résidents d'un territoire donné ;
- versé périodiquement et à titre **individuel** (et non par ménage ou foyer comme c'est le cas de nombreuses aides aujourd'hui) ;
- **inconditionnel**, c'est-à-dire versé sans prendre en compte l'existence d'autres revenus, ni contrepartie de l'exécution d'un travail ou de la disposition à en accepter un.

Cette définition se veut le plus petit dénominateur commun des différentes tendances de ce que j'appelle, à défaut de mieux, « revenu garanti » dans cet article, et qui peut également porter les noms de revenu de base, d'allocation universelle, de salaire universel, de revenu citoyen, de dotation inconditionnelle d'autonomie¹¹, de dotation citoyenne, ou de salaire à vie¹²... Pourquoi une telle panoplie de termes ? Les montants, les modes de financement, les manières d'implémentation divergent en effet selon les modèles : allant plus ou moins de 400 € à 1 500 €/mois, en plus ou à la place de certaines aides actuelles, en euros, en monnaie locale ou fondante, sous forme démonétarisée (droit de tirage sur les ressources naturelles comme l'eau, droit d'accès au logement, à l'éducation, à la santé), ou encore couplé à l'instauration d'un revenu maximum autorisé... Notre imagination est en fait la seule limite pour trouver un modèle optimal !

N'en déplaise à certains, je lie donc ici volontairement toutes ces propositions et terminologies. Non que toutes se valent ou se ressemblent, et toutes ont leurs partisans et leurs détracteurs. Néanmoins, toutes satisfont aux trois critères (universel, individuel, inconditionnel) évoqués ci-dessus, ce qui, au vu du chemin que prennent les politiques actuelles, est déjà un énorme point commun qu'on ne peut pas négliger. Cet article n'a d'ailleurs pas d'autre but que d'inviter au débat en amenant quelques pistes de réflexion. La défense de tel ou tel modèle particulier n'est pas son objet.

Extrait de « *Pour un revenu inconditionnel suffisant* » – André Gorz

L'allocation universelle d'un revenu inconditionnel correspond le mieux à l'économie qui se dessine au-delà de l'impasse dans laquelle s'enfonce l'évolution actuelle. Un volume croissant de richesses est produit avec un volume décroissant de capital et de travail ; la production distribue par conséquent à un nombre décroissant d'actifs un volume décroissant de rémunérations et de salaires ; le pouvoir d'achat d'une proportion croissante de la population diminue, chômage, pauvreté, misère absolue se répandent.

Source : <http://www.societal.org/docs/55.htm>

Quelques réflexions sur le revenu garanti du point de vue du secteur associatif

Le revenu garanti pourrait être comparé à une sorte de statut d'artiste que l'on donne à chacun, à la différence près qu'il serait inconditionnel (donc pas de nombre minimal de productions ou d'heures d'activités à prouver). Une grande partie des travailleurs du secteur associatif souffrent de ce qu'on appelle aujourd'hui le « pré-cariat », c'est-à-dire qu'ils sont actifs professionnellement mais que leurs revenus sont très faibles. Ces salariés précaires manquent de stabilité dans leur emploi, enchaînent des contrats à durée déterminée, travaillent « au projet »¹³. Un revenu garanti leur permettrait de choisir librement leur activité, et d'alterner éventuellement des périodes de travail salarié avec des périodes de création personnelle. Il introduirait donc une flexibilité choisie par les travailleurs eux-mêmes, et non celle imposée par le marché.

Autre avantage, il permettrait à toutes les personnes qui désirent s'investir dans un projet culturel (même amateur), mais qui ne le peuvent pas à cause de leur emploi, de le faire librement (en réduisant ou en arrêtant temporairement leur emploi) en se réappropriant la *gestion* de leur temps.

Le but n'est pas de supprimer la professionnalisation (c'est-à-dire le salariat) dans le secteur associatif, mais bien de permettre à chacun de pouvoir, s'il le désire, s'épanouir dans un projet artistique ou culturel (ce qui est le but officiel des politiques culturelles¹⁴).

Le revenu garanti, un « outil » ouvert et pour tous

En dehors du champ purement associatif, un revenu garanti stimulerait également l'entrepreneuriat (au sens large) et permettrait une plus grande souplesse entre emploi, vie privée et vie associative en fonction des trajectoires de vie de chacun-e. Il encouragerait un grand nombre d'initiatives citoyennes qui essaient déjà de fonctionner différemment¹⁵.

¹³ Le travail au projet est devenu un modèle de management généralisé (de Ghellinck, 2012).

¹⁴ Extraits de l'article 5 des Droits Culturels (déclaration de Fribourg) concernant l'accès et la participation à la vie culturelle :
« a. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix.
b. Ce droit comprend notamment :
• la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les, langues de son choix ;
• la liberté d'exercer [...] ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles [...]
• la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de création [...] »

¹⁵ Je pense, en vrac et pour ne citer qu'eux, aux habitats groupés, aux jardins collectifs, aux villes en transition, aux espaces de gratuité, aux *Incrovables comestibles*, aux squats...

¹⁶ *Le Monde Diplomatique*, mai 2013.

Extrait de « *Pour un revenu inconditionnel suffisant* » – André Gorz

L'allocation universelle d'un revenu suffisant ne doit pas être comprise comme une forme d'assistance, ni même de protection sociale, plaçant les individus dans la dépendance de l'État providence. Il faut la comprendre au contraire comme le type même de ce qu'Anthony Giddens appelle une « politique générative » (generative policy). Elle doit donner aux individus des moyens accrus de se prendre en charge, des pouvoirs accrus sur leur vie et leurs conditions de vie.

Source : <http://www.societal.org/docs/55.htm>

« Nous sommes encore persuadés de devoir arracher à une nature aride et ingrate les moyens de notre subsistance individuelle », faisait remarquer Mona Chollet¹⁶. Garantir un revenu inconditionnel à chaque humain, c'est aussi faire un pas de côté par rapport aux modèles qu'on connaît aujourd'hui : s'éloigner d'une société méritocratique où il faut toujours travailler plus (ou au moins prouver qu'on voudrait travailler plus), s'éloigner du lieu commun qui fait que les individus se définissent par l'activité rémunérée à laquelle ils s'adonnent avec plus ou moins de conviction... La sécurité que procurerait un revenu garanti permettrait alors aux individus de faire de leur existence un laboratoire d'expérimentation, de se tromper, de recommen-

cer, de prendre le temps de réfléchir. Il aiderait probablement aussi notre société à diminuer son injonction à l'hyperactivité, à accepter qu'il est bon de ne rien faire, et à retrouver la curiosité d'observer ce qui se passe quand il ne se passe rien.

Un revenu garanti ne porte pas en lui un projet de société idéale concret. Il serait simplement un outil qui permettrait d'en faire émerger une multitude. C'est là toute sa force.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Friot Bernard. *L'enjeu du salaire*, La Dispute, 2012.
- Liégey Vincent, Madelaine Stéphane, Ondet Christophe et Veillot Anne-Isabelle. *Manifeste pour une Dotation inconditionnelle d'autonomie*, Les Éditions Utopia, 2013.
- Mylondo Baptiste. *Pour un revenu sans condition. Garantir l'accès aux biens et services essentiels*, Les Éditions Utopia, 2012.
- Van Parijs Philippe et Vanderborgh Yannick. *L'allocation universelle*, Éditions La Découverte, Paris, 2005.
- Vercauteren David. *Micropolitiques des groupes. Pour une écologie des pratiques collectives*, Les Prairies Ordinaires, 2011.

Voir aussi le Dossier du *Monde Diplomatique* de mai 2013 consacré au revenu garanti. En accès libre sur <http://www.monde-diplomatique.fr/2013/05/A/49101>

Pour un statut du volontariat. Du rôle de l'association dans l'économie de demain.



ENTRETIEN avec Roger Sue

Les conditions de la vie privée dans nos sociétés occidentales et les rapports que les individus entretiennent entre eux ont profondément évolué au cours des dernières décennies. La montée en puissance de l'idée d'égalité a en effet abouti à une forte « horizontalisation » des relations sociales — alors que nos institutions politiques et nombre d'entreprises fonctionnent encore sur un mode pyramidal. Ce défaut d'adaptation est l'une des causes de la crise économique et de l'essoufflement des systèmes de solidarité fondés sur l'Etat providence, estime Roger Sue. Pour sortir de cette impasse, l'auteur de *La société contre elle-même* (Éditions Fayard, 2005) fait de l'association un concept clef et plaide en faveur d'un statut du volontariat. Plus généralement, il en appelle à un *new deal* entre la puissance publique, le monde de l'entreprise et le milieu associatif.

L'appel à la solidarité, dans les politiques publiques, a-t-il encore du sens, selon vous, au moment où l'État providence se délite ?

Le terme en lui-même ne me gêne pas, il est bien pensant, il vaut mieux qu'on soit solidaire... Mais je me méfie du mot, ou plutôt des référents implicites qui sont derrière. La notion remonte quand même à un courant sociologico-politique — le solidarisme de Léon Bourgeois — très typé III^e République : avec toutes ces grandes lois dont nous sommes les héritiers, à commencer par la loi sur la vie associative, celles sur l'obligation scolaire, les syndicats, etc. ; mais ce courant de pensée reste ancré sur l'approche d'une société fondamentalement inégalitaire. Une société au sein de laquelle la répartition se fait du riche au pauvre, ou du nanti au moins nanti, avec l'idée qu'il existe quelque part un arbitre, en l'occurrence le plus souvent l'État, mais aussi parfois la collectivité locale, qui décide des modes de solidarité(...). Même si le terme est pris comme une pure invocation politique, ce qui me gêne, c'est ce qu'il occulte. Et ce qu'il occulte c'est le droit à l'égalité de chacun ; autrement dit, cette représentation de l'individu comme disposant, de par sa citoyenneté, en tant qu'il est français ou assimilé (...), d'un certain nombre de droits ; droits qui ne lui sont pas accordés par la solidarité, mais bien par la citoyenneté(...). Prenons un exemple précis : les Révolutionnaires de 89, qui instituent la notion d'égalité comme première, font du droit au travail le premier des

droits. En quoi ce droit est-il respecté aujourd'hui en France ? Ils font de l'usage des talents respectifs de chacun la clef de l'accès aux différentes professions. En quoi, compte tenu des inégalités scolaires que l'on connaît, ce droit est-il respecté aujourd'hui ? (...) Ce sont ces questions-là qui sont occultées par l'appel à la « solidarité », qui se veut d'autant plus fort aujourd'hui, avec une pression fiscale qui ne cesse d'augmenter, une volonté de redistribution affirmée, etc. Mais c'est une approche qui ne prend pas la question dans le bon sens. Comprenons nous : je ne fais pas une critique systématique des politiques publiques ; mais les politiques ne se rendent pas compte à quel point la substitution de la notion de solidarité à celle d'égalité ou de citoyenneté — de citoyenneté-égalité si l'on veut — a comme conséquences considérables dans la vision que l'on peut avoir de la société.

Nous serions dominés par ce logiciel « bien pensant » de la solidarité ?

Exactement. C'est notre héritage chrétien. Mais qui nous empêche de penser autrement, alors que (...) fondamentalement, les rapports entre les individus, et les liens qu'ils construisent entre eux, ont profondément évolué — sur un mode que j'appelle celui de l'association. (...) Le lien social, la manière dont les gens envisagent leurs relations sociales avec l'Autre s'est considérablement transformé avec la montée en

puissance de l'individu. Qui a été très mal comprise... : il ne s'agit plus de l'individu au sens du XVIII^e siècle, pensé dans sa généralité, dans son égalité de principe avec tous ses semblables ; mais d'un individu qui, au contraire, est pensé dans sa singularité. (...) Les gens se pensent comme singuliers. (...) Cela va avec les conditions sociologiques relatives à la montée de l'éducation, à la société de l'information, mais aussi à la société de consommation : on a voulu que chaque individu achète son propre *smartphone*, sa propre voiture... Et finalement, on a aujourd'hui des individus qui se prennent pour tels. (...) Chacun éprouve aujourd'hui, à l'intérieur de lui-même, sa propre singularité ; et cette singularité fait monter en puissance l'idée d'égalité. (...) Ce mouvement est en marche, et il ne fera que croître et embellir. Il faut absolument trouver des réponses politiques à cette évolution.

[Par ailleurs] on a opposé, classiquement, cette montée de l'individualité à la notion de collectif, à la notion de société, de socialisation. C'est le discours selon lequel nous aurions basculé dans une société d'égoïstes, où les gens ne pensent qu'à eux, où le lien social se détricote. Alors que c'est exactement le contraire ! Le fait que les gens soient davantage eux-mêmes ne s'oppose pas à plus de socialité. Il n'y a jamais eu autant de liens sociaux dans notre société. Pour prendre un exemple très concret, je rappellerai que c'est cette transformation du lien social qui a fait l'internet. Ce n'est pas internet qui a fait le lien social, c'est parce que les gens ont horizontalisé leurs rapports et leurs relations, parce qu'ils ont fait réseau, que s'est déployée une technologie qui a envahi le monde en moins de 15 ans. Quand je dis internet, c'est le téléphone portable, les réseaux sociaux, etc. On assiste à une extrême densification des liens sociaux. (...) J'utilise le terme « d'individu relationnel », pour dire cela : au fond, l'individu n'est plus aujourd'hui une substance par rapport à la société, l'individu est la relation. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il nous est de plus en plus difficile de fixer une identité aux individus (...) Nous sommes dans une société d'identités multiples ; alors qu'autrefois, les identités étaient assignées, vous étiez mère de famille et vous n'en bougiez pas. La vie sociale des gens s'est extrêmement diversifiée (...), avec beaucoup plus de potentialités pour chacun de vivre une diversité d'expériences. Ce qui va de pair avec la fragilité des engagements durables — à commencer par le mariage —, mais aussi avec des affirmations individuelles plus fortes, et avec une transformation profonde du rapport au politique, surtout chez les jeunes générations. L'individu relationnel est pour moi un individu associationniste ; c'est un individu qui est dans le travail et le lien d'association. Et ce lien qui pousse au changement se heurte malheureusement

à des structures qui, elles, restent pyramidales. Nous vivons dans une société qui s'est horizontalisée, avec un rapport à l'Autre qui est un rapport d'égalité et d'incommensurabilité à la fois ; mais dans laquelle les gens se heurtent à des structures et des institutions qui restent verticales.

Autrement dit, les gouvernants n'ont pas encore réussi à adapter les politiques publiques à ce qu'est devenue la société ?

Tout à fait. On peut le dire comme cela : la vie privée s'est transformée à une vitesse supersonique, face à des structures politiques et économiques, qui, globalement, sont restées figées. (...) La crise économique est aussi liée, de mon point de vue, à cette incompréhension du lien social. On considère toujours qu'économie et politique sont autonomes, mais en fait, elles sont directement liées à l'état du lien social : c'est quand même la manière dont les gens vivent qui produit l'économie. (...) L'échange marchand n'est qu'une conséquence de l'organisation du lien social. L'économie et la politique sont secondes par rapport à ce fait central, anthropologique : à savoir la manière dont les gens articulent leurs relations entre eux. Il ne faut pas croire que le lien que vous avez avec vos collègues de travail est différent de celui que vous avez avec votre mari, votre amant, etc. La manière de se relier aux autres se décline selon un même modèle, à une époque donnée, dans toute la société. Les couples sont dans ce modèle-là, les parents et les enfants sont dans ce modèle-là, les patrons et les employés, qu'ils le veuillent ou non, sont de plus en plus dans ce modèle-là. Et pour moi, ce modèle anthropologique, c'est celui de l'association. C'est pour cela que je fais de l'association un concept clef. L'extraordinaire développement des associations aujourd'hui en France s'explique, comme celui d'internet, par le fait que les gens entrent de fait dans des rapports d'association. S'il y a une institution qui marche en France, c'est bien celle-là. Elle a fourni presque une fois et demie de plus d'emploi que le secteur marchand ces dix dernières années. Il se créait, dans les années 1960, 20 à 25 000 associations par an ; il s'en crée pratiquement 70 000 chaque année désormais. La dynamique est là, elle n'est pas ailleurs.

Vivre ce « lien d'association » exige néanmoins des capacités d'autonomie — pour le dire vite — qui ne sont pas forcément à la portée de tous. Ne se rejoue-t-il pas de l'inégalité, dans cette évolution ?

Oui, effectivement, ce lien d'association n'est pas quelque chose de simple à vivre. Le rapport du maître

à l'esclave, c'était simple... La question aujourd'hui est d'harmoniser cette nouvelle manière de vivre le lien social avec une politique possible. Et pour moi, ce passage à une réalité socio-économique très différente, adaptée aux évolutions dont j'ai parlé — et d'ailleurs appelée des vœux des différents dirigeants européens —, suppose d'entrer effectivement dans une société de la connaissance. (...) [Non pas] une société dans laquelle certains savent et d'autres ne savent pas, mais une société dans laquelle chacun sait prendre toutes les ressources là où elles sont et les développer. (...) Donc, si l'on considère que la question est de rendre les gens de plus en plus intelligents, pour qu'ils soient de plus en plus productifs, il faut que toute cette matrice, dans laquelle peuvent se développer ces compétences, ces individualités, ces connaissances, ce lien social... soit un des fondements de l'économie. Pour aller encore un peu plus loin, je dirais que l'économie, d'ores et déjà, tend à être cette économie du lien social : le travail classique, industriel, est en train de disparaître. On demande aux gens, comme ont dit certains, d'être tous des intermittents du spectacle. Autrement dit : l'entreprise aujourd'hui n'exploite plus une force de travail, elle exploite des talents, de l'intelligence, une performance. Si vous faites votre boulot en 5 mn au lieu de le faire en 3 h, c'est votre problème. Ce que l'entreprise va juger, c'est le résultat. Ce qu'elle prend, ce sont des compétences. (...)

Mais on demande à chacun d'être créatif, autonome..., alors que l'on sait très bien que ce n'est pas possible sans un minimum de ressources, et sans doute pas à tous les âges de la vie. Quid des plus faibles d'entre nous, dans une telle approche ?

Autrement dit, comment assure-t-on l'intégration de tous, dans cette relation d'égalité ? (...) Cette question justifie pour moi de mettre l'accent sur le statut du volontariat — qui a été inauguré ou développé par Martin Hirsch et quelques autres. J'y vois un bon moyen de faciliter l'intégration de tous à l'intérieur d'un tissu associatif, dans lequel se développe cette fameuse économie de la connaissance. À travers le volontariat, on rend des services aux autres, tout en créant du lien civique en général et en travaillant à son « employabilité » — à tout ce que recouvre cet horrible mot que l'on emploie aujourd'hui : on se prépare à travailler, on acquiert les compétences que recherche l'entreprise. Ce n'est pas l'entreprise, en effet, aujourd'hui, qui va vous apprendre votre métier. Elle va vous recruter parce que vous avez tel ou tel talent, un profil qui l'intéresse. (...) Un chef d'entreprise aujourd'hui ne recherche pas quelqu'un qui va « remplir un emploi », automatisable à terme ; surtout avec les

robots, qui vont bientôt faire le job trois fois mieux et beaucoup plus vite. Il suffit de voir le mouvement qui se développe actuellement autour des *fablabs*. Donc, l'entreprise exige le développement de compétences individuelles, personnelles, relationnelles... — ce que j'appelle des compétences matricielles, ou génériques (certains disent des compétences de 3^e dimension). (...) Je pense qu'une réponse [à ce défi] est possible grâce à ce système du volontariat. Il s'agit de partir de l'idée que personne ne sait tout et que tout le monde sait quelque chose. Les emplois jeunes et d'autres dispositifs de ce type l'ont bien montré : lorsqu'on met les personnes dans de bonnes conditions, elles peuvent très bien réussir, y compris lorsqu'elles ont été auparavant en échec scolaire. Cela suppose l'intégration dans des associations, avec un statut, et une rémunération cumulable avec un revenu d'activité dans une entreprise.

Pensez-vous à l'allocation universelle, dont certains expliquent qu'elle pourrait permettre à tout un chacun, justement, de développer ses propres talents, compétences ?

Non, pas du tout, je ne fais pas partie de cette école-là. Je trouve très bien qu'il existe un socle RSA (Revenu de Solidarité Active). Mais je ne suis pas un adepte du courant de l'allocation universelle ou du revenu de citoyenneté, comme l'était par exemple André Gorz. Je ne suis pas pour, parce que cela ne crée pas forcément du lien social, cela ne crée pas de la compétence, de la productivité. Et cela ne crée pas nécessairement un bon rapport avec les entreprises. Parce que si vous créez un secteur du volontariat, dans lequel les gens travaillent sur leur employabilité et auxquels vous assurez le SMIC ou un peu en dessous — disons la *common decency* — il faut le financer. Et on le finance comment ? En laissant les entreprises tranquilles sur la question de l'emploi. Qui n'est plus la question ! La plupart des économistes ne cessent de dire depuis 40 ans qu'il faut créer de l'emploi, créer de l'emploi... Mais au sens qu'on lui a donné traditionnellement, celui de l'emploi industriel. Alors que quelqu'un comme Gabriel Tarde, dès le XIX^e, le résume de manière limpide : « L'ouvrier sera remplacé par la machine, ou par l'artiste ». Terminé l'ouvrier. Et ce n'est pas l'entreprise qui a le pouvoir de rendre les individus « artistes » ; ce n'est plus l'université, ni les structures éducatives d'aujourd'hui ; c'est tout un milieu nourricier, fait de confiance, d'expérience, de qualité de relations.

Un milieu nourricier ?

Oui, une matrice ; que le milieu associatif est assez bien placé pour fournir. C'est cette bascule-là qu'il

faut opérer. Et le centre de gravité du développement des activités réellement économiques et productives se déplace, par là. Parce que, du coup, l'entreprise se trouve libérée des rigidités par rapport à l'emploi — je suis pour la flexibilité totale de l'emploi, parce que de toute façon, qu'on le veuille ou pas, si l'on veut survivre dans la compétition économique mondiale, il faut aller en ce sens. (...) Je me bats pour que la réalité associative puisse répondre à ces nouvelles dynamiques sociales. (...) Les pouvoirs publics ont un vrai rôle à jouer en la matière. Il faudrait une volonté politique très forte, pour faire monter en puissance les associations et en même temps leur demander des comptes, améliorer leur gestion, faire en sorte qu'elles délivrent des compétences, qu'elles préparent les gens à travailler dans les entreprises, évaluer leurs résultats... En commençant par distinguer entre les associations de joueurs de boules et celles qui sont d'utilité publique. Il y aurait toute une série de questions à explorer et de suggestions politiques à faire pour aller dans ce sens. Notamment la mise en place de financements de la part des entreprises, qui ne soient pas basés uniquement sur le mécénat (« *Je veux, je ne veux pas* »), mais qui soient obligatoires — dès lors que l'on reconnaît que ce secteur-là est véritablement pourvoyeur de ressources pour cette économie de la connaissance. Il faut faire un *deal* avec les entreprises : « *Vous ne pouvez plus garantir l'emploi permanent, OK, mais en revanche vous contribuez au financement de ce secteur. Parce que si vous faites de la performance, c'est parce qu'il y a des associations qui vous ont fourni des salariés inventifs et efficaces.* » Cela commence à se développer, d'ailleurs : le mécénat de compétences, c'est un peu le nouvel esprit du capitalisme.

Comment avancer, dans ce partenariat à inventer entre les pouvoirs publics, les entreprises et le monde associatif ?

Il faut commencer au niveau national, avec une Haute

Autorité à la Vie Associative indépendante de l'État, appuyée politiquement sur le Conseil Économique et Social, et dans les régions sur les CESR. (...) Une haute autorité un peu comme le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), à laquelle participeraient des représentants politiques, des magistrats, des responsables associatifs etc. Les Anglais ont cela, avec une *Charity commission* qui gère beaucoup plus efficacement que nous le système associatif. Le terme de *charity* n'ayant pas la même signification que notre mot charité : la *charity*, c'est l'entraide, la solidarité. Il ne faut pas croire que la France soit si bien placée en matière de dynamisme du monde associatif. Nous sommes plutôt en milieu de peloton, loin des pays anglo-saxons, ou de la Scandinavie. On ne comprendrait pas un instant que les États-Unis résistent, dans la situation économique qui est la leur, avec les inégalités qu'ils ont, si n'existaient pas ce qu'ils appellent des *voluntary organizations*, des associations de volontaires. Il faudrait qu'en France, nous puissions combiner notre puissance publique, préserver le socle minimal de l'État providence, et faire fonctionner un énorme secteur de ce genre. Et un tel système devrait bien sûr se décentraliser, se déclinier dans les régions, avec ce même type de structure, qui aurait une fonction de régulation et d'intermédiation entre les différents acteurs politiques et économiques. (...) Je voudrais préciser que ce que je dis là, n'est pas du tout un discours anti-économique, qui s'opposerait à la performance économique. C'est au contraire un discours qui permet de se recentrer sur un modèle de croissance qui, de toutes façons, est le modèle de demain : ce que l'on appelle l'économie de la connaissance. Si les pouvoirs publics voulaient bien entrer dans ce nouveau mode de pensée, dans ce nouveau « logiciel », il resterait bien évidemment, ensuite, à faire tout le travail politique de mise en place de réponses concrètes...

Le Passeport Bénévole

Initié par France Bénévolat, **le Passeport Bénévole permet de valoriser les expériences bénévoles acquises dans les associations, dans tous les secteurs associatifs, pour tous les types de missions bénévoles. Ce document suit le bénévole tout au long de son parcours de bénévolat.** Il permet :

- de décrire précisément chacune des missions réalisées bénévolement ;
- de faire certifier par chacune des associations que la mission a bien été réalisée ;
- de décrire les démarches de formation suivies grâce aux associations bénéficiaires ;
- et de lier tous ces éléments au profil du bénévole.

Le Passeport Bénévole bénéficie de l'appui de Pôle Emploi, du Ministère de l'Éducation Nationale, du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que de l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes). Il est reconnu comme pièce justificative pour les dossiers VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'AFPA. Il rentre dans le cadre des démarches d'accompagnement à la VAE de Pôle Emploi.

http://www.passeport-benevole.org/ewb_pages/p/passeport-benevole.php

En France, le secteur de la santé est au cœur des recompositions en cours de la solidarité nationale, dans un contexte de restriction des ressources publiques. Et l'inquiétude monte, chez nombre de nos concitoyens : aurons-nous tous la possibilité de nous soigner demain ? Pour mieux saisir les enjeux que soulève cette question, nous avons demandé à Valérie Buthion, chercheur au laboratoire *Coactis* et membre du Haut Conseil de la Santé Publique, de nous faire part de

ses analyses. Alors que notre société dépense beaucoup pour la prise en charge des maladies, elle nous rappelle que « *les soins curatifs ne sont pas la meilleure manière d'améliorer la santé des populations.* » La prévention est essentielle, et elle est moins une affaire de responsabilité individuelle que de lien social. C'est en s'appuyant sur cette vision des choses qu'État et collectivités territoriales pourraient faire des économies. **Démonstration.**

Santé et solidarité, une conjonction préventive

— Valérie Buthion

« *La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.* » Cette définition déjà assez ancienne de la santé, promue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), désigne un état de bien-être. La santé, c'est pouvoir jouir de la vie. Ne pas succomber à une maladie ou ne pas en subir les conséquences invalidantes est une condition nécessaire à cet état de bien-être, mais soigner les maladies n'est pas la seule manière d'améliorer cet état.

Durant le XX^e siècle, démonstration a été faite que l'amélioration des conditions de vie, et notamment des variables clés que sont l'amélioration des conditions sanitaires, l'accès à l'eau potable, à une alimentation suffisante et variée et à l'éducation — donc l'accès à des ressources pour vivre — augmentait l'espérance de vie des populations, donc la durée de vie. L'essentiel des gains d'espérance de vie dont nous bénéficions aujourd'hui nous sont amenés par ces éléments clés. Directement, grâce à la maîtrise des maladies infectieuses que permet l'amélioration des conditions sanitaires, et du fait d'organismes mieux préparés aux aléas de l'existence (par une alimentation diversifiée et une amélioration de l'attention que chacun porte à ses conditions de vie grâce à l'éducation). Mais aussi indirectement, par la baisse de la mortalité : nous profitons plus longtemps des êtres qui nous sont chers. Dans le même temps, le développement de la médecine moderne nous a apporté des moyens performants pour assurer notre survie à des maladies qui auparavant étaient rapidement mortelles.

Pourtant, la prise en charge des maladies est devenue progressivement le point majeur des systèmes de santé et constitue ce que l'on appelle désormais les « dépenses de santé ». Absorbant de 10 à 15 % du produit intérieur brut dans les pays développés, ces dépenses ne cessent d'augmenter, dans une ambiance de drama-

1 Woolf SH, Aron L. *US health in international perspective : Shorter lives, poorer health* [Internet]. National Academies Press, 2013 [cité 2 janv 2014].

2 Organisation Mondiale de la Santé. *Les soins de santé primaire, maintenant plus que jamais*. Genève, 2008, p. 142.

3 Wilkinson RG, Marmot M. *Social determinants of health: the solid facts*. World Health Organization, 2003. Wilkinson RG. *Unhealthy societies : the afflictions of Inequality*. Routledge. London, 1996. 225 p.

tisation permanente, puisque la santé — et il faut plutôt comprendre la vie — « n'a pas de prix ». Est-ce à dire qu'il n'y a pas de limite à ce qu'une société se doit de dépenser pour accorder quelques mois ou année de vie de plus à une personne atteinte d'une maladie ?

Que signifie la solidarité dans le domaine de la santé, ou l'impasse d'un « modèle » curatif de prestations de services

La part importante de dépenses consacrées à soigner les maladies pose question, en effet. D'abord, elle est en permanente augmentation, et interroge les limites des ressources que la collectivité peut y consacrer, que ce soit par des mutualisations où par appel aux ressources des individus. Si la croissance économique a été un levier qui nous a permis pendant un certain laps de temps de dépenser sans compter, cette époque est révolue. Dépenser quelque part est aussi renoncer à dépenser autre part, et les défis de nos sociétés sont nombreux. Par ailleurs, la mutualisation financière des dépenses curatives telle que nous la gérons aujourd'hui de façon centralisée ne permet pas d'assurer l'égalité de nos concitoyens face à la santé, puisqu'il existe un écart d'espérance de vie important, largement lié au niveau de revenus. Enfin, les soins curatifs ne sont pas la meilleure manière d'améliorer la santé des populations. Le pays le plus dépensier dans son système curatif, les États-Unis, n'est pas celui qui affiche l'espérance de vie la plus élevée, ni le meilleur état de santé de sa population. Et ces résultats ne concernent pas seulement le quart des Américains qui ne peuvent pas s'offrir une assurance maladie, mais l'ensemble de la population. Un rapport récent de l'Académie des Sciences Américaine conclut ainsi que l'organisation de la société américaine n'est sans doute pas propice à la santé de ses concitoyens¹. Des priorités données à des soins curatifs de plus en plus pointus et de plus en plus chers, au détriment des soins primaires, sont remises en cause². Les travaux de Wilkinson et Marmott ont également mis l'accent sur le poids des inégalités socio-économiques comme déterminants de l'état de santé.³

Tous ces éléments convergent vers un problème essentiel à l'organisation de notre société dans les années qui viennent : la manière dont cette solidarité doit s'exercer, pour sortir de l'impasse d'une vision uniquement curative face à des besoins grandissants. Quels arbitrages entre des dépenses curatives et des dépenses affectées au développement de nos conditions de vie devons-nous faire à l'avenir, dans une société prise dans un double étau, celui de la transition démographique (faire avec une population vieillissante dont il faut prendre soin), et celui de l'augmentation des maladies chroniques (diabète, hypertension...), dont la prévention et la prise en charge précoce permettent le « vieillir en santé » ?

Aujourd'hui, la solidarité nationale dans le domaine de la santé est avant tout financière, et principalement structurée autour de la prise en charge de la maladie. Elle est portée principalement par le mécanisme de l'assurance maladie. Elle est complétée par des transferts financiers pour faciliter les conditions de vie avec la maladie, les handicaps, la vieillesse. Ces enveloppes de dépenses ne sont la plupart du temps pas estampillées « dépenses de santé », puisqu'elles sont accessibles aux conditions de l'aide sociale. L'état de santé est cependant un facteur déclenchant fréquent de ces demandes d'aide.

Au-delà de cette mutualisation de fonds gérés par les différents niveaux de notre organisation publique, la solidarité s'exerce aussi au moyen d'une multitude de relations entre les citoyens de notre pays : solidarité familiale d'abord, mais aussi solidarité de services rendus entre amis, voisins, et par des réseaux associatifs de

bénévoles d'une grande diversité. Cette solidarité comporte aussi une dimension financière : une association comme la *Ligue contre le cancer* intervient par exemple de façon de plus en plus importante pour compléter l'aide sociale aux personnes malades, quand les moyens officiels ne permettent pas d'assurer l'essentiel. La générosité des familles des patients permet également aux services hospitaliers d'envisager des dépenses non prises en charge par l'assurance maladie (comme équiper les chambres des services de soins palliatifs de télévisions grand écran ou de frigidaires pour le confort des malades en fin de vie ou des familles qui les accompagnent).

De plus en plus d'analyses le soulignent : c'est au sein du tissu social que se constituent les solidarités produisant les conditions pour le maintien ou le rétablissement d'une bonne santé. Le débat qui s'en suit oppose alors deux visions : celle de la recherche de compensations à l'absence de tissu social et celle qui en amont travaille à la constitution ou à la consolidation de ces tissus sociaux.

Une étude américaine récente montre que les célibataires ont plus de risques de présenter des cancers métastatiques et de décéder de leur cancer que les personnes mariées. L'étude constate que les bénéfices associés au fait d'être marié semblent supérieurs aux bénéfices de survie liés à la chimiothérapie.⁴ Cette étude ne fait au fond que souligner une fois de plus l'importance du soutien social et des relations interpersonnelles sur l'état de santé d'une personne, le mariage étant dans ce cas retenu comme marqueur de la présence de ce support social.

Suffira-t-il de développer des prestations de service pour remplacer le support social aux personnes malades ? Certes, la solitude de la personne malade est un des problèmes majeurs de la prise en charge de la maladie. Sauf que les relations familiales ou amicales ne se remplacent pas, et que des professionnels de l'accompagnement ne peuvent guère plus que le personnel soignant. Par ailleurs, il a été démontré que la motivation que l'on peut avoir à se soigner correctement pour guérir d'une maladie — tout comme celle que l'on peut avoir pour arrêter de fumer et préserver sa santé future — dépend de la façon dont on projette dans le futur ses projets et sa vie avec ses proches.⁵

La prise en charge de la santé en France est dominée par un modèle hospitalier vers lequel continuent de converger les préoccupations de l'organisation sanitaire. Malgré des tentatives pour faire émerger des réseaux, des maisons pluridisciplinaires et autres plateaux de prise en charge extra-hospitalière, le modèle dominant reste le plateau technique sécurisé. Il existe une tendance lourde à sécuriser les relations avec les personnes ayant besoin d'assistance sur le modèle hospitalier : exigence concernant le personnel, exigence concernant l'aménagement des locaux, exigence concernant les procédures et les responsabilités. Toutes ces procédures et obligations, qui définissent des prestations de services très encadrées, ne sont compatibles ni avec la solidarité financière nationale, ni avec la solidarité des citoyens.

Ainsi, les prestations de services aux personnes estampillées « fragiles » sur le plan de leur santé suivent deux tendances : se définir comme des prestations de services de plus en plus sécurisées, et être pensées sur le modèle hospitalier. Prenons l'exemple des Ehpad⁶. Les textes récents visant à réglementer et à fixer les conditions de contractualisation entre les autorités sanitaires et ces établissements stipulent que les effectifs doivent comprendre un agent pour un résident, déterminent les configurations de sécurité que les locaux doivent comporter, demandent la mise en œuvre du modèle hospitalier pour la prévention des infections associées aux soins, bref multiplient les obligations. Un rapide calcul situe le coût d'un séjour à un minimum de 2500 euros mensuels pour les simples frais de rémunération

⁴ Aizer AA, Chen M-H, McCarthy EP, Mendu ML, Koo S, Wilhite TJ, et al. Marital. *Status and Survival in Patients With Cancer*. *J Clin Oncol*. 23 sept 2013 ; 31(31):3869-3876.

⁵ Patrick P-W, Moatti J-P. *Le Principe de prévention. Le culte de la santé et ses dérivés*. Paris, Le Seuil, 2009.

⁶ Établissements d'hébergement pour personnes âgées.

7 Bergeron H, Castel P, others.
Regards croisés sur l'obésité.
Presses de Sciences Po. 2010.

8 Wilkinson RG, Pickett KE.
*The problems of relative deprivation :
Why some societies do better than
others.* Soc Sci Med. nov 2007 ;
65(9):1965-1978.

du personnel, et encore ce calcul n'inclue-t-il qu'un personnel peu qualifié. Une fois ajoutés les autres frais, on se situe donc à des prix planchers qui s'étagent rapidement entre 3000 et 4000 euros par mois, alors que la pension de retraite moyenne est de 1 652 euros, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS). Ne peuvent donc s'offrir de telles prestations que ceux qui ont des revenus, du capital, des assurances ou des descendants à même d'assurer ces dépenses — le revenu médian des ménages en France s'élevant à environ 2400 euros mensuels. Une fois le marché des personnes solvables couvert par les acteurs du secteur privé, ces derniers cesseront leur vague d'investissement massive. Et les financements publics ne pourront pas couvrir de telles sommes pour une population dont le nombre va croissant.

Redonner des marges de manœuvre aux acteurs pour favoriser l'innovation sociale et la coordination des solidarités

Rester en bonne santé pour rester chez soi est d'abord une affaire de prévention. Or la prévention « primaire », celle qui consiste à nous prodiguer des conseils d'hygiène de vie, à nous montrer le lien entre nos comportements d'aujourd'hui et notre santé future, s'adresse non pas à des personnes malades, mais à des citoyens en bonne santé. Cette prévention primaire doit s'intégrer aux conditions de la vie quotidienne, c'est donc une affaire de lien social. Prévenir la dégradation de l'autonomie d'une personne âgée, par exemple, c'est d'abord la maintenir dans la vie sociale. Actuellement, la prévention, telle qu'elle est conçue depuis la culture curative qui domine le système de santé, s'appuie sur une conception des individus considérés indépendamment des forces sociales et économiques qui les contraignent, insistant plus sur la responsabilité individuelle que sur la solidarité collective⁷. Comment convaincre nos jeunes de ne pas détruire définitivement leur capacité auditive sans intervenir sur les effets du groupe de jeunes en soirée ? Comment convaincre une mère de famille d'intégrer les fruits et légumes dans l'alimentation de ses enfants sans se préoccuper de la composition de ses revenus ? Insistons sur ce point, ce sont les relations sociales et le tissu socio-économique qui seront porteurs des conditions de vie permettant aux populations d'améliorer leur état de santé⁸, et aux personnes âgées de rester la plus longtemps possible dans une vie autonome au fur et à mesure de leur vieillissement.

Nul doute, donc, que les jeux se jouent ailleurs que dans des hôpitaux de pointe, aussi sophistiqués soient-ils, et dans la définition de prestations de services toujours plus sécurisées, informatisées par les nouvelles technologies. Non qu'il ne faille pas continuer à soigner les gens qui sont malades et à prendre en charge les personnes dépendantes ; mais le problème de la santé pensé comme une vaste organisation visant à prendre en charge la maladie ou les conséquences de la dégradation physique des personnes est une impasse dans laquelle nous sommes en train de nous enfermer. Toujours plus d'exigence pour la moindre initiative, toujours plus de contraintes liées à des prestations sophistiquées, dans un contexte de ressources qui se réduisent au fur et à mesure que les besoins de la population augmentent, ne favoriseront pas l'innovation sociale dont nous avons besoin pour renouveler un système à bout de souffle.

L'innovation solidaire dans le domaine de la santé a d'abord été l'œuvre des pionniers des organismes mutualistes pour les soins médicaux, ou de citoyens devant faire face à un problème commun, comme le handicap. Aujourd'hui comme hier, la solidarité se crée d'abord à l'échelon local d'une profession, d'une communauté, d'un groupe social, d'un quartier. Ces systèmes ont ensuite été élargis à un niveau

plus global, et les pionniers relayés par la solidarité nationale. La prise en charge par les pouvoirs publics d'un nombre croissant de domaines a transformé les pionniers d'autrefois en opérateurs de service public. Nombre d'entre eux sont pourtant toujours présents, et porteurs potentiels d'innovation.

Les mutuelles ont ainsi mis en place des fondations permettant de financer des innovations au bénéfice des personnes malades, mais elles ont aussi des adhérents actifs, qui ont des idées, et qui sont eux-mêmes engagés dans des communautés de vie. Les entreprises sont, pour certaines d'entre elles, impliquées dans des opérations visant à prévenir les problèmes de santé au travail : aménagements visant à faciliter les conditions de travail, la vie des salariés, expériences de sport sur le lieu de travail, relaxation contre le stress... En tant que lieux de vie, elles sont un maillon essentiel de la chaîne qui produit la santé, mais elles ne s'occuperont de façon légitime que de leurs salariés. Les personnes malades elles-mêmes, réunies dans des associations de patients, ou plus généralement les associations créées par solidarité autour de problèmes de santé précis (cancer, handicap, Alzheimer...) sont très actives. Elles sont suivant les cas à même de porter une solidarité financière, mais également des innovations sociales. Nos concitoyens, très présents dans les activités associatives, sont prêts à prêter main-forte quand l'action fait sens, voire à être entrepreneurs. Sans doute peu de gens songeraient à classer « *Les restau du cœur* » au rang des solidarités ayant un impact sur la santé, alors que l'alimentation est la première source d'une bonne santé.

Au niveau de la politique publique, la question est donc de savoir selon quelles modalités cette dernière peut s'appuyer sur les initiatives citoyennes

L'appel d'offres très structuré, comportant de multiples contraintes, ne peut être destiné qu'à des organisations très professionnalisées. Il suppose également que la demande soit quelque peu « standardisée », afin que la solution proposée puisse elle-même l'être, et les solutions comparables. Cette forme, fort adaptée pour gérer certaines situations, ne convient pas à la dynamisation des solidarités citoyennes. Trop de contraintes, trop de responsabilités, trop d'exigences, trop d'enjeux financiers ont tendance à étouffer les initiatives solidaires. Les solidarités citoyennes ne peuvent pas se comporter comme des sous-traitants de la puissance publique, et elles le peuvent d'autant moins que cela n'a pas de sens. Elles ne rendent pas une prestation, elles amènent une aide solidaire.

L'appel à projets est plus adapté. Il permet d'admettre une grande diversité dans la forme des initiatives. Une standardisation « relative » par échange de pratiques entre citoyens est la seule forme acceptable de l'initiative solidaire. Cette dernière échappe sans doute aux possibilités d'économie d'échelle, mais elle ne souffre pas, *a contrario*, de la bureaucratisation qui va avec ces économies, qui finit par standardiser, professionnaliser, et au final faire perdre du sens aux initiatives. Cette forme de coopération avec les citoyens est ouverte aux initiatives solidaires, et permet de les dynamiser en leur offrant des moyens logistiques et en ressources humaines pour les aider à se coordonner. Tous les bénévoles ne sont pas des entrepreneurs. Beaucoup sont là pour aider les autres, pas pour remplir des papiers, rendre des comptes, s'assurer que telle norme est bien respectée et passer des coups de fils pour organiser les autres bénévoles allergiques à la bureaucratie.

Cette forme de l'appel à projets est également la plus appropriée à la dynamisation d'innovations solidaires, comme par exemple permettre aux plus âgés d'apporter aide et expérience aux plus jeunes. Qu'une diététicienne supervise un projet en tant que professionnelle garante de la pertinence des messages nutritionnels est parfaitement cohérent avec un projet de prévention nutritionnelle, mais une grand-mère avisée n'est-elle pas un porteur possible auprès de jeunes générations à qui

il faut apprendre à se préparer un repas qui ne soit pas composé que de saucisse avec des frites ? Bien sûr, il ne faut pas demander à la grand-mère en question de porter la responsabilité médico-légale de la carotte qui pourrait être avalée de travers, et cet exemple peut sembler un peu folklorique. Il est cependant symbolique du renoncement à aider son prochain devant lequel se trouvent aujourd'hui certaines initiatives. Face à ces difficultés, il nous faut inventer de nouvelles modalités d'action publique, pour que les bénévoles ne deviennent pas demain comme les maires des petites communes aujourd'hui : épuisés, découragés par les exigences et sans relève.

Ces pratiques ont déjà été mises en œuvre sur certains chantiers, comme celui de l'insertion. Un retour sur leurs avantages, leurs inconvénients, leurs modèles économiques... serait un grand éclairage pour l'action publique.

Toujours est-il que le territoire, la commune, la communauté, sont les maillons du développement de la solidarité permettant de créer les conditions pour la santé. Reste à savoir si la politique consistera à rechercher chez ces membres des opérateurs d'un modèle « curatif » exigeant et coûteux, et décourageant les bonnes volontés, ou si des innovations sociales, intégrant la coordination des solidarités et plus adaptées aux moyens disponibles seront encouragées.

Unité de compte au service de l'échange marchand, la monnaie est d'abord un moyen de créer de la confiance entre les personnes qui l'utilisent. Autour d'elle se constitue un « nous » — ensemble de ceux qui acceptent le projet de société dont elle est porteuse. Si l'on change de monnaie, on change aussi de manière d'être ensemble. C'est l'idée qui anime les promoteurs des monnaies « sociales et complémentaires », aujourd'hui très nombreuses dans le monde

entier. Anne-Cécile Ragot décrypte pour nous les raisons de ce mouvement, ainsi que les conditions de réussite des projets locaux en la matière. Elle explique en particulier comment ces monnaies peuvent enclencher des coopérations sur un territoire donné et être vecteurs de nouveaux modèles de développement économique, portés conjointement par la société civile et par la puissance publique.

Réinventer l'économie en s'appuyant sur les citoyens : les monnaies locales, outils de territoires solidaires

— Anne-Cécile Ragot

Il existe plus de 5 000 monnaies sociales et complémentaires dans le monde. Elles sont dites sociales car elles visent à créer de la valeur sociale et/ou environnementale. Elles sont complémentaires, car elles n'ont pas pour objectif de remplacer nos monnaies conventionnelles (comme l'Euro) mais bien de les compléter, facilitant les échanges en mariant besoins non satisfaits et ressources non utilisées, ou en permettant de flécher des flux monétaires vers des territoires et des acteurs économiques qui en ont besoin. Parmi les projets de monnaies sociales et complémentaires, on compte des projets très différents les uns des autres : des SEL (Systèmes d'Échange Locaux), des banques de temps, des monnaies locales, des monnaies inter-entreprises, etc. Chaque monnaie a ses propres objectifs, ses propres caractéristiques et sa propre manière de fonctionner. Dans cet article, nous nous intéressons spécifiquement aux Monnaies Locales et Complémentaires (MLC).

¹ Bernard Lieaeter : ancien haut fonctionnaire de la banque centrale de Belgique, co-fondateur de l'Euro et grand promoteur des monnaies sociales.

La monnaie locale, un outil au service du territoire

Si l'on reprend la définition donnée par Patrick Viveret, « la principale fonction de la monnaie, sa justification historique est de faciliter l'échange et l'activité entre les êtres humains en établissant une unité de compte commune et en créant un espace de confiance (d'où le terme de monnaie fiduciaire qui signifie "foi, confiance" en latin) ». La monnaie est donc un simple outil au service d'un projet commun.

La question est de savoir quel est ce projet. Quelle économie locale souhaitons-nous pour notre territoire ? Comme le dit très bien Bernard Lietaer¹ : « Il est temps de déterminer où nous voulons aller et de construire un système monétaire pour nous y emmener ». Mais qui est ce « nous » ? Comment mettre en œuvre un dis-

2 François Dubet, cité in : Cahier Grand Lyon Vision Solidaire, n°1, *La solidarité, fondements, rouages, grands questionnements*, p. 38.

3 Cahier d'espérances *Richesses et Monnaies*, rédigé à l'occasion des États généraux de l'Économie Sociale et Solidaire 2001, et coordonné par Céline Withaker.

4 <http://www.monnaiesendebat.org/spip.php?article35>

5 <http://www.scribd.com/doc/95659197/Demultiplier-le-systeme-monnaire-pour-resoudre-les-crisis-interview-de-Bernard-Lietaer-L-echo-2012-05-30>

positif qui nous permette de co-construire une monnaie au service du bien-être ? Réinventer la monnaie, c'est redéfinir notre projet de société, le « faire ensemble » doit donc être le socle de toute démarche de mise en place d'une MLC.

C'est en cela que les MLC s'inscrivent dans une vision solidaire. Nous ne parlons pas ici de la solidarité au titre de la valeur morale, il ne s'agit pas de « faire acte de charité » en faveur des acteurs économiques les plus faibles. Nous parlons ici de solidarité au sens de la cohésion sociale, « *du lien social, et des moyens de faire tenir ensemble les différentes composantes de la société (...). Une des caractéristiques de l'idée de cohésion sociale vient de ce qu'elle déplace l'action publique des institutions vers les individus*² ». Si la puissance publique a un rôle à jouer dans le développement des MLC, c'est en offrant à la société civile les moyens de choisir et d'agir, de mettre en œuvre l'économie locale qui fait sens à ses yeux. Cela implique que l'État, et plus largement les collectivités territoriales, évoluent d'un rôle de « patriarche dominant » dictant leur vision du bien-être des territoires, à un rôle émancipateur offrant aux citoyens un cadre de collaboration, des clés de compréhension, des moyens et des outils pour qu'ils co-dessinent et co-développent l'économie de demain : une économie durable et porteuse de sens.

Outil de coopération pour un territoire donné, une MLC est « *vecteur d'un autre modèle de développement économique : forcément solidaire et inclusif, au service de tous et de la transformation du territoire* »³ Elle circule sur un quartier, une ville, un ensemble de communes ou même une région, et dans un réseau d'acteurs choisis (des citoyens, des commerces et services de proximité, des artisans, des entreprises locales, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des collectivités publiques...). Elle vise à soutenir le développement d'un certain type d'économie, que l'ensemble des parties prenantes souhaite voir renforcé ou émerger sur leur territoire. En cela, elle flèche les flux monétaires vers des acteurs spécifiques qui s'engagent, en acceptant cette monnaie, à jouer pleinement leur rôle d'opérateur du développement local. Les MLC ont en général « *pour objectifs de redynamiser l'économie locale en relocalisant les échanges, favoriser la consommation responsable, éthique et écologique, recréer du lien social et de la solidarité, par une action citoyenne et démocratique* »⁴.

Une réponse aux dysfonctionnements du système monétaire mondial

La crise est sans aucun doute un facteur du développement des MLC. En poussant les citoyens à s'interroger sur les dysfonctionnements flagrants du système monétaire, elle nous invite à remettre en question celui-ci, mais surtout à nous réapproprier l'outil monnaie pour décider de ce que nous souhaitons financer, dans quel réseau d'acteurs nous souhaitons voir notre monnaie circuler, vers quel type d'économie nous souhaitons flécher des capitaux.

Pour saisir l'intérêt des MLC, il faut d'abord comprendre les dysfonctionnements de notre système monétaire traditionnel. Comme l'explique Bernard Lietaer dans une interview de *L'écho*, du 30 mai 2012⁵ : « *Au cours des quarante dernières années, le Fonds monétaire international a identifié dans le monde 145 crises bancaires, 208 crashes monétaires et 72 crises de dette souveraine – soit, en moyenne, une dizaine de crises par an. (...) En étudiant les écosystèmes naturels, le chercheur américain Robert Ulanowicz a pu montrer que la durabilité des systèmes complexes dépend de deux variables clés : la diversité des organismes et leur interconnectivité (...). Si ces deux variables ne sont pas suffisamment équilibrées, le système sera*

soit inefficace (improductif), soit instable. (...) Notre système monétaire est une monoculture, or une monoculture est toujours instable. Le cœur du "problème" est donc, selon le Club de Rome, le manque de diversité des émetteurs de monnaie. » L'émergence des MLC permettrait d'apporter la diversité dont notre système monétaire manquerait et ainsi de lui donner une plus grande stabilité. Bernard Lietaer cite également les chiffres suivants : « *En 2010, le volume de transactions sur le marché des devises (Forex) a atteint 4 trillions de dollars par jour – l'économie réelle n'en représente que 2 %* ». Tout l'enjeu des MLC est donc de remettre la monnaie au service de l'économie réelle. Comme le rappellent les promoteurs du SOL Violette (monnaie locale de Toulouse), « *en affectant la monnaie à un circuit local, en la retirant des marchés spéculatifs, le SOL c'est plus d'argent pour nous et moins pour Wall Street.* »⁶

Depuis une dizaine d'années, les projets de MLC se multiplient un peu partout dans le monde. L'Allemagne est en tête avec son programme REGIO, qui regroupe environ 30 monnaies locales opérationnelles, dont le Chiemgauer⁷ lancé en 2003. « *Le réseau Chiemgauer compte aujourd'hui 3050 membres (1 % de la population de la région) : 602 entreprises, 217 associations, 2230 consommateurs* » ; « *550 000 Chiemgauer sont en circulation, qui génèrent un chiffre d'affaires 100 % local de plus de 6 millions d'Euros* »⁹. « *Le Chiemgauer en Allemagne a permis aux magasins labellisés d'augmenter de 10 % leur chiffre d'affaires et de créer des emplois* »¹⁰.

Parmi les plus connues, on compte aussi le Palmas¹¹ au Brésil. Lancée en 2002 dans le Conjunto Palmeiras, cette monnaie locale a aujourd'hui parfaitement rempli son objectif d'enrayer la fuite de l'argent en dehors du territoire, puisque 93 % des personnes déclarent réaliser des achats à l'intérieur du quartier contre 20 % en 1997. La monnaie constitue en cela un outil d'éducation simple pour inciter les habitants d'un territoire à acheter local, et contribuer ainsi au développement de l'économie pour leur propre bénéfice.

Bristol Pound¹² à Bristol, le Bon Netz Bon¹³ à Bâle, les Udis¹⁴ à Suchitoto-Salvador, les Peces¹⁵ à Yoro-Honduras, les Coopevales¹⁶ à Quilali-Nicaragua : les initiatives sont nombreuses et la France fait partie des pays les plus dynamiques du mouvement. Depuis 2010, les MLC s'y multiplient : on compte une soixantaine de projets en cours ou en préparation dans le pays¹⁷. L'Abeille¹⁸ à Villeneuve-sur-Lot, l'Héol à Brest, l'Eusko dans le Pays basque, la Roue dans le Vaucluse, la Mesure à Roman, le SOL violette à Toulouse, la Pêche à Montreuil, la Luciole en Ardèche...

Comment ça marche ? La monnaie locale mode d'emploi

En France, la majorité des projets de monnaies locales sont initiés par des groupes de citoyens, souvent déjà engagés dans les réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire. Organisés en association loi 1901, la plupart cherchent le soutien et la collaboration des collectivités publiques. Depuis peu, on voit aussi ces dernières lancer des projets de MLC. Elles les co-construisent avec l'ensemble des partenaires du territoire (citoyens, entreprises, associations, élus, banques...), une association étant créée pour porter la dynamique. C'est le cas par exemple du Département d'Ille-et-Vilaine avec le Galleco ou de l'Agglomération Les Lacs de l'Essonne, qui lancera prochainement les Lacs.

⁶ <http://arecom-geneos.com/~fbosque/sol/sol-violette/072-SOL-violette-plaquette-commer%e7ant.pdf>

⁷ <http://www.monnaiesendebat.org/spip.php?article8>

⁸ <http://www.monnaiesendebat.org/IMG/pdf/chiemgau.pdf>

⁹ <http://www.euskalmoneta.org/wp-content/uploads/2012/10/Leusko-pour-les-professionnels.pdf>

¹⁰ <http://www.ille-et-vilaine.fr/galleco/>

¹¹ <http://www.taoaproject.org/bresil-banques-palmas/la-monnaie-palmas-en-resume/>

¹² <http://www.taoaproject.org/monnaies-locales/brixton-pound-londres/>

¹³ <http://www.monnaiesendebat.org/spip.php?article74>

¹⁴ <http://www.taoaproject.org/monnaies-locales/salvador-la-red-xuchit-tutut-et-ses-udis/>

¹⁵ <http://www.taoaproject.org/monnaies-locales/honduras-projet-gota-verde/>

¹⁶ <http://www.taoaproject.org/monnaies-locales/coopevale-20-nouveau-projet-de-monnaie-locale-au-nicaragua/>

¹⁷ http://alternativesandalliances.files.wordpress.com/2013/07/liberation_monnaies_locales.pdf

¹⁸ <http://www.monnaiesendebat.org/spip.php?article32>

19 <http://agirpourlevivant.org/spip.php?article151#.UTy7Xsd6oFc.facebook>

20 <http://www.sol-violette.fr/citoyens/pourquoi-payer-en-sol-violette/des-euros-solidaires>

21 <http://www.taoproject.org/gota-verde-honduras/4-ecologiquement-vivable/>

L'émission de la monnaie locale

Le citoyen peut se procurer des coupons de monnaie locale de plusieurs façons. Par exemple, il se rend dans un bureau de change (chez un commerçant ou dans la banque partenaire), pour changer des Euros contre des Unités de Compte Locales (1 € = 1 UCL ; parfois, une légère bonification de 5 % peut être proposée pour inciter au change). Si la personne est bénéficiaire d'un programme de soutien, elle peut recevoir des UCL au titre d'aides sociales, via les Centres Communaux d'Action Sociale ou les maisons des chômeurs par exemple. Des salariés peuvent aussi accepter, sur le mode du volontariat, qu'une partie de leur salaire leur soit versée en MLC. C'est d'ailleurs le cas du maire de Bristol, qui se paye intégralement en Bristol Pond.¹⁹

Une monnaie 100 % garantie en Euros

Chaque UCL en circulation est garantie par une contre partie en Euros, déposée sur un compte dans la banque partenaire du projet. Ainsi à tout moment le volume global des UCL en circulation est disponible en Euros. Les banques partenaires ne sont pas choisies au hasard. Car lorsque nos Euros sont en banque, ce n'est pas pour autant qu'ils dorment. Ils constituent un dépôt de garantie pour la banque, qui sera alors autorisée à parier sur les marchés financiers une somme bien supérieure à celle déposée dans ses coffres. L'objectif est donc de trouver une banque qui puisse garantir que les Euros déposés en garantie des UCL soient utilisés pour financer des projets de l'économie sociale et solidaire. Par exemple, pour chaque SOL-Violette en circulation, un Euro est placé soit au Crédit Coopératif, soit au Crédit Municipal. Dans le premier cas, les Euros sont utilisés pour octroyer des microcrédits à des personnes en situation d'exclusion financière ; dans le second, ils servent à financer des projets d'économie sociale et solidaire à Toulouse.²⁰

La circulation de la monnaie locale

Avec ces coupons dans leur porte-monnaie, les citoyens peuvent faire leurs courses auprès des prestataires agréés du réseau, chez le boulanger, le cordonnier, le coiffeur, le réparateur de vélo, le boucher... Le commerçant encaisse les UCL et à son tour il peut les dépenser auprès d'autres prestataires du réseau : un fournisseur de matières premières, un imprimeur, un service de livraison, un traiteur... On favorise ainsi les circuits courts et les productions locales. Si le prestataire ne trouve pas de débouchés pour dépenser ses UCL, il peut les reconvertir en Euros (moyennant parfois un malus). Bien sûr l'objectif est de faire circuler les UCL le plus vite et le plus longtemps possible. C'est la circulation de la monnaie qui crée la richesse. On estime que la vitesse de circulation de l'Euro est de 2,5, quand celle d'une MLC se situe plutôt entre 4 et 8. Si 100 UCL sont encaissées successivement par 8 prestataires du réseau avant d'être reconverties en Euros, on a produit l'équivalent de 800 € de chiffre d'affaire pour l'économie locale. Tout l'enjeu est donc de créer une boucle d'échange complète (de manière à ce que chacun trouve aisément comment dépenser ses UCL), afin d'éviter les stocks (quand la monnaie ne circule pas) et les fuites (quand la monnaie est convertie en Euros). Le projet Gota Verde²¹, dans la province de Yoro au Honduras, est un bon exemple, puisqu'il a intégré dans la boucle d'échange une ressource indispensable à tous : des agro-carburants.

Les clefs de la réussite

L'une des clés de réussite d'un projet de MLC est le soutien simultané à la production et à la consommation. Par exemple, Banco Palmas supporte le développement des entrepreneurs locaux grâce à des microcrédits en Reals, tout en octroyant aux habitants du quartier des microcrédits à la consommation en monnaie locale. Le succès dépendra aussi de la qualité de l'offre du réseau de prestataires acceptant les paiements en monnaie locale : elle doit être attrayante, compétitive et diversifiée. Quels sont les prestataires qui manquent sur notre territoire ? Un poissonnier ? Un magasin de prêt à porter ? Une épicerie bio ? Comment les faire venir ? Un projet de monnaie locale doit être complété par un dispositif d'aides (émanant soit de la collectivité publique, soit d'associations, soit d'entreprises) permettant à de nouvelles activités de s'installer et de venir compléter le réseau.

Le choix des prestataires qui acceptent la monnaie locale n'est pas neutre puisque ce sont vers eux que les porteurs du projet décident de flécher les flux monétaires. Il est donc important de décider « ensemble » des critères d'agrément pour appartenir au réseau. L'objectif est d'aller vers une économie plus respectueuse des hommes et de la planète. Mais chaque territoire a ses propres problématiques, les critères varient donc d'une monnaie locale à l'autre. Par exemple, sur l'agglomération Les Lacs de l'Essonne, l'objectif est de redynamiser les centres-villes et de soutenir les commerces et services de proximité qui souffrent de la concurrence des grands centres commerciaux voisins. Une monnaie locale permettra de rééquilibrer le rapport de force en offrant un outil de communication et de fidélité aux petits entrepreneurs locaux. La plupart de ceux-ci ne sont pas des acteurs de l'économie sociale et solidaire ; pour autant, il est urgent de les soutenir. Ils attirent les passants, sont des lieux de rencontres et d'échange, favorisent le lien social et la vie de quartier. En adhérant au réseau de la monnaie locale, ils s'engageront à entrer dans une démarche de progrès. Le rôle du réseau sera de les sensibiliser et de les accompagner vers de meilleures pratiques environnementales et sociales.

Comment co-construire ? Les outils de l'intelligence collective

Les MLC sont donc des monnaies citoyennes imaginées POUR et PAR des communautés. Elles sont pilotées par des groupes de citoyens réunis le plus souvent dans le cadre d'une association porteuse du projet. Rendre les citoyens acteurs du projet est essentiel. L'objectif de ces monnaies citoyennes est en effet de permettre au plus grand nombre de se réapproprier la monnaie en comprenant ses mécanismes, en la « disséquant », pour la reconstruire à l'image de l'économie qu'ils souhaitent pour leur territoire. Comme l'expliquent les coordinateurs du SOL Violette : « *Plus qu'une monnaie, nous avons créé un groupe de citoyens capables de piloter une monnaie.* »

L'une des premières actions d'un projet de MLC est de décider « *comment nous allons décider* ». La gouvernance et le processus de décision sont au cœur des projets de MLC. Travailler ensemble, co-construire n'est pas aussi instinctif que l'on veut bien le penser. La coopération s'apprend, se pratique, et ce au moyen de différentes méthodologies d'intelligence collective. La « sociocratie », processus de décision et de gouvernance, est l'une des options souvent retenues. Le principe est simple : co-construire les solutions et les adopter par consentement. Pour prendre une décision en sociocratie, on procède de la façon suivante : une personne fait une proposition ; s'en suit un tour de parole pour clarifier celle-ci et s'assurer qu'elle est entendue de la même façon par tous. Puis un second tour de

²² <http://www.agglorouentransition.org/12-collectivites-locales/>

parole a lieu pour soulever des objections, qui sont accueillies avec bienveillance et viennent augmenter la proposition. Quand il n'y a plus d'objection, la proposition est adoptée. Il existe de nombreuses autres méthodes d'intelligence collective reprenant les fondamentaux de la coopération pour les mettre au service du succès de l'organisation.

De même la stratégie organisationnelle du projet, l'architecture des différentes instances de décision et groupes de travail doivent être pensées avec soin, afin qu'elles soient représentatives du territoire et de l'ensemble de ses parties prenantes.

Les places respectives de la société civile et de la puissance publique

Si les MLC sont avant tout des projets citoyens, les collectivités territoriales ont aussi leur rôle à jouer dans leur développement. Elles doivent être des facilitateurs pouvant financer certaines lignes du projet, promouvoir la démarche, mettre à disposition des équipes pour collaborer. Mais toutes les décisions doivent être laissées au comité de pilotage (composé de représentants des citoyens, associations, entreprises, pouvoirs publics). Même si elle finance, la collectivité doit s'efforcer de « lâcher prise » et de faire confiance au collectif.

En France, l'un des grands défis actuels est de rendre possible le paiement en MLC de certains services municipaux (la piscine, la bibliothèque, les transports...), voire même celui des impôts et taxes locales. C'est le cas à Bristol avec les Bristol Pounds, ou encore dans deux villes en Autriche où l'on peut payer 75 % de ses taxes en utilisant une monnaie locale, le Talent²². Pour l'instant, en France, il faut convaincre le trésorier-payeur général, qui n'a pas encore répondu positivement à cette demande. La négociation est menée à l'échelle nationale par le réseau SOL et celui des MLC. On peut penser qu'une fois la monnaie locale encaissée par telle ou telle collectivité, cette dernière serait encouragée à réviser sa charte des fournisseurs et à se tourner plutôt vers des partenaires locaux. Ce qui permettrait de « fermer la boucle ».

Dans un rapport produit en 2013 pour le compte d'un *think tank* indépendant, Elisabeth Grosdhomme Lulin invite à réfléchir à un service public «*participatif*». On ne répondra pas à l'évolution de la demande sociale dans un contexte de baisse durable des ressources publiques, explique-t-elle, sans encourager les citoyens/usagers à prendre leur part de l'effort. S'appuyant sur les expérimentations déjà en cours dans différents domaines (science participative, gestion urbaine, santé...), elle examine les

conditions pratiques de ce changement de doctrine. Comment l'administration peut-elle susciter ou faciliter «*l'esprit de contribution*» des citoyens au service public ? Comment générer la confiance au sein d'un tel système ? S'assurer que les multiples contributions s'agrègent ? Comment enfin gérer les risques et les effets pervers de ce nouveau type de gouvernement «*en plateforme*» ? Nous publions ici la synthèse de ce document de 60 pages, qui mérite d'être lu dans son intégralité.¹

Service public « 2.0 » : de l'utopie à la mise en œuvre

— Elisabeth Grosdhomme Lulin

Le système d'administration publique avec lequel nous avons vécu depuis des décennies est aujourd'hui à bout de souffle.

Il l'est pour des raisons financières — un déficit des comptes publics qui perdure sans interruption depuis 1975², qui n'est donc pas un effet conjoncturel de la crise économique, mais bien une insuffisance structurelle des recettes par rapport aux dépenses.

Il l'est pour des raisons économiques — l'impossibilité, quand 57 % du produit intérieur brut relève de la dépense publique, d'assurer la compétitivité des 43 % restants de notre économie dans un monde globalisé et concurrentiel.

Il l'est pour des raisons sociales — son incapacité, en dépit des moyens mobilisés, à résoudre un certain nombre de difficultés majeures de notre société : le chômage des jeunes, l'insécurité, l'échec scolaire.

Il l'est pour des raisons sociétales — l'inadéquation d'un service public uniforme, *one size fits all*, avec une société devenue diverse et plurielle, marquée par des aspirations, des styles de vie, des enjeux personnels désormais très différents d'un individu à l'autre.

Il l'est enfin pour des raisons politiques — le «*consommérisme*» des services publics qui s'est fatalement développé à force de transformer les citoyens en usagers/assujettis/clients au lieu de les rendre co-responsables, co-producteurs de l'intérêt général et du bien commun.

¹ *Service public « 2.0 ». Sphère publique – Sphère privée. Nouveaux enjeux, nouveaux modèles*, Institut de l'entreprise, juillet 2013. Rapport téléchargeable sur <http://www.institut-entreprise.fr/les-publications/service-public-20>

² Voir la série longue *Capacité ou besoin de financement des administrations publiques* publiée par l'Insee, couvrant la période contemporaine depuis 1959 (adresse : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF08338)

³ Elisabeth Grosdhomme Lulin évoque ici l'ensemble des réflexions contenues dans son rapport, que nous invitons vivement nos lecteurs à consulter dans son intégralité.

⁴ Source : *La situation du bénévolat en France en 2013*, Étude Ifop, France Bénévolat, 18 juin 2013, <http://www.francebenevolat.org/uploads/documents/3e656ec9e424ae9e724ba0187045eb04c5da478b.pdf>

Le service public participatif, un modèle alternatif qui ne relève plus de l'utopie

Face à cet essoufflement, [notre propos]³ est de mettre en lumière l'émergence, au cours des dernières années, d'un modèle alternatif d'administration publique, fondé sur l'implication des citoyens dans la production du service public.

La convergence de plusieurs mutations survenues au cours des deux ou trois dernières décennies — l'évolution de la société vers davantage d'initiative individuelle, celle des technologies vers des outils permettant plus facilement que naguère des modes d'organisation décentralisés, non hiérarchiques et capables d'intégrer des contributions multiples et disparates, celle enfin de l'économie vers une reconnaissance de nouvelles formes d'échange et de création de valeur permettent en effet d'envisager l'idée d'un service public participatif de façon concrète.

Une telle démarche invite à considérer sous un jour entièrement nouveau la manière de définir et de produire le service public, et surtout le partage des rôles entre l'usager et l'administration. Cette dernière a vocation à demeurer pleinement maître d'ouvrage d'une part, décisionnaire des finalités poursuivies et des normes de service souhaitées vis-à-vis des usagers, et maître d'œuvre d'autre part, conceptrice et gestionnaire de la plate-forme permettant l'implication des citoyens/usagers, tout en recherchant dans le même temps la contribution de tiers, au-delà de ses seuls agents, à la fourniture du service.

Contrairement à l'idée répandue selon laquelle ces modèles participatifs seraient l'apanage des cultures anglo-saxonnes, difficiles à acclimater dans des cultures plus latines, l'ampleur du bénévolat en France (40 % de la population⁴) est là pour nous rappeler que les Français sont prêts à s'investir et même le font déjà à large échelle. L'enjeu majeur est donc moins de susciter la participation que de faire en sorte que celle-ci soit articulée au service public, et non développée en marge de celui-ci, voire contre lui, dans une ignorance ou une méfiance réciproque.

Anticiper et prévenir les risques associés au service public participatif

La mise en place d'un service public participatif n'est pas sans risque, surtout dans un pays dont l'histoire administrative témoigne d'un effort constant pour aller à rebours de la production du service public par les citoyens. Réels, ces risques — de continuité, de qualité et d'universalité — ne sauraient toutefois constituer en eux-mêmes une objection suffisante au développement de la participation des citoyens à la production des services publics, pour peu qu'on réfléchisse aux mesures de prévention ou de gestion de nature à empêcher ces risques de se matérialiser ou du moins de produire leurs éventuels effets dommageables.

En particulier, il convient de rappeler que si l'universalité et l'égalité du service restent un idéal de notre république et de notre culture administrative, ces dernières ne sont plus — si elles l'ont jamais été — la réalité du service public. Dans ce contexte, si l'implication citoyenne ne peut prétendre restaurer l'égalité perdue, elle n'a pas non plus de raison évidente de l'aggraver. Lorsqu'elle vient en complément, voire en substitution d'un service public défaillant, elle est même susceptible de compenser l'écart entre les territoires. Enfin, on ne saurait sous-estimer le fait que, dans une société devenue plus diverse, avec des aspirations, des valeurs, des modes de vie moins unifiés que par le passé, certaines disparités dans la forme, les modalités ou le niveau de service public puissent à l'avenir être sinon souhaitées, du moins acceptées.

Trois domaines à privilégier pour initier un changement de modèle

S'il n'existe pas de méthode miracle pour passer instantanément d'un modèle administratif traditionnel à un modèle participatif, on voit néanmoins se dessiner assez clairement les quelques enjeux pour lesquels des progrès seraient décisifs :

- **Acculturer les pratiques participatives** — c'est-à-dire faire en sorte que le réflexe naturel des fonctionnaires soit de susciter et de faciliter l'implication des citoyens/usagers et que, symétriquement, le réflexe naturel de ces derniers ne soit pas d'attendre un service clés en main, mais d'y contribuer.
- **Standardiser les outils informatiques qui sous-tendent la coopération**, ou au moins les interfaces applicatives, afin que tout service public ou collectivité souhaitant se lancer dans l'aventure ne soit pas contraint d'investir massivement, intellectuellement et financièrement, pour tout réinventer.
- **Définir le ou les cadre(s) juridique(s) les plus propices pour faciliter l'implication du public**, en évitant l'écueil d'une solution uniforme, susceptible de figer les expérimentations.
- **Collecter et évaluer les expériences en cours afin de définir des « bonnes pratiques »** en termes d'ingénierie organisationnelle et de leviers de motivation (notamment les monnaies sociales).
- **Cibler les secteurs de l'action publique se prêtant le plus facilement à une démarche collaborative**, trois domaines pouvant être privilégiés : la **dépendance des personnes âgées**, enjeu sociétal majeur, pour lequel il n'existe pas encore véritablement de service public structuré, et auquel la plupart des Français sont ou seront confrontés, pour eux-mêmes ou pour leurs parents ; la **santé**, pour tout ce qui concerne les maladies chroniques, où le besoin d'accompagnement des malades va bien au-delà des soins médicaux ; enfin le **décrochage scolaire**, contre lequel l'Éducation nationale a du mal à trouver des solutions efficaces, et qui implique sans aucun doute, comme le cas précédent, un accompagnement des enfants qui va bien au-delà de l'enseignement *stricto sensu*.

#Cahier introductif • Vivre ensemble dans l'agglomération lyonnaise

#01 • La solidarité : fondements, rouages, grands questionnements

#02 • Communauté urbaine de Lyon, une solidarité aux multiples facettes

#03 • Communautés urbaines de France : différentes approches et pratiques de la solidarité

#04 • La solidarité en tension : individualisme, inégalités, diversité...

#05 • La mixité en question

#06 • Compétition économique & solidarité : Quelles tensions ? Quelles articulations ?

#07 • OÙ S'INVENTENT **LES SOLIDARITÉS** DE DEMAIN ?

#08 • Solidarité & finances publiques

#...

Retrouvez l'intégralité des **INTERVIEWS**
et des **RAPPORTS** sur :

www.millenaire3.com

GRANDLYON
la métropole